

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

**X<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL**  
DES  
**PÊCHES & INDUSTRIES MARITIMES**

---

ALGER 1927

---

**COMPTES RENDUS DES SÉANCES**

PUBLIÉS PAR

**J. PÉRARD**

SECRETÉIRE GÉNÉRAL DU CONGRÈS

avec la collaboration des **Secrétaires de sections**  
et des **Secrétaires du Congrès**

---



# ORGANISATION DU CONGRÈS



## COMITÉ DE PATRONAGE

- MM. le Ministre des Travaux publics.  
le Ministre de la Marine.  
le Ministre de l'Agriculture.  
le Ministre du Commerce.  
le Ministre des Colonies.  
le Ministre de l'Instruction publique.  
le Ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance sociale.  
le Résident général de la République française au Maroc.  
le Résident général de la République française en Tunisie.  
le Gouverneur général de l'Algérie.  
le Gouverneur général de l'Afrique occidentale française.  
le Gouverneur général de l'Afrique équatoriale française.  
le Gouverneur général de l'Indo-Chine.  
le Gouverneur général de Madagascar.  
le Gouverneur de la Guadeloupe.  
le Gouverneur de la Martinique.
- MM. ABRAMI, député du Pas-de-Calais.  
BÉRANGER, sénateur de la Martinique.  
BIGNON, député de la Seine-Inférieure, ancien sous-secrétaire d'Etat.  
BOUILLOUX-LAFONT, député du Finistère, vice-président de la Chambre des Députés.  
BRINDEAU, sénateur de la Seine-Inférieure.  
CANDACE, député de la Guadeloupe.  
CHAUMET (Charles), sénateur de la Gironde, ancien ministre.  
le Commandant CHARCOT, océanographe, explorateur.  
CUTTOLI, sénateur de Constantine.  
DAL PIAZ, président du Conseil d'administration de la Compagnie générale transatlantique.  
DANÉLOU, député du Finistère, ancien sous-secrétaire d'Etat.

- MM. DELAROCHE-VERNET, député de la Loire-Inférieure.  
 DIAGNE, député du Sénégal, rapporteur du budget de la Marine  
 marchande et des Pêches maritimes.  
 DIGNAC, député de la Gironde.  
 DIOR, député de la Manche, ancien ministre.  
 DOUMER, sénateur de la Corse, ancien ministre.  
 DUROUX, sénateur d'Alger.  
 ENGERAND, député du Calvados.  
 FARJON, sénateur du Pas-de-Calais.  
 FENOÙ, sénateur du Finistère, membre de la Commission supé-  
 rieure de Crédit maritime.  
 FIORI, député d'Alger.  
 FLAISSIERES, sénateur des Bouches-du-Rhône, maire de Mar-  
 seille.  
 GABELLE, directeur du Conservatoire des Arts et Métiers.  
 GASSER, sénateur d'Oran.  
 HESSE (André), député de la Charente-Inférieure, ancien  
 ministre.  
 HONNORAT, sénateur des Basses-Alpes, ancien ministre.  
 JOUBIN, membre de l'Institut, professeur au Muséum.  
 DE KERGUÉZEC, sénateur des Côtes-du-Nord.  
 LABBÉ, directeur de l'Enseignement technique.  
 LEBON, président de l'Association française du Froid.  
 LE BAIL, député du Finistère, président de la Commission de  
 la Marine à la Chambre des Députés.  
 LÉBOUCQ, député de la Seine, rapporteur général de la Com-  
 mission extraparlamentaire de la Marine marchande.  
 LE HARS, sénateur du Finistère, maire de Quimper.  
 LE TROCQUER, député des Côtes-du-Nord, ancien ministre.  
 MALLARMÉ, député d'Alger.  
 MANGIN, directeur du Muséum d'Histoire naturelle de Paris.  
 MARCHAIS, député du Morbihan.  
 MARQUET, député de la Gironde, maire de Bordeaux.  
 MATHIEU, sénateur du Nord.  
 MEYER, député de la Seine-Inférieure, ancien sous-secrétaire  
 d'Etat, maire du Havre.  
 MILLIÈS-LACHOIX, sénateur des Landes, ancien ministre.  
 MISOFFÉ, député de la Seine.  
 MORINAUD, député de Constantine, président de la Commission  
 de la Marine marchande.  
 DE MORO-GIAFFERI, député de la Corse, ancien sous-secrétaire  
 d'Etat.

MM. **OUTREY**, député de la Cochinchine française.

**PETIT**, député d'Oran.

**PERREAU**, sénateur de la Charente-Inférieure.

**PAMS**, sénateur des Pyrénées-Orientales.

Le Président de la Chambre de commerce d'Alger.

Le Président de la Chambre de commerce de Bayonne.

Le Président de la Chambre de commerce de Bizerte.

Le Président de la Chambre de commerce de Bône.

Le Président de la Chambre de commerce de Bordeaux.

Le Président de la Chambre de commerce de Bougie.

Le Président de la Chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer.

Le Président de la Chambre de commerce de Calais.

Le Président de la Chambre de commerce de Constantine.

Le Président de la Chambre de commerce de Dieppe.

Le Président de la Chambre de commerce de Dunkerque.

Le Président de la Chambre de commerce de Fécamp.

Le Président de la Chambre de commerce de Granville.

Le Président de la Chambre de commerce du Havre.

Le Président de la Chambre de commerce de Lorient.

Le Président de la Chambre de commerce de Marseille.

Le Président de la Chambre de commerce de Nantes.

Le Président de la Chambre de commerce d'Oran.

Le Président de la Chambre de commerce de Paris.

Le Président de la Chambre de commerce de Philippeville.

Le Président de la Chambre de commerce de Quimper.

Le Président de la Chambre de commerce de Saint-Malo.

Le Président de la Chambre de commerce de Saint-Nazaire.

Le Président de la Chambre de commerce de Tunis.

Le Président de la Société des Ingénieurs civils.

MM. **RAIBERTI**, sénateur des Alpes-Maritimes, ancien ministre.

**RIO**, sénateur du Morbihan, ancien sous-secrétaire d'Etat.

**ROUX-FRAISSINENQ**, député d'Oran.

**SARRAUT**, sénateur de l'Aude.

**STRATÛS**, sénateur de la Seine, ancien ministre.

**THOMSON**, député de Constantine, ancien ministre.

**THOUMYRE**, député de la Seine-Inférieure, ancien sous-secrétaire d'Etat.

**TISSIER**, président de Section au Conseil d'Etat, président de l'Office scientifique et technique des Pêches maritimes.

## BUREAU DU CONGRÈS

---

### PRÉSIDENT

- M. Maurice AJAM, ancien sous-secrétaire d'Etat de la Marine marchande, président de la Société d'Enseignement professionnel et technique des pêches maritimes.

### VICE-PRÉSIDENTS

- M. FARJON, sénateur, maire de Boulogne-sur-Mer, vice-président de la Société d'Enseignement professionnel et technique des pêches maritimes.
- M. GLANDAZ, vice-président de la Société d'Enseignement professionnel et technique des pêches maritimes.

### SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

- M. J. PÉRARD, professeur à l'Ecole centrale, secrétaire général de la Société d'Enseignement professionnel et technique des pêches maritimes.

### SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ADJOINTS

- MM. BOUTAN, professeur à la Faculté des Sciences d'Alger, inspecteur technique des pêches du Gouvernement général de l'Algérie.
- DE LAURENS-CASTELLET, capitaine de frégate de réserve, secrétaire de la Section des pêches du Comité central des armateurs de France.

### TRÉSORIER

- M. VITRAC, trésorier de la Société d'Enseignement professionnel et technique des pêches maritimes.

### SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT, SECRÉTAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF

- M. NOIROT, rédacteur principal au ministère des Travaux publics.

## PRÉSIDENTS DE SECTION

- MM. JOUBIN, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle et à l'Institut Océanographique.
- LECOURBE, directeur du Service des Pêches maritimes au Ministère des Travaux publics.
- COPPIN, armateur, président du Syndicat des Armateurs de Boulogne-sur-Mer.
- LAUBEUF, membre de l'Institut, ancien président de la Société des Ingénieurs civils de France.
- LE BAIL, député du Finistère, président de la Commission de la Marine.
- GIRAULT, directeur des Services du travail et de l'enseignement maritimes au Ministère des Travaux publics.
- GRUVEL, professeur au Muséum d'histoire naturelle, directeur du Laboratoire des pêches et produits coloniaux à l'École des Hautes Etudes.

## PRÉSIDENT DE SOUS-SECTION

- M. LUMET, directeur du Laboratoire de l'Automobile-Club.

## SECRÉTAIRES DE SECTION

- MM. GERMAIN, docteur ès sciences, assistant au Muséum et à l'Institut océanographique.
- TERRIN, sous-chef de bureau au Ministère des Travaux publics.
- CHARRIER-MARSAIN, secrétaire de la Section des pêches du Comité central des Armateurs de France.
- LE BAIL (Albert), avocat à la Cour d'appel.
- PETIT, préparateur au Muséum d'histoire naturelle.
- DONÈS, secrétaire de la Société d'Enseignement professionnel et technique des pêches maritimes.
- ROULLIER, rédacteur au Ministère des Travaux publics.
- ZIEGLER, ingénieur chimiste.
- BOCHET, ingénieur des Arts et Manufactures.
-

## COMITÉ D'ORGANISATION

---

- MM. ALTAZIN (Jacques), armateur à Boulogne:  
 ALTAZIN (Eugène), président de la Chambre syndicale des expéditeurs de denrées alimentaires de Paris.  
 ALQUIER, secrétaire général de la Société d'Hygiène alimentaire.  
 AMIEUX (Louis), industriel à Nantes.  
 ANTHONY, professeur au Muséum.  
 BARRIER, secrétaire général de l'Association française du froid.  
 BARRIOL, secrétaire général de la Société de Statistique de Paris.  
 BERTHAUT, président de la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons.  
 BLOCH (Richard), ingénieur en chef de l'Exploitation du Chemin de fer d'Orléans.  
 BON, maire d'Arcachon; conseiller général.  
 BOSSIÈRE, directeur du *Courrier Maritime*.  
 BOUNHIOL, professeur à la Faculté des Sciences de Bordeaux.  
 BOUTELIER, armateur.  
 BOUZIAT, président du Syndicat de la Poissonnerie au détail.  
 BOULLOUX-LAFONT, vice-président de la Chambre des Députés.  
 BOURGE, inspecteur général honoraire des Pêches de la Régence de Tunis.  
 CADORET, maire de Riec-sur-Bélon.  
 CALANDREAU, avocat à la Cour.  
 CANGARDEL, directeur des Armateurs français.  
 CANTU, armateur à Boulogne.  
 CHARRIÈRE, ingénieur au Chemin de fer de l'Etat.  
 CHEVALIER, président du Syndicat des Mareyeurs du Croisic.  
 CASTAING, armateur à La Rochelle.  
 Commandant CLOAREC, vice-président de la L. M. C. et de l'E. P. T. P. M.  
 DAHL, armateur à La Rochelle.  
 DUHAMEL, armateur à Fécamp.  
 DESCHIENS, ingénieur chimiste, membre du Conseil de la Société de chimie industrielle.

- MM. DOUANE, ingénieur, vice-président de l'Association française du froid.
- DUFRESNE, armateur à Dieppe.
- FLAMENT, membre des Comités techniques de la Société d'Enseignement professionnel et technique des pêches maritimes.
- GAMAS, capitaine de frégate, chef du pilotage de la Gironde, président de la section bordelaise de la Société d'Océanographie de France.
- GADEL, président du Syndicat des Mareyeurs de Bretagne.
- GUILLEUX LA ROËRIE, lieutenant de vaisseau en congé, membre du Conseil de la Société d'Enseignement professionnel et technique des pêches maritimes.
- HAENTJENS, armateur à Arcachon.
- HERUBEL, président de la Commission des pêches de la Ligue maritime et coloniale.
- LABBÉ, professeur à l'Ecole de Médecine, à Nantes, président de la section nantaise de la Société d'Océanographie de France.
- LE DANOIS, directeur de l'Office scientifique des pêches.
- LEFÈVRE, vice-président de la Société des Amis de l'Institut océanographique du Havre.
- LE HARS, sénateur, maire de Quimper.
- LEMY, président du Syndicat national des Fabricants français de conserves de sardines et autres poissons.
- D<sup>r</sup> LOIR, conservateur du Muséum du Havre.
- LORIN DE REURE, administrateur principal de l'Inscription maritime, directeur de l'Inscription maritime à Quimper.
- MANLEY BENDALL, vice-président de la Société d'Océanographie de France.
- MALAQUIN, secrétaire général du Syndicat général de l'Industrie frigorifique.
- MANGIN, membre de l'Institut, directeur de la Société d'Océanographie de France.
- MARCHIS, professeur à la Faculté des Sciences de Paris.
- MONVOISIN, professeur à l'Ecole d'Alfort.
- René MOREUX, directeur du journal *La Pêche maritime*.
- MOULIETS, président de l'Association ostréicole du Bassin d'Arcachon.
- MOUTIER, professeur à l'Ecole centrale, ingénieur en chef des Services techniques de la Compagnie du Nord.



MM. MURATET, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Bordeaux.

OLIVARI, armateur à Arcachon.

PELLEGRIN, secrétaire général de la Société centrale d'Aquiculture.

POHER, ingénieur au Chemin de fer de Paris à Orléans.

POLIDOR, chef de bureau au sous-secrétariat d'Etat de la Marine marchande.

REGISMANSET, directeur au Ministère des Colonies.

RODEL (Albert), de la maison Rodel et fils, à Bordeaux.

ROGER, inspecteur général de l'Instruction publique.

RONDET-SAINT, directeur de la Ligue maritime française.

ROULE, professeur au Muséum.

DE ROUZIERS, secrétaire général du Comité central des Armateurs de France.

SIGMANN, administrateur-directeur de la Compagnie des transports frigorifiques.

SOREL, président du Syndicat des Armateurs de Dieppe.

SARRAZ-BOURNET, armateur à Boulogne.

VERHOEVEN, armateur à Lorient.

VIAUD (Georges), président de la Fédération des Industries ostréicoles de la région de Marennes.

VINCENT, avocat à la Cour d'appel, attaché au cabinet du Ministre du Travail.

VEYRIER-MONTAGNÈRES, conseiller général de la Gironde.

ZIEGLER, ingénieur chimiste.

## COMITÉ LOCAL D'ORGANISATION ALGÉROIS

## PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. le Gouverneur général de l'Algérie.

## VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

- MM. le Secrétaire général du Gouvernement général.  
 les Sénateurs et Députés d'Algérie.  
 le Président du Conseil supérieur du Gouvernement.  
 le Président des Délégations financières algériennes.  
 le Préfet d'Alger.  
 le Président du Conseil général du département d'Alger.  
 le Général commandant le XIX<sup>e</sup> corps d'armée.  
 le Recteur de l'Université d'Alger.  
 le Doyen des Facultés des Sciences.  
 le Contre-Amiral commandant la Marine en Algérie.  
 le Maire de la ville d'Alger.  
 le Directeur du Cabinet de M. le Gouverneur général.  
 le Directeur des Travaux publics, des Chemins de fer et des Mines.  
 le Directeur de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation.  
 le Directeur de la Sécurité générale.  
 le Directeur des Eaux et Forêts.  
 le Directeur des Affaires indigènes.  
 le Directeur des Services financiers.  
 le Directeur de l'Intérieur.  
 le Directeur des Territoires du Sud.  
 le Directeur des Douanes de l'Algérie.  
 le Directeur des Postes, Télégraphes, Téléphones.  
 le Président du Tribunal de commerce d'Alger.  
 le Président de la Chambre de commerce d'Alger.  
 le Président de la Chambre d'Agriculture d'Alger.  
 l'Inspecteur général des Ponts et Chaussées.  
 le Président du Comité régional des Conseillers du Commerce extérieur.  
 le Président du Syndicat commercial algérien.  
 le Directeur des Chemins de fer algériens de l'Etat.

- MM. le Directeur de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (réseau algérien).  
 le Directeur des Chemins de fer sur routes d'Algérie.  
 le Directeur général de la Banque de l'Algérie, à Paris.  
 le Sous-Directeur général de la Banque de l'Algérie.  
 Le Président de la Confédération générale des Agriculteurs d'Algérie.  
 le Président de la Confédération des Vignerons des trois départements algériens.

#### MEMBRES D'HONNEUR

- MM. le Président de la Section des colons des Délégations financières algériennes.  
 le Président de la Section des non colons des Délégations financières algériennes.  
 le Président de la Section arabe des Délégations financières algériennes.  
 le Président de la Section kabyle des Délégations financières algériennes.
- MM. CHEKIKEN HAMMOUDOU, conseiller général musulman.  
 SIDI ALI MEBAREK ZEROUK MAHIEDDINE, conseiller général musulman.  
 BENTAMI BELKACEM, conseiller général musulman.  
 le Président du Comité des Courtiers maritimes d'Algérie.  
 le Président de la Compagnie des Courtiers assermentés près le Tribunal de commerce.  
 l'Ingénieur en chef du port d'Alger.  
 l'Ingénieur ordinaire chargé du port d'Alger.  
 le Capitaine du port d'Alger.  
 le Sous-Directeur de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation.  
 le Chef du Service agricole général du département d'Alger.  
 le Directeur de l'Agence d'Alger de la Compagnie de Navigation mixte.  
 le Directeur de l'Agence d'Alger de la Compagnie Générale Transatlantique,  
 le Directeur de l'Agence d'Alger de la Société générale des Transports maritimes à vapeur.  
 Le Directeur de la Société algérienne de Navigation pour l'Afrique du Nord (Schiaffino et C<sup>ie</sup>).

- MM. le Président de la Fédération des Commerçants et Industriels mobilisés (Section algérienne).  
 le Directeur de l'Ecole supérieure de Commerce d'Alger.  
 l'Inspecteur d'Académie.  
 le Directeur des Tramways algérien (T. A.),  
 le directeur des Tramways et Messageries du Sahel (T. M. S.).  
 le Chef du Service commercial et touristique des Chemins de fer algériens de l'Etat.  
 le Chef des Services agricoles et commerciaux de la Compagnie P.-L.-M.

PRÉSIDENT

- M. TARTING, vice-président de la Chambre de commerce d'Alger, président du Syndicat commercial algérien.

VICE-PRÉSIDENTS

- MM. RUYSSSEN, chef de bureau à la Direction des Travaux publics du Gouvernement général.  
 le D<sup>r</sup> BABILÉE, membre du Conseil général.  
 LACOSTE, directeur de l'Inscription maritime.  
 CARABIN, membre du Conseil municipal.  
 RAMOS, président du Syndicat des armateurs de chalutiers de l'Afrique du Nord.

TRÉSORIER

- M. DELBAYS, secrétaire-trésorier de la Chambre de commerce d'Alger.

SECRÉTAIRE

- M. A. GILLET, secrétaire général de la Chambre de commerce d'Alger.

PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS

*Commission des fêtes*

- M. CAYRON, adjoint au maire d'Alger.

*Commission de réception*

- M. MORIN DE LINCLAYS, directeur de l'Agence d'Alger de la Compagnie Générale Transatlantique.

*Commission de logement*

M. PERROU, président du Syndicat des Hôteliers.

*Commission des visites techniques*

M. SEURAT, professeur à la Faculté des Sciences.

*Commission de la presse*

M. BERLUREAU, président du Syndicat de la Presse algérienne.

*Commission des excursions*

M. HANNEDOUCHE, président du Syndicat d'Initiative.

## MEMBRES

- MM. ABBAL, directeur de Banque.  
 BASSO, armateur de chalutiers.  
 BERGERET, courtier maritime.  
 BILLION DU PLAN, adjoint au maire d'Alger.  
 BISEUIL, inspecteur de la Navigation.  
 BOUGENOT, directeur de Banque.  
 BOUMEDINE, adjoint au maire d'Alger.  
 BUTORI, juge au Tribunal de commerce et agent maritime.  
 BOUVAIST, directeur de l'Ecole nationale de Navigation maritime d'Alger.  
 CABOUR, industriel.  
 CANIONNI, armateur de chalutiers.  
 CARBONEL, imprimeur.  
 CARBONNEL, agent maritime.  
 CAUSSE, juge au Tribunal de commerce, président de groupe du Syndicat commercial algérien.  
 CERVERA, armateur de chalutiers.  
 COSSUREL, inspecteur de la Navigation.  
 CROCHARD, juge au Tribunal de commerce et vice-président du Syndicat commercial algérien.  
 DAMERDJI, armateur de chalutiers.  
 DAURÇES, membre de la Chambre de commerce d'Alger.  
 DEBUSSCHER, agent maritime.  
 DEICKE (Henry), courtier assermenté.  
 DELACROIX, agent maritime.  
 DERROS, armateur de chalutiers.  
 DIACONO, directeur de Banque.  
 DI MEGLIO, armateur de chalutiers.  
 DI PIZZO (A.), armateur de chalutiers.

- MM. DI PIZZO (J.), armateur de chalutiers.  
 GARNIER, architecte de la Chambre de commerce.  
 GRASSON, courtier maritime.  
 GUINARD, armateur de chalutiers.  
 HUDE, agent maritime.  
 LABOUBÉE, directeur de Banque.  
 LAFFONT, adjoint au maire d'Alger.  
 LAFOURCADE, vice-président du Syndicat commercial algérien.  
 LANDO, courtier maritime.  
 LEGENDRE, adjoint au maire d'Alger.  
 LORENZI, directeur de Banque.  
 MAILLARD, agent maritime.  
 NIBELLE, vice-président honoraire du Syndicat commercial algérien.  
 RIVIECCIO, armateur de chalutiers.  
 ROBERT (Félix), membre de la Chambre de commerce d'Alger.  
 ROBERT (Joseph), membre de la Chambre de commerce d'Alger.  
 RONGIER, directeur de Banque.  
 ROUAN, directeur de Banque.  
 ROUTABOUL, directeur de la Succursale d'Alger de la Banque de l'Algérie.  
 ROUTON, juge au Tribunal de commerce et bibliothécaire du Syndicat commercial algérien, courtier assermenté.  
 SALLES, directeur de Banque.  
 SAUVAGE, proviseur du Lycée d'Alger.  
 SERVELLE, directeur de la Succursale d'Alger de la Banque de l'Algérie.  
 TACHET, juge au Tribunal de commerce et trésorier du Syndicat commercial algérien.  
 TAMZALI (Mustapha), membre de la Chambre de commerce d'Alger.  
 VINSON, juge au Tribunal de commerce, président de Groupe du Syndicat commercial algérien.  
 ZAMIT, armateur de chalutiers.

#### COMITÉ DE LA PRESSE

- M. le Directeur de la *Dépêche Algérienne*.  
 M. le Directeur de l'*Echo d'Alger*.  
 M. le Directeur de l'*Algérie*.  
 M. le Directeur des *Nouvelles*.  
 M. le Directeur de l'*Algérie Economique*.

## DÉLÉGUÉS OFFICIELS DU GOUVERNEMENT

---

### *Ministère de la Marine*

Le Contre-Amiral VINDRY, commandant la Marine en Algérie.  
Le Commissaire principal de Combescures, chef du service de l'intendance maritime en Algérie.

### *Ministère de l'Agriculture*

M. BOUTILLY, inspecteur général des Eaux et Forêts, directeur des Forêts de l'Algérie.

### *Ministère des Colonies*

M. GRUVEL, professeur au Muséum d'Histoire naturelle, conseiller technique.

### *Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*

MM. JOUBIN, professeur au Muséum, membre de l'Institut.  
BOUTIRON, conseiller technique de la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation au Gouvernement général de l'Algérie.

### *Ministère des Travaux publics*

MM. GIRAULT, directeur du Service du Travail maritime et de la Comptabilité à l'Administration centrale de la Marine marchande, président de la V<sup>e</sup> section du Congrès.  
LECOURBE, directeur du Service des Pêches maritimes et du Personnel à l'Administration centrale de la Marine marchande.  
LACOSTE, directeur de l'Inscription maritime à Alger.  
MARIE, ingénieur principal du Génie maritime, détaché au Service de la flotte de Commerce et du Matériel naval, commissaire général des Concours de bateaux de pêche à moteur.  
TERRIN, sous-chef de bureau à la Direction des Pêches maritimes.

### *Protectorat du Maroc*

MM. ANTRAYGUES, commissaire de la Marine, chef du Service de la Marine marchande et des Pêches maritimes au Maroc.  
GRUVEL, professeur au Muséum d'Histoire naturelle, conseiller technique de la Direction générale des Travaux publics.

*Protectorat Tunisien*

MM. MOURGNOT, directeur général des Travaux publics des Postes et Télégraphes de la Régence.

MAUQUONDUIT, capitaine de corvette, chef de la navigation et des pêches maritimes à la Direction générale des Travaux publics.

*Gouvernement général de l'Algérie*

MM. BOUTAN, professeur à la Faculté des Sciences d'Alger, inspecteur technique des pêches maritimes en Algérie.

SEURAT, professeur à la Faculté des Sciences d'Alger.

*Gouvernement général de l'Afrique occidentale française*

M. GRUVEL, professeur au Muséum d'Histoire naturelle, directeur du Laboratoire des pêches et productions coloniales.

*Gouvernement général de l'Afrique équatoriale française*

MM. MIRABEL, directeur de l'Agence économique de l'Afrique équatoriale française à Paris.

GRUVEL, professeur au Muséum.

*Gouvernement général de l'Indo-Chine*

M. GRUVEL, professeur au Muséum.

*Gouvernement général de Madagascar*

M. GRUVEL, professeur au Muséum, conseiller technique de la Grande Ile.

*Commission de l'Algérie, des Colonies et Pays de Protectorat*

M. DIAGNE, député du Sénégal, président.

---



DÉLÉGUÉS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES  
DES SOCIÉTÉS SAVANTES  
ET DES SYNDICATS PROFESSIONNELS

---

*Office technique et scientifique des pêches maritimes*

MM. LE DANOIS, directeur de l'Office.  
FAGES, assistant au Muséum, naturaliste de l'Office.

*Office national des Inventions*

M. LEGENDRE.

*Office météorologique*

M. WEHRLÉ, chef de la Section technique.

*Office national des Combustibles liquides*

M. ANDRÉ, pharmacien chef de la Salpêtrière, rapporteur du  
Comité scientifique de l'Office.

*Délégations financières algériennes*

M. X...

*Conseil général d'Alger*

MM. le D<sup>r</sup> BABILIER.  
AMEUR TAHAR.

*Conseil général des Alpes-Maritimes*

M. FOUCARD-CRESPL, conseiller général.

*Conseil général des Bouches-du-Rhône*

MM. AMBROSINI, vice-président.  
CORBANI, membre.

*Conseil général de la Seine-Inférieure*

M. G. BUREAU, ancien sous-secrétaire d'Etat.

*Ville d'Alger*

- MM. BILLON DU PLAN, adjoint au maire.  
 BOUMEDINE, adjoint au maire.  
 CARABIN, capitaine au long cours, adjoint au maire.  
 CAYRON, adjoint au maire.  
 LAFFONT, adjoint au maire.  
 LEGENDRE, adjoint au maire.

*Ville d'Arcachon*

- M. le D<sup>r</sup> HAMEAU.

*Ville de Calais*

- M. VINCENT, maire.

*Ville de Constantine*

- M. NEBRONT, conseiller municipal.

*Ville de La Teste-de-Buch*

- M. LE MAIRE.

*Ville d'Oran*

- M. le Commandant PELLECAT.

*Ville de Port-Louis*

- M. Marcel CHARRIER, maire.

*Ville de Riec-sur-Belon*

- M. CADORET, maire.

*Ville de Bordeaux*

- M. MARQUET, député, maire de Bordeaux.

*Ville de Boulogne-sur-Mer*

- M. FARJON, sénateur, maire.

*Chambre de commerce d'Alger*

- MM. ROBERT, membre.  
 DAURCES, membre.  
 TAMZALI, membre.

*Chambre de commerce de Bizerte*

- M. ALLOUES, membre de la Chambre.

*Chambre de commerce de Boulogne-sur-Mer*

MM. VIDOR, membre, armateur, ancien président du Syndicat des Armateurs de Boulogne.

FOURTET, secrétaire, membre de la Chambre de commerce, ancien président du Syndicat des Mareyeurs-Saleurs de Boulogne.

*Chambre de commerce de Bône*

M. JOURNET (Fernand), président.

*Chambre de commerce de Bordeaux*

M. le Président.

*Chambre de commerce de Calais*

M. VINCENT (Léon), secrétaire, membre de la Chambre de commerce.

*Chambre de commerce de Caen*

M. LAMY, trésorier.

*Chambre de commerce de Constantine*

M. GUEIT (Edouard), membre de la Chambre de commerce, industriel.

*Chambre de commerce de Dieppe*

M. PETIT.

*Chambre de commerce de Dunkerque*

M. BECK, membre.

*Chambre de commerce de Fécamp*

MM. VASSE, président.

CARON (L.).

MALADAIN.

COUTURIER.

*Chambre de commerce du Havre*

MM. DU PASQUIER (H.), président.

GODET (René), membre.

*Chambre de commerce de Lorient*

M. X...

*Chambre de commerce d'Oran*

M. le Président.

*Chambre de commerce de Marseille*

M. X...

*Chambre de commerce de Paris*

M. LEMY (Pierre), membre.

*Chambre de commerce de Philippeville*

M. CORDINA, vice-président.

*Chambre de commerce française de Naples*M. Henry ROUFF, président d'honneur de la Chambre, conseiller  
du commerce extérieur.*Chambre de commerce de Quimper*

M. DELECLUSE.

*Chambre de commerce de Tunis*

M. X...

*Chambre mixte de Safi*

M. le Président.

*Chambre de commerce de Saint-Nazaire*

MM. BRICHAUX (L.), président honoraire.

JOUBERT (L.)

*Chambre de commerce mixte de Safi*

M. LE PRÉSIDENT.

*Union des Chambres de commerce maritimes*

M. GUSTINE, secrétaire général.

*Association des grands ports français*

M. GUSTINE, secrétaire général.

*Compagnie des Chemins de fer de l'Etat*

M. CHARRIÈRE, ingénieur à la Division du Trafic.

*Compagnie des Chemins de fer du P.-L.-M.*

- M. MARIA, chef des Services agricoles et commerciaux du Réseau P.-L.-M. algérien.

*Compagnie des Chemins de fer du Midi*

- M. CHANUREL, sous-inspecteur des Services centraux à Bordeaux.

*Compagnie des Chemins de fer du Nord*

- M. FROT, inspecteur principal des Services actifs, chargé des transports.

*Chemin de fer de Paris à Orléans*

- M. POHER, ingénieur des services commerciaux.

*Chemins de fer algériens de l'Etat*

- MM. KERGOMARD, chef du service commercial.  
LAFUENTE, chef de service de la Direction.

*Chemins de fer des Routes d'Algérie*

- M. LE DIRECTEUR DU RÉSEAU.

*Compagnie générale transatlantique*

- M. MORIN DE LINCLAYS, directeur de l'Agence d'Alger.

*Académie des Sciences*

- M. JOUBIN, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle.

*Académie de Médecine*

- MM. MAILLARD, professeur à la Faculté de médecine, membre correspondant de l'Académie, à Alger.  
SERGENT, professeur à la Faculté de médecine, membre correspondant de l'Académie, à Alger.

*Académie de Marine*

- MM. LAUBEUF, membre de l'Institut, ancien président.  
LUMET, membre de l'Académie.

*Muséum d'Histoire naturelle de Paris*

- MM. GRUVEL, professeur.  
ROULE, professeur.

*Institut Océanographique*

M. JOUBIN, membre de l'Institut.

*Société de l'Enseignement professionnel et technique  
des Pêches maritimes*

MM. AJAM, ancien sous-secrétaire d'Etat de la Marine marchande,  
président de la Société.

PÉRARD, professeur à l'Ecole centrale, secrétaire général de la  
Société.

*Ligue maritime et coloniale*

MM. J. PÉRARD, président de la section scolaire de l'Ecole Centrale.  
CHERIÉ, secrétaire général du Syndicat de la presse maritime.

*Ligue maritime et coloniale  
Comité interfédéral des sections scolaires des grandes Ecoles  
et Facultés*

M. PÉRARD, président.

*Société de Biologie*

M. LEGENDRE, membre.

*Société centrale d'Aquiculture et de Pêche*

MM. GRUVEL, professeur au Muséum.  
le D<sup>r</sup> PELLEGRIN, président de la Société.  
le D<sup>r</sup> JUGEAT, vice-président.

*Société d'Encouragement à l'Industrie nationale*

M. LAFOSSÉ, inspecteur général des Eaux et Forêts, membre du  
Conseil d'administration.

*Musée océanographique de Monaco*

M. X...

*Société d'océanographie de France*

MM. MANLEY-BENDALL, vice-président.

J. PÉRARD, vice-président.

GAMAS, président de la Section de Bordeaux et du Sud-Ouest.

*Académie d'Hippone*

M. MAREC, secrétaire général.

*Société Zoologique de France*

MM. BOUTAN.  
PAGE.  
GRUVEL.  
PELLEGRIN.

*Société d'études et de vulgarisation de la Zoologie agricole  
de Bordeaux*

M. le D<sup>r</sup> FEYTAU, président.

*Société scientifique d'Arcahon*

MM. le D<sup>r</sup> HAMEAU, président.  
le D<sup>r</sup> GIRARD, membre.

*Société astronomique de Bordeaux*

MM. MANLEY-BENDALL, vice-président.  
MEMERY (HENRY), secrétaire général.

*Société philomatique de Bordeaux*

M. X...

*Société d'Histoire naturelle de l'Afrique du Nord*

M. ROZE (Maurice), chef de travaux à la Faculté des sciences  
d'Alger.

*Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord*

M. DE SANSBOEUF (Louis), vice-président.

*Société de Géographie et d'Archéologie de la province d'Oran*

MM. NOVELLA, membre.  
le Commandant PELLECAT, membre du Comité.

*Association technique maritime et aéronautique*

M. MARIE, ingénieur principal du Génie maritime, détaché au  
Ministère des Travaux publics, service des Pêches maritimes.

*Société de Chimie industrielle*

- MM. GOUX, administrateur délégué, des Tanneries bordelaises.  
 MARCARD, président du Syndicat des Ingénieurs chimistes du Sud-Ouest.  
 PÉRARD, professeur à l'École centrale.  
 ZIEGLER (Ch.), ingénieur chimiste, membre du Conseil de la Société de Chimie industrielle.

*Société des Ingénieurs civils de France*

- MM. LAUBEUF, ancien président.  
 SOREAU, vice-président.  
 PÉRARD, président de section.  
 LUMET, membre du Comité.  
 TONY-HUBER, secrétaire général.  
 BACHET (Marcel), membre de la Société.

*Société des Œuvres de mer*

- M. le Commandant DE PENFENTENYO, administrateur délégué de la Société.

*Société de Statistique*

- MM. BARRIOL, secrétaire général.  
 HUBER, directeur de la Statistique générale de la France.

*Société scientifique d'Hygiène alimentaire*

- M. ALQUIER, secrétaire général de la Société.

*Association française pour l'Avancement des Sciences*

- MM. PELLEGRIN (J.), assistant au Muséum d'Histoire naturelle.  
 FAGE (L.), assistant au Muséum d'Histoire naturelle.

*Association française du Froid*

- MM. ALTAZIN, armateur, importateur de glace.  
 BARRIER, secrétaire général de l'Association française du Froid.  
 DAHL, armateur.  
 DOUANE, ingénieur frigoriste.  
 FARALICQ, directeur de la Compagnie des Transports frigorifiques.



MM. MONVOISIN, chef des travaux de chimie à l'École vétérinaire d'Alfort, professeur à l'École du Froid.

SIGMANN, directeur de la Compagnie des Transports frigorifiques.

VERHOEVEN, armateur, administrateur délégué de la Compagnie lorientaise de Chalutage.

*Société centrale de Sauvetage des Naufragés*

M. LACOSTE, directeur de l'Inscription maritime en Algérie.

*Touring-Club de France*

M. NOIROT (Jacques), membre du Comité de tourisme U. et S., délégué du T. C. F.

*Automobile-Club de France*

MM. le Colonel FERRUS, président de la Commission technique.  
LUMET, directeur du Laboratoire.

*Hélice-Club de France*

M. HURET (Victor), président.

*Fishing-Club de France*

M. ALTAZIN (Eugène).

*Station de Castiglione*

M. le D<sup>r</sup> GAVARD, chef de la station.

*Réunion amicale des Fonctionnaires de l'Intendance*

M. l'attaché de 1<sup>re</sup> classe NOIROT.

*Association internationale des Chimistes de l'Industrie du Cuir*

MM. PÉRARD, membre.

ZIEGLER, membre.

*Comité central des Armateurs de France*

MM. CANU, président de la Section des pêches (Boulogne).

DUPRESNE, vice-président de la Section des pêches (Dieppe).

CASTAING, vice-président de la Section des pêches (La Rochelle).

LEMMENS, vice-président de la Section des pêches (Dunkerque).

VASSE, vice-président de la Section des pêches (Fécamp).

- MM. VERHOEVEN, vice-président de la Section des pêches (Lorient).  
 MALANDAIN, président de la Sous-Section de la grande pêche  
 (Fécamp).

*Chambre syndicale des Experts professionnels et judiciaires de Paris  
 et des départements*

- M. PÉRARD (J.), expert près la Cour d'appel et le Conseil de Préfecture de la Seine, président de la Chambre syndicale, arbitre près le Tribunal de commerce.

*Syndicat des Mareyeurs et Expéditeurs de Bretagne*

- MM. GABEL (Henri), président (Lorient).  
 GOURLAOUEN, vice-président (Douarnenez).  
 DISSEAUX, vice-président (Brest).

*Syndicat d'Initiative et de Tourisme d'Alger*

- M. HANNEDOUCHE, président.

*Syndicat des Armateurs à la pêche d'Alger*

- MM. RAMOS (Ferdinand), président.  
 DI PIZZO (Joseph), vice-président.

*Syndicat des Armateurs de Boulogne-sur-Mer*

- M. COPPIN, président.

*Syndicat des Armateurs à la pêche de Dieppe et du Tréport*

- MM. X...

*Société d'Assurances mutuelles des Pêcheurs de Bône*

- M. MAREC, président du Conseil d'administration.

*Syndicat des Armateurs de Fécamp*

- M. DUHAMEL, président.

*Syndicat des Armateurs de chalutiers à vapeur de Lorient*

- M. X...

*Syndicat des Armateurs de Port-en-Bessin*

- M. BREUILLÉ, président.

*Syndicat général de l'Ostréiculture et des Cultures marines*

MM. CADORET, ancien président.  
HERVÉ, membre.

*Association ostréicole de la rive gauche du bassin de la Seudre*

M. HERVÉ (Paul), président.

*Association ostréicole du bassin d'Arcachon*

M. le D<sup>r</sup> HAMEAU.

*Syndicat des Officiers mécaniciens brevetés de la Marine marchande*

M. GANOT.

*Association fraternelle des Pêcheurs et Borneurs du Syndicat d'Alger*

M. SCATTO D'ARDINO (Louis), vice-président.

*Syndicat des Pêcheurs de Marseille*

MM. CAPOLIANO (Pascal), président.  
CAPRILE (Joseph), secrétaire.

*Syndicat des Inscrits maritimes d'Alger*

MM. SCHIAVO (Henri), secrétaire.  
GALLANO (François), membre.  
SASSE (François), membre.

*Caisse régionale de Crédit maritime du Morbihan  
et de la Loire-Inférieure*

MM. CHARRIER (Marcel), vice-président.  
FAUCHÉ, directeur.

*Association générale des Pilotes de l'Algérie*

M. DOMINCI, pilote de la station d'Alger.

*Société de Pilotage du port de Bône*

M. MAREC, président du Conseil d'administration.

*Station de Pilotage d'Alger*

M. PADOVANI (Jean), chef pilote de la station.

*Service du Pilotage de la Gironde*

M. le Commandant GAMA, chef du service.

*Station de Pilotage de Philippeville*

M. PERONI, chef pilote.

*Station de Pilotage du port d'Oran*

M. X...

*Comité des Courtiers maritimes d'Algérie*

MM. le Commandant Pierre FERRAT, président.

BERGERET (Félix), vice-président.

*Syndicat de la Poissonnerie au détail*

M. BOUZAT (Albert), président.

*Syndicat des Mareyeurs de Boulogne-sur-Mer*

M. GRISET, président.

*Chambre syndicale des Commerçants et Industriels de la Merée  
de Bordeaux et du Sud-Ouest*

M. LAVERGNE, président.

*Syndicat des Fabricants français de Conserves de sardines  
et autres poissons*

M. LEMY (Pierre), président.

*Syndicat des Fabricants de conserves de Bordeaux.*

M. GAUQUELIN.

*Syndicat de l'Épicerie française et de l'Alimentation générale*

M. HÉMIER (Fernand), président.

*Fédération nationale des Commerçants en poissons  
et en denrées alimentaires*

M. ALTAZIN (Eugène), président.

*Chambre syndicale des Exportateurs et Expéditeurs  
de denrées alimentaires*

M. ALTAZIN (Eugène), vice-président.

*Confédération générale des Agriculteurs d'Algérie*

M. X...

*Syndicat commercial algérien*

MM. FRAMILIER (Henri), vice-président.

BASSY, vice-président.

POULALION, secrétaire général.

TACHET, trésorier.

*Syndicat commercial et industriel d'Oran*

M. PUVEREL.

*Groupe des Représentants et Voyageurs de commerce  
du Syndicat commercial algérien*

MM. LAFOURCADE, vice-président.

CROCHARD (Louis), vice-président.

COSTE (Albert).

LEVERGER.

*Section algérienne des Commerçants et Industriels mobilisés*

M. FÉRAUD, président.

*Syndicat de la Presse maritime*

MM. BOSSIÈRE (Henry), vice-président.

CHÉRIÉ, secrétaire général.

CRAVOISIER, syndic.

PÉRARD (J.), membre du Conseil.

AYMES.

BEARD DU DEZERT.

LESTONNAT (R.).

MOEBS (G.).

# RÈGLEMENT

---

## ARTICLE PREMIER

Le X<sup>e</sup> Congrès national des Pêches et Industries Maritimes aura lieu en 1927 et se tiendra à Alger.

## ART. 2

Ce Congrès est organisé, sur l'invitation faite par la Municipalité et la Chambre de commerce d'Alger, par la *Société l'Enseignement Professionnel et Technique des Pêches Maritimes*, avec le concours d'un Comité local algérien.

## ART. 3

Le Congrès est placé sous le patronage officiel du Ministère des Travaux publics et des différents départements ministériels intéressés.

## ART. 4

Le Congrès tiendra ses assises du 23 au 28 avril.

## ART. 5

Seront membres du Congrès les personnes qui auront envoyé leur adhésion au Secrétaire général du Congrès et qui auront acquitté le montant de la cotisation fixé à cinquante francs.

Auront le titre de membre donateur les congressistes qui auront acquitté une cotisation minima de cent francs.

Dans les cotisations ci-dessus est compris le montant de la cotisation de membre de la Société l'Enseignement Professionnel et Technique des Pêches Maritimes pour l'année 1927.

## ART. 6

Les membres du Congrès pourront faire inscrire les membres de leur famille qui désireraient les accompagner comme membres associés au Congrès en versant à cet effet une cotisation spéciale fixée à vingt-cinq francs. Les membres associés jouiront de tous les avan-

tages accordés aux congressistes. Toutefois, ils n'auront pas le droit de prendre la parole ni de voter dans les Assemblées et ne recevront pas les publications du Congrès.

## ART. 7

Les membres du Congrès recevront une carte qui leur sera délivrée par la Commission d'organisation ; *les cartes seront rigoureusement personnelles.*

## ART. 8

Les travaux du Congrès seront répartis en huit sections, savoir :  
Etudes scientifiques. — Technique des pêches maritimes. — Armement. — Utilisation des produits de pêche. — Industries maritimes. — Economie sociale et législation. — Pêchés dans les colonies. — Ostréiculture.

Et une sous-section :  
Moteurs marins.

## ART. 9

Le Congrès comprendra :  
Des séances générales ;  
Des séances de sections ;  
Des conférences ;  
Des visites à des établissements industriels ;  
Des démonstrations pratiques ;  
Des excursions.

## ART. 10

Les membres du Congrès ont seuls le droit d'assister aux séances et de prendre part aux travaux du Congrès.

Les délégués du gouvernement et des administrations publiques françaises jouiront des avantages réservés aux membres du Congrès.

## ART. 11

Le Comité exécutif arrête le programme d'ensemble des travaux techniques du Congrès. Il décide s'il y a lieu de prévoir des séances générales ou des séances communes à plusieurs sections pour la discussion de certains rapports ou communications. Il fixe les dates

et heures de ces séances ainsi que leur ordre du jour. Le bureau de chaque section fixe l'ordre du jour de chaque séance de section.

## ART. 12

Les rapports sur les sujets inscrits à l'ordre du jour des séances devront parvenir au Secrétariat général au plus tard le 1<sup>er</sup> avril.

## ART. 13

Les titres des communications et les propositions relatives aux travaux des sections devront parvenir au Secrétariat général avant le 15 mars.

La répartition des communications entre les diverses sections sera faite par le bureau du Comité exécutif, conformément au programme général du Congrès. Les sections compétentes du Comité d'organisation décideront ensuite s'il y a lieu de donner suite à ces propositions et de les discuter pendant le Congrès.

## ART. 14

Pour toute communication, il sera envoyé : 1<sup>o</sup> un court résumé. Ce document devra être remis le 20 mars au plus tard ; 2<sup>o</sup> le texte *in extenso*. Ce document devra être remis avant le 10 avril. Les communications arrivées après cette date ou présentées pendant le Congrès ne pourront être mises à l'ordre du jour que dans le cas où l'on aurait assez de temps pour les traiter après les communications régulièrement enregistrées.

## ART. 15

Les orateurs ne pourront occuper la tribune plus de quinze minutes, ni parler plus de deux fois dans la même séance sur le même sujet, à moins que le Président n'en décide autrement.

## ART. 16

*Les membres du Congrès qui ont pris la parole dans une séance devront remettre, à la clôture de celui-ci, un résumé de leur communication pour la rédaction des procès-verbaux.*

*Dans le cas où le résumé n'aura pas été remis, le texte rédigé par le Secrétaire de la séance en tiendra lieu, ou le titre sera seul mentionné.*



## ART. 17

*La reproduction de tout ou partie des rapports, mémoires ou communications présentés au Congrès, est rigoureusement interdite, sauf entente préalable avec le Secrétariat du Congrès.*

## ART. 18

Les secrétaires de chaque section devront remettre au Secrétariat général le texte écrit des vœux émis par la section au moins 18 heures avant l'heure d'ouverture de la séance générale de ratification, dont il est fait mention à l'article 20 ci-après.

## ART. 19

Le Comité exécutif procédera à un examen préalable des vœux émis par les sections ; il aura tout pouvoir pour écarter ceux de ces vœux qui, pour des motifs d'ordre pratique ou autre (mais non techniques), ne lui paraîtraient pas pouvoir être présentés à l'Assemblée générale de ratification. Il pourra également changer la rédaction du texte remis, à condition de n'en pas altérer le sens.

## ART. 20

Les vœux émis par les sections ne deviendront définitifs qu'après approbation de l'Assemblée générale. Cette Assemblée ne pourra qu'approuver ou rejeter les vœux qui lui seront soumis. Toutefois, elle pourra changer le texte de ces vœux par voie d'amendement, à condition que les modifications ainsi apportées n'altèrent pas le vœu dans son essence. L'approbation, le rejet ou la modification par voie d'amendement devront être faits sans débat, aucune discussion ne pouvant intervenir pour quelque motif que ce soit au cours de cette Assemblée générale de ratification des vœux.

## ART. 21

L'Assemblée ci-dessus prévue aura également à voter sur le lieu de réunion du prochain Congrès. Une discussion pourra être ouverte à ce sujet, mais elle ne pourra comprendre, en dehors des auteurs des invitations faites et des membres du Comité exécutif, que les cinq premiers orateurs qui se seront fait inscrire pour prendre la parole.

Aucun orateur ne pourra prendre la parole plus de cinq minutes.

ART. 22

Le Comité local d'organisation arrête, d'accord avec le Comité exécutif, le programme des excursions, des fêtes, des réceptions, des visites industrielles et techniques. Il prend toute mesure utile pour assurer le logement des congressistes. Enfin, il propose tout sujet technique d'intérêt local à l'examen du Comité exécutif.

ART. 23

Un compte rendu détaillé des travaux du Congrès sera publié par les soins du Comité exécutif. Le bureau de ce Comité se réserve expressément de fixer l'étendue des mémoires ou communications livrés à l'impression.

Les volumes de ces comptes rendus seront délivrés gratuitement à tous les adhérents du Congrès *ayant acquitté le montant de leurs cotisations.*

ART. 24

Le bureau du Comité exécutif statue en dernier ressort sur tout incident non prévu au règlement.

# PROGRAMME GÉNÉRAL TECHNIQUE

---

## I<sup>e</sup> SECTION

### Etudes scientifiques maritimes.

Faune et flore aquatiques. — Biologie des êtres marins. — Instruments de recherches et d'études. — Pisciculture marine (poissons, mollusques, crustacés). — Océanographie.

*Président* : M. le professeur JOUBIN, du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, membre de l'Institut.

*Président par intérim* : M. le Professeur BOUTAN, de la Faculté des sciences d'Alger.

*Secrétaire* : M. GERMAIN, assistant au Muséum.

## II<sup>e</sup> SECTION

### Technique des Pêches maritimes.

Monographies sur les différentes sortes de pêche. — Appâts naturels et artificiels. — Réglementation générale et Police de la pêche. — Ports de pêche.

*Président* : M. LECOURBE, directeur du Service des pêches maritimes au Ministère des Travaux publics.

*Secrétaire* : M. TERRIN, sous-chef de bureau au Ministère des Travaux publics.

## III<sup>e</sup> SECTION

### Armement à la pêche.

Production. — Vente. — Transport. — Bateaux de pêche et leur armement. — Engins de pêche. — Organisations économiques concernant l'armement. — Moyens propres à augmenter la consommation du poisson en France. — Ecorage, Halles et Marchés. — Tarifs et délais de transport par chemin de fer. — Statistiques.

*Président* : M. COPPIN, président du Syndicat des Armateurs de Boulogne-sur-Mer.

*Secrétaire* : M. CHARRIER-MARSAINES, secrétaire de la Section de la pêche au Comité central des Armateurs de France.

IV<sup>e</sup> SECTION**Conservation des produits de la pêche.**

Transport des poissons, mollusques et crustacés (bateaux-viviers, wagons spéciaux, chasseurs à vapeur). — Préparation et cuisson du poisson. — Modes divers de conservation des produits de la pêche (viviers, salaisons, séchage, fumage, conserves hermétiques). — Industrie frigorifique (wagons frigorifiques, isothermiques, etc., entrepôts frigorifiques).

*Président* : M. Georges LE BAIL, député du Finistère.

*Secrétaire* : M. Albert LE BAIL, avocat à la Cour d'appel de Paris.

V<sup>e</sup> SECTION**Industries maritimes.**

Constructions navales. — Moteurs, treuils, cabestans. — Industries chimiques de la mer : Sel marin, Soude, Iode, Algine, etc. — Sous-produits de l'industrie des pêches : engrais, huile de poisson, colles, farine de poisson, etc. — Traitement divers des huiles d'animaux marins et leurs emplois industriels, leurs transformations. — Réglementation concernant le commerce des sous-produits. — Répression des fraudes.

*Président* : M. LAUBEUF, ancien ingénieur en chef de la Marine, membre de l'Institut.

*Président par intérim* : M. PÉRARD, professeur de chimie industrielle à l'École centrale.

*Secrétaire* : M. ZIEGLER, ingénieur chimiste, conseil expert.

## SOUS-SECTION DES MOTEURS

**Emploi des moteurs marins à bord des bateaux de pêche.**

Etude technique des moteurs marins d'ordre divers (moteurs à explosion, à combustion interne, à gaz, moteurs électriques). — Etude des différents modes de propulsion. — Considérations économiques sur l'emploi des moteurs. — Prix de revient. — Réglementation.

*Président* : M. LUMET, docteur ès sciences, directeur du Laboratoire de l'A. C. F.

*Secrétaire* : M. Marcel BOCHET, ingénieur des Arts et Manufactures.

VI° SECTION

**Economie sociale et législation.**

Ecoles de pêche. — Institutions de prévoyance. — Assurances. — Caisse de secours. — Crédit maritime. — Mutualité. — Sociétés coopératives de pêche. — Hygiène. — Sauvetage.

*Président* : M. GIRAULT, directeur du Service des pêches maritimes au Ministère des Travaux publics.

*Secrétaire* : M. ROULLIER, rédacteur au Ministère des Travaux publics.

VII° SECTION

**La pêche dans les colonies et pays de protectorat.**

Produits de la pêche dans les colonies : poissons, mollusques, crustacés, corail, ivoire, nacre, perles, éponges. — Technique de la pêche. — Chasse à la baleine et autres cétacés. — Mesure propre à assurer le développement de la pêche dans les colonies.

*Président* : M. GRUVEL, professeur au Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

*Secrétaire* : M. PETIT, attaché au Muséum.

VIII° SECTION

**Ostréiculture.**

Technique industrielle. — Réglementation. — Transport. — Commerce.

*Président* : M. CADORET, président du Syndicat général de l'Ostréiculture.

*Secrétaire* : M. DONIÈS, secrétaire de la Société d'Enseignement professionnel et technique des pêches maritimes.

## PROGRAMME DU CONGRÈS

---

VENDREDI 22 AVRIL, de 14 heures à 18 heures, et SAMEDI 23 AVRIL, de 9 heures à midi. — Inscription des Congressistes au Secrétariat du Congrès (galerie du 1<sup>er</sup> étage du Palais Consulaire). — Visa des cartes des Congressistes. — Remise des cartes d'invitation pour les différentes cérémonies prévues au programme. — Remise de documents divers. (MM. les Congressistes sont instamment priés de remplir cette formalité indispensable.)

Le Bureau du Congrès signale que les cartes personnelles permettant de prendre part aux différentes manifestations prévues au programme seront rigoureusement exigées, et décline toute responsabilité au cas où, par suite de sa non-inscription en temps utile, un Congressiste se verrait mis dans l'impossibilité de prendre part à l'une quelconque de ces cérémonies. ❧

SAMEDI 23 AVRIL. — *Matin, à 10 heures* : Séance solennelle d'ouverture, au Théâtre municipal, sous la présidence de M. Viollette, gouverneur général de l'Algérie. (Entrée avec la carte de membre du Congrès.)

*Après-midi, de 14 heures à 16 h. 30* : Séance de section au Palais Consulaire. (Entrée avec la carte de membre du Congrès dûment visée.) — Consulter le programme affiché à la porte de chaque salle de séance.

*Visite concernant plus spécialement les dames* : Réception par M<sup>me</sup> Tamzali et visite de la maison style mauresque de M. Tamzali, membre musulman de la Chambre de commerce d'Alger.

*Soir, à 21 heures*, hall du Palais Consulaire : Vin d'honneur offert par le Comité local. (Entrée : carte de membre du Congrès dûment visée.)

DIMANCHE 24 AVRIL. — *Excursion en auto-car* : Départ d'Alger, à 7 h. 30, devant le Palais Consulaire. — Visite de Birkadem, Birtouta, Boufarik, Oued el Alleug, La Chiffa, Le Ruisseau des Singes, Blida. — Déjeuner à Blida, Hôtel d'Orient. — Visite de Souma, Bouïnan, L'Arba, Les Eucalyptus, Maison-Carrée. — Arrivée à Alger vers 16 h. 30. — Prix de l'excursion, tous frais compris, 80 francs. (Carte spéciale.)

*17 h. 30* : Réception de MM. les Congressistes par M. le Gouverneur général au Palais d'Été. (Invitation spéciale.)

LUNDI 25 AVRIL. — *Matin, de 9 heures à midi* : Séances de section.

*Midi* : Banquet offert à MM. les Congressistes par la Municipalité et la Chambre de commerce d'Alger, salle municipale des fêtes, rue Moïse. (Entrée : invitation spéciale remise sur demande à tous les Congressistes.)

*15 heures* : *Visite des travaux d'extension du port d'Alger.* (Consulter le programme spécial.)

*Visite plus spécialement réservée aux dames* : Visite de l'Exposition de dentelle, broderies, vannerie, haïk, spécialement organisée par l'Association des Dames françaises.

MARDI 26 AVRIL : *Matin, de 9 heures à midi* : Séances de section.

*Après-midi, de 14 heures à 16 h. 15* : Séances de section.

*16 h. 30* : Départ en auto-car devant le Palais Consulaire. — Visite de la fabrique d'allumettes Causserville, de la manufacture de tapis Crochard et de la fabrique de cigarettes Méliá. (Carte de membre du Congrès dûment visée.)

*14 heures* : *Excursion plus spécialement réservée aux dames* : Départ, à 14 heures, devant le Palais Consulaire. — Visite d'Alger, El Biar, Bouzaréah (tasse de thé au Céleste Hôtel), Vue sur Sidi-Ferruch et le Chenoua. — Traversée de la forêt de Baïnem. — Saint-Eugène. — Boulevard Front-de-Mer. — (Carte spéciale.)

*21 heures* : Soirée de gala au Théâtre municipal. (Carte spéciale.)

MERCREDI 27 AVRIL. — *Matin, de 9 heures à midi* : Séances de section.

*Après-midi* : Départ en auto-car, à 14 heures, devant le Palais Consulaire. — Visite d'Alger. — Ecole indigène de la rue Marey (broderies, dentelles, etc.). — Jardin d'essai (Ecole ménagère, Ecole d'Horticulture). — Fabrique de bouchons A. Borjeaud. — Ravin de la Femme-Sauvage. — Boulevard Bru (Panorama de la baie d'Alger). — Mustapha supérieur. — (Carte spéciale.)

JEUDI 28 AVRIL. — *Matin, à 10 heures* : Palais Consulaire, séance générale pour l'adoption des vœux émis par le Congrès.

*Midi* : Banquet officiel, sous la présidence de M. Sarraut, ministre de l'Intérieur. Prix : 50 francs. (Carte spéciale.)

*Après-midi, 15 heures* : Séance solennelle de clôture du Congrès,

au Théâtre municipal. Présidence de M. Viollette, gouverneur général de l'Algérie. (Carte de Congressiste).

**VENDREDI 29 AVRIL : Excursion du littoral.**

Groupe A : Congressistes rentrant le soir à Alger.

Groupe B : Congressistes allant s'embarquer à Oran.

Groupe C : Congressistes faisant l'excursion du Maroc.

Groupe A : Prix de l'excursion, déjeuner à Tipaza, auto-car et tous autres frais compris : 80 francs. (Carte spéciale.)

Groupes B et C : Consulter le programme spécial.

Départ des trois groupes en auto-car, à 7 h. 30, devant le Palais Consulaire. — Visite de Guyotville, Staouéli, Sidi-Ferruch (point de débarquement des Français en 1830), Zéralda, Castiglione (visite de la station aquicole et d'une fabrique de conserves), Bou Harroun, Tipaza.

11 h. 30 : Déjeuner à Tipaza.

A 13 heures, les Congressistes se diviseront en deux-sous-groupes.

*Sous-groupe n° 1.* — Les membres de ce groupe s'embarqueront à bord d'un torpilleur pour assister, dans la baie de Castiglione, à 10 ou 12 milles au large, à des essais de pêche au bœuf, par des fonds supérieurs à 500 mètres. Il sera ainsi démontré *de visu* que l'on peut pêcher du poisson comestible avec le filet-bœuf par des fonds supérieurs à 500 mètres. Affirmation qui avait été contestée lors de précédents Congrès.

Après la levée des filets, retour à Tipaza ou rentrée à Alger par mer en suivant la côte.

*Sous-groupe n° 2.* — Visite des ruines romaines de Tipaza, sous la conduite de M. Glenat, conservateur du Musée de Cherchell.

16 heures : Dislocation.

Groupe A : Rentrée à Alger en auto-car. — Visite de Marengo, Montebello, Attatba, Koléa, Zéralda, Staouli-Trappe, Chéragas, El Biar. — Ou par mer, en torpilleur.

Groupes B et C : Continuation du voyage. (Voir programme spécial.)



# X<sup>E</sup> CONGRÈS NATIONAL DES PÊCHES ET INDUSTRIES MARITIMES

TENU A ALGER  
DU 23 AU 28 AVRIL 1927



## SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN CAUSERET,

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

*Samedi 23 avril (matin)*

La séance solennelle d'ouverture du X<sup>e</sup> Congrès national des Pêches et Industries maritimes a été tenue le samedi 23 avril, dans la salle du Théâtre municipal de la ville d'Alger, sous la présidence de M. Jean CAUSERET, secrétaire général du Gouvernement général de l'Algérie, délégué à cet effet par M. VIOLETTE, gouverneur général de l'Algérie, absent d'Alger. La musique des élèves du Conservatoire d'Alger prêtait son concours à cette séance.

Aux côtés du PRÉSIDENT figuraient : MM. Maurice AJAM, ancien Sous-Secrétaire d'Etat de la Marine marchande, président du Congrès ; LECOURBE, directeur au ministère des Travaux publics, représentant M. Tardieu, ministre des Travaux publics ; M. DUROUX, sénateur d'Alger, président du Conseil général ; M. le Professeur PÉRARD, président du Comité exécutif du Congrès ; M. BORDES, préfet d'Alger ; M. RAFFI, maire d'Alger ; M. TARTING, vice-président de la Chambre de commerce d'Alger, président du Comité local d'organisation du Congrès ; M. le général NAULIN, commandant le corps d'armée, délégué de M. le Ministre de la Guerre ; M. l'amiral VINDRY, commandant la marine en Algérie,

délégué du Ministère de la Marine ; M. GRUVEL, représentant M. le Ministre des Colonies ; M. Raphaël DE BUEN, délégué du Gouvernement espagnol et représentant l'ensemble des délégués des nations étrangères représentées au Congrès, et MM. les hauts fonctionnaires du Gouvernement général de l'Algérie.

La séance est ouverte à 10 heures.

M. le Président donne la parole à M. LECOURBE, directeur au ministère des Travaux publics, représentant M. TARDIEU, ministre des Travaux publics.

M. Lecourbe s'exprime en ces termes :

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

MESDAMES, MESSIEURS,

M. le Ministre des Travaux publics avait accepté avec plaisir l'aimable invitation que le Comité d'organisation du Congrès lui avait adressée et il espérait pouvoir assister à cette séance inaugurale. Les nombreuses affaires dont il a la charge ne lui ont malheureusement pas permis de venir vous exprimer lui-même tout l'intérêt qu'il porte aux travaux de la *Société d'enseignement professionnel et technique des pêches*.

M. Albert SARRAUT, ministre de l'Intérieur, vous dira lui-même tous les regrets que M. André TARDIEU a éprouvés de ne pouvoir venir à Alger, mais le Ministre qui préside aux destinées de notre marine marchande a tenu à ce que, dès cette première journée, je vous apporte l'assurance de la bienveillante attention avec laquelle il suivra les travaux de ce Congrès. Il s'est fait communiquer la liste des rapports, et il a pu constater que les nombreuses communications figurant à l'ordre du jour étaient, par la diversité même de leur objet, la qualité de leurs auteurs, le meilleur garant du succès, de ce succès auquel nous ont habitués depuis longtemps déjà la haute compétence de votre président, M. le ministre AJAM, et l'inlassable dévouement de votre secrétaire général, M. le professeur PÉRARD.

Les vœux que vous aurez à émettre seront — M. André TARDIEU m'a chargé de vous en apporter l'assurance — l'objet d'un examen attentif ; les mémoires qui seront publiés resteront le vivant souvenir de l'effort fourni par tous ceux qui ont bien voulu collaborer

à l'œuvre si éminemment utile à laquelle s'est consacrée la Société d'enseignement professionnel.

La pêche, au cours de ces cinquante dernières années, a réalisé d'incontestables progrès, mais, si elle veut un jour tenir la place à laquelle elle peut légitimement prétendre dans l'alimentation du pays, elle doit encore perfectionner son outillage et ses moyens d'action.

N'oublions pas que le chalutage à vapeur, né dans notre pays, s'est d'abord développé à l'étranger. Faut-il rappeler, ici, que dès 1871, deux Sociétés françaises, la Société des Pêcheries de l'Océan, à Arcachon, et la Société des Pêcheries de l'Ouest, à La Rochelle, avaient mis en service plusieurs navires à vapeur pour pratiquer la pêche fraîche ?

Malheureusement, ces essais n'eurent pas de lendemain ; en présence de l'hostilité des uns, de l'indifférence des autres, ces Sociétés, livrées à leurs seules ressources, et sans aucun appui extérieur, durent renoncer à leur initiative. Les étrangers, une fois de plus, s'emparèrent d'une invention française, et c'est en Angleterre et en Allemagne que le chalutage à vapeur prit d'abord tout son développement. Nous n'y sommes venus que plus tard, et, aujourd'hui encore, malgré les efforts de l'armement, nous sommes restés bien loin en arrière de nos concurrents étrangers.

Je ne doute pas, Messieurs, que si une Société comme la vôtre avait existé en 1871, elle eût pu vaincre les résistances qui s'opposèrent à l'adoption du nouveau procédé de pêche et que la France eût pu ainsi conserver tout le bénéfice de cette heureuse innovation.

Je n'en veux pour preuve que les résultats, si encourageants, obtenus par la propagande qui a été menée en complet accord entre la Société d'enseignement professionnel et l'Administration de la Marine marchande pour l'application, à la pêche, du moteur marin et notamment du moteur à huile lourde.

Alors que, dans les pays du Nord, la moindre barque de pêche est dotée d'un moyen de propulsion mécanique qui évite aux marins tant d'inutiles fatigues et qui accroît la puissance de rendement de son outillage, nos pêcheurs étaient, jusqu'à ces dernières années, restés à peu près tous réfractaires à ce progrès. Il a fallu toute la persévérante énergie de votre Société, qui comptait dans son sein de vaillants propagandistes comme les Pérard et les Lumet, pour vaincre ces résistances.

En 1908, au Congrès des pêches de Bordeaux, M. Lumet présentait un rapport dans lequel il constatait que plus de 6.000 bateaux de pêche étaient susceptibles d'utiliser un moteur, et que, quelques

unités seulement en avaient été dotées. L'une d'elles, *Le Goéland*, avait, d'ailleurs, été construite sur les données du professeur Pérard.

En 1923, au moment où s'ouvrait le VIII<sup>e</sup> Congrès des Pêches, en même temps que le premier concours de bateaux à moteur organisé par l'honorable M. Rio, alors Sous-Secrétaire d'Etat de la Marine marchande, on comptait 769 embarcations de pêche munies de moteur dont 28 seulement à huile lourde.

En 1925, la statistique enregistrait 2.381 embarcations à moteur, dont 235 à huile lourde. Aujourd'hui, ces chiffres ont encore augmenté : d'après un recensement, effectué à la demande de M. Lunet, président de la sous-section des moteurs, on compte 3.616 bateaux de pêche à moteur, dont 582 à huile lourde.

L'Algérie n'a pas été la dernière à entrer dans la voie du progrès et alors qu'en 1921 elle n'avait que 16 embarcations à moteur, elle en compte aujourd'hui 573.

Aussi bien, Messieurs, cette terre d'Afrique, qui nous accueille aujourd'hui, est-elle, depuis longtemps, un centre de pêche des plus importants. Vous pourrez vous en convaincre en suivant, au sein même de ce Congrès, la série des très intéressants rapports que le sympathique Directeur de l'Inscription maritime, M. Lacoste, a pris l'initiative de faire établir, par ses collaborateurs, sur les différents genres de pêche pratiqués en Algérie, ainsi que sur les procédés d'utilisation et d'écoulement du poisson. Les pouvoirs publics ont compris tout l'intérêt que présentait cette branche de l'activité économique et, pour en favoriser le développement, M. le Gouverneur général a fait décider la construction du port même d'Alger, d'un môle de pêche qui sera spécialement réservé aux chalutiers à vapeur. D'après les indications puisées dans un très intéressant rapport de M. Lambert, capitaine de port à Alger, ce môle, établi au sud de la darse de l'Amirauté, présentera 250 mètres de quais accostables, suffisants pour 10 paires de chalutiers amarrés en couple. Il sera bordé d'un quai de 5 m. 50 de large en dedans duquel seront inclus 1.500 mètres de terre-plein pour les dépôts de charbon, de matériel ; des prises d'eau seront disposées en nombre suffisant et l'éclairage électrique installé partout.

Les petites embarcations de pêche accosteront au quai de rive correspondant au môle. Enfin deux voies ferrées aboutissant à l'amorce du môle assureront l'évacuation de la marée vers l'intérieur.

Nul doute qu'une pareille institution ne contribue au développement de la pêche au port d'Alger, dans lequel, avec des procédés

beaucoup moins perfectionnés, on a pu débarquer l'an dernier plus de 2.600.000 kilos de poisson, soit environ le septième de la production totale de l'Algérie.

Nous n'avions d'ailleurs nul besoin de venir jusqu'ici pour apprécier l'importance de l'armement algérien et son esprit d'initiative. Dans nos précédents Congrès, les délégués de la colonie avaient toujours tenu une large place et les interventions de MM. Tarting, Ramos, Cayrol, Galle et Ardoine, pour ne citer que quelques noms, avaient toujours été des plus remarquées.

Aussi, lorsqu'en 1923, à l'issue du Congrès de Boulogne, M. Galle au nom des délégués algériens nous demanda de choisir Alger pour y tenir un prochain Congrès, sa proposition fut-elle accueillie avec le plus vif enthousiasme. Certes, il y avait chez beaucoup d'entre nous la satisfaction bien légitime de connaître ce magnifique pays, orgueil de notre France, mais à côté de ce sentiment un peu égoïste, se manifestait surtout le désir de donner à nos collègues algériens un témoignage des profondes sympathies qu'ils avaient su se ménager parmi nous, par leur si précieuse et si courtoise collaboration.

Toutefois, malgré toute l'aimable insistance de la délégation algérienne, votre bureau se vit dans l'obligation de différer la réunion du Congrès d'Alger. Des engagements antérieurs avaient été pris envers la ville de Bordeaux. Ils furent tenus, et nul de ceux qui ont suivi le IX<sup>e</sup> Congrès ne l'a regretté, mais lorsqu'en septembre 1925, nos collègues algériens renouvelèrent avec tant d'insistance leur cordiale invitation, le choix de la ville d'Alger comme siège du X<sup>e</sup> Congrès fut accueilli par tous avec la plus vive satisfaction.

Aujourd'hui, cette date si impatiemment attendue est enfin arrivée, nous voici réunis dans cette admirable cité qui, à côté d'un grand port moderne et d'une grande ville moderne, nous offre les vestiges d'une vieille ville arabe enclavés dans la cité française comme un indestructible souvenir d'un passé légendaire.

Je suis heureux d'y retrouver mes excellents collègues des Congrès précédents, je suis heureux d'y saluer les nouveaux venus et, au nom de M. le Ministre des Travaux publics, de souhaiter la bienvenue aux représentants des nations étrangères qui, répondant à l'invitation du Gouvernement français, ont bien voulu honorer cette réunion de leur présence.

A nos hôtes d'aujourd'hui, à M. le Gouverneur général, à M. le Maire de la ville d'Alger, au Président de la Chambre de commerce, à tous les membres du Comité local qui nous ont ménagé une si

cordiale réception, j'apporte ici le témoignage de notre profonde reconnaissance et je leur adresse mes plus vifs remerciements.

De chaleureux applaudissements soulignent les principaux passages du discours de M. LECOÛRBE.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. RAFFI, *maire d'Alger*.

**M. Raffi** s'exprime en ces termes :

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de la ville d'Alger, je vous adresse mes souhaits de cordiale bienvenue. Il y a deux ans, quand, au retour du Congrès de Bordeaux, nos délégués nous firent connaître que le Congrès de 1927 tiendrait ses assises à Alger, nous en éprouvâmes tous une sincère joie.

Votre venue est un hommage aux Français de nos trois magnifiques départements. Nous en sommes heureux et fiers. Soyez assurés de trouver dans nos villes et nos campagnes, tout aussi bien dans la maison opulente que sous le plus modeste toit de chaume, l'accueil le plus empressé, le plus cordial.

C'est pour nous une vraie fête de vous recevoir ; vous, Mesdames, qui nous apportez un peu de la beauté et de la grâce de notre chère patrie ; vous, Messieurs, qui comptez parmi les personnalités les plus marquantes du commerce, de l'industrie et de l'intelligence française.

Avec passion, nous suivrons vos travaux, car nous n'ignorons pas qu'ils ont pour objet d'assurer un sort plus heureux à nos populations maritimes, à tous, un bien-être meilleur.

Vous n'avez pas craint d'affronter un long et pénible voyage, pour venir jusqu'à nous. Je souhaite très vivement que votre court séjour à Alger compte parmi les meilleurs et les plus doux moments de votre vie. Pour vous surtout, Mesdames, je ne doute pas que vous trouviez ici la réalisation du rêve que vous avez certainement fait en traversant notre grand lac bleu.

Parcourez nos jardins, ajoutez votre charme au charme de nos coteaux en fleurs, soyez pour un temps notre plus belle parure, conservez d'Alger un bon souvenir.

Vous, Messieurs, la tâche qui vous attend est difficile, les problèmes que vous avez à examiner, à résoudre, sont nombreux et

complexes, ils ne vous absorberont pas au point, je l'espère, de vous empêcher de subir l'envoûtement de notre beau ciel.

Venus ici en amis, vous repartirez, j'en suis convaincu, en admirateurs enthousiastes, en propagandistes ardents de l'œuvre civilisatrice de la France dans ce pays.

Messieurs, au nom du Conseil municipal de la ville d'Alger, je vous renouvelle mes souhaits de bienvenue, je vous exprime à nouveau mes sentiments de gratitude.

L'assemblée toute entière applaudit à maintes reprises le discours de M. le maire d'Alger.

M. le Président donne ensuite la parole à M. TARTING, *vice-président de la Chambre de commerce d'Alger*.

M. Tarting s'exprime en ces termes :

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,  
MESSIEURS LES SÉNATEURS ET DÉPUTÉS,  
MESDAMES, MESSIEURS,

M. BILLIARD, président de la Chambre de commerce d'Alger, actuellement en France, m'a prié de l'excuser et de vous exprimer tous ses regrets de n'être pas des nôtres aujourd'hui, à la séance inaugurale du X<sup>e</sup> Congrès des Pêches maritimes.

C'est pourquoi j'ai le privilège et les très grand plaisir d'adresser, au nom de l'Assemblée consulaire, une cordiale bienvenue à tous les Congressistes.

C'est en 1921, au Congrès de Marseille, que M. Galle, délégué financier, et moi, avons demandé que l'un des futurs Congrès des pêches maritimes tienne ses assises à Alger.

Les engagements pris par le Comité directeur vis-à-vis des villes de Boulogne-sur-Mer, de Bordeaux et Arcachon ne lui permirent pas de nous donner immédiatement satisfaction et nous dûmes patiemment attendre.

Au Congrès de Bordeaux et Arcachon, en 1925, il fut décidé, après une nouvelle et pressante intervention des délégués algériens, que le X<sup>e</sup> Congrès aurait lieu à Alger.

A vous voir si nombreux aujourd'hui, je ne puis que me réjouir et me féliciter d'avoir, avec tous les délégués de l'Algérie, tant insisté pour qu'Alger ait enfin l'honneur de vous recevoir.

Et j'ose croire que ce fut un plaisir pour vous de débarquer sur cette terre d'Afrique qui, pour beaucoup d'entre vous, hélas, et je le déplore sincèrement, était une terre complètement inconnue.

Ce que vous avez déjà pu voir vous donne une idée de ce que le Français est susceptible de créer, lorsqu'il vient implanter ses méthodes dans une colonie, ce Français à qui l'on a tant dénié le génie de la colonisation.

Au cours des excursions prévues et tout au long de votre voyage à travers l'Algérie, vous pourrez constater la magnificence des récoltes et le travail formidable accompli ici en moins de 100 ans, puisque c'est en 1830 que débarquèrent les troupes françaises à Sidi-Ferruch, où vous aurez, d'ailleurs, l'occasion de vous arrêter.

Et cela, nous le devons à nos vaillants colons, qui, après bien des déboires, reçoivent enfin, sauf les années mauvaises, car il en est quelquefois, malheureusement, la juste récompense de leur persévérance au travail.

Je souhaite, Mesdames et Messieurs, que vous emportiez de notre beau pays un souvenir inoubliable et j'ose espérer aussi que, rentrés dans la métropole, vous serez pour l'Algérie les meilleurs agents de la plus active propagande, en en décrivant les beautés et en en signalant les ressources.

Les travaux du X<sup>e</sup> Congrès seront laborieux, je le sais, mais nous sommes sûrs qu'avec des dirigeants comme MM. AJAM, FARJON, PÉRARD, LECOURBE, GIRAULT, GRUVEL et bien d'autres encore, toutes les difficultés seront aplanies, toutes les questions mises à l'ordre du jour examinées dans les délais impartis et solutionnées au mieux des intérêts solidaires de l'Algérie et de la France.

Une des principales questions à résoudre et déjà examinée au Congrès de Bordeaux, question pour laquelle nous sommes certains d'avoir l'appui de M. le Gouverneur général, est celle du Crédit et des Mutuelles maritimes.

L'Algérie ne faillira pas à sa tâche en cette matière. Elle voudra certainement donner à ses pêcheurs les mêmes avantages que ceux dont bénéficieront les adhérents algériens aux mutuelles agricoles.

Sur les côtes algériennes, ces pêcheurs sont fort nombreux. Il est évidemment de notre devoir de les encourager et de les aider au même titre que les travailleurs de la terre, puisque la mer possède comme elle des richesses incalculables que l'on se doit d'exploiter dans les meilleures conditions.

Il nous appartient aussi de faire toute propagande utile et de prendre toute mesure pour qu'en Algérie, comme en France, et



ainsi que cela se fait à l'étranger, le consommateur fasse entrer de plus en plus dans son alimentation les produits de la mer.

En terminant, je remercie M. le GOUVERNEUR GÉNÉRAL de s'être associé à notre manifestation économique, en acceptant la présidence d'honneur de ce X<sup>e</sup> Congrès.

Je remercie MM. AJAM, PÉRARD, FARJON, et toutes les personnes ici présentes qui ont bien voulu être des nôtres aujourd'hui.

Je remercie également MM. les DIRECTEURS DE LA MARINE MARCHANDE, nos amis, auprès desquels nous avons toujours trouvé l'accueil le plus bienveillant.

Et à vous toutes, Mesdames, et à vous tous, Messieurs, je dis encore merci d'avoir répondu en aussi grand nombre à l'appel de l'Algérie.

Le discours de M. TARTING est souligné par des applaudissements répétés.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. Maurice AJAM, *ancien Sous-Secrétaire d'Etat de la Marine marchande, président du Congrès.*

**M. Ajam** prononce le discours suivant :

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

MESDAMES,

MESSIEURS,

1914-1927. — Voilà tantôt treize années que notre Congrès des Pêches s'est tenu dans l'Afrique du Nord !

De Tunis nous avons rapporté d'inoubliables souvenirs. J'aperçois, dans cette assistance même, plus d'un des amis algériens qui vinrent, dans la Régence, nous donner un témoignage de leur sympathie. Mais, hélas ! combien de disparus ! en mai 1914, rien ne pouvait faire prévoir l'ouragan qui se préparait à l'horizon. Les délégués étrangers étaient eux-mêmes pleins de confiance ; nous pensions que le monde entier, faisant prédominer les questions économiques sur les questions politiques, allait chercher la prospérité générale dans la paix.

Que de désillusions nous avons subies ! Les plus jeunes, les meilleurs d'entre nous ont été fauchés et déjà, à notre Congrès de Marseille, en 1922, nous avons pu mesurer avec mélancolie l'étendue de nos pertes.

C'était comme délégué du Gouvernement français que j'avais présidé le Congrès de Tunis. Je n'étais alors qu'un simple membre de la *Société d'Enseignement professionnel et technique des Pêches maritimes* dont l'éminent secrétaire général, M. Joseph Pérard, professeur à l'Ecole Centrale, était l'animateur. C'est toujours à cette Société que furent dévolus l'honneur et la tâche de préparer nos Congrès. La guerre avait fatalement paralysé notre activité. Lorsque l'armistice intervint, une reconstitution fut tentée sous la présidence de M. Louis NAIL qui avait été mon successeur au Sous-Secrétariat de la Marine marchande. Je puis ici vous rappeler un détail navrant : M. NAIL mourut dans un terrible accident d'automobile au moment où la confiance du Ministre allait l'appeler au Gouvernement général de l'Algérie.

Louis NAIL était tout à fait désigné pour présider avec autorité notre groupement ; il représentait à la Chambre des députés la ville de Lorient, un de nos principaux ports de pêche ; il connaissait admirablement les besoins de nos marins et de nos armateurs. Sa mort nous portait un coup très dur et nous privait d'un chef capable de nous assurer le concours des pouvoirs publics.

M. PÉRARD et ses amis voulurent bien me faire l'honneur de s'adresser à moi. La tâche était lourde et j'avoue que j'hésitai assez longtemps. Mais comment résister à un homme tel que Pérard, dont la volonté et la ténacité égale l'intelligence ?

Avec lui, avec ses dévoués collaborateurs dont j'aperçois ici les plus distingués, nous commençâmes la préparation du Congrès de Marseille qui eut lieu en 1922.

Ce ne fut pas sans une appréhension légitime, car il fallait rassembler bien des éléments que la guerre avait dispersés. Un gros succès couronna nos efforts, et ce succès fut d'autant plus notable que nos opérations eurent lieu au plein d'une grève des inscrits qui menaçait de désorganiser notre programme.

Notre manifestation économique prépara plus d'une réforme et provoqua des réalisations qui furent appréciées dans les milieux maritimes.

Me sera-t-il permis d'affirmer que nos Congrès — où se réunissent les spécialistes les plus renommés — ont le mérite, par leur sage méthode, par la continuité de leurs vues, de fournir une base de travail à une administration dont les dirigeants sont des hommes remarquables mais dont l'existence a toujours été incertaine et ballottée.

Le Service des Pêches maritimes, confié d'abord à la Marine militaire qui le traitait comme un enfant perdu, a été successivement

ment rattaché au *Ministère des Travaux publics* et au *Ministère du Commerce*. Les hasards de la politique l'ont rendu l'année dernière aux Travaux publics.

Tant que l'armement à la pêche a eu son Sous-Secrétariat d'Etat il a pu considérer qu'il avait un agent de liaison avec les Pouvoirs publics. Mais le Sous-Secrétariat de la Marine marchande a été supprimé. Et, tout en m'inclinant respectueusement devant l'autorité d'un ministre, dont tous les partis reconnaissent les hautes capacités, je me hasarderai cependant à exprimer le regret de voir la Marine marchande dépourvue des soins d'un interprète, d'un avocat spécialisé qui pourrait lui être fort utile dans les conseils du Gouvernement.

Cela dit, je dois constater que la Société des Pêches maritimes a vu progresser son importance en raison même des incertitudes administratives. Elle a la bonne fortune d'être en contact permanent avec des fonctionnaires de premier ordre tels que MM. LÉCOURBE et GIRAUT, qui font partie de son Conseil d'administration ; elle fait avec eux le meilleur ménage et, par une collaboration permanente, elle s'efforce de défendre constamment auprès d'eux les intérêts d'une corporation dont l'activité économique représente annuellement pour notre pays des centaines de millions.

Ce que peut faire un Congrès, quel développement il peut donner à une industrie nationale, quelles utiles suggestions il peut faire surgir, vous en aurez, Messieurs, la preuve dès la semaine prochaine.

Chaque année nous avons abordé des problèmes nouveaux, chaque année nous avons élargi le domaine de nos recherches.

Aujourd'hui, c'est l'Algérie qui va faire l'objet principal de nos études. Sur cent rapports qui ont été déposés, quatre-vingt-dix à peu près sont consacrés à notre belle colonie.

Mardi prochain, toutes nos sections se réuniront pour jeter un regard d'ensemble sur tout ce qui intéresse spécialement l'Afrique du Nord.

Comment nous sommes venus à Alger ? Nous pouvons aujourd'hui proclamer nos raisons.

Nous avons, depuis vingt années, établi pour nos Congrès, une règle dont nous nous sommes bien rarement affranchis.

La France est une au point de vue économique ; en poursuivant l'intérêt général, elle est certaine à la longue de faire prospérer les intérêts particuliers ; mais géographiquement, elle comporte trois groupements maritimes qui ont parfois des vues divergentes : c'est celui de la *Manche*, c'est celui de l'*Atlantique*, c'est celui de la *Méditerranée*.

Pour agir en toute impartialité, nous avons depuis longtemps décidé que nos Congrès auraient lieu successivement dans une ville maritime occupant une place en vue dans l'un des groupements sus-indiqués.

Après Marseille, ce fut Boulogne, après Boulogne ce fut Bordeaux.

Dès 1923, la ville d'Alger avait fait valoir ses droits qui ne sont pas minces. A Bordeaux, elle eut un défenseur ardent, tenace et fort éloquent dans la personne de M. TARTING. A vrai dire, si le Congrès de Bordeaux ne s'était pas prononcé pour Alger, il eut commis une grande injustice. A une énorme majorité, Alger remporta la victoire et nous sommes bien heureux aujourd'hui d'exécuter la décision qui a été prise.

Nous nous attendions, certes, à un bon accueil ; mais nous reconnaissons qu'on nous a gâtés.

Nous aurons la satisfaction, à défaut de notre ministre, M. André TARDIEU, retenu dans la métropole, de voir présider notre banquet de clôture par M. Albert SARRAUT, ministre de l'Intérieur et notre séance solennelle par M. le Gouverneur général de l'Algérie.

Nous leur exprimerons jeudi prochain toute notre reconnaissance.

M. le gouverneur général VIOLETTE a bien voulu se faire représenter aujourd'hui par son secrétaire général, M. CAUSERET. Je m'en félicite personnellement puisque je retrouve ici, étant à moitié Tourangeau, un compatriote avec lequel m'unissent depuis longtemps des liens d'amitié. Vous me permettrez de saluer en même temps M. le préfet BORNES qui a laissé dans la Sarthe le souvenir d'un administrateur actif et éclairé, grâce à qui nous avons traversé sans heurt les journées difficiles de la grande guerre et qui met actuellement au service du département d'Alger les mêmes qualités et le même dévouement.

Je ne trouve réellement pas de termes suffisants pour remercier la municipalité d'Alger, dans la personne de son maire, M. RAFFI, et la Chambre de commerce, dans la personne de son vice-président, M. TARTING. C'est grâce à leur générosité que nous pouvons donner tant d'éclat à ce Congrès. La ville d'Alger et la Chambre de commerce ont su comprendre le haut intérêt qui s'attachait à des manifestations de ce genre. Elles ont bien mérité de l'Algérie et de la métropole *dont elles ont de nouveau marqué l'indissoluble union.*

Je signalais avec regret tout à l'heure l'absence de M. André TARDIEU qui est notre ministre. Remercions-le d'avoir bien voulu se faire représenter ici par cinq fonctionnaires éminents de son

administration. M. LECOURBE, directeur du Service des Pêches maritimes et du personnel à l'administration centrale de la Marine marchande ; M. Camille GIRAULT, directeur du Service de travail maritime et de la comptabilité ; M. LACOSTE, directeur de l'Inscription maritime à Alger ; M. MAIRE, ingénieur principal du Génie maritime, commissaire général des Concours de bateaux de pêche à moteur ; M. TERRIN, sous-chef de bureau à la Direction des Pêches maritimes.

M. le Ministre de la Marine nous a fait le grand honneur de déléguer à ce Congrès M. le contre-amiral VINDRY, commandant la marine en Algérie. Il a voulu ainsi marquer le lien qui unit la marine militaire à la marine marchande ; il sait qu'en protégeant les marins-pêcheurs, en assurant le bien-être économique de leur corporation, nous conservons à la France l'élite de ses équipages.

M. le Ministre de la Guerre s'est fait représenter par le général NAULIN, commandant le corps d'armée.

M. le Ministre des Colonies a choisi pour le représenter M. le professeur GRUVEL.

Le Ministre de l'Instruction publique a délégué MM. le professeur JOUBIN et BOUTIRON, ce dernier plus spécialement chargé de l'Enseignement technique. Il ne pouvait mieux choisir.

Le Protectorat du Maroc nous envoie M. ANTRAYGUES, commissaire de la Marine, chef du Service de la Marine marchande et des Pêches maritimes au Maroc ; le Protectorat tunisien a délégué M. le capitaine de corvette MONCONDUIT, chef de la Navigation et des Pêches maritimes ; nous remercions MM. les Résidents généraux.

Permettez-moi, en terminant, de saluer au nom de vous tous, mes anciens collègues au parlement, MM. DUROUX et ROUX-FREYSINENCO, qui ont bien voulu prendre part à nos travaux ; MM. les Délégués des Nations étrangères, en la personne de M. Raphaël DE BUEN, délégué du gouvernement espagnol. Nos congressistes se souviennent encore, se souviendront toujours de l'hospitalité si généreuse que M. DE BUEN leur procura, en 1925, à Saint-Sébastien, quand le Congrès français et le Congrès espagnol se virent réunis par une heureuse coïncidence.

Puisse le Congrès d'Alger resserrer le lien méditerranéen qui unit les races latines. Puisse cette belle manifestation économique démontrer, une fois de plus, que la paisible discussion des intérêts maritimes est la meilleure manière d'assurer à l'Europe et au monde ce que les peuples désirent par dessus tout, ce que la France place au premier plan de son idéal : la Paix !

Le discours de M. AJAM est chaleureusement applaudi à maintes reprises par l'assemblée toute entière, qui manifeste ainsi son unanime et chaleureux assentiment aux paroles prononcées par le Président du Congrès.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Raphaël DE BUEN, *délégué du Gouvernement espagnol* ; au nom de l'ensemble des gouvernements étrangers représentés au Congrès.

M. de Buen s'exprime en ces termes :

J'assume aujourd'hui une tâche peut-être trop difficile : celle de représenter les différents gouvernements étrangers qui s'intéressent au X<sup>e</sup> Congrès des Pêches et Industries maritimes. Les communications maritimes qui relient les nations sont un des facteurs les plus actifs au maintien de la paix du monde.

L'Espagne, en raison de son bon voisinage avec la France, ne peut vivre isolée de cette dernière. Aussi, est-ce pour moi un devoir et un plaisir de vous apporter le salut des marins de mon pays.

Je me souviens du Congrès de Bordeaux et de celui de Saint-Sébastien, où j'avais déjà eu l'honneur de connaître M. Maurice Ajam, qui est vraiment le chef aimé et respecté de notre grande famille. Je le retrouve ici à son poste d'honneur, entouré de personnalités compétentes et dévouées à la cause de la pêche.

Je suivrai attentivement les travaux de votre Congrès et nous étudierons, si vous le voulez bien, les expériences effectuées chez vous comme chez nous, dans les eaux nord-africaines.

Ce discours est très applaudi et M. DE BUEN est l'objet d'une manifestation de sympathie personnelle de la part des congressistes.

M. Jean Causeret, *secrétaire général du Gouvernement général de l'Algérie*, présidant la séance, prend à son tour la parole et prononce le discours suivant :

J'ai surtout et avant tout le devoir d'exprimer les vifs regrets de M. le Gouverneur général de n'avoir pu, retenu ailleurs par les obligations impérieuses de sa charge, assister à l'ouverture de votre Congrès. Il m'a chargé de vous dire combien il eût été heureux de se trouver parmi vous et de prendre part à vos travaux. S'il n'a pu être à l'ouverture du Congrès, il aura du moins la vive satisfaction de présider votre séance de clôture. C'est dire que

votre Congrès, qui commence sous le patronage des plus hautes personnalités administratives, militaires ou politiques de la Colonie, se terminera dans le plus grand éclat, car il sera présidé par M. SARRAUT, ministre de l'Intérieur, délégué auprès de vous par le gouvernement de la République.

Je tiens à remercier M. AJAM, mon ami d'hier et de toujours, ami déjà lointain, dans les souvenirs qu'il a évoqués et des amitiés que nous échangeons lorsqu'il représentait le département de la Sarthe, alors que j'administrais la commune voisine de Nogent-le-Rotrou.

C'est vous affirmer le plaisir que je puis éprouver en me retrouvant à ses côtés.

Au nom de l'éphémère dignité que me confère le titre de président du Congrès, je vous souhaite, Messieurs, la plus cordiale bienvenue.

En tant que membres agissants d'une organisation puissante, vous allez parcourir, ainsi que vous y a invité M. TARTING, un pays merveilleux dont il n'est plus besoin de vanter les mérites, car l'Algérie n'est plus à l'heure où elle sollicitait les approbations, mais où ces dernières viennent discrètement à elle.

L'Algérie possède ses lettres de majorité confirmées par l'admiration de tous ses visiteurs. C'est une promenade prestigieuse que vous allez accomplir, Messieurs. Vous avez donc bien fait de venir chez nous, car, grâce à cela, l'Algérie pourra, une fois de plus, mettre à sa couronne un fleuron économique sur lequel elle compte beaucoup.

Il faut que, tout le long de nos côtes, soit mieux appréciée l'industrie maritime. Nous désirons une pléiade de colons pêcheurs qui doteront la Colonie d'une industrie dont elle a besoin.

Les indigènes eux-mêmes commencent à comprendre l'importance de cette question.

Le gouvernement compte sur votre Congrès pour que la pêche s'intensifie et que, grâce au côté scientifique, grâce à vos connaissances techniques, les mystères de la mer puissent être pénétrés dans l'intérêt de tous.

Travaillez, Messieurs, pour vous et pour nous. Rappelez-vous que l'Algérie n'est plus le prolongement de la France, mais la France elle-même.

Au nom de l'Algérie, c'est la France tout entière qui vous salue de sa pensée et de son cœur.

Commencez votre œuvre, mais je vous demande, après avoir

salué les nations étrangères, de remercier le représentant du Gouvernement espagnol pour ses paroles pacifiques remplies de tant de sagesse.

Vos travaux sont pacifiques, en effet, Messieurs les congressistes, pensez que les peuples ont besoin de la mer et que la mer est pour les peuples la condition indispensable d'une grande destinée.

Des salves d'applaudissements, plusieurs fois répétées, saluent la péroraison du remarquable discours de M. CAUSERET.

La séance est ensuite levée à midi un quart.

---



## PREMIERE SECTION

---

PRÉSIDENT, M. JOUBIN, MEMBRE DE L'INSTITUT, PROFESSEUR AU MUSEUM  
ET A L'INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE

*Président par intérim :*

M. L. BOUTAN, PROFESSEUR DE ZOOLOGIE A LA FACULTÉ DES SCIENCES  
D'ALGER, INSPECTEUR TECHNIQUE DES PÊCHES EN ALGÉRIE

*Secrétaire par intérim :*

M. R. DIEUZEIDE, ASSISTANT DE ZOOLOGIE A LA FACULTÉ DES SCIENCES  
D'ALGER

---

*Séance du samedi 23 avril 1927 (après-midi)*

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR BOUTAN, PRÉSIDENT P. I.

La séance est ouverte à 14 h. 30.

M. le Président présente les excuses de M. le Professeur JOUBIN, qui n'a pu venir à Alger, étant retenu à Paris par le Congrès des Sociétés Savantes. Il fait connaître que le Comité exécutif du Congrès l'a désigné pour prendre la présidence, par intérim, de la Section.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite la parole à M. E. ANDRÉ, pour la lecture d'une communication sur *quelques données physiologiques sur les foies de poissons en général et des Squales en particulier.*

M. André montre les relations existant entre le développement du foie, et celui des glandes sexuelles. D'une série d'études entreprises à Concarneau et à Lorient, il résulte que le foie des squales est plus développé et plus riche en huile chez les femelles en gestation d'œufs que chez les mâles. Les jeunes animaux, dont les glandes sexuelles sont encore immatures, ont un foie petit, pratiquement exempt d'huile. Il y aurait une relation inverse entre la fonction glycogénique et la fonction adipogénique du foie chez les squales.

**M. le Président** donne à nouveau la parole à M. ANDRÉ pour la lecture d'une deuxième communication sur l'*Huile de Centrophorus granulosus* (Mull et Henl). Des quantités assez importantes de cette huile lui ont été envoyées d'Alger, par le professeur BOUTAN. Au point de vue thérapeutique, les expériences tentées sur des rats blancs et sur un singe, n'ont pas donné de résultats encourageants.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. ANDRÉ de ses deux intéressantes notes et prend, à son tour, la parole au sujet de l'utilisation industrielle du *Centrophorus Granulosus* Mull et Henl.

**M. le Professeur Boutan** fait connaître que le Centrophore est un squalé très abondant « dans la zone méso-abyssale des côtes algériennes. On le pêche couramment par 150 et jusqu'à 500 mètres de profondeur ».

On le vend maintenant à la Pêcherie d'Alger pour la consommation, et les chalutiers en rapportent journellement quelques exemplaires, mais la pêche la plus productive s'effectue, ainsi que M. BOUTAN l'a déjà publié, à l'aide des palangres immergés à la profondeur voulue.

Cet animal est susceptible de fournir d'intéressants produits industriels.

M. LE PROFESSEUR BOUTAN, en sa qualité de Directeur du Laboratoire expérimental d'Aquiculture et de Pêche de Castiglione, présente, ensuite, à ses collègues de la Première Section, les deux premiers fascicules de 1926 du *Bulletin des Travaux* de cette station. Le premier contient un travail de M. BOUTAN sur le Centrophore granuleux ; le deuxième, un exposé du professeur GRUVEL, sur la Pêche en Algérie. Le premier fascicule de 1927, vient de paraître. Il renferme sept mémoires sur des questions intéressant la pêche sur les côtes algériennes. M. BOUTAN souligne l'importance de cette publication nouvelle, effectuée par les soins du Gouvernement général de l'Algérie, qui concentre les travaux effectués chaque année dans les laboratoires de l'Algérie, sur les choses de la mer.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. PILLET pour la lecture d'une note sur la *Station de salmoniculture de Perpignan*.

**M. Pillet** montre l'importance de ce Laboratoire d'alevinage et le rôle qu'il pourra jouer dans le repeuplement des rivières françaises.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. DIEUZEIDE pour la lecture d'une communication sur le *Galcoïdes decadactylus Bloch*.

**M. Dieuzeide** expose que le *Galeoides decadactylus* est un poisson de la famille des Polynémiens, bien connu sur la côte Atlantique, où on le trouve communément depuis l'Angola jusqu'au cap Blanc, plus rarement au Nord (J. PELLEGRIN in litt.), mais qui n'avait encore jamais été signalé en Méditerranée. Il présente un échantillon, de la collection de la Station zoologique d'Alger, qui a été capturé le 23 novembre 1926, dans le golfe d'Oran, au trémail, par un fond sableux de 35 mètres. **M. DIEUZEIDE** montre, en outre, un poisson rare, que l'on trouve de loin en loin à la pêcherie d'Alger, le *Diagramma octolineatum* Stdchnr. (fam. des Pristifomatidès).

**M. R. de Buen** fait connaître qu'il a capturé cette espèce à Melilla.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Séance du lundi 25 avril 1927 (matin).

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR BOUTAN, PRÉSIDENT P. I.

La séance est ouverte à 10 heures.

**M. le Président** donne la parole à M. SEURAT, professeur à la Faculté des Sciences d'Alger, pour une communication sur la *Pintadine du Golfe de Gabès*.

**M. Seurat** précise l'habitat dans la Syrie Mineure de cette petite huitre perlière de la Mer Rouge, qui a immigré en divers points de la Méditerranée à la suite du percement de l'isthme de Suez. Cette petite Pintadine, produit des perles d'un bel orient, mais trop petites pour être utilisées. Elle est d'une grande résistance vitale, et a pu être transportée *à sec* de l'île de Djerba à Alger, ayant supporté un voyage de six jours ; son acclimatement serait possible en certains points de la baie d'Alger, notamment dans les herbiers de Posidonies de La Pérouse.

**M. le Président** remercie M. le professeur Seurat de sa communication et ouvre la discussion à son sujet.

**M. Pohl**, au sujet de la production des perles par cette Méléagrine, donne des renseignements sur la manière employée par les Japonais, pour la culture des perles fines.

**M. André** parle de la campagne menée contre les perles fines « cultivées ». Il s'étonne même de voir les experts chimistes prendre nettement parti dans la question, sans se préoccuper nullement des données des naturalistes.

**M. le Président** fait remarquer que cette question des perles de culture est à l'ordre du jour de la VII<sup>e</sup> Section et que, par suite, les observations seront plus utilement présentées lors de la discussion qui interviendra à ce moment.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. Manley Bendall pour la lecture d'une communication sur *la vigile des glaces flottantes*.

**M. Manley Bendall** présente des cartes sur lesquelles sont indiquées la marche des glaces flottantes dans l'Atlantique Nord. Il montre ensuite toute l'importance de l'étude et de la vigile des icebergs et la nécessité de cette entente internationale qui a déjà permis de recueillir de multiples documents.

**M. le Président** remercie M. Manley Bendall de son intéressante communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 30.

infirmiers de paquebots, plages balnéaires, etc. Ce poste comprend un appareil de respiration artificielle selon la méthode SCHAFER, réalisé par le Dr PANIS, qui supprime tout effort et est de la plus grande efficacité, et un nécessaire pour inhalations d'oxygène composé d'une bouteille de ce gaz et d'un masque, qui est l'adjuvant le plus sûr pour hâter le retour à la vie.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. LÉGENDRE pour la lecture d'une communication sur le *noircissement des conserves de crustacés*.

**M. Legendre** expose que cette question a été beaucoup étudiée au Canada, aux Etats-Unis, au Japon, où les conserves de homards, de langoustes et de crabes constituent une industrie très importante ; elle se pose en France depuis quelques années par suite de l'abondance croissante des langoustines sur les côtes sud de la Bretagne, et dans celles de nos colonies où les crustacés abondent.

Le noircissement est dû à ce que la chair des crustacés est alcaline et riche en soufre ; l'étain des boîtes est dissous par le jus alcalin et le fer mis à nu est ensuite transformé en sulfure noir qui tache les boîtes, les papiers et les chairs.

Le remède consiste, d'une part, en une préparation rapide ne laissant pas aux bactéries intestinales le temps de pulluler, d'autre part, en une cuisson et une mise en boîte dans un jus convenablement acidifié.

**M. Legendre** donne tous les renseignements pratiques nécessaires (temps de cuisson, acidification et contrôle des jus, stérilisation) pour réussir ces préparations qui peuvent devenir une source importante de débouchés pour la pêche, créer en France et dans beaucoup de colonies une nouvelle industrie de conserves.

**M. le Président** remercie M. LÉGENDRE de ses intéressantes communications et prend ensuite la parole pour rappeler les essais qu'il a exécutés pendant la période chaude avec l'aide du Gouvernement général de l'Algérie sur le *transport du poisson bleu*.

**M. le professeur Boutan** conclut en disant que, pendant la période des chaleurs, le « Poisson bleu », désiré par les consommateurs, n'arrive pas dans les centres éloignés de l'intérieur, bien que ce produit, placé dans des conditions convenables, puisse se conserver pendant 48 heures.

Il insiste sur ce fait qu'un effort de coordination devrait s'effectuer pour faciliter le transport.

Séance du 27 avril 1927 (matin).

Présidence de M. le professeur BOUTAN, président par intérim

La séance est ouverte à 10 heures.

M. le Président donne la parole à M. LEGENDRE pour la lecture d'une communication sur *les meilleurs moyens de secours aux noyés*.

M. Legendre expose que, pour ramener à la vie les noyés et tous les asphyxiés (ensevelis, intoxiqués par l'oxyde de carbone, électrocutés), on en était resté en France, jusqu'à ces derniers temps, à préconiser des méthodes désuètes, difficiles ou fatigantes à appliquer et, par suite, peu efficaces.

En Angleterre, une méthode plus pratique a été imaginée pour sauver les noyés. Elle a maintenant partout remplacé toutes les autres.

Elle consiste à coucher l'asphyxié sur le ventre (et non sur le dos). Le sauveteur s'assoit à califourchon sur les cuisses du malade, place les mains sur le dos de celui-ci et appuie rythmiquement de tout son poids, à la cadence de sa propre respiration. Cette manœuvre est très peu fatigante et peut être continuée très longtemps. La face du noyé étant tournée vers le sol, sa langue ne peut plus boucher les voies respiratoires et l'on n'a donc plus à s'en occuper. En outre, l'eau qui a pénétré dans les poumons s'écoule à l'extérieur.

Cette méthode, connue sous le nom de « Méthode de Schafer », a été approuvée par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, en 1923. Elle vient d'être prescrite, à l'exclusion de toute autre, pour les premiers secours aux électrocutés, par le décret du 23 janvier 1927. Elle a été adoptée par les sapeurs-pompiers de Paris, les hôpitaux, le Comité des houillères, etc. Elle doit être propagée et enseignée dans tous les milieux maritimes où les risques de noyades sont les plus fréquents.

M. le Dr NICLOUX, professeur à la Faculté de médecine de Strasbourg, et M. LEGENDRE, directeur de laboratoire à l'Ecole des Hautes Etudes, ont, avec le concours de l'Office National des Recherches et Inventions, beaucoup fait pour l'introduire en France. Ils ont en plus constitué un poste de secours qui a sa place marquée dans tous les lieux où l'on peut prévoir des accidents : bureaux de ports,

M. BOUTAN relate ensuite les expériences auxquelles il s'est livré pour essayer de déterminer l'action de la lumière sur le poisson que l'on pêche au feu. Les usiniers prétendent que le poisson capturé au feu n'est pas d'aussi bonne qualité que celui qui a été maillé. Les sardines et anchois s'altéreraient plus vite, disent-ils, et ne sauraient convenir à la fabrication de conserves de bonne qualité. A première vue, d'après eux, il serait facile de distinguer les poissons pêchés par ces deux moyens. En réalité, les essais tentés par MM. BOUTAN et DIEUZEIDE ont démontré que les causes d'erreur étaient de l'ordre de 50 %. Dès lors, on ne peut retenir que deux hypothèses : ou bien le poisson est placé dans de mauvaises conditions de transport (entassement au fond d'embarcations de petite taille), ou bien le poisson maillé séjournant durant deux à trois heures dans l'eau, après sa capture, se débarrasserait mieux du mucus et du sang qui souilleraient le poisson de lamparo, et de conserverait ainsi beaucoup plus facilement.

M. le Président donne ensuite la parole au Secrétaire pour la lecture d'une note de M. le docteur TEISSONNIÈRE, directeur de l'Institut départemental de Bactériologie des Bouches-du-Rhône, sur le transit des coquillages à destination de l'Algérie au point de vue de leur salubrité.

M. le docteur Teissonnière fait connaître, dans cette note, que les huîtres et les moules, qui proviennent de l'Océan, doivent, avant leur embarquement pour l'Afrique du Nord, subir une immersion en eaux vives de quelques jours. C'est Port-Vendres et Marseille qui sont les deux points où les coquillages sont revivifiés.

Le docteur TEISSONNIÈRE étudie les conditions de salubrité des eaux de ces deux ports et conclut en les trouvant satisfaisantes.

M. le docteur TEISSONNIÈRE estime qu'il serait à souhaiter que la durée du transport des lieux de production aux ports d'embarquement fût raccourcie et ramenée à la durée qu'elle avait il y a 4 ans. (Le trajet, qui était de 24 heures pour Port-Vendres, est aujourd'hui de 40 heures). Il semble que les coquillages, qui sont vivants et qui ne peuvent être frigorifiés, devraient bénéficier de la même rapidité de transport que le poisson qui est en sécurité dans la glace.

M. le Président demande si quelques congressistes ont des observations à présenter. Personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 30.

---

## II<sup>e</sup> SECTION

---

### TECHNIQUE DES PÊCHES MARITIMES

PRÉSIDENT : M. LECOURBE, DIRECTEUR DES PÊCHES MARITIMES  
ET DU PERSONNEL A L'ADMINISTRATION CENTRALE DE LA MARINE MARCHANDE.

SECRÉTAIRE : M. TERRIN, SOUS-CHEF DE BUREAU  
A L'ADMINISTRATION CENTRALE DE LA MARINE MARCHANDE.

---

*Séance du samedi 23 avril 1927 (après-midi).*

La séance est ouverte à 14 heures.

**M. le Président** souhaite la bienvenue aux membres du Congrès qui veulent bien s'intéresser aux travaux de la II<sup>e</sup> Section.

Il donne, ensuite, la parole au secrétaire, pour la lecture d'un rapport de M. DAVERAT, directeur de la Caisse régionale de Crédit Maritime mutuel, à Arcachon, sur *la pêche à la sardine dans le quartier d'Arcachon*.

**M. Daverat** rappelle d'abord que pratiquée à l'origine au moyen de petites pinasses, la pêche de la sardine s'exerce, aujourd'hui, dans le quartier d'Arcachon au moyen de bateaux très modernisés, actionnés par des moteurs à essence et possédant des capacités de capture souvent décuplées avec un effectif d'équipages à peine doublé.

Le perfectionnement de l'outillage arcachonnais a eu comme résultats un accroissement considérable de la quantité des produits pêchés, une diminution sensible des prix de vente, une amélioration importante des débouchés et malgré les lourdes charges qu'entraîne l'utilisation du moteur, un bénéfice beaucoup plus grand pour le pêcheur. Malheureusement, dans le quartier d'Arcachon, la progression des facultés d'écoulement n'a pas été aussi rapide que celle de la capacité de production. Pour ces raisons, il paraît inutile d'envisager l'utilisation d'engins nouveaux ayant une capacité de capture plus grande, mais il convient plutôt de rechercher les voies et moyens pour accroître les débouchés.

**M. DAVERAT** estime que les mesures susceptibles d'aboutir à ce



résultat sont les suivantes : création d'une criée municipale moderne à Arcachon, susceptible d'attirer les mareyeurs saisonniers en grand nombre et leur clientèle. Creusement du port de pêche de Gujan, de façon à le rendre accessible à toute marée normale. Permettre l'expédition de la marée à tous les trains, par l'adjonction d'un wagon spécial et surtout à des heures plus tardives, avec acheminement rationnel de la sardine vers le Midi de la France, gros consommateur de ce poisson. Révision des tarifs de transports de la marée pour en vulgariser la consommation. Augmentation des usines à conserves et amélioration de leur outillage.

Le port d'Arcachon peut être cité en exemple à tous les pêcheurs qui entendent moderniser leur outillage et abolir la mesure restrictive de la limitation des annexes.

Les membres de la II<sup>e</sup> Section décident de communiquer pour examen à la IV<sup>e</sup> Section « Conservation des produits de la pêche », les desiderata exprimés par M. DAVERAT touchant au transport de la sardine, ainsi qu'une suggestion de M. CAPRILE, secrétaire du Syndicat des Pêcheurs de Marseille, tendant à ce qu'un tarif saisonnier soit, en été, accordé pour le transport de ce poisson.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. LE SECRÉTAIRE pour la lecture d'un rapport de M. Richard BLOCH, sur *la création du port de pêche de Lorient*.

**M. Bloch** dans son étude souligne tout d'abord l'influence bien-faisante des ports spécialisés pour la pêche sur le développement de la production et sur les prix de vente du poisson.

C'est ainsi qu'en 1909, alors que la France ne possédait aucun port de pêche rationnellement organisé, le poisson valait en moyenne 0 fr. 54 le kilo, il était seulement de 0 fr. 35 à Ymuiden, de 0 fr. 25 à Cuxhaven et Geestmünde.

La nécessité s'est donc fait rapidement sentir de créer en France des installations semblables à celles existant à l'étranger. C'est à la Compagnie des chemins de fer d'Orléans qu'est due l'initiative de la création du port de pêche de Lorient. En 1916 elle en fit dresser les plans. Le port devait être créé dans l'anse de la Perrière au voisinage immédiat du port de commerce. Le projet un peu hâtivement préparé fut repris par M. l'ingénieur en chef VERRIÈRE qui fit aisément ressortir les avantages qu'il y aurait à construire ce port dans la baie de Kéroman.

Des études furent faites et l'enquête d'utilité publique à laquelle

il fut procédé en 1919 ayant été favorable, les travaux furent entrepris. Les dépenses en furent imputées sur le crédit de 200 millions ouvert à l'administration de la Marine marchande par la loi du 19 juin 1920.

M. BLOCH estime que le port de pêche de Lorient constituera un outil complet lorsque les slips nécessaires à la réparation des navires auront été construits.

Les autres ports de pêche français pourront utilement s'inspirer de ce qui a été fait à Lorient.

**M. le Président** après avoir remercié M. BLOCH pour sa très intéressante documentation, prend lui-même la parole pour présenter une étude sur *la concession du port de pêche de Lorient*.

M. Lecourbe rappelle que, commencés en 1919, les travaux ont été terminés en 1926. Les frais de constructions avoisinent 60 millions de francs. Dès 1923 une Commission fut constituée à l'effet de déterminer sous quelle forme serait exploité le port de pêche. Adoptant les conclusions d'une étude de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées VERRIÈRE, la Commission se prononça contre l'exploitation directe par l'Etat et, s'inspirant de l'exemple des ports étrangers, préconisa le système de la concession. C'est, en ce sens que fut rédigé le cahier des charges. Lorient étant le seul port placé sous ce régime il paraît intéressant d'en exposer les modalités.

L'ensemble des ouvrages du port et du frigorifique ont été remis gratuitement au concessionnaire à charge par lui d'en assurer à ses frais l'exploitation. La durée de la concession est fixée à 60 ans. Le concessionnaire jouit du monopole de la vente publique du poisson et de la glace. Il est autorisé à percevoir les taxes suivantes : 1 % sur la valeur du poisson débarqué, 2 % sur le poisson passant en vente publique, 0,50 par tonne métrique pour toute marchandise embarquée ou débarquée autre que les produits de la pêche, 0,50 par tonneau de jauge sur les navires autorisés à séjourner plus de 15 jours dans le port. En outre, des redevances sont dues pour la vente de la glace, la location des terrains ou magasins, etc. Ces chiffres — et c'est là une des originalités de ce régime de concession — ne constituent que des bases normales de redevances, le concessionnaire restant libre de proposer à l'homologation des tarifs compris entre 50 % de moins et 50 % de plus. D'autre part, pour tenir compte de l'instabilité de la situation économique, il a été prévu que toutes les perceptions payables en

francs seraient révisées tous les 6 mois suivant l'indice des prix de détail pour la région ouest de la France.

L'Etat, qui a consacré à la construction de ce port des sommes très importantes, ne pouvait naturellement faire une concession purement gratuite. Aux termes du cahier des charges, l'Etat percevra des redevances proportionnelles aux recettes brutes. Pour la glace les redevances varient de 5 % à 25 % sur le prix de vente selon les quantités vendues dans le courant d'une année. Pour les autres catégories de recettes la redevance varie, dans les mêmes conditions que pour la glace, de 1 % à 20 %. Les calculs qui ont été faits permettent de prévoir pour un tonnage de 20.000 tonnes de glace et de 20.000 tonnes de poisson, une recette d'environ 168.000 francs ; avec 25.000 tonnes de glace et 25.000 tonnes de poisson 257.000 francs ; avec 40.000 tonnes de glace et 40.000 tonnes de poisson, 725.000 francs.

Le cahier des charges a, en outre, fait obligation au concessionnaire de constituer un fonds de renouvellement et un fonds d'extension ; chacun de ces fonds sera alimenté par un versement égal à 33 % des redevances dues au Trésor.

La concession a été faite à M. Henri ESTIER, mais, conformément aux dispositions de la convention signée avec lui, une Société constituée au capital de 3.250.000 francs lui a été substituée.

Le contrôle de cette Société est assuré par l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées du Morbihan assisté d'une Commission consultative.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. l'administrateur en chef de l'inscription maritime LACOSTE, directeur de l'inscription maritime en Algérie, pour l'exposé de son rapport sur *la réforme des pénalités en matière de pêches maritimes*.

**M. Lacoste** rappelle quelles sont les sanctions actuellement existantes pour la répression des délits et infractions en matière de pêche maritime. Il recherche, ensuite, quelles sont celles qui sont les plus efficaces, les modalités d'application et les modifications dont elles sont susceptibles.

Il se déclare partisan de la suppression, en principe, de l'emprisonnement correctionnel qui ne correspond plus, aujourd'hui, à nos principes d'humanité, ne frappe pas le véritable délinquant, constitue une charge onéreuse pour le seul Trésor public et confond, enfin, dans la promiscuité lamentale des geôles des gens honnêtes avec des assassins et des voleurs.

M. LACOSTE déplore et regrette que « l'outil de travail » (filet réglementaire) de par la non-application en Algérie du décret du 23 décembre 1913, soit encore susceptible de saisie, en certains cas, dans la colonie. Il estime abusive l'interdiction temporaire d'exercer leur métier faite à une catégorie unique de « commerçants » : les pêcheurs. Il n'existe pas, en effet, à sa connaissance de pénalités semblables infligées à d'autres branches des divers commerces.

M. LACOSTE est donc d'avis de supprimer ces pénalités et de recourir seulement à l'amende pécuniaire considérablement augmentée quant au maximum, ainsi qu'il a été récemment proposé pour punir les pêcheurs étrangers venus pratiquer leur art dans nos eaux territoriales. Cette pénalité lui paraît la seule utile et la plus efficace, puisque l'armateur responsable civilement en supportera seul les conséquences financières.

M. le Président, avant d'ouvrir la discussion sur les questions posées par le rapport de M. LACOSTE, donne lecture d'un mémoire de M. POLIDOR, directeur adjoint des Pêches maritimes, touchant au même objet *la controverse des engins prohibés*.

Un engin licite en lui-même doit-il être assimilé à un engin prohibé lorsqu'il en est fait usage dans des conditions de temps, de lieu ou d'emploi, autres que celles prévues par les règlements ?

Y a-t-il lieu d'appliquer à un tel engin les dispositions répressives (peines d'amende et de prison pour le pêcheur, saisie et destruction de l'engin), prévues par la loi du 9 janvier 1852 pour le cas d'emploi d'un engin prohibé ?

Telles sont les questions examinées dans le mémoire présenté au X<sup>e</sup> Congrès des Pêches par M. POLIDOR, qui, comme conclusion de leur étude et en s'appuyant, par ailleurs, sur les suggestions déjà exposées par lui au IX<sup>e</sup> Congrès des Pêches (Bordeaux 1925), au sujet de la révision de la réglementation de la pêche côtière, s'est trouvé amené à proposer une nouvelle classification des dispositions réglementaires relatives à ladite pêche, des infractions possibles à ces dispositions et, enfin, une nouvelle échelle de pénalités pour la répression desdites infractions.

La première partie du mémoire de M. POLIDOR est consacrée aux variations d'opinion qui se sont successivement produites en ce qui concerne les sanctions à appliquer en cas d'emploi d'engins licites, dans des conditions irrégulières.

L'auteur a marqué exactement les cinq étapes principales de la question, savoir : les décrets du 4 juillet 1853 (art. 56, 57 ou 58) et

Le décret du 19 novembre 1859 (art. 67) assimilait les engins licites irrégulièrement employés à des engins prohibés, ce qui devait entraîner l'application au délinquant, non pas des peines de prison et d'amende prévues à l'article 8 de la loi du 9 janvier 1852, mais des sanctions inscrites à l'article 7 (amende ou prison) et surtout à l'article 14 (saisie et destruction de l'engin) de la même loi.

Bien que cette interprétation eût été affirmée à deux reprises en 1856 par la Cour de cassation, les hésitations qui s'étaient précédemment produites subsistèrent et la pénalité de la destruction apparut encore tellement sévère que l'administration s'efforça de l'atténuer, en admettant, à titre de mesure bienveillante, la restitution éventuelle des engins saisis aux délinquants dont la situation serait reconnue digne d'intérêt.

Mesure bienveillante sans doute, mais illégale, ce dont l'administration eut conscience puisqu'elle jugea utile — après, il est vrai, de longues hésitations — de chercher à régulariser la situation, en faisant ajouter aux décrets de 1853 une disposition tendant à affranchir de la destruction les engins licites employés dans les cas prévus et punis par l'article 8 de la loi du 9 janvier 1852.

C'est le décret du 3 mars 1900 qui réalisa cette réforme. Malheureusement la disposition additionnelle qu'il apportait aux décrets de 1853 avait le défaut d'être en contradiction avec le principe de l'assimilation pesé par ces décrets eux-mêmes. Elle apportait donc une nouvelle complication à la situation et, dans la pratique, son application devint, pour certains fraudeurs invétérés, une porte ouverte aux abus. Ces abus furent bientôt si nombreux et si flagrants que les autorités maritimes et les syndicats professionnels réclamèrent le retour au *statu quo ante*.

Satisfaction leur fut donnée par le décret du 14 décembre 1910, qui rétablit l'article 56 (57 ou 58) des décrets de 1853 et substitua même son texte à celui de l'article 67 du décret du 19 novembre 1859.

Ce retour en arrière se justifiait à un certain point de vue, mais ce fut la réouverture de l'ère des difficultés et des controverses auxquelles avait donné lieu, pendant 47 ans, le choix des pénalités à appliquer au cas d'emploi, dans des conditions irrégulières, d'engins licites par eux-mêmes.

A cela, on ne trouva d'autre remède que la restitution précédemment admise, à titre de mesure gracieuse, des engins saisis lorsque leur propriétaire avait des titres à la bienveillance des administrations.

On a vu ce que cette mesure avait d'irrégulier et c'est à juste titre, qu'en 1912, le Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine marchande, M. DE MONZIE, en proclama l'illégalité.

La situation devint alors nette.

Plus de distinction au point de vue de la répression, entre les engins prohibés d'une façon absolue et les engins licites devenant prohibés à raison des conditions de leur emploi. Les pénalités applicables aux deux cas sont uniquement celles inscrites aux articles 7 et 14 de la loi de 1852.

Cependant, fermentait encore le vieux levain de pitié à l'égard des pêcheurs sérieux contre lesquels la saisie et la destruction d'un engin licite pourraient être éventuellement prononcées, si bien qu'on en arriva, pour donner à la question une solution à la fois bienveillante et juridique, à décider la suppression de l'assimilation établie par les décrets de 1853 et de 1859 et confirmée en 1910 et 1912.

Cette suppression fut réalisée par le décret du 22 décembre 1913, elle avait été motivée, notamment, par le désir de proportionner l'importance de la peine à la gravité de la faute. A ce point de vue, au moins, la mesure n'est pas exempte de critique, puisqu'elle a été plus loin dans la voie des concessions que n'était allé le décret du 3 mars 1900, dont le manque d'efficacité à l'égard de certains fraudeurs invétérés a précisément fait décider (14 décembre 1910), le retour au *statu quo ante*.

M. POLIDOR en arrive à penser que la solution possible et rationnelle de la question des prohibitions relative et absolue, peut se trouver dans un regroupement des mesures réglementaires concernant la pêche côtière et dans une discrimination nouvelle des infractions auxdites mesures.

Ce regroupement se présente, d'ailleurs, comme la conséquence logique des considérations développées par M. POLIDOR dans son autre mémoire soumis au IX<sup>e</sup> Congrès des Pêches (Bordeaux 1925) et dans lequel il exposait les raisons d'ordre biologique et pratique militant en faveur d'une révision générale de la réglementation de la pêche côtière et les principes sur lesquels la nouvelle réglementation pourrait être basée.

Dans la présente étude, M. POLIDOR indique, en premier lieu, la classification à adopter pour les nouvelles dispositions réglementaires, tant dans le but d'assurer, aussi efficacement que possible, la protection des immatures — ce qui doit être la préoccupation primordiale de tous — que pour ne plus laisser, en ce qui concerne l'application de certaines règles, des doutes semblables à

ceux qui se sont produits au sujet de la question spéciale des engins prohibés.

Le classement des infractions possibles, donné dans ladite étude, s'inspire également de ce double souci, dont on retrouve aussi la trace dans la nouvelle échelle de pénalités préconisées.

Cette échelle de pénalités, pour l'établissement de laquelle l'auteur s'est préoccupé de proportionner l'importance de la sanction à la gravité du délit, diffère de celle instituée par la loi du 9 janvier 1852 pour trois raisons principales, savoir :

1° Les considérations observées pour apprécier la gravité relative de chacun des délits, ne sont pas les mêmes que celles sur lesquelles s'était appuyé le législateur de 1852 ;

2° Des éléments nouveaux (emploi de bateaux à propulsion mécanique, d'engins très puissants, utilisation d'explosifs ou de toxiques violents, etc.,) sont intervenus, qui peuvent rendre plus graves les conséquences de l'emploi de certains modes ou procédés de pêche ;

3° Notre devise nationale a subi une dépréciation qui transforme en pénalités dérisoires (compte tenu même des décimes et des frais de justice) la plupart des amendes instituées par la loi de 1852.

Faisant état de ces faits et des considérations ci-dessus résumées, M. POLIDOR a établi et offre, comme base de discussion, un tableau synoptique indiquant quelles pourraient être selon lui :

- a) La classification des dispositions réglementaires relatives à l'exercice de la pêche côtière ;
- b) La classification des infractions possibles ;
- c) Enfin, l'échelle des pénalités à appliquer aux auteurs de ces infractions, pénalités au nombre desquelles figure, notamment, la peine de prison.

M. le Président fait ressortir que, de la lecture de ces deux rapports, il résulte que MM. LACOSTE et POLIDOR sont d'accord pour demander l'augmentation du taux des amendes mais, tandis que le premier se prononce pour la suppression de la peine de prison, le second en réclame le maintien. M. LACOSTE estime, toutefois, que ce mode de répression devrait être appliqué aux délinquants faisant usage d'explosifs.

Il demande aux membres de la Section s'ils ont des observations à présenter.

M. Caciotolo, armateur à Philippeville, partage entièrement l'avis de M. LACOSTE. Il demande, en outre, que soit faite à l'Al-

gérie application du décret de 1913, aux termes duquel, seuls les engins prohibés peuvent être saisis. Il estime, par ailleurs, que l'interdiction de pêche devrait être prononcée par les tribunaux et ne jamais excéder 5 jours.

**M. Caprile**, secrétaire du Syndicat des Pêcheurs de Marseille et **M. Sasso**, pêcheur à Alger, formulent un avis semblable.

**M. le lieutenant de vaisseau Maurin**, commandant du garde-pêche en Algérie, émet l'avis que la répression doit être progressive, automatique et dirigée contre la récidive. En conséquence, il conviendrait d'appliquer d'abord l'amende dont le taux devrait être considérablement augmenté, ensuite l'interdiction à temps de pratiquer la pêche, enfin le cas échéant, la prison si l'on ne peut atteindre le véritable coupable : l'armateur. Il estime, enfin, que la saison du filet est inopérante et qu'il n'y a pas lieu de la prononcer si l'amende est assez forte.

**M. Marec**, administrateur de première classe de l'inscription maritime, chef du quartier de Bône, se range aux conclusions de **M. LACOSTE**. Il propose que la pénalité généralement appliquée en matière de délit de pêche, soit l'amende considérablement renforcée et proportionnée à la valeur des engins et du gain frauduleusement obtenu, qu'en cas de récidive, l'amende soit aggravée de la saisie du poisson, qu'enfin, en cas de récidive réitérée l'interdiction de pêche soit prononcée.

**M. Novella**, administrateur principal de l'inscription maritime, chef du quartier d'Oran, à l'inverse des précédents orateurs, estime comme **M. POLBOR**, que le maintien de la peine de prison s'impose ; le relèvement du taux de l'amende, si important soit-il, serait à son avis inopérant. Il convient de remarquer, d'ailleurs, que la peine de prison n'est appliquée qu'aux délinquants impénitents, les administrateurs de l'inscription maritime se contentant d'infliger seulement une réprimande au délinquant primaire. C'est, du moins, la procédure suivie dans le quartier d'Oran.

A la suite de ces interventions, cette importante question de la répression donne encore lieu à de nombreux échanges de vues entre les différents congressistes présents à la II<sup>e</sup> Section.

**M. le Président**, après avoir résumé le débat, met aux voix l'indication des différentes peines dont il paraît souhaitable de demander le maintien ou de réclamer l'établissement. Les membres de la II<sup>e</sup> Section se prononcent pour l'abolition de la peine de prison, le



renforcement de l'amende, la saisie du poisson en cas de récidive, l'interdiction de pêche à temps (1 à 5 jours) en cas de nouvelle récidive dans les six mois.

**M. le Président** prie ensuite **M. le Secrétaire** de donner lecture d'une monographie de **M. MARCHIS**, administrateur de 1<sup>re</sup> classe, chef du quartier de Douarnenez intitulée : *Un port de pêche breton : Douarnenez-Tréboul*.

**M. Marchis** expose que le port de pêche de Douarnenez est caractérisé par une grande activité de ses marins qui pratiquent, tout au long de l'année, des pêches très variées. Tout au plus est-ce pendant trois mois d'hiver, les « mois noirs » comme ils les appellent, qu'une partie d'entre eux s'accorde du repos.

Non contents d'exploiter la zone littorale et le large de nos côtes, les Douarnenistes ont été les premiers à se rendre sur la côte occidentale d'Afrique et aux Antilles pour capturer les langoustes vertes et brunes. Ce sont eux aussi qui ont fréquenté, dès le début, le littoral marocain à la recherche de la sardine qu'ils rapportent salée en France. S'ils sont hostiles encore à certains perfectionnements des engins de pêche, telle que l'adoption des filets tournants, ils n'ont pas hésité à mettre à bord de leurs bateaux petits et grands, des moteurs à essence ou à huile lourde.

La pratique de nouvelles pêches les a entraînés à augmenter le tonnage de leurs bateaux. Ce port est donc le théâtre d'une évolution continuelle de la technique des pêches. Vingt-deux usines de conserves et vingt et un mareyeurs absorbent les cinq millions de Kos, qui constituent depuis la fin de la guerre, la moyenne de la production. Il s'est établi, en effet, de 1920 à 1925, un équilibre entre la production et la consommation. Est-ce à dire que le spectre de la mévente ne réapparaîtra plus ? La situation actuelle des usines laisse craindre le contraire. Aussi Douarnenez est-il tout particulièrement intéressé à l'extension du commerce du poisson, aussi **M. MARCHIS** se propose-t-il dans ce domaine de propager l'idée de la création d'une criée qui ne pourrait que contribuer au développement économique du port.

Ce développement se trouve — toutefois — gêné par l'insuffisance du port qui n'offre aux dundees, en particulier, qu'un abri précaire et aucune facilité pour la manutention du poisson. C'est de ce côté, semble-t-il, qu'un perfectionnement immédiat doit être recherché. Sans aller jusqu'à envisager les projets grandioses de la Chambre de commerce de Quimper, qui se résument dans un

déplacement complet du port vers Tréboul, il serait possible, avec les moyens financiers réduits dont on dispose, de construire une digue abri qui servirait d'exutoire au port. Après avoir ainsi étudié ce qu'est ce centre et les pêches qui y sont pratiquées, l'auteur donne quelques renseignements sur la vie sociale maritime qui complète si bien la vie économique.

M. MARCHIS reconnaît qu'il est difficile dans un Congrès de prendre en considération des vœux particuliers à un port. Mais l'exemple de Douarnenez ne fait qu'illustrer la situation de tous ses voisins qui — comme lui — n'ont pas d'installations suffisantes. Il demande en conséquence que sans vouloir éparpiller des crédits déjà parcimonieusement attribués aux grands ports, il soit possible d'envisager, pour les centres de « petite pêche » un programme minimum de travaux urgents, pour lequel l'Etat accorderait un concours d'autant plus nécessaire, que les communes intéressées sont trop pauvres pour fournir un appoint même réduit à la moitié de la somme totale à engager.

M. le Président demande si quelqu'un a des observations à présenter,

Personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Séance du lundi 25 avril 1927 (matin).

La séance est ouverte à 10 heures.

**M. le Président** donne la parole à M. CARABIN, capitaine au long cours, conseiller municipal d'Alger pour l'exposé de son mémoire sur *les Pêches maritimes en Corse*.

En préambule, **M. Garabin** dit quelques mots des résultats obtenus par le précédent Congrès qui s'est tenu à Bordeaux et à Arcachon du 14 au 19 septembre 1925, Congrès où il avait été délégué par la municipalité d'Alger et fait ressortir la nécessité de protéger la marine marchande, les pêches en mer, et les hommes de la mer.

Il fait ensuite ressortir que le poisson est un aliment sain et très nutritif. Certaines espèces ont une chair qui peut rivaliser avec les meilleures viandes de boucherie ; et les poissons salés ou fumés sont plus riches qu'elles en principes azotés. En outre, les déchets de la pêche trouvent un emploi rémunérateur dans l'industrie.

Il décrit ensuite, les côtes et les étangs poissonneux de la Corse ; parmi ces derniers, il cite ceux de Diana, de Biguglia, d'Urbino.

Il a été question de les assécher pour assainir la côte orientale, mais cela est tout à fait inutile, attendu qu'ils sont salés et que les larves d'anophèles ne peuvent s'y développer.

Du jour où le ministre CRISPI, dénonçant le traité de commerce qui existait entre la France et l'Italie, avait fait entrer son pays dans la Triple Alliance, par suite du manque de pêcheurs, la pêche périclita en Corse ; car la loi du 1<sup>er</sup> mars 1888, par contre-coup, interdisait aux étrangers de venir prendre du poisson dans nos eaux territoriales. Les éponges et le corail restèrent alors dans les abysses de la mer.

M. CARABIN énumère ensuite les poissons de roche et pélagiques qui vivent dans la mer et les étangs salés, cite les crustacés, les mollusques marins et même la grosse tortue de mer.

Puis, il parle des divers engins de pêche, filets flottants et fixes, palangres, palangrottes, nasses, paniers, etc. Il cite particulièrement le lamparo, filet pour la pêche aux poissons pélagiques employé par les Napolitains, Siciliens et même en Algérie. Le lamparo, grâce à l'initiative de M. LECACHEUX, administrateur de la Marine, a été introduit à Ajaccio où il rend de réels services.

Les bordigues, pièges à poissons, sont spéciales aux étangs, quant aux madragues, elles ont été supprimées, car les thons pour une cause inconnue, ne fréquentent plus les parages de la Corse.

L'auteur parle ensuite de la reproduction des poissons qui sont en général très prolifiques et déposent sur les roches et les algues des milliers d'œufs, quelques espèces comme l'émissole vulgaire, seraient vivipares.

Mais les œufs n'éclosent pas toujours et les jeunes n'atteignent pas tous leur complet développement, car ils rencontrent dans les immensités de la mer de redoutables ennemis qui en font leur proie.

La mer n'est donc pas, comme on l'a dit un réservoir inépuisable, et certaines espèces ont disparu, tandis que d'autres sont sur le point de disparaître.

M. CARABIN termine son exposé en demandant qu'un prochain Congrès des Pêches se tienne en Corse.

M. le Président donne à M. CARABIN l'assurance qu'il sera fait part de son désir au Comité exécutif du Congrès. L'ordre du jour de la séance étant épuisé, elle est levée à 11 heures.

*Séance du mercredi 27 avril (matin)*

Séance commune aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> Sections

PRÉSIDENCE DE M. LECOUBE, PRÉSIDENT DE LA II<sup>e</sup> SECTION

La séance est ouverte à 9 heures.

**M. le Président** donne la parole à M. LEGENDRE pour la lecture d'un rapport qu'il présente au nom de M. le professeur LANGEVIN sur *l'utilisation des ultra-sons par les chalutiers*.

**M. Legendre** rappelle que les procédés Langevin-Chilowsky pour l'utilisation des ultra-sons, découverts pendant la guerre, ont déjà donné naissance à plusieurs dispositifs pratiques dont l'emploi à bord des navires se généralise rapidement.

Le pinceau de vibrations ultra-sonores peut être émis dans la mer verticalement et horizontalement.

Dans le premier cas, le sondage précis est obtenu avec la plus grande facilité sur le navire en marche à l'aide du sondeur Langevin-Florisson dont le fonctionnement est entièrement automatique.

Cet appareil, qui est utilisé avec succès depuis quelques années dans la marine française et plusieurs marines étrangères, a reçu l'an dernier une application nouvelle très intéressante ; un armateur ami du progrès a fait monter un tel sondeur sur le chalutier de grande pêche *Capricorne*, d'Arcachon. Le capitaine de ce navire au retour de la campagne sur les bancs de Terre-Neuve, a signalé les très importants services que lui avait rendus l'appareil : la connaissance continue de la profondeur exacte assurait une navigation beaucoup plus précise, faisait gagner du temps, et surtout permettait un réglage facile et immédiat du chalut. Le rendement de la pêche s'en trouva considérablement accru. Dès cette année plusieurs autres chalutiers des bancs ont reçu le sondeur L. F. et il n'est pas douteux que son utilisation raisonnée va apporter un grand perfectionnement à la pêche au chalut.

Dans le cas de l'émission horizontale, on obtient soit le repérage en distance et direction par échos ultra-sonores des obstacles sous-marins tels que récifs, icebergs, navires, etc., soit l'intercommunication sous-marine discrète et dirigée entre les navires. Sur ce principe a été créé et expérimenté l'été dernier à Calais un phare ultra-sonore et hertzien placé à l'extrémité d'une jetée. Cet appareil dont l'émission peut être entendue par un navire muni de l'appa-

reil récepteur, dans un secteur de plusieurs milles de rayon et de plus de 90° d'ouverture, permet au navire de se situer en azimut et en distance par rapport au phare. C'est dire que l'entrée dans la passe est rendue possible par temps complètement bouché. Il est très probable qu'avant la fin de 1927, la mise en service régulier de ce phare facilitera les atterrissages des malles par temps de brume et ainsi, évitera les retards souvent considérables qu'apporte le brouillard au trafic maritime et au trafic ferroviaire qui lui est lié.

La belle invention du professeur LANGEVIN et de M. CHILOWSKY rend donc déjà des services considérables ; elle est appelée à se généraliser sur tous les navires et peut accroître dans de grandes proportions la sécurité et le rendement de la grande pêche.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite la parole à **M. de Laurens-Gastelet**, capitaine de frégate de réserve, secrétaire de la Section des pêches au Comité central des armateurs, pour la lecture de son rapport sur *l'évolution des chalutiers à vapeur à Terre-Neuve et le port de Saint-Pierre*.

Depuis que le premier chalutier à vapeur de 260 tonneaux s'est rendu à Terre-Neuve le tonnage de ces bâtiments a été sans cesse en augmentant ; il dépasse actuellement 1.100 tonneaux de jauge brute.

Les premiers chalutiers qui sont allés à Terre-Neuve ont trouvé dans le port de Saint-Pierre un abri suffisant pour procéder à leurs opérations de transbordement de la morue, d'embarquement du sel, et quelquefois de ravitaillement en charbon et en vivres. Le Barachois, bien que très encombré et peu profond, suffisant à des bâtiments dont le tirant d'eau ne dépassait pas 4 mètres. Petit à petit les armateurs ont été amenés à augmenter le tonnage de leurs chalutiers de façon à leur donner un rayon d'action plus grand, qui évitait de répéter les relâches onéreuses tant à Saint-Pierre qu'à North-Sydney.

Malgré cette évolution, aucun des travaux d'amélioration du port de Saint-Pierre réclamés depuis longtemps, n'avaient été réalisés et les chalutiers diminuaient de plus en plus le nombre de leurs relâches à Saint-Pierre. Poussant cette manière de voir jusqu'au bout, les armateurs ont mis en service des chalutiers qui ont atteint un tonnage tel, qu'ils ont pu les envoyer sur les bancs et leur faire rapporter eux-mêmes le produit de leur pêche sans relâcher à Saint-Pierre ou au Canada. Ces chalutiers ont 65 mètres de long

et 6<sup>m</sup> 75 de tirant d'eau. Mais l'expérience a prouvé que les chalutiers de cette dimension sont quelquefois, par mauvais temps, moins aptes à continuer leur travail de chalutage que les bateaux moins lourds et moins longs. Pratiquement donc, on peut considérer que le maximum du tonnage pour le chalutage à vapeur est pour le moment atteint. Une autre cause de la limitation du tonnage est le tirant d'eau que les chalutiers qui chalutent sur des « Bancs de Sable » ne peuvent dépasser.

Mais les conditions d'exploitation commerciales des chalutiers, qui perdent six semaines pour venir des bancs de Terre-Neuve et y retourner au milieu de l'été, ne sont pas satisfaisantes et il est de toute nécessité qu'un port de ravitaillement, avec un abri convenable, soit offert aux chalutiers qui pratiquent actuellement la pêche à Terre-Neuve.

M. DE LAURENS estime que pour notre armement à la grande pêche puisse continuer à se développer et à résister à la concurrence étrangère, il faut qu'il soit assuré de trouver au port de Saint-Pierre, cet abri suffisant.

M. le Président demande si quelque membre de l'assemblée désire présenter des observations.

M. Duhamel, armateur à Fécamp, appuie les conclusions de M. DE LAURENS-CASTELET. Il demande, en particulier que les navires de pêche fréquentant Saint-Pierre-et-Miquelon soient soumis au même régime fiscal qu'en France.

M. le Président fait donner lecture d'un mémoire de M. Philippe AVRON, administrateur de l'Inscription maritime au Croisic sur la *réglementation internationale de la pêche en Manche et dans la mer du Nord*.

M. Avron demande, en préambule, qu'une révision de la réglementation internationale de la pêche en Manche et en mer du Nord comble les lacunes révélées par l'application de cette réglementation et la mette d'accord avec la technique nouvelle de la pêche.

Il donne ensuite un aperçu historique de la question. Il rappelle que le *modus vivendi* adopté rapidement entre les pêcheurs des différents peuples, qui vivaient en Manche et dans la mer du Nord, fut la première forme de la réglementation dont l'étude fait l'objet de ce mémoire (premiers rapports franco-anglais). Puis les traités de paix qui terminaient les guerres livrées entre pêcheurs, précisèrent les pouvoirs de chacun et sont la première forme écrite

de ce droit public spécial (Danemark et villes hanséatiques). Mais ce ne fut qu'en 1468 qu'eut lieu la première « conférence » internationale, où pêcheurs anglais, hollandais et français convinrent de règles pour ne point se molester entre eux.

La réglementation actuelle est fixée par la convention du 26 janvier 1826, relative aux relâches des pêcheurs, celle du 2 août 1839, relative à la pêche des huîtres vers les îles anglo-normandes. La convention du 24 mai 1843 entre la France et l'Angleterre, beaucoup plus importante, porte règlement général des pêcheries entre la France et la Grande-Bretagne. Elle prescrit un système d'identification des bateaux de pêche, des mesures destinées à protéger les pêcheurs aux filets dérivants et fixe les dimensions de certains engins.

La convention du 6 mai 1882, signée par les principaux Etats bordant la mer du Nord, relative à la pêche dans cette mer, prescrit également un système d'identification des bateaux de pêche des mesures destinées à protéger les pêcheurs aux filets dérivants et aux cordes, règle la police des garde-pêche, etc.

M. AVRON présente une étude critique de la réglementation actuelle au point de vue de chacune des pêches pratiquées par les Français au point de vue général.

*Pêche aux cordes* : La convention de 1843 ne parle pas des cordiers. Celle de 1882 prévoit seulement le cas des lignes croisées qu'elle défend de couper. C'est qu'à cette époque, la pêche aux cordes était d'importance réduite, effectuée par des bateaux de petite dimension plaçant, près des côtes, des engins d'une longueur relativement faible. Nos cordiers actuels sont des bateaux résistants, montés par des hommes courageux qui placent en Manche et dans la mer du Nord, leurs cordes longues de 20 à 30 kilomètres et affrontent le terrible voisinage des chalutiers.

Il nous paraît bon de les protéger de la même manière que les dériveurs contre le danger des chalutiers.

*Pêche au chalut* : La convention de 1843 a fixé, pour les chaluts, des dimensions et des poids à ne pas dépasser ou à ne pas atteindre. Mais, d'une part, ces dimensions furent dépassées, quand vers 1894, l'usage du chalut à panneaux commença de se répandre, d'autre part, les dimensions fixées comme un minimum pour les mailles furent bientôt au-dessous des dimensions observées dans la pratique courante. Le grief de détruire les fonds de pêche, si souvent reproché au chalut à ce propos, fut, à diverses reprises, sérieusement combattu (Congrès de Londres en 1890, enquêtes du



Borad of Fisheries en 1912). Par ailleurs, une conférence réunie à Londres, en 1913, a prévu des mesures destinées à protéger les câbles sous-marins télégraphiques ou téléphoniques.

Il paraît à M. AVRON que la réglementation stricte relative aux dimensions des chaluts pourrait être abrogée et que seule pourrait être fixée une disposition relative aux panneaux pour la protection des câbles.

*Pêche aux filets dérivants* : Les Conventions n'ont pu prévoir la dimension atteinte, aujourd'hui, par les tésures dont le bout forain se trouve à 6 ou 7 kilomètres du bateau. Pour protéger efficacement cette nappe contre le dangereux passage des chalutiers, il conviendrait de prévoir son jalonnement par des bouées spéciales qui en permettraient une signalisation facile.

Les emmêlements de filets ne sont pas formellement prévus par la convention internationale qui, lorsque la cause d'une avarie est une « force majeure » enlève la responsabilité de chacun. Il semble que l'on pourrait demander, qu'en cas d'avarie par saute de vent (la plus fréquente de ces « forces majeures »), le navire le plus au vent attende, pour relever ses filets, que le navire sous le vent ait relevé les siens jusqu'à sa hauteur. Ce serait là régler une pratique courante et d'un très utile effet.

Il est d'usage, lorsqu'un bateau, en dérivant, vient sur la tésure d'un voisin, de se maintenir sur celle-ci, par l'emploi d'un fouet. La manœuvre, si elle est dangereuse, pour la tésure sur laquelle on se tient, est souvent le seul moyen de la préserver d'un emmêlement complet. Aussi pourrait-on ajouter à l'interdiction de se tenir sur des engins qui ne vous appartiennent pas, la phrase « d'une manière qui pourrait causer du dommage à ces engins ».

Un code de signaux simples pourrait faciliter les communications que les pêcheurs ont à se faire à la mer.

*Réglementation générale* : Enfin, l'auteur estime utile de demander que les différentes stipulations sur la réglementation de la pêche dans la Manche et la Mer du Nord soit édictée par un texte unique pour ces deux mers et pour les pêcheurs de tous les pays intéressés.

**M. le Président** donne la parole à M. AUDOUY, ingénieur à Alger, pour la lecture d'une note sur la *Pêche au feu*.

**M. Audouy** rend compte, dans cette note, des constatations qu'il a faites au cours d'un récent voyage en Espagne où, contrairement à une opinion couramment répandue en Algérie, ce genre de pêche

est pratiqué avec plein succès en hiver et fait vivre 10.000 pêcheurs. Les apports réguliers qui en résultent ont, comme conséquence, une constance des prix dont profitent pêcheurs, consommateurs et fabricants de conserves. Les pêcheurs espagnols sont mieux organisés et mieux outillés que les nôtres. Leurs barques et leurs filets, très bien conditionnés, leur permettent des captures moyennes de 3 à 4.000 kilos par équipe et par nuit, alors que chez nous, une équipe arrive rarement au chiffre de 1.000 kilos. Au point de vue des « feux » cependant, les Espagnols ne sont pas très en avance sur nous. A cette occasion, M. AUDOUY note que pour donner, à cette pêche, le meilleur rendement, il faut diriger perpendiculairement à la mer un faisceau lumineux le plus concentré possible. Par contre, les filets espagnols, longs de 120 à 180 mètres, profonds de 20 à 60 mètres et d'une maille de 1 à 2 centimètres, sont d'un rendement bien supérieur à ceux utilisés par les pêcheurs algériens.

De l'enquête à laquelle il s'est ainsi livré, l'orateur rapporte la certitude que la pêche au feu est une source de richesse et ne mérite pas les reproches que lui adressent ses détracteurs. En effet, la pêche au feu ne nuit en aucune façon à la bonne conservation du poisson capturé. Si celui-ci est quelquefois abimé, c'est parce qu'il est trop brutalement manipulé et trop entassé dans les bateaux. Il suffit, pour remédier à ces inconvénients, de faire, sur ces points, l'éducation des pêcheurs.

On ne peut également soutenir que la pêche au feu dévaste les fonds marins, car seuls les poissons dits « bleus », appartenant à des espèces de passage, sont capturés par ce procédé.

Enfin, il est à peine besoin de signaler que, contrairement à certaines croyances, la chaux résiduaire provenant de l'utilisation du carbure de calcium dans les appareils d'éclairage, ne saurait, en aucune façon, « empoisonner la mer ».

En terminant, M. AUDOUY insiste sur l'intérêt que présente le développement de la pêche au feu en Algérie, en Tunisie, au Maroc et sur la côte occidentale d'Afrique et demande que ce mode de pêche soit également autorisé sur les côtes de la métropole.

**M. le Président** demande si quelque membre de l'assemblée a des observations à présenter.

**M. Fage** rappelle qu'au cours de précédents Congrès, il a émis un avis semblable à celui contenu dans le rapport de M. AUDOUY dont il adopte les conclusions.

**M. Schiavo**, patron pêcheur à Alger, formule une appréciation semblable.

M. Jeanmot, maire d'Arzew, demande ensuite que la *pêche au bouliche*, interdite en Algérie du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> août, soit, cette année autorisée pendant cette période, dans le secteur d'Arzew, récemment éprouvé par un cyclone, soit interdite seulement du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> octobre.

M. le Président donne l'assurance à M. JEANMOT que ce vœu sera présenté au Comité exécutif du Congrès pour qu'il soit transmis par lui d'urgence à M. le Gouverneur général de l'Algérie.

Il demande ensuite si quelque membre de la Section a des observations à présenter.

M. LE PRÉSIDENT, personne ne demandant la parole, remercie les congressistes qui ont suivi avec tant d'attention les séances de la Section.

L'ordre du jour étant épuisé, il déclare clos les travaux de la II<sup>e</sup> Section.

La séance est levée à

---

### III<sup>e</sup> SECTION

---

## ARMEMENT

PRÉSIDENT : M. ARMAND COPPIN,

PRÉSIDENT DU SYNDICAT DES ARMATEURS DE PÊCHE DE BOULOGNE.

SECRÉTAIRE : M. CHARRIER, -MARSAINES, SECRÉTAIRE DE LA SECTION  
DES PÊCHES MARITIMES DU SYNDICAT DES ARMATEURS DE FRANCE

---

### IV<sup>e</sup> SECTION

---

## CONSERVATION DES PRODUITS DE PÊCHE

PRÉSIDENT : M. GEORGES LE BAIL, DÉPUTÉ DU FINISTÈRE.

SECRÉTAIRE : M. ALBERT LE BAIL, AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE PARIS.

---

*Séance du samedi 23 avril (après-midi).*

PRÉSIDENCE DE M. COPPIN, PRÉSIDENT DE LA III<sup>e</sup> SECTION.

La séance est ouverte à 14 heures.

M. le Président, en ouvrant la séance, présente les excuses de M. Georges LE BAIL, député du Finistère, président de la IV<sup>e</sup> Section du Congrès, qui, retenu en France, n'a pu venir présider personnellement la discussion des travaux de sa Section.

Il fait connaître ensuite que le Comité exécutif a décidé de grouper en une section unique, sous sa présidence, les travaux des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> Sections. Le secrétariat de cette Section étant assuré par M. Albert LE BAIL, qu'il remercie bien vivement d'avoir accepté cette lourde tâche.

La Section de l'armement voit le jour pour la première fois au Congrès d'Alger ; cette création nouvelle correspond au désir qui fut exprimé par l'armement au lendemain du Congrès de Bordeaux. Il remercie le Comité exécutif d'avoir pris cette initiative

d'où naîtra une collaboration plus étroite encore entre l'armement et les Congrès de pêche. Le Comité d'organisation du Congrès a tenu à appeler à la Présidence de cette nouvelle Section un représentant du port de Boulogne-sur-Mer. Les Boulonnais ont été très touchés de ce choix.

M. LE PRÉSIDENT se fait leur porte-parole en exprimant leur sympathie reconnaissante pour ce geste d'estime qu'ils ont accueilli avec une légitime fierté.

Il appartenait à M. CANU, président de la Section des pêches au Comité central des armateurs de France, d'occuper le fauteuil en cette qualité avec l'autorité qui s'attache à son nom, à sa valeur scientifique, à sa longue expérience de toutes les choses de la mer. Les circonstances ont privé le Congrès d'un tel concours et, pour suppléer à cette carence, la confiance de ses collègues a bien voulu l'appeler à la présidence de la IV<sup>e</sup> Section ; ce n'est pas sans appréhension qu'il a accepté cette lourde tâche, toutefois, il a escompté la bienveillance de ses collègues, qui ne manqueront pas de seconder les efforts de sa bonne volonté. La Section peut compter sur son concours le plus dévoué.

M. LE PRÉSIDENT apporte aux armateurs et aux pêcheurs de l'Algérie et de l'Afrique du Nord le salut fraternel de leurs collègues de la Métropole.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite communication de l'ordre du jour et de l'horaire des séances de la Section. Il expose rapidement les questions traitées par les divers rapports et le but qu'ils poursuivent, et donne un certain nombre de renseignements pratiques relatifs au travail de la Section.

M. A. Goppin lit un rapport, dont il est l'auteur, sur *l'Evolution des ports de pêche*. Il étudie successivement la situation de l'armement dans les principaux ports de France, à Boulogne, où la flottille de pêche comprend 546 unités, dont 148 chalutiers et 59 bateaux à moteur ; à Dieppe, où le nombre de chalutiers et de bateaux à moteur est passé réciproquement de 20 à 51 et de 3 à 41 en cinq ans.

Le nombre des chalutiers s'est sensiblement accru à Fécamp, et l'importance de Port-en-Bessin se développe rapidement, tandis qu'au contraire Cherbourg marque un recul.

Il y a de plus en plus de bateaux à moteur parmi les 673 qui composent la flottille de Douarnenez. Ce mouvement est, par contre, peu sensible à Concarneau.

Lorient, port trop discret pour sa renommée, est passé depuis

la guerre de 18 à 50 chalutiers. En résumé, l'armement breton progresse d'une façon très intéressante.

Le port de La Rochelle, fait unique, est en accroissement pour toutes les catégories de bateaux, tant pour les chalutiers, dont le nombre a passé de 27 en 1920 à 66 aujourd'hui, que pour les bateaux à moteur, passés de 4 à 37, et pour les voiliers, passés de 313 à 350.

Arcachon et Saint-Jean-de-Luz sont également en bonne posture.

Marseille voit s'accroître le nombre de ses embarcations à moteur. Quant aux ports d'Algérie : Alger, Oran, Philippeville et Bône, ils donnent l'impression d'une croissance pleine de promesses, et M. COPPIN est heureux de saluer l'exemple que donnent ses collègues d'Algérie.

**M. Fenoux**, sénateur du Finistère, expose les difficultés dont souffrent certains ports bretons, Douarnenez et Audierne notamment, dont l'accès est très dangereux et qui s'ensablent rapidement. Il expose les moyens qui lui semblent propres à améliorer cette situation. Une contribution plus équitable des grandes collectivités fournirait aux communes maritimes, généralement très pauvres, les fonds nécessaires pour la sauvegarde de leurs ports.

**M. G. Bonnan** aurait voulu que M. COPPIN mentionne dans son exposé les ports marocains. Ceux-ci comptent 270 embarcations, dont 7 chalutiers et 60 bateaux à moteur. Casablanca est le premier de ces ports. Ensuite Fedalah, Safi, Rabat et Mazagan.

**M. le Président** donne la parole à M. BONNAN pour la lecture d'un rapport de M. GUERNIER, armateur à Casablanca, sur *les avantages que présente la généralisation du filet Aristag*.

**M. Guernier**, après avoir jeté un coup d'œil d'ensemble sur les engins actuels, expose le principe du filet Aristag. Celui-ci se compose, comme les autres engins, d'un filet, de bras et de plateaux, mais contrairement aux engins existants, son filet, ses bras et ses plateaux sont allégés grâce à divers procédés qu'il décrit.

Des expériences tentées, notamment à La Rochelle, ont montré la supériorité de cet engin sur ceux existant antérieurement.

Un de ses avantages est d'accroître très sensiblement la quantité de poisson pêchée.

**M. le Président** donne la parole à M. G. VIDOR, ancien président

du Syndicat des Armateurs de Boulogne-sur-Mer, pour la lecture de son rapport sur *la Mutualité dans l'armement*.

**M. Vidor** expose que les armateurs du port de Boulogne ont formé entre eux une Société d'assurances mutuelles qui a donné des résultats très brillants. Un fonds de réserve et un fonds de garantie existent et parent à toutes les éventualités, mais jamais jusqu'ici il n'a été nécessaire d'y faire appel. Les provisions demandées aux adhérents ont amplement suffi à couvrir 2.235.446 francs de pertes totales et 5.417.697 francs d'avaries particulières.

Grâce à cette organisation, l'assurance des bateaux n'a coûté que 3,835 %, alors que la prime aurait été ailleurs de 5,4375 %. Actuellement, 78 bateaux sont assurés. En comptant les excédents de provision remboursés aux propriétaires des bateaux ayant cessé de faire partie de l'Assurance, on constate que celle-ci a économisé à ses adhérents, en 8 ans, la somme de 4.244.693 francs.

La Rochelle et Dieppe, qui possèdent une organisation analogue, sont également arrivés à d'importantes économies.

Ces succès ont incité les armateurs de Boulogne à créer parmi eux une coopérative d'achat, qui, sans arriver aux chiffres considérables des coopératives anglaises, a fait cependant, en 1926, plus de 3 millions de chiffre d'affaires.

Elle a contribué, d'autre part, à stabiliser les prix de la place.

La Mutuelle a, par ailleurs, participé à divers emprunts d'utilité publique et donné des subventions à des œuvres intéressantes.

**M. VIDOR**, en terminant, présente un vœu tendant à ce que, dans tous les centres de pêche de quelque importance, se créent des caisses d'assurances mutuelles et des coopératives d'achat et de réparations.

**M. le Président** remercie **M. VIDOR** de son intéressant exposé. Après lecture de quelques observations, il met aux voix le principe du vœu formulé par **M. VIDOR**. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**M. A. Coppin** donne lecture de son rapport sur *Les organisations économiques et les initiatives communes de l'armement*.

**M. COPPIN** commence par donner un aperçu des organisations existant déjà. Au point de vue des Coopératives, sauf dans quelques ports bretons et à Arcachon et Saint-Jean-de-Luz, la question reste entière. Les Mutuelles d'assurance, par contre, sont plus nombreuses. En dehors de Boulogne, La Rochelle et Dieppe, qui, par les résultats obtenus, sont au premier rang, il existe un certain nombre

d'associations à Fécamp, Lorient, Douarnenez, Concarneau, Saint-Jean-de-Luz, dans le bassin d'Arcachon, etc.

Pour la vente en commun, seul, La Rochelle s'est engagé dans cette voie d'avenir.

M. A. COPPIN, cependant, tient à insister sur l'utilité des mareyeurs, placiers indispensables du poisson. Une collaboration étroite doit exister entre mareyeurs et armateurs.

Abordant ensuite l'étude de la Société de Constructions et de Réparations des Armateurs boulonnais, M. COPPIN montre comment cette Société s'est formée, à la suite des prétentions exagérées de certains constructeurs de la région.

Les débuts ont été difficiles, mais de 92.000 francs en 1922, le chiffre d'affaires a passé à 4 millions et demi en 1926. La Société emploie 200 ouvriers, auxquels elle paie annuellement 1 million 500.000 francs de salaires. Actuellement, le nombre des clients dépasse la centaine et l'activité de la Société se développe constamment.

M. A. COPPIN insiste, en terminant son exposé, sur tous les avantages qu'a rapportés aux armateurs boulonnais cette vie syndicale active et exprime l'espoir que tous les ports de pêche de France suivront cet exemple.

Un vœu conçu dans ce sens est ensuite adopté à l'unanimité.

**M. le Président** donne la parole au Secrétaire pour la lecture du rapport de M. GADEL sur le *prix de revient du poisson*, rapport présenté au nom du Syndicat des mareyeurs et expéditeurs de Bretagne et de Vendée, dont il est président.

**M. Gadel** expose que le prix de revient du kilo de poisson débarqué a été, en 1919, de 1,32 ; en 1920, de 2,34 ; en 1921, de 2 ; en 1922, de 1,67 ; en 1923, de 1,91 ; en 1924, de 1,83 ; en 1925, de 2,29, et en 1926, de 3.64.

Le prix de vente du kilo de poisson, toutes espèces comprises, a été :

En 1919, 1,72 ; en 1920, 2,60 ; en 1921, 1,92 ; en 1922, 1,74 ; en 1923, 1,91 ; en 1924, 2,07 ; en 1925, 2,98, et en 1926, 3,78.

On voit par là que le prix de revient se rapproche d'une façon si sensible du prix de vente, qu'il ne laisse à l'armement qu'un bénéfice impuissant à couvrir ses frais généraux. Or, les dépenses du mareyage, comprenant : les frais généraux d'une exploitation, la main-d'œuvre, le camionnage, l'emballage, l'entretien du mobi-



lier et de l'appareillage, les frais nécessités par l'usage d'un appareil frigorifique permettant la conservation de la glace au magasin, l'éclairage, loyer et contributions, assurances diverses et chiffre d'affaires, sont passées de 0,26 en 1925 à 0,427 en 1926, soit une augmentation de 0,167.

A ce moment, le poisson est rendu à la gare expéditrice. Or, il ne reste plus qu'à se rendre compte des majorations successives des taxes de transport qui ont porté, en 1926, le prix moyen de transport du kilo de poisson sur le poids net, du port à la moyenne de distance parcourue, à 0,60 par kilo pour reconnaître qu'il est indispensable d'obtenir une réduction des frais qui grèvent le poisson.

Si on ne parvenait pas à obtenir une réduction de ces frais, les capitaux déserteraient les affaires de pêche, les organisations de pêche les mieux assises seraient appelées à disparaître ; tous les efforts faits pour propager la consommation du poisson deviendraient inutiles et l'industrialisation de la pêche supprimée, en retournerait de 30 ans en arrière, où les marchés de poisson ne pouvaient être approvisionnés qu'avec le produit de la petite pêche côtière.

M. GADEL termine en présentant un vœu tendant à ce que les produits de la mer soient assimilés, au point de vue fiscal, aux produits de la terre ; à ce que les tarifs de chemins de fer tiennent compte du poids représenté par la glace fondue en cours de route et à ce que des nouveaux fonds de pêche soient recherchés.

**M. le Secrétaire** donne lecture de deux lettres émanant de MM. OLIVARY et BIETRON, de Marseille, demandant que pour lutter efficacement contre la concurrence étrangère, des réductions de tarifs soient accordées aux transports de harengs salés ou fumés voyageant par grande quantité, ces réductions étant déjà accordées aux transports d'autres poissons, notamment des morues et des poissons conservés.

Actuellement, le tarif est le même, qu'il s'agisse de grandes ou de petites quantités transportées, ce qui n'est pas admissible.

Lecture est donnée d'un vœu conçu dans ce sens.

**M. le Secrétaire**, en l'absence de M. BREUILLE, président de la Chambre syndicale des Armateurs de Port-en-Bessin, donne lecture de son rapport sur *les moyens susceptibles d'aider les armateurs des bateaux de pêche à moteur à traverser la crise actuelle.*

**M. Breuille** rappelle que depuis de longues années, les Pouvoirs publics ont préconisé l'emploi de moteurs sur les bateaux de pêche. que cette campagne a porté ses fruits et que d'excellents résultats en ont découlé, tant que les prix des matières nécessaires à la pêche sont restés normaux.

Mais actuellement, ces matières ont subi une augmentation considérable que ne compense pas une augmentation équivalente du prix du poisson.

Les bénéfiques sont donc supprimés et la plupart des entreprises sont même déficitaires.

Un des remèdes serait l'exonération des droits de douane sur les huiles de graissage, qui allègerait, d'une façon appréciable, les charges écrasantes de l'armement, sans diminuer sensiblement les recettes du Trésor.

**M. BREUILLE** termine son rapport en demandant au Congrès d'adopter un vœu présenté dans ce sens.

**M. le Président** déclare la discussion ouverte sur les trois derniers vœux présentés.

**M. Vidor** voudrait que le transport de la marée, d'un réseau à l'autre, soit facilité.

**M. Charrière**, représentant la Compagnie de l'Etat, réplique que tout le possible a été fait dans ce sens.

**M. Griset**, président du Syndicat des Mareyeurs de Boulogne, tient à protester contre le paiement des frais de transport pour la totalité de la glace des colis de marée

On se trouve ainsi payer pour un poids qui n'existe pas.

**M. Bonnan** expose qu'au Maroc on fait une cote mal taillée en ne faisant payer qu'en partie le poids de la glace.

**M. Frot** répondant à **M. GRISSET**, explique que les tarifs de transport ont été établis en tenant compte de la fonte de la glace.

**M. le Président** met ensuite aux voix l'adoption en principe des trois vœux présentés par **M. GADEL**, **M. OLIVARY**, **M. BIÉTRON** et **M. BREUILLE**.

Ceux-ci sont adoptés.

**M. le Président** donne lecture de divers vœux présentés par le *Syndicat de la Poissonnerie en détail*, ayant pour but de faire

baisser le prix de vente du poisson et d'empêcher la spéculation dont le détaillant du commerce de la poissonnerie est la première victime.

Ces vœux tendent notamment à la surveillance active des marchés de Paris et de tous les frigorifiques à l'intensification de la pêche, à la réduction du prix et des délais de transport.

Une partie de ces vœux faisant double emploi est réservée. Les autres sont adoptés.

La séance est levée à 18 heures.

---

Séance du lundi 25 avril (matin)

PRÉSIDENCE DE M. A. COPPIN, PRÉSIDENT DE LA IV<sup>e</sup> SECTION

La séance est ouverte à 9 heures.

M. le Président, avant de lui donner la parole, pour la lecture de son rapport sur *le ravitaillement de la France en poisson*, tient à saluer M. DE LAURENS-CASTELET, secrétaire général du Comité des Armateurs de France, si dévoué et si compétent et le remercie des services si grands qu'il rend à la cause de l'armement en France.

M. de Laurens-Castelet étudie d'abord la production du poisson. Le nombre des chalutiers et surtout des bateaux à moteur n'a cessé de croître dans ces dernières années. On oriente les chalutiers nouveaux vers les forts tonnages, pour diminuer le nombre de leurs relâches et accroître leur rendement. La pêche à la morue a donné d'excellents résultats dans ces dernières années, tandis que pour les harengs on notait une sensible diminution.

La pêche fraîche s'est sensiblement maintenue au chiffre de 1924, tandis que les crustacés sont en augmentation.

M. DE LAURENS-CASTELET aborde ensuite la question des importations et exportations.

Ayant déjà examiné la question au Congrès de Bordeaux, c'est surtout leur importance réciproque pendant les années 1925 et 1926 qu'il étudiera.

Pour le poisson frais, les importations excèdent, comme quantité, les exportations. La balance des prix est cependant en notre faveur. Le poisson vient chez nous surtout d'Angleterre et de Belgique.

Pour le hareng frais et préparé, nos importations sont très supérieures à nos exportations. Nos campagnes de hareng, de 1924 à 1925, ont été mauvaises.

Le commerce de la morue a, pour la France, une importance particulière. L'importation est très faible. L'exportation, par contre, dirigée surtout vers l'Italie, la Grèce et l'Espagne, a atteint, en 1926, le chiffre de 298.491 quintaux valant environ 130 millions. L'année 1926 a été particulièrement brillante.

Pour les autres poissons secs, salés et fumés, ainsi que pour les crustacés et les mollusques, nous sommes largement tributaires de l'étranger, sauf cependant pour les huîtres.

Nous importons beaucoup plus de poissons en conserve que nous n'en exportons.

On note, cependant, pour les poissons divers, une légère augmentation de nos exportations et une diminution sensible des importations de crustacés conservés.

Ce sont les conserves de sardines et de saumon qui constituent l'élément d'importation le plus élevé.

En 1926, on constate que nos exportations sont supérieures de 25 millions à nos importations. Mais cette situation provient d'abord de la campagne exceptionnellement favorable de la morue et ensuite du désarmement de nombreux chalutiers anglais pendant les grèves du charbon.

Cependant, les armateurs ont fait des efforts considérables depuis la guerre et les Pouvoirs publics doivent les encourager, en évitant d'augmenter ses charges par une réglementation trop étroite, en faisant une active propagande pour développer la consommation du poisson dans les établissements dont il a la charge.

M. DE LAURENS-CASTELET termine en déposant un vœu dans ce sens.

**M. le Président** déclare la discussion ouverte sur les questions traitées par l'orateur.

**M. Verrière** voudrait savoir sur quelles espèces de poisson porte l'exportation.

**M. de Laurens-Castelet** répond que l'exportation se porte surtout sur le poisson fin. Plus on en pêche, plus on peut en exporter. D'autre part, vers l'Italie, la France exporte des poissons très vulgaires, qu'elle ne consomme pas chez elle. L'extension de ces deux courants est presque indéfinie.

**M. Combescure** demande si les exportateurs trouveraient des marchés extérieurs susceptibles d'absorber une quantité de poisson beaucoup plus forte.

**M. de Laurens-Castelet** répond que l'Italie, par exemple, est loin d'être saturée de poisson vulgaire, qu'elle en demande davantage et qu'un accroissement d'exportation n'alourdirait pas ce marché.

**M. le Président.** — L'exportation de harengs, vers les ports du Levant, ouvre des perspectives considérables. Le mouvement est commencé, mais malheureusement, les expéditions sont grevées de trop gros frais de transport.

**M. de Laurens-Castelet.** — C'est, du reste, pour les harengs notamment, la qualité plutôt que la quantité qui détermine notre mouvement d'exportation.

**M. Vidor.** — Les questions de prix de transport et de coût de la production nous handicapent terriblement par rapport à l'Angleterre. Actuellement, la situation de l'armement semble bonne, mais il faut voir le fond des choses. On ne peut plus remplacer les vieux bateaux par des constructions neuves.

Il faut que l'armement connaisse une période de grande prospérité, ou la flotte diminuera, car nombre d'unités ne pourront être remplacées.

**M. le Président** met aux voix le vœu présenté par M. DE LAURENS-CASTELET, qui est adopté.

**M. le Secrétaire**, en l'absence de M. MALAQUIN, secrétaire général du Syndicat de l'industrie frigorifique, donne lecture d'un rapport sur *les frigorifiques maritimes pour le développement du commerce du poisson en France*.

**M. Malaquin**, après avoir étudié, d'une façon générale, la consommation du poisson en France et avoir constaté combien son emploi est relativement peu répandu, indique le remède qu'il estime le plus efficace : conserver au poisson sa fraîcheur jusqu'au moment de sa consommation.

Pour arriver à ce résultat, il est nécessaire que les ports de pêche soient parfaitement outillés pour la réception et l'expédition du poisson.

Le frigorifique maritime, dans le port de débarquement, doit être partie intégrante de la halle au poisson et placé au bord du bassin réservé aux chalutiers.

Il comprendra des chambres froides, où le poisson sera refroidi avec son enrobage de glace, des magasins de manutention et des bureaux pour les mareyeurs.

Des chambres de conservation devront exister également pour constituer des réserves dans les périodes de forte pêche.

M. MALAQUIN étudie ensuite les conditions de l'exploitation. Il examine quelles recettes peuvent couvrir les frais de fonctionnement. Les projets sont financièrement viables et répondent à une nécessité inéluctable : réaliser la meilleure utilisation de nos ressources nationales. Il est nécessaire qu'avant d'importer, nous utilisions tout ce que nous produisons et récoltons.

**M. de Laurens-Castelet.** — L'exploitation du port de Lorient sera une expérience très intéressante. Attendons les résultats pratiques.

**M. le Président**, en l'absence de M. VERDIER, administrateur de l'Inscription maritime, donne lecture de son rapport sur *un nouveau procédé de conservation du thon à bord des bateaux*.

**M. Verdier** montre d'abord combien la pêche du thon est importante. Pour la dernière saison, le total des ventes à l'usiner, a atteint 40 millions de francs. Dans cette pêche, le problème le plus important qui se pose est celui de la conservation du thon à bord des bateaux. Des pertes très lourdes sont subies, chaque année, à ce point de vue. Il résulte d'une enquête à l'île de Groix que chaque bateau, en 1926, a perdu 320 thons. Pour l'ensemble de la flottille, la perte était de 240,000 thons valant 12 millions.

La corruption du thon provient des variations continuelles de l'état atmosphérique. C'est ainsi que la chaleur, le vent, la rosée, la brume, l'orage sont très nuisibles à la conservation du thon, surtout si les sorties en mer sont longues.

Il y a trois procédés de conservation actuellement employés : la conservation par le froid, le navire-usine et l'aération naturelle. Les deux premiers sont théoriquement excellents, mais peu pratiques. Le dernier, par contre, est plus intéressant et le principe doit en être retenu.

**M. VERDIER** indique le procédé qu'il préconise : il consiste dans une meilleure préparation du poisson, dans une amélioration du nettoyage et dans la dessiccation par l'air. Mais la ventilation naturelle doit être aidée par la ventilation artificielle.

**M. VERDIER** décrit l'installation qui serait à placer à bord des thonnières, son mode d'emploi et son prix de revient, et termine en proposant un vœu tendant à ce que des expériences dans ce sens soient tentées pendant la campagne de pêche 1927.

**M. le Président** met aux voix le vœu de **M. VERDIER** qui est adopté.

**M. le Président** donne ensuite la parole à **M. DE LAURENS-CASTELET** pour un exposé sur *l'organisation de la vente du poisson à La Rochelle*.

**M. de Laurens-Castelet** dit ses regrets que le rapport de **M. PEYRE-CAVE** sur la question ne soit pas encore parvenu. Il veut simple-

ment résumer la question, et rappelle d'abord les principales innovations dans l'organisation de la vente du poisson.

Le bassin à flot de La Rochelle a été allongé de 200 mètres et tout le quai Est a été consacré aux chalutiers. De grands hangars ont été construits entre le quai et l'ancienne gare de voyageurs devenue gare de marchandises.

Le poisson est débarqué par Decauville, déchargé sur une table parallèle au quai et compartimentée, où se fait le triage. De là, le poisson est pris, lavé, pesé, mis en caisses, etc., et chemine dans le sens transversal et arrive de l'autre côté du hangar où les caisses, étiquetées, sont ramenées pour être mises sur wagons, et sont déplacés dans le sens longitudinal, d'où économie de main-d'œuvre de 50 % nécessaire pour mettre en caisses.

**M. le Président** en l'absence de M. MAUGIN, donne lecture de son rapport *sur l'organisation de la vente du poisson à Boulogne-sur-Mer.*

**M. Maugin** montre le système défectueux employé autrefois. Toutes les opérations s'effectuaient alors en plein air sur la voie publique. Aujourd'hui la nouvelle halle est située en bordure du bassin à flot.

La plus grande partie de la halle proprement dite est réservée aux manipulations. La manutention est entièrement mécanique, les emplacements réservés aux armateurs sont en face de ceux des mareyeurs. Des trains électriques assurent le transport. Grâce à ce système, en 2 h.  $\frac{1}{2}$  on peut terminer la vente du poisson amené par 25 bateaux. Pour tous les transports un sens unique est établi. Chaque bateau dispose d'un tracteur et de 2 trains de 4 remorques.

Les tracteurs sont de marques Saba et Fenwick, équipés d'accumulateurs Saft et Dinin. Grâce à l'emploi d'un matériel souple et utilisant une énergie économique et d'origine française, un ensemble moderne et scientifique a remplacé un système archaïque et désuet.

Une économie importante a été réalisée, portant tant sur la main-d'œuvre que sur la moindre quantité de poisson détruite pendant les diverses manipulations.

**M. le Président** indique que la suite de l'ordre du jour porte une discussion sur les friteries. Il excuse M. POHER qui n'a pu se rendre à Alger.

**M. le Secrétaire** donne lecture de la note de M. POHER sur le *développement des friteries de propagande.*



**M. Poher** estime que les friteries ambulantes, du genre de celles lancées par les établissements ALLEZ frères sont très supérieures au point de vue des résultats obtenus aux friteries fixes.

Les portions devant être à prix fixe, il serait souhaitable que les fournisseurs fassent bénéficier les friteries d'une certaine stabilité de prix.

Les établissements ALLEZ frères ont fait une intéressante expérience en fournissant du poisson aux cantines scolaires. Actuellement, dans plus de 150 cantines scolaires, il est servi de 2 à 8 repas de poisson frit par mois aux enfants qui attendent ces repas avec impatience.

Toutes les manifestations importantes, foires, expositions, ont été visitées par la maison ALLEZ frères. Un voyage de démonstration qui dura 3 mois fut organisé dans la région du Nord. Enfin, Paris fut également parcouru par une auto-friterie qui débita 4 à 500 portions par repas.

Le but était d'intéresser les commerçants et de leur faire joindre des friteries à leur commerce existant déjà. Il n'a pas été atteint, mais on a acquis, par contre, la conviction que le public est loin d'être rebelle à la consommation du poisson.

Des démonstrations ont eu lieu également dans la banlieue parisienne et des installations à poste fixe ont été montées dans de grandes villes de province.

**M. le Président** indique qu'il va être donné lecture de deux rapports de **M. NOIROT**. Il tient à exprimer, à cette occasion, les regrets de la Section pour l'absence de **M. NOIROT**, si dévoué et si sympathique.

**M. le Secrétaire** donne lecture du rapport de **M. NOIROT** sur *les résultats obtenus par une friterie ambulante de propagande à Paris*.

**M. Noirot** décrit l'installation d'un commerçant, **M. AUGUSTE**, qui a monté une friterie ambulante, analogue à celle qu'il avait vue en Angleterre et qu'il exploite avec l'aide de sa famille.

La maison ALLEZ frères, qui vend des appareils de friterie, ne pouvait songer qu'à faire des démonstrations, c'est pourquoi il convenait d'aider l'initiative de **M. AUGUSTE**, qui a obtenu l'autorisation de parcourir Paris. Les résultats ont été heureux, **M. AUGUSTE** a, actuellement, trois voitures.

Malgré la hausse des matières premières, les prix sont restés très raisonnables.

M. NOIROT étudie, ensuite, la psychologie du consommateur. Les résultats ont été assez bons et la moyenne journalière a été, dans les premiers mois de 1927, de 1.910 pour la première voiture et de 1.215 pour la seconde.

M. AUGUSTE, dont l'initiative a été si heureuse, est, aujourd'hui, directeur technique de la Société « La FERIA » et cette organisation va prochainement sortir sa cinquième voiture, nombre suffisant pour battre Paris.

**M. le Président.** — Ces résultats sont intéressants, mais nous sommes bien loin des 25.000 friteries qui, en Angleterre, débitent des repas de poisson.

**M. le Secrétaire** donne lecture d'un rapport de M. NOIROT sur *la consommation du poisson dans l'armée.*

M. NOIROT fait d'abord l'historique de la question. Dès avant la guerre, on s'était occupé de la question de la consommation du poisson dans les établissements de l'Etat et dans l'armée.

Une circulaire du 19 septembre 1924 invita les chefs de corps et de service à faire consommer du poisson au moins une fois par semaine.

La mesure a été fort bien accueillie et l'on peut tabler sur une consommation de 120 à 180 tonnes par semaine.

M. NOIROT cite les expériences qui ont été faites dans divers corps de troupes. Il faudrait obtenir, des fournisseurs, une plus grande variété dans les expéditions. Des pays voisins ont tenté la même expérience, qui a donné de très bons résultats en Espagne, et par contre, de très mauvais en Belgique.

Il serait nécessaire de créer un cadre de cuisiniers de l'armée.

M. NOIROT dit ensuite un mot des résultats obtenus dans la marine. Il cite l'expérience heureuse tentée par M. le commissaire en chef DUFOUR DE LA THUILLERIE, à Brest. D'excellents résultats ont été également obtenus à Toulon.

En terminant, M. NOIROT émet des vœux tendant à ce que dans les grandes villes de garnison, des magasins frigorifiques soient construits, afin que des approvisionnements de poisson puissent être stockés, à ce qu'un corps de cuisiniers militaires soit créé, à ce que des livres de recettes de cuisine soient distribués et à ce que la question soit étudiée par une mission.

D'intéressantes photographies, jointes par M. NOIROT à ses rapports, circulent parmi les membres de la Section.

**M. le Président** ouvre la discussion sur les intéressants rapports dont il vient d'être donné lecture.

**M. Hémier**, président du Syndicat de l'épicerie française et de l'alimentation générale, fait remarquer que l'expérience des friteries n'a pas été brillante. On ne doit la considérer que comme un moyen de propagande. Son emploi, dans un rôle permanent à base commerciale, ne saurait être envisagé. La circulation des friteries a été le seul élément de succès, car elle excitait temporairement la curiosité du public. Les friteries ont fait faillite.

**M. le Président** trouve cette conclusion trop pessimiste ; il cite l'exemple de l'Angleterre.

**M. Hémier**. — Les conditions sont très différentes. La frioterie, dans la rue, ne donne pas de résultats. Il faut laisser l'alimentation aux restaurateurs.

**M. de Laurens-Castelet** répond à M. HÉMIER. Il estime, au contraire, que les expériences de friteries ont été très intéressantes. Elles ont éveillé l'attention du public et l'ont poussé à acheter du poisson. C'est une propagande effective qui n'est pas à négliger.

**M. le Président** met aux voix les principes des vœux formulés par M. NORROT.

Ceux-ci sont adoptés.

La séance est levée à 12 h. 30.

---

Les essais ci-dessus ont été effectués avec de l'huile de thon préparée industriellement et par quantité dépassant cent tonnes. Il ne s'agit donc pas d'essais de laboratoire et on peut regarder les résultats ci-dessus énoncés comme industriellement acquis.

**M. le Président** remercie M. GRIMAUD de son intéressante communication, qui rentre dans le cadre des études méthodiques entreprises par lui pour la recherche des applications diverses auxquelles peut donner lieu une huile de poisson particulière d'après les propriétés spéciales qui lui ont été reconnues.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. OLIER pour la lecture d'une communication sur le *traitement des résidus des pêcheries*.

**M. Olier** expose quel doit être l'appareillage rationnel d'une industrie moderne. Il décrit ensuite deux appareils, l'un ayant pour but le traitement des résidus de poissons maigres pour la farine de poissons, l'autre le déshuilage soit des déchets eux-mêmes, quand ils proviennent de poissons gras, soit des engrais de poisson quand ils sont particulièrement chargés en matière grasse.

Le premier appareil est prévu pour une fabrication continue et, par suite, évite de grosses dépenses de main-d'œuvre, le deuxième est basé sur l'emploi des dissolvants volatils et est combiné de manière à produire la meilleure utilisation possible et les pertes les plus faibles en dissolvant.

**M. le Président** remercie M. OLIER de sa très intéressante communication ; il rend hommage à la construction française, et la communication de M. Olier montre que les constructeurs français ont su, en ce qui concerne le traitement des déchets de poisson, produire des appareils qui ne le cèdent en rien à ceux des constructeurs étrangers.

**M. Ziégler** demande quel est le tonnage journalier qu'il est nécessaire de voir assurer pour que l'utilisation des appareils décrits soit rémunératrice.

Une discussion s'engage sur ce point de laquelle il résulte qu'il n'est pas économiquement possible d'envisager le traitement des déchets de poisson pour la fabrication d'engrais pur ou de farine, si l'on n'est pas assuré d'un minimum journalier atteignant au moins quelques milliers de kilos.

Au cas où cette production ne pourrait être atteinte, il serait préférable d'envisager la fabrication de compost.

V<sup>e</sup> SECTION

---

**INDUSTRIES MARITIMES**

PRÉSIDENT : M. LAUBEUF

MEMBRE DE L'INSTITUT.

PRÉSIDENT PAR INTÉRIM : M. J. PÉRARD, PROFESSEUR DE CHIMIE  
INDUSTRIELLE A L'ÉCOLE CENTRALE.

SECRÉTAIRE : M. ZIEGLER, INGÉNIEUR CHIMISTE.

---

*Séance du samedi 23 avril (après-midi).*

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR PÉRARD, PRÉSIDENT P. I.

La séance est ouverte à 15 heures.

**M. le Président** souhaite la bienvenue aux membres de la V<sup>e</sup> Section. Il présente les excuses de M. LAUBEUF, qui n'a pu, à son grand regret, prendre part aux travaux du Congrès. Il fait connaître ensuite que la section tiendra, le 25 avril, une séance commune avec la VII<sup>e</sup> Section (pêches coloniales), et quel est l'ordre du jour qui a dû être adopté en conséquence.

**M. le Président** fait ensuite donner lecture d'une note de M. GRIMAUD sur *certaines applications industrielles de l'huile de thon*.

**M. Grimaud** expose que l'huile de thon a été employée en fonderie dans un de nos plus importants établissements industriels dans la préparation des moules, soit pure, soit mélangée en proportion plus ou moins grande avec l'huile de lin. Les résultats avec l'huile pure ont été en tout comparable à ceux obtenus avec l'huile de lin.

La légère odeur de poisson que cette huile dégage lorsqu'on la chauffe peut être masquée en ajoutant à l'huile de poisson une petite quantité de nitrobenzène ou d'alcool amylique.

Enfin l'huile de thon a été également employée avec succès pour les bains de trempé.

**M. le Président** rappelle que cette question a été longuement traitée dans nos précédents Congrès et notamment dans le compte rendu du Congrès de Boulogne. Il est certain que les procédés de traitement à envisager varient suivant chaque cas particulier considéré, nature des déchets, tonnage journalier, etc. Il ne saurait donc être préconisé un mode de traitement sans une étude préalable.

**M. le Président** prend ensuite la parole pour présenter à la Section les résultats d'essais récents qui ont été effectués à son laboratoire de l'Ecole centrale par M. Jean GRÉVY pour contrôler les résultats fournis par l'emploi de la *méthode Kjeldahl dans le dosage de l'azote des engrais de poissons*.

**M. Grévy** rappelle tout d'abord la discussion qui est intervenue sur ce sujet au Congrès de Bordeaux. M. JODET-ANGIBAUD avait exposé dans une communication qu'ayant fait prélever par ministère d'huissier des échantillons dans un même sac de guano de poissons provenant de son usine de La Rochelle, il avait fait, toujours par la même entremise, envoyer ces échantillons dûment cachetés à différents laboratoires officiels et que les résultats des analyses présentaient des différences considérables pouvant faire tomber nos négociants sous le coup de la loi de répression des fraudes.

A la suite de cette communication, une discussion générale avait suivi à laquelle avaient pris part notamment M. BRUNO, inspecteur général des laboratoires du Service de la répression des fraudes, M. le professeur PÉRARD, M. ZIEGLER et de nombreux membres de la Section.

M. le professeur PÉRARD avait été ainsi amené à rappeler à l'assemblée une publication faite en 1924 dans les *Annales de chimie analytique* par MM. FLEURY et LEVALTIER qui au cours d'essais divers avaient constaté que, suivant les durées d'attaque par l'acide sulfurique, les catalyseurs ou adjuvants employés, on pouvait obtenir dans la teneur en azote des variations d'un ordre assez élevé. La teneur en azote était d'ailleurs toujours inférieure à la teneur réelle du produit analysé.

M. GRÉVY a repris les travaux de MM. FLEURY et LEVALTIER en prenant comme matière à analyser du *guano de poisson pur* d'origine certaine.

Les résultats obtenus au cours de ces expériences ont montré que, même en prenant des soins minutieux au cours des prises

d'essais, on obtenait, en faisant varier la durée de l'attaque par l'acide sulfurique, les catalyseurs ou adjuvants employés et enfin les indicateurs colorés, des résultats sensiblement différents.

M. GRÉVY conclut en montrant la nécessité pour l'administration, de réglementer, par une circulaire officielle, adressée à ses laboratoires, les conditions dans lesquelles doit être appliquée strictement la méthode Kjeldahl dans les analyses d'engrais de poisson. Cette circulaire devrait également préciser dans quelles conditions il faut procéder pour préparer l'échantillon à analyser avant la prise d'essai (broyage, finesse de mouture, précaution à prendre contre l'absorption de l'humidité atmosphérique, etc.).

**M. le Président** ouvre la discussion au sujet de la communication.

**M. le professeur H.-C. Maillard** reconnaît avec M. GRÉVY que les bulletins d'analyse donnent souvent des chiffres d'azote trop faibles, mais ce n'est pas la méthode qui est défectueuse, c'est la façon de s'en servir. Bien appliquée, la méthode Kjeldahl donne des résultats excellents qui, sans atteindre exactement le chiffre théorique, en approchent de si près qu'on peut les considérer comme exacts.

La faute la plus commune est l'allure trop précipitée du chauffage en milieu sulfurique.

M. MAILLARD signale que c'est l'emploi simultané de sulfate de cuivre comme catalyseur et de sulfate de potassium comme élévateur de température qui lui a donné les meilleurs résultats. Pour indicateur dans le titrage de l'ammoniaque, la phénolphtaléine étant d'un commun accord écartée, c'est le rouge d'Alizarine qui lui a donné toute satisfaction.

L'emploi de la méthode de Dumas donne, avec les substances protéiques, des chiffres déficitaires et serait d'ailleurs d'un emploi laborieux.

**M. le Président** remercie M. le professeur MAILLARD de ses très intéressantes observations. Il est tout à fait d'accord avec lui pour reconnaître que la méthode Kjeldahl est la seule qui puisse être employée pour des analyses industrielles. Elle est très suffisamment précise et le serait-elle encore moins qu'il penserait de même. Une méthode industrielle n'a pas besoin d'être rigoureusement exacte. Mais il faut, de toute nécessité, qu'elle donne toujours des résultats comparables et concordants. C'est pour ce motif qu'en général, les méthodes d'analyses industrielles sont toujours minutieusement réglementées dans leur appareillage et leur technique.

La méthode Kjeldahl rentrant dans le type industriel, il est nécessaire qu'il en soit de même en ce qui la concerne.

**M. le professeur H.-C. Maillard** s'associe à la proposition formulée par M. LE PRÉSIDENT ; il est, en effet, désirable que les laboratoires reçoivent des indications précises et détaillées pour l'emploi de la méthode Kjeldahl.

**M. le Président** met aux voix le principe de ce vœu, qui est adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT rappelle également les vœux qui avaient été émis aux Congrès de Boulogne et de Bordeaux. Il demande, suivant l'usage, que la Section les reprenne à nouveau.

Il en est ainsi décidé à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT prend ensuite la parole pour résumer une note exposant le compte rendu de recherches, actuellement en cours, effectuées par M. GRÉVY à son laboratoire, sur *l'action de l'ozone sur l'huile de thon*.

**MM. Pérard et Grévy**, ont été amenés, au cours de recherches effectuées pour les emplois industriels de l'huile de thon, à étudier quelle pouvait être l'action de l'ozone sur l'huile de thon.

Acet effet, ils ont fait barboter, dans de l'huile de thon, un courant d'air ozoné provenant d'un appareil de laboratoire type industriel construit par la Société de purification des gaz. La vitesse du courant d'air était de 10 litres à l'heure, à la teneur de 0 gr. 13 d'ozone par litre. L'augmentation de poids constatée varia de 0,008 % pour un litre d'air ozoné jusqu'à 13,25 % pour 578 litres d'air ozoné.

Au cours de cette expérience, la viscosité augmente dans des proportions très fortes et devient telle, à la fin de l'expérience, que le courant d'air traverse très difficilement la couche d'huile.

La coloration de l'huile, jaune clair au début, devient jaune foncé à la fin de l'essai.

Une seconde série d'expériences fut entreprise en augmentant très notablement la vitesse du courant gazeux (100 litres à l'heure) et en agitant vivement le liquide au moyen d'une hélice mue par un moteur électrique.

L'augmentation de poids constatée a varié de 0,94 % pour 100 litres d'air ozoné à 13,73 pour 2.200 litres. Le rendement est



moins bon que dans l'essai ci-dessus, ce qui s'explique facilement. Mais, à durée égale, l'augmentation de poids est, à peu près, quatre fois plus forte.

Pour une même augmentation de poids, obtenue au cours de ces deux essais, la viscosité est beaucoup plus grande dans le deuxième essai que dans le premier.

Enfin, MM. PÉRARD et GRÉVY ont recherché comment se comportait cette huile ozonisée lorsque l'on l'abandonnait en couche mince au contact de l'air.

**M. le Président** ouvre la discussion sur la communication qui vient d'être faite.

**MM. le professeur Maillard, Ziégler** prennent successivement la parole.

Il est fait mention des travaux qui ont été publiés sur la décoloration des huiles par l'ozone.

**M. le Président** expose que lui-même a pu constater que l'huile de lin se décolorait parfaitement, par l'action de l'air ozoné, au bout d'un temps suffisant. Cette décoloration se produit brusquement. Au contraire, l'ozone ne semble avoir aucune action sur les pigments colorés de l'huile de thon.

**M. LE PRÉSIDENT** résume une courte note faisant connaître certaines difficultés qui se présentent dans l'application de la loi de huit heures dans les usines traitant les sous-produits de la pêche. Cette note se termine par un vœu demandant à ce que l'attention bienveillante des pouvoirs publics soit attirée sur la situation de ces usines.

Après une courte discussion le principe de ce vœu est adopté.

**M. LE PRÉSIDENT** remercie ensuite les orateurs qui ont pris la parole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

---

*Séance du lundi 25 avril (matin).*

(Séance commune avec la VII<sup>e</sup> Section)

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR PÉRARD, PRÉSIDENT P. I

La séance est ouverte à 9 heures.

**M. le Président** expose que, les questions concernant les huiles et graisses d'animaux marins présentant, pour les colonies, une importance toute particulière, le Comité exécutif du Congrès a décidé qu'il serait tenu, par la V<sup>e</sup> Section, une séance commune avec la VII<sup>e</sup> Section.

Il souhaite la bienvenue aux membres de la VII<sup>e</sup> Section et plus particulièrement au Président de cette section, M. le professeur GRUVEL.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. LUMET pour la lecture de sa communication sur *l'emploi des huiles de poissons dans les moteurs à combustion interne.*

**M. Lumet** mentionne, tout d'abord, que les huiles expérimentées par lui proviennent de trois origines différentes : des huiles de provenance du Cambodge, adressées par le Gouvernement général de l'Indochine, des huiles de poissons fournies par M. MARCELLET et des huiles de thon industrielles fournies par M. le professeur PÉRARD.

Toutes ces huiles ont été employées successivement dans deux moteurs Dielsel et Syna-Hinell, l'un de quatre, l'autre de dix chevaux.

Il résulte de ces essais :

1<sup>o</sup> Que la puissance du moteur est très sensiblement la même, que l'on fonctionne au gazöil ou avec une huile de poisson ;

2<sup>o</sup> Le fonctionnement général du moteur est plus souple lorsque l'on emploie l'huile de poisson, l'explosion est moins brutale ;

3<sup>o</sup> La consommation spécifique est un peu plus élevée avec l'emploi du gazöil ;

4<sup>o</sup> L'huile de poisson doit être réchauffée à cause de sa forte viscosité à la température ordinaire.

**M. le Président** remercie M. LUMET de sa très intéressante communication. Il a été heureux de pouvoir lui fournir des huiles de thon industrielles d'origine certaine.

La viscosité des huiles de thon, d'après les déterminations faites

à son laboratoire, est de 8 à 10° Engler à 14° et de 1,4 à 1,5 à 111°. Il suffit donc de les réchauffer à cette température, comme l'a indiqué M. LUMET, pour éviter tout ennui.

Il est à signaler, toutefois, pour éviter toute fausse interprétation des essais effectués par M. LUMET, qu'il ne saurait être envisagé, dans la métropole, l'emploi, comme carburant, d'huiles de poissons dont le prix est actuellement de 250 à 350 francs les 100 kilos. Il n'y a pas à espérer, d'ailleurs, que ces prix, fonction du prix mondial des matières grasses, viennent à se modifier d'une manière telle que cet emploi devienne jamais intéressant dans la métropole.

Il en est tout autrement pour certaines de nos colonies où ces huiles produites sur place, doivent, et haut la main, concurrencer le gazöil qui supporte des frais de transport élevés.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. ANDRÉ pour la lecture de deux communications, l'une sur *la composition chimique de l'huile de cachalot*, l'autre sur *les variétés et quantités d'huiles que l'on peut extraire du corps d'un dauphin*.

**M. André**, dans ces deux communications, donne le compte rendu des recherches qu'il a effectuées au laboratoire de Concarneau. Il a étudié les matières grasses extraites des différentes parties de la tête de dauphin. Ces matières grasses ont des caractéristiques très particulières et différentes suivant la région d'où on les a extraites.

Il rend compte ensuite du résultat de ses études techniques sur les différentes matières grasses extraites du cachalot : huile de tête, lard de corps, huile de la chair musculaire.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. PAISSEAU pour la présentation de sa communication ayant pour titre *l'essence d'Orient*.

**M. Paiseau** rappelle, tout d'abord que l'essence d'Orient est, comme on le sait, la matière première qui sert à la fabrication des perles artificielles. On les fabriquait presque exclusivement, jusqu'ici, à l'aide d'écaillés d'ablettes. Le traitement consistait essentiellement dans des lavages alternés, à l'eau ammoniacale et à l'eau pure, d'après une technique empirique, gardée jalousement secrète par les fabricants, et cela d'autant plus que le produit se vendait très cher.

**M. PAISSEAU** a pensé qu'il était intéressant de remplacer l'empirisme par une technique raisonnée, basée sur des recherches scien-

tifiques. Il a donc fait effectuer des recherches, au cours desquelles on a pu se rendre compte que le principe actif de l'essence d'Orient, était constitué par des cristalloïdes microscopiques très réfringents et pouvait être dégagé du protoplasma cellulaire au moyen de détersifs spéciaux particulièrement actifs ou encore à l'aide d'une fermentation protéolytique.

On obtient ainsi, en partant d'écaillés de poissons quelconques et non plus seulement d'ablettes, le principe actif qu'il suffit, pour obtenir l'essence, de disperser dans un liquide approprié, acétone, par exemple.

L'essence d'Orient, que l'on vendait au gramme, peut, maintenant, être fabriquée par tonnes, ce qui étend le champ de ses applications.

M. PAISSEAU passe ensuite en revue les nombreuses applications auxquelles peut donner lieu l'essence d'Orient : perles artificielles, nacre artificielle, vernis spéciaux, trouvant leur emploi dans l'industrie de la chaussure, de l'ameublement, de la carrosserie automobile, etc. Il fait passer, sous les yeux de ses collègues, divers échantillons d'essence d'Orient, des perles artificielles, des bois, du celluloïd, enduits à l'aide de ces vernis spéciaux.

M. le Président remercie M. PAISSEAU de sa très intéressante communication ; il le félicite hautement d'avoir compris que l'empirisme ne pouvait être la base d'une industrie sérieuse et que la recherche scientifique était nécessaire. Le résultat auquel il est arrivé est tout à fait remarquable et cette nouvelle industrie est sans doute appelée à un grand développement.

M. le professeur Gruvel, président de la VII<sup>e</sup> Section, s'associe, d'autant plus aux éloges qui viennent d'être adressés à M. PAISSEAU par M. LE PRÉSIDENT de la séance qu'il a suivi pas à pas les recherches entreprises à la demande de M. PAISSEAU par un de ses collaborateurs.

Il est heureux du succès obtenu et ne doute pas, lui aussi, que cette nouvelle industrie soit appelée au plus bel avenir.

M. le Président fait observer que l'ordre du jour est épuisé et demande si quelqu'un désire prendre la parole pour faire une communication non prévue à l'ordre du jour ou formuler quelques observations.

Personne ne demandant la parole, M. LE PRÉSIDENT remercie ses collègues du concours qu'ils ont bien voulu lui prêter et déclare clos les travaux de la Section.

La séance est levée à midi.

SOUS-SECTION

---

**APPLICATIONS DES MOTEURS  
AUX NAVIRES DE PÊCHE**

PRÉSIDENT : M. G. LUMET, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE MARINE,  
DIRECTEUR DU LABORATOIRE DE L'A. C. F.

SECRÉTAIRE : M. MARCEL BOCHET, INGÉNIEUR DES ARTS  
ET MANUFACTURES, CHEF DU SERVICE DES MOTEURS DIESEL ET SEMI-DIESEL  
A LA COMPAGNIE THOMSON-HOUSTON.

---

*Séance du 23 avril (après-midi).*

PRÉSIDENCE DE M. LUMET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 14 h. 30.

M. le Président expose les résultats d'une enquête faite par la Direction de la Marine Marchande dans les ports de pêche de la métropole et de l'Algérie. Il rapproche ces résultats de ceux des deux dernières enquêtes faites en 1922 et en 1925 aux Congrès des Pêches de Boulogne-sur-Mer et de Bordeaux.

En 1922, on comptait 723 embarcations munies de moteurs à essence.

En 1925, on en comptait 2.146, et en 1927, 2.984.

En 1922, 28 embarcations étaient munies de moteurs à huile lourde ; en 1925, il en existait 272, et en 1927, on en compte 476.

Ces derniers moteurs sont presque tous des semi-Diesel, mais cependant l'on doit noter que quelques moteurs du cycle Diesel, dotés de la Solid-injection, ont fait l'objet d'adaptations à la propulsion des embarcations.

Le développement relatif important, déjà noté au Congrès de Bordeaux, de l'emploi des moteurs à huile lourde s'accroît donc.

M. le Président donne la parole à M. le Secrétaire, pour la lecture d'une communication de M. DESROZIERS, sur les *changements de marche*.

**M. Desroziers**, dans sa communication, fait un examen critique de l'évolution de la construction des changements de marche.

Il expose les raisons de cette évolution et de celle des organismes composant le changement de marche, notamment l'embrayage.

Il décrit trois appareils de sa construction.

Le premier est destiné à l'équipement de moteurs à huile lourde. Il est caractérisé par son faible encombrement et sa grande robustesse.

Le deuxième est étudié pour les moteurs à essence à grande vitesse de rotation ; enfin, le troisième est un appareil de changement de marche combiné avec un réducteur de vitesse.

**M. le Président** prie M. le Secrétaire de vouloir bien donner lecture d'une communication de M. GANOT.

**M. Ganot**, dans sa communication, décrit deux appareils dénommés :

1° Boîte Cedewell protectrice, lubrifiante ;

2° Boîte Cedewell « ajustable » et lubrifiante.

Le but principal de ces appareils est de protéger complètement le tube d'étambot contre toute rentrée de l'eau extérieure et d'installer un réservoir d'huile capable d'assurer la lubrification de toutes les parties frottantes, si bien que l'arbre porte-hélice tourne effectivement dans un bain d'huile avec le minimum de frottement.

Ces boîtes sont appliquées depuis 40 ans, et plus de 6.000 navires les emploient pour des arbres de diamètre compris entre 25 et 531 millimètres.

**M. le Président** demande si quelqu'un a des observations à présenter.

Personne ne demande la parole.

**M. le Président** prie alors M. Pierre BOCHET de donner lecture de son rapport sur *les applications du gaz pauvre dans la navigation maritime*.

**M. Pierre Bocnet** fait un très intéressant exposé d'une application du gaz pauvre sur un yacht.

Le yacht *Rémi* est un ketch de 20 mètres, à moteur auxiliaire, muni en outre d'un groupe de services assurant l'éclairage, la ventilation, une partie du chauffage et la distribution d'eau dans les divers compartiments et cabines.

L'installation réalisée par la Société des Moteurs thermiques, après étude attentive des conditions d'emploi du gaz pauvre à bord, devait répondre aux conditions suivantes :

Encombrement restreint du matériel.

Maintien de l'esthétique du bateau.

Sécurité et commodité d'exploitation du gaz pauvre.

Obtention d'une puissance massique élevée à certains moments.

Exploitation économique de l'ensemble.

Le moteur de propulsion est un moteur marin Baudoin, type X-4 à 4 cylindres, de 30 CH, tournant à 800/1.000 tours par minute.

Ce moteur est muni d'un surpresseur Malbay pouvant être mis hors-circuit.

Il est alimenté par un gazogène Malbay à charbon de bois.

Un deuxième gazogène sert à l'alimentation du groupe de service.

Trois épurateurs, dont deux avec refroidissement à circulation d'eau, sont intercalés entre les gazogènes et les moteurs.

Le groupe de service est constitué par :

Un moteur fixe Baudoin, type Z-I, de 4 HP, actionnant une dynamo à courant continu, pour le service électrique et une pompe centrifuge pour le service d'eau.

Un tableau de distribution.

Une batterie d'accumulateurs S. A. F. T. fer-nickel, d'une capacité de 132 A. H. complète l'installation électrique.

Un groupe de moto-ventilateur électrique sert à l'aération du compartiment des moteurs.

Toutes les commandes du groupe de propulsion sont amenées sur le pont à proximité du pilote.

La conduite du moteur fonctionnant au gaz est aussi facile que lors de l'alimentation à l'essence et la souplesse de fonctionnement est conservée.

D'après les mesures faites, la puissance du moteur alimenté au gaz avec surpresseur dépasse légèrement 35 CH, à 960 tours par minute.

La consommation de combustible mesurée sans surpresseur est d'environ 8 kgr. 500 à l'heure, au régime de pleine puissance.

**M. le Président** ouvre la discussion au sujet de ce rapport et fait observer lui-même le grand intérêt que présente l'emploi des gazogènes à bord des bateaux et croit que l'emploi des combustibles comprimés permettra de résoudre la question délicate du ravitaillement.

**M. l'Ingénieur principal Marie** expose les avantages que peuvent procurer les gazogènes, avantages qui ont été démontrés au Concours d'embarcations à moteur à La Rochelle, et rappelle les résultats contrôlés au cours de cette épreuve à bord du yacht *Remi*.

**M. Lorca** intervient dans la discussion pour signaler qu'un yacht à gazogène est actuellement en installation à Oran.

**M. le Président** donne la parole à **M. FORTIN** pour la lecture d'une communication sur *l'utilisation des carburants autres que l'essence dans les moteurs à explosion*.

**M. Fortin** signale dans son rapport un appareil de son invention qui, adjoint au carburateur d'un moteur à essence à quatre temps, assure la pulvérisation d'huiles lourdes de pétrole ou de houille, ou encore celle d'un mélange de divers combustibles et permet ainsi le fonctionnement du moteur avec ce combustible.

**M. le Président** ouvre la discussion au sujet de ce rapport et présente quelques observations sur certains dispositifs qui ont fait l'objet d'essais depuis de nombreuses années, dispositifs dont le but était l'emploi d'hydro-carbures lourds, vaporisés préalablement à leur admission dans le moteur.

Ces essais n'ont pas été couronnés de succès. Il résulte bien, au contraire, des nombreuses tentatives faites dans cette voie, que l'emploi de combustibles lourds ne peut être envisagé, dans le cas d'une vaporisation préalable, que dans des moteurs spécialement étudiés pour assurer une combustion complète des vésicules du combustible non vaporisées et entraînées dans le moteur.

Les moteurs à explosion utilisant habituellement l'essence peuvent, il est vrai, employer des carburants spéciaux, mais seulement lorsque ceux-ci présentent, au point de vue de leur transformation en gaz avant l'introduction dans le moteur, des propriétés voisines du gaz d'essence.

**M. le Président** donne la parole à **M. Marcel BOCHET** pour la lecture de son rapport sur *les conditions d'installation des machines accessoires à bord des navires de pêche*.

**M. Marcel Bochet**, dans son rapport, fait d'abord un exposé du développement des moteurs à huiles lourdes à bord des bateaux de pêche. Il insiste sur les avantages des moteurs semi-Diesel à injection verticale. Il signale l'intérêt qu'il y a à perfectionner les dis-



positions d'éclairage et de commande des treuils à bord des bateaux, et préconise un treuil à commande électrique, susceptible d'être conduit dans les mêmes conditions que les treuils à commande par courroie, souvent installés sur les petits bateaux ; il montre que cette disposition peut être obtenue avec un appareillage excessivement simple et réduit.

**M. le Président** ouvre la discussion au sujet de ce rapport.

**M. Lorca** signale qu'à Oran il existe des treuils à commande directe.

**M. l'Ingénieur principal Marie** expose la question de l'emploi des treuils à moteur. Il examine successivement les systèmes pneumatiques, hydrauliques et électriques, et fait remarquer qu'il existe des expériences allemandes sur les commandes pneumatiques, mais que souvent, au Danemark, en Norvège et dans certains pays du Nord, les bateaux sont munis d'une chaudière auxiliaire pour la commande des treuils.

**M. Laurens-Castelet** cite des cas d'application des treuils à bord des chalutiers de la région de Boulogne.

**M. l'Ingénieur principal Marie** insiste sur l'urgence de l'étude de la question des treuils au cours des prochains Congrès des pêches maritimes.

Il propose à la Section d'émettre un vœu relatif à l'intérêt que présenterait, à l'occasion d'un prochain concours de bateaux de pêche à moteur, des essais méthodiques de mesure des efforts de traction nécessaires pour les différentes catégories de navires, dans les conditions habituelles de la pêche.

**M. Marcel Bochet** indique qu'il pourrait actuellement disposer d'un bateau de 75 tonneaux environ, pour contribuer à faire des essais de treuils.

**M. le Président**, après cette discussion, met aux voix le principe du vœu présenté par M. l'Ingénieur principal MARIE. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**M. le Président** donne la parole à M. Pierre BOCHET pour la lecture d'une communication de M. DE LARMINAT.

**M. de Larminat**, dans sa communication, fait un exposé des applications de moteurs à essence de la marque Baudoin, sur les bateaux de pêche en Algérie et en Tunisie.

Il signale qu'au-dessus d'une puissance de 30 HP, l'emploi du moteur à essence ne peut être envisagé, à cause du prix trop élevé de ce combustible.

D'autre part, aussi bien pour les lamparos que pour les petites catalanes, l'emploi du moteur à huile lourde est impossible à cause de la légèreté de la construction des coques.

**M. Moulin**, délégué de la ville d'Alger, signale à la Section le développement très important du moteur à essence en Algérie et propose d'émettre un vœu demandant à l'Administration de faciliter l'admission temporaire des combustibles et huiles de graissage pour permettre aux pêcheurs de se procurer ces matières à plus bas prix.

Après étude, la Section décide, à l'unanimité, d'adopter le principe de ce vœu en en étendant ses effets à la métropole, à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc.

**M. le Président** fait observer que l'ordre du jour de la séance est épuisé.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 h. 30.

Séance du 25 avril (matin).

PRÉSIDENCE DE M. LUMET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 8 heures.

M. le Président expose les résultats d'une enquête faite par la Direction de la Marine marchande près des inspecteurs de la navigation.

Cette enquête avait été faite dans les conditions suivantes :

Les Inspecteurs de la navigation étaient priés de donner, dans un rapport, leur avis motivé sur les conditions les meilleures d'habitabilité des locaux affectés spécialement aux machines de navires mus par des moteurs et d'installation au point de vue de la sécurité du personnel. Il s'agissait, notamment, d'une définition du noyau d'habitabilité du moteur et aussi de déterminer les conditions les meilleures dans lesquelles l'aménagement des chambres de moteur devait être assuré.

De très nombreux rapports ont été établis par les Inspecteurs de la navigation. Le Comité exécutif du Congrès avait, de plus, décidé que la Section des moteurs aurait à lui présenter un état de proposition de médailles destinées à récompenser ceux de ces rapports qui lui paraîtraient plus particulièrement instructifs.

M. LE PRÉSIDENT fait connaître qu'en raison de l'importance considérable du travail fourni par les Inspecteurs de la navigation, le Bureau de la Section a dû se réunir pour faire une étude préalable des rapports présentés.

Le Bureau a estimé que, non seulement certains de ces rapports méritaient d'être tout spécialement signalés, mais encore qu'il se dégageait, de leur lecture, les éléments nécessaires pour présenter à l'assemblée générale du Congrès une série de vœux relatifs aux questions qui étaient posées.

M. LE PRÉSIDENT ouvre la discussion au sujet de ces vœux ; à l'appui de chacun d'eux, il donne connaissance des éléments essentiels des rapports étudiés par le Bureau.

Après discussion, la Section adopte, à l'unanimité, les vœux qui lui sont présentés et qui ont pour but une mise au point du règlement d'administration publique du 21 août 1914, relativement aux

prescriptions afférentes à l'aménagement des chambres de moteur et à la définition du noyau d'habitabilité.

**M. le Président** donne enfin lecture de l'état de proposition de médailles destinées à récompenser ceux des rapports de MM. les Inspecteurs de la navigation qui lui ont paru tout spécialement instructifs.

La Section fait siennes les propositions de son Bureau et décide de transmettre au Comité exécutif du Congrès la liste dont il vient de lui être donné lecture.

**M. le Président** fait connaître que l'ordre du jour est épuisé, personne ne demandant la parole. Il remercie les rapporteurs et les membres de la Sous-Section du concours qu'ils lui ont prêté et déclare clos les travaux de la Sous-Section des moteurs.

La séance est levée à 11 heures.

## VI<sup>e</sup> SECTION

---

### ÉCONOMIE SOCIALE ET LégISLATION

PRÉSIDENT M. GIRAULT, DIRECTEUR AU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS  
(Service des Pêches maritimes).

SECRÉTAIRE M. ROULLIER, RÉDACTEUR AU MINISTÈRE  
DES TRAVAUX PUBLICS

---

*Séance du samedi 23 avril 1927 (après-midi).*

PRÉSIDENCE DE M. GIRAULT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 14 heures.

**M. le Président**, dans une allocution de bienvenue, souhaite que les travaux de la section soient féconds, notamment pour la pêche algérienne. Il trace le plan qu'elle pourra suivre, sauf objection : Enseignement maritime le jour même, — coopératives, assurances, Crédit maritime le lundi, — Travail maritime et sauvetage le mercredi. Les communications relatives à l'Algérie seront réservées pour la séance commune à toutes les sections, qui sera tenue le mardi toute la journée.

La question de la taxe d'apprentissage, en raison de son importance et sur la demande de nombreux congressistes désireux d'assister à sa discussion, est reportée à la fin de la séance du mercredi matin.

La séance est consacrée à la question de l'enseignement des pêches maritimes.

**M. le Président** donne la parole au Secrétaire pour la lecture d'un rapport de M. ROGER, inspecteur général de l'Instruction publique, sur *l'enseignement maritime à l'école élémentaire et au cours d'adultes*.

**M. Roger** expose dans la première partie de son rapport, et déplore l'indifférence, mieux : le mépris, que témoignent les pêcheurs et leurs enfants à l'enseignement professionnel. Cepen-

dant, la pêche est devenue une industrie, et l'insuffisance d'éducation professionnelle peut devenir une cause de ruine pour elle. L'école de pêche de Douarnenez, bien installée, dotée d'un matériel abondant, n'a reçu, en 1927, que 20 élèves, alors que 3.000 marins sont inscrits au port. Les résultats ne se font pas attendre : on cite le cas d'un armateur renonçant à faire construire des bateaux parce qu'il n'était pas certain d'en assurer le commandement.

Puis dans un chapitre consacré à l'étude de l'enseignement maritime à l'école primaire, M. ROGER constate que deux arrêtés des 20 septembre 1898 et 9 février 1927, ont organisé l'enseignement nautique élémentaire, sous forme de « leçons de choses appropriées à la profession du marin et du pêcheur », dans un certain nombre d'écoles primaires du littoral, dont la liste est arrêtée périodiquement par les Conseils départementaux. Des épreuves d'enseignement nautique peuvent être imposées à l'occasion du certificat d'études aux élèves de ces écoles. Les instituteurs chargés de ces cours reçoivent une préparation dans les écoles normales des départements côtiers. Depuis 1920, le brevet supérieur comporte une épreuve à option portant, soit sur l'agriculture, soit sur l'industrie, soit sur l'enseignement nautique. M. ROGER préconise l'envoi en stage dans les écoles nationales de navigation, et l'accomplissement du service militaire à bord de l'*Armorique* (Ecole des mousses de Brest) d'un certain nombre des jeunes instituteurs qui se destinent à l'enseignement nautique. Il estime que l'organisation actuelle n'est pas mauvaise, que le mal essentiel est d'une autre nature, d'une nature plus générale et qu'il relève de la fréquentation très irrégulière de l'école primaire par les enfants, surtout peut-être par les enfants des marins.

Laissant de côté les écoles nationales de navigation, les écoles de pêche et les établissements d'enseignement technique, M. ROGER examine ensuite quels services peut rendre l'école primaire aux adultes, et aux enfants parvenus au terme de la scolarité obligatoire. L'enseignement de la navigation proprement dite (écoles de navigation, cours préparatoires dans les lycées, les écoles supérieures, les écoles pratiques, etc.) lui paraît répondre aux besoins. Il n'en est pas de même de la préparation à la pêche : les écoles de pêche sont rares, peu fréquentées en raison même de leur éloignement entre elles et seulement pendant la mauvaise saison. M. ROGER ne croit pas à l'enseignement obligatoire dans les écoles de pêche. Il recommande l'institution d'avantages accordés par la Marine militaire aux élèves de ces écoles, d'encouragements par les municipalités, etc., et surtout la multiplication des cours com-

plémentaires dans les écoles primaires du littoral, ou plutôt de cours spéciaux qui utilisent à la fois le personnel enseignant de l'école primaire et un personnel technique, rémunéré sur les fonds de la taxe d'apprentissage.

**M. le Président** après avoir fait l'éloge du très intéressant rapport qui vient d'être lu, ouvre la discussion sur ses conclusions.

**M. Vilarem**, administrateur de l'Inscription maritime, chef de quartier de Philippeville, déclare qu'il a lui-même organisé des cours de pêche dans cette ville et que l'assiduité des pêcheurs laissait d'abord à désirer. Elle a toutefois notablement fléchi depuis qu'on a supprimé l'obligation du certificat de capacité pour la conduite des bateaux inférieurs à 6 tonneaux. L'obligation très stricte des brevets ou certificats est, à son avis, un élément indispensable à la fréquentation des écoles de pêche.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. le Secrétaire pour la lecture du mémoire présenté par M. BRONKHORST, administrateur de l'Inscription maritime sur *Les écoles de pêche et l'enseignement nautique élémentaire*.

**M. Bronkhorst**, en dehors de l'enseignement élémentaire, donné dans les écoles primaires du littoral, distingue « l'enseignement primaire des pêches » donné dans les écoles de pêche et sanctionné par la délivrance du certificat de capacité ou de brevet de patron de pêche, — et « l'enseignement secondaire » donné dans les écoles de navigation et préparant au brevet de capitaine de pêche, qu'il ne cite que pour mémoire. Il constate la « demi-faillite » des écoles de pêche, qui ne sont qu'au nombre de 24 et qui ne sont suivies que par un millier environ de jeunes pêcheurs au total. La première cause lui en paraît être dans la responsabilité de ces écoles laissée tout entière aux organismes locaux (chambres de commerce, municipalités, associations) et dans l'instabilité, la diversité qui en résultent. Toutefois, il insiste lui aussi sur la mauvaise volonté des pêcheurs, notamment des pêcheurs bretons, qui, non contents de ne pas fréquenter l'école, s'efforcent de débaucher ses élèves ou ne s'intéressent qu'aux avantages militaires qu'elle peut leur apporter. Il se prononce fortement en faveur de l'intervention de l'Etat, de la fréquentation obligatoire des écoles, de la suppression de toutes les dispenses pour le commandement des bateaux. Des maîtres de l'enseignement public seraient détachés dans les écoles de pêche, avec certaines garanties de stabilité. Le matériel scolaire devrait être complété et remis à neuf.

**M. le Président**, commentant ce mémoire, déclare qu'à son avis, les conclusions en sont trop absolues. Il entend faire plus de confiance aux marins. Il y a certainement de grosses difficultés à vaincre. Elles s'atténueront considérablement dès que le marin se rendra compte des résultats supérieurs qu'obtiennent les titulaires de brevets.

L'enseignement professionnel obligatoire ne pourrait résulter que de la loi et on ne peut songer à l'instituer pour une seule industrie : ce serait certainement aller au devant d'un échec.

**M. Vilarem** fait ressortir que l'on n'obtiendra aucun travail scolaire des mousses pendant leurs embarquements (devoirs, préparation des cours), ni, en général, après l'âge de 12 ans. L'enseignement primaire lui-même n'est fréquenté qu'irrégulièrement.

**M. Fauchie**, directeur de la Coopérative de pêche d'Auray, montre comment l'étendue même des agglomérations bretonnes est un obstacle à la fréquentation régulière des écoles de pêche qui se trouvent toujours, où qu'on les place, trop éloignées de l'habitation du plus grand nombre des pêcheurs.

**M. Vincent**, maire de Calais, déclare constater chez lui la désaffection des pêcheurs pour leur métier. Il ne voit pas le moyen de changer leur état d'esprit. Il expose, cependant, les efforts faits par la municipalité de Calais pour établir une surveillance médicale et empêcher d'enrôler pour la pêche des enfants débiles.

**M. Vilarem** revient sur la nécessité d'exiger des brevets pour tout commandement d'un bateau de pêche, de quelque tonnage qu'il soit. Il montre que la difficulté de conduite d'un navire a changé du tout au tout depuis l'introduction du moteur. Les pêcheurs algériens n'ont souvent pas de feux : ils n'ont pas de marche arrière. Ils sont un danger les uns pour les autres.

**M. le Président** fait observer qu'en matière maritime, plus qu'ailleurs, il faut savoir faire preuve de patience et n'agir qu'avec la plus extrême prudence et beaucoup de doigté. Il rappelle qu'en 1919, il eut les plus grandes peines à faire adopter un régime d'enseignement comportant deux années d'études théoriques pour les capitaines au long cours et que, dès l'année suivante, son système était mis par terre, le monde maritime ayant horreur des écoles et des études et estimant tout cela parfaitement inutile.

**M. Vincent**, et **M. l'Administrateur** de l'inscription maritime, **Antraygues**, chef du service de la marine marchande au Maroc,



répondant à une assertion contraire émise par un congressiste, sont d'accord pour dire que l'enseignement maritime existe toujours dans un certain nombre d'écoles primaires et primaires supérieures du littoral. Eux aussi sont d'avis que c'est la fréquentation scolaire qui pêche en France continentale.

**M. Gayron**, adjoint au maire d'Alger, fait observer, au contraire, qu'en Algérie, ce sont les locaux qui font défaut.

**MM. Fauchie et Vincent** signalent comme très efficace le procédé qui consiste à réunir à la mairie les parents des enfants défailants et à les sermonner.

**M. le Président** résume la discussion. Il semble résulter des diverses interventions qui se sont produites que, d'une manière générale, la section se montre hostile à l'institution d'un enseignement obligatoire de la pêche ; elle semble au contraire favorable à l'organisation par les armateurs de cours professionnels et à la création, proposée par **M. BRONKHORST**, de caisses de compensation destinées à payer aux jeunes pêcheurs leurs salaires pendant la durée des cours.

**M. Cadoret**, industriel, conseiller général du Morbihan, et **M. Cameleyre**, armateur à Arcachon, font l'éloge des cours d'adultes (entre 18 et 25 ans). Le pêcheur vient à eux quand il a reconnu l'utilité pratique du brevet et qu'il veut commander à son tour. Au contraire, à 14 ans, il a hâte de quitter l'école et d'aller travailler au dehors.

**M. le Président** fait ensuite donner lecture d'une communication de **M. RAVALEC**, directeur de l'école de pêche de Concarneau, sur la nécessité de la *simplification du programme des divers brevets de commandement à la pêche*, notamment du brevet de patron. La division de l'enseignement des écoles de pêche en cours du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> degrés, lui paraît également recommandable. **M. RAVALEC** préconise un enseignement moins chargé, plus en harmonie avec le niveau de culture des marins, et demande que, pour les premières années d'application des nouveaux brevets, les Commissions d'examen se montrent faciles.

**M. le Président** donne ensuite la parole à **M. ANTRAYGUES** pour la lecture de son rapport sur la *création d'un enseignement préparatoire aux industries annexes de la pêche*.

**M. Antraygues** a été frappé des échecs assez nombreux qui sont venus entraver l'essor de l'industrie de la conserve aux colonies, en particulier au Maroc. Ces échecs sont dus en grande partie à l'incompétence des chefs d'exploitation. Un enseignement approprié leur aurait peut-être permis d'éviter ces déboires. Cet enseignement devrait comprendre essentiellement des notions de droit, de géographie maritime et économique, d'océanographie, de faune marine, des connaissances sur l'outillage des ports de pêche, le transport du poisson, les types de navires, enfin et surtout l'industrie du poisson. **M. ANTRAYGUES** verrait volontiers cet enseignement se donner à Paris, au siège de l'Institut océanographique, où l'on trouverait les savants les plus qualifiés, et en dehors même de l'Institut, toutes les compétences désirables. Les cours pourraient être combinés pour être suivis en même temps que ceux de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, de la Faculté de Droit, etc. Les collections de l'Institut faciliteraient l'enseignement ; le Laboratoire des Pêches et productions coloniales d'origine animale, que dirige **M. GRUVEL**, pourrait être mis à leur disposition. Les cours pourraient être placés sous le patronage de la *Société d'Enseignement professionnel et technique des Pêches maritimes* et financés, au moins en partie, par le produit de la taxe d'apprentissage. Ils seraient gratuits, dureraient huit ou neuf mois, et seraient suivis d'un stage de trois mois, soit dans une usine, soit dans les bureaux d'une Société d'armement à la pêche. Leur fréquentation serait sanctionnée par la délivrance d'un diplôme « d'ingénieur des Pêches maritimes ».

Commentant son propre rapport, **M. ANTRAYGUES** précise qu'il s'agit de former des ingénieurs, là où l'on n'a encore aujourd'hui que des pratiques, que des contremaîtres.

**M. le Président** félicite **M. ANTRAYGUES** de son très intéressant rapport et ouvre la discussion à son sujet.

**M. Cadoret** manifeste un certain scepticisme et fait remarquer qu'un excellent technicien peut être un mauvais industriel.

**M. Charrière**, représentant des Chemins de fer de l'Etat, reconnaît que, dans l'industrie de la conserve, il n'existe aucun enseignement en dehors de l'Ecole du Froid à Paris. Il ajoute qu'en général, d'ailleurs, l'industriel se garde bien de livrer ses secrets.

**M. Descas**, industriel à Mazagan, approuve la suggestion de **M. ANTRAYGUES**. Il souligne qu'au Maroc notamment l'industriel est souvent très embarrassé par le manque de techniciens.

**M. Charrière** se rallie également à l'idée suggérée par **M. ANTRAY-GUES**. Il le met toutefois en garde contre l'hostilité des usiniers qui ne reconnaîtront qu'en dernière ressource l'intérêt qu'ils ont à voir se créer cet enseignement. Ils y viendront cependant si l'on arrive à surmonter le plus gros écueil : le petit nombre des débouchés et sans doute aussi le petit nombre des candidats. **M. CHARRIÈRE** cite l'exemple des laiteries du Jura, de la Charente-Inférieure, etc., qui ont été contraintes par la concurrence des coopératives à demander les services des contremaîtres formés dans les écoles pratiques.

**M. le Président** fait ensuite donner lecture, en présence de la Sous-Section des Moteurs conduite par **M. LUMET**, d'un rapport de **M. MARCHIS**, administrateur de l'inscription maritime, sur l'*Instruction technique des pêcheurs en vue de leur aptitude à la conduite des bateaux à moteur*.

**M. Marchis** expose qu'à son avis, si l'on veut que se continue la remarquable extension en France du bateau à moteur, depuis quelques années, il faut que le pêcheur ait des notions, non seulement sur la mise en marche et l'arrêt, mais aussi sur les caractéristiques des divers moteurs, leur entretien et les réparations les plus courantes. Sans quoi, il se trouve désarmé devant le premier incident de route, contraint de faire appel aux soins coûteux d'un mécanicien et son enthousiasme fait rapidement place au découragement. Or, le décret du 20 juillet 1924 exige seulement du patron de tout navire à moteur de moins de 100 CV un « permis de conduire » analogue à celui de chauffeur d'auto.

**M. MARCHIS** fait remarquer que les dangers dans les deux cas sont tout différents. Il demande que le « permis de conduire » ne soit plus accordé qu'après examen sommaire portant sur le fonctionnement des diverses sortes de moteurs, et leur disposition rationnelle à bord d'un bateau de pêche, et comportant des épreuves pratiques, comme marche arrière, graissage, démontage sommaire, principales pannes et moyens d'y remédier. Le pêcheur peut acquérir ces connaissances dans les écoles de pêche.

**M. le Président** ouvre la discussion au sujet de ce rapport.

**M. Cadoret** insiste sur la méfiance instinctive qu'éprouve le marin à l'égard du brevet. Il croit que l'institution d'un brevet de plus ou l'adoption d'un programme plus étendu, ou bien le fera reculer,

ou bien le rendra plus exigeant vis-à-vis de l'armateur, qui alors cherchera à se passer de lui en tournant les règlements.

**M. Fortin**, industriel, croit qu'en s'y prenant paternellement, on pourrait éviter la plupart de ces inconvénients.

**M. Raynaud**, inspecteur de la navigation à Bône, insiste particulièrement sur l'intérêt des épreuves pratiques.

**M. Vilarem** fait confiance au marin, qui connaît le moteur, mieux qu'on ne le croit.

**M. Lumet**, président de la Sous-Section des moteurs, demande qu'une réglementation spéciale soit prise concernant les moteurs de plus de 30 CV et particulièrement les moteurs à huile lourde. C'est là la véritable distinction, la démarcation du petit moteur qu'on peut confier à n'importe qui, avec celui qui exige les soins d'un mécanicien.

**M. le Président.** — L'ordre du jour étant épuisé, remercie encore une fois les orateurs qui ont pris la parole.

La séance est levée à 17 h. 30.

---

*Séance du lundi 25 avril 1927 (matin).*

PRÉSIDENCE DE M. GIRAULT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 9 heures.

**M. le Président** rappelle que cette séance est consacrée au *crédit maritime mutuel, aux coopératives et aux œuvres sociales.*

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. CHARRIER, conseiller général, maire de Port-Louis, pour la lecture d'une note sur *la situation très précaire du Crédit maritime mutuel.*

**M. Charrier** fait ressortir que, tandis que le Crédit agricole, son frère aîné, dispose dès maintenant de près d'un milliard et qu'il continue à s'enrichir annuellement de 90 millions, les fonds du Crédit maritime, en fin 1927, n'atteindront pas 8.500.000 francs, et sa dotation annuelle ne sera, dans les prochaines années (et jusqu'en 1935 seulement), que de 500.000 francs prélevés sur le produit des jeux. Il aura reçu exceptionnellement, en 1927, 750.000 francs pour un total de demandes qui s'élève à 5 millions. Si des dispositions nouvelles ne viennent pas remédier à cet état de choses, c'est à brève échéance la faillite, par le discrédit qui l'atteindra, et le découragement où tomberont les pêcheurs, d'une œuvre éminemment utile, en ce qu'elle permet l'accès de la petite propriété aux travailleurs sans moyens financiers.

M. CHARRIER demande que, de même que le Crédit mutuel agricole, les Banques populaires, le Crédit à l'Artisanat, le Crédit hôtelier, et au même titre, le Crédit maritime mutuel soit doté annuellement, à l'avenir, sur les fonds provenant des redevances de la Banque de France (soit 100 millions par an au minimum), ainsi qu'il est prévu pour les premiers par l'article 66 de la loi de Finances du 19 décembre 1926.

Il observe, pour finir, que le Crédit maritime n'a pas cependant déçu les espoirs de ses fondateurs, qu'il a fait honneur à ses affaires, qu'aucun pêcheur n'a manqué à sa signature.

**M. le Président**, après une courte discussion, fait adopter par la Section le principe du vœu formulé par M. CHARRIER.

Il rappelle ensuite qu'il est entendu que la même question, en ce qui concerne l'Algérie, sera discutée au cours de la séance commune du lendemain.

**M. le Président** fait ensuite donner lecture d'un mémoire de M. DAVERAT, sur la création d'une « Fédération des Coopératives déjà instituées pour l'achat des rogues ».

**M. Daverat** expose quel serait le fonctionnement de cette Fédération : chaque coopérative d'achat souscrirait un certain nombre de parts ; la Fédération s'affilierait, une fois son capital constitué, à la Caisse régionale de Crédit maritime de sa circonscription, en souscrivant le plus grand nombre possible de parts de cette Caisse. Si, par exemple, la Fédération réunissait un capital de 500.000 fr., ce qui ne représente pas un effort excessif, elle pourrait en verser 450.000 à la Caisse régionale, et obtenir de celle-ci des avances allant jusqu'à cinq fois sa mise, c'est-à-dire 2.250.000 francs.

Le rôle de la Fédération serait de faire construire des entrepôts pour emmagasiner la rogue et d'acheter en bloc les rogues nécessaires pour satisfaire tous les groupements, syndicats ou coopératives des centres sardiniens.

M. DAVERAT pense que les dépenses de première mise seraient très rapidement récupérées par les avantages qu'on retirerait de l'unité d'achat, et par suite, de l'abaissement des prix. Il rappelle qu'il existe actuellement deux Fédérations partielles (Nord-Ouest et Sud-Ouest), mais qu'elles se font concurrence ; que, faute de crédits et de magasins, elles se bornent à centraliser les commandes sans avancer de fonds et sans entreposer la rogue ; que, pour ces raisons, elles représentent surtout une complication et que nombre de coopératives les ont abandonnées.

**M. le Président** ouvre la discussion sur le mémoire de M. DAVERAT.

**M. Charrier** se montre sceptique sur l'efficacité du procédé préconisé par M. DAVERAT. Il pense que les résultats seraient exactement contraires à son attente, c'est-à-dire que l'unité d'achat provoquerait aussitôt la hausse des rogues. Les syndicats norvégiens se tiennent de très près au courant de la situation du marché. Ils manœuvreraient en conséquence. Déjà, en 1925, une demande globale de la Fédération du Finistère a fait monter les prix brusquement.

**M. Cayron**, adjoint au Maire d'Alger, réplique, qu'au contraire, le rôle de la Fédération sera de répartir les achats, de les fragmenter. Des achats en bloc seraient la conséquence, non de la constitution d'un acheteur unique, mais de la maladresse de cet acheteur.

**M. Charrier** indique qu'il n'est pas besoin, pour atteindre ce résultat, de créer un organisme nouveau. Il est dès maintenant acquis, du fait que les besoins des régions côtières, et leurs achats, ne sont pas simultanés. Il exprime de nouveau la crainte que la Fédération, instinctivement, procède par achats massifs.

**M. Lecourbe**, président de la II<sup>e</sup> Section du Congrès, fait observer qu'une fois la Fédération constituée, les besoins resteront les mêmes et qu'on n'achètera pas un baril de rogue de plus. Si les besoins sont successifs, c'est une raison de plus pour créer un organisme central qui, les connaissant tous, puisse étager ses achats.

Mais une autre question lui tient à cœur et il demande si cette Fédération ne pourrait pas, en même temps, servir à provoquer la fabrication de rogue française à Saint-Pierre, et obtenir, en s'y fournissant, une baisse des prix.

**M. Fauchie**, directeur de la Coopérative maritime d'Auray, défend la thèse de M. CHARRIER. La rogue française n'est pas appréciée des pêcheurs. D'ailleurs, le marché de la rogue est très délicat, très sujet à fluctuation, et il lui paraît difficile qu'un organisme, surtout non commercial comme la Fédération, puisse se mêler de le régulariser. Brusquement, la qualité de la rogue change, ou bien ce sont les préférences des pêcheurs qui vont ailleurs, et la rogue reste pour compte dans les magasins.

**M. Lecourbe**, observe que, si les Fédérations régionales actuelles sont mal servies par les vendeurs, et peu sollicitées par les acheteurs, c'est justement qu'elles sont trop nombreuses, et que chacune d'elles est trop peu puissante.

**M. Fauchie**, abordant une autre partie de son argumentation, manifeste son scepticisme sur la possibilité de réunir les fonds assez considérables qu'exigerait la mise en route d'une Fédération. Le stockage des rogues nécessiterait la construction de magasins importants.

**MM. Lecourbe et Vilarem**, administrateur de l'Inscription maritime à Philippeville, répondent que le stockage sera réduit au minimum, si la Fédération sait répartir ses achats, au lieu de les faire en bloc.

**M. Ardoino** appuie cette réponse en disant que c'est la manière de procéder de toutes les coopératives agricoles.

**M. Charrier** persiste dans sa manière de voir. L'Union des coopé-

ratives du Morbihan et du Finistère achetait plus cher que les coopératives elles-mêmes. Aussi, a-t-elle été dissoute : aucun acheteur ne s'adressait plus à elle.

Il ajoute, en réponse à l'argumentation de M. LECOURBE, que les rogues françaises ne seront jamais assez abondantes pour répondre aux besoins du marché. Il en donne pour raison que le pelletas jette les rogues, qu'il n'a pas intérêt à mettre de côté parce qu'on ne les lui paie pas.

M. Lecourbe répond que, là encore, tout est question d'entente et d'organisation. L'armement paiera les rogues le jour où il aura lui-même la possibilité de les vendre.

M. Charrier ajoute que ce n'est pas la seule raison de la petite quantité des rogues françaises. Leur qualité est médiocre et elles sont peu demandées. Il conclut en se déclarant décidément hostile à l'idée de la Fédération.

M. Girault fait observer à la section que l'expérience de M. CHARRIER et son habitude des pêcheurs sont grandes, sans doute, mais que M. DAVERAT, auteur de la proposition, est également un vieux routier des coopératives d'achat, et que son avis mérite de ne pas être pris à la légère.

M. Vilarem appuie cette manière de voir en disant que les débuts de n'importe quelle œuvre sociale sont toujours critiqués âprement, que leur développement n'en est pas moins certain à l'époque actuelle.

M. Fauchie vient déclarer que, comme M. CHARRIER, il votera contre la création d'une Fédération, parce qu'il ne veut pas voir se reproduire les errements du temps de guerre, où l'Etat avait eu, lui aussi, la prétention de truster l'achat des rogues, opération qui lui valut des pertes considérables.

M. le Président résume la discussion et donne lecture des considérants qui précèdent le vœu de M. DAVERAT. M. LECOURBE demande que soit supprimé ce qui a trait à la création de magasins de stockage. Il estime que les débuts d'une œuvre semblable ne doivent pas être trop ambitieux, qu'il suffit pour l'instant de prévoir la constitution d'un « Bureau d'achat ».

M. Schiavo, secrétaire du Syndicat des marins d'Alger, apporte l'adhésion de principe des pêcheurs algériens.



**M. le Président** met aux voix le vœu modifié d'après la demande de M. LECOURBE. Celui-ci est adopté à l'unanimité, moins deux voix (MM. CHARRIER et FAUCHIE).

**M. le Président** fait ensuite donner lecture d'un mémoire de M. LE SQUIN, trésorier de la Société d'assurance mutuelle entre pêcheurs de Morlaix, sur l'assurance des engins de pêche.

**M. Le Squin** expose que, dans les deux tiers des sociétés, l'assurance est limitée à la coque, au gréement et à la voilure, et que les engins de pêche en sont exclus. Ce fait tient à ce que l'assurance des engins est généralement considérée comme dangereuse pour l'équilibre financier de l'association qui la pratique, à cause de la fréquence des pertes ou avaries d'engins et de leur prix élevé. Il montre que cette assurance ne porte cependant aucun préjudice à celle de la coque, du gréement et de la voilure, si l'on admet, conformément à l'article 46 du statut type, que « la somme disponible est répartie en fin d'année, proportionnellement au montant des cotisations respectivement versées pour chacune des deux catégories de matériel ». Ainsi, supposons que, dans une association, le montant des cotisations annuelles soit de 3.000 francs pour la première catégorie (coque, etc.) et de 2.000 francs pour la seconde, que le montant des pertes et avaries soit de 4.000 francs dans la première et de 12.000 francs dans la seconde, qu'enfin la somme disponible soit en tout de 10.000 francs. Le maximum d'indemnité prévu par le statut type (article 48) est de 75 % pour la première catégorie, de 50 % pour la seconde.

La somme disponible est répartie au prorata des versements, c'est-à-dire dans la mesure de 60 % (6.000 fr.) à la première catégorie, de 40 % (4.000 fr.) à la seconde. La première catégorie est indemnisée de 75 % de ses pertes, c'est-à-dire de 2.000 francs seulement. Les 3.000 francs restant disponibles sont reportés à son bénéfice. La deuxième catégorie reçoit les 4.000 francs qui lui reviennent, c'est-à-dire 33 % des pertes.

**M. LE SQUIN** conclut que le pêcheur souffre plus souvent de la perte ou de l'avarie de ses engins que de la perte ou de l'avarie de la coque, du gréement ou de la voilure de son bateau ; qu'il est équitable qu'il soit secouru par l'assurance dans le premier cas comme dans le second.

**M. le Président** ouvre la discussion sur le mémoire de M. LE SQUIN.

**M. Marec**, administrateur de l'Inscription maritime à Bône,

déclare que, dans son quartier, ce sont les pêcheurs eux-mêmes qui s'opposent à l'assurance des filets. Ils savent, en effet, qu'elle oblige à des cotisations élevées et profite surtout à ceux d'entre eux qui sont les plus paresseux ou encore à ceux qui sont de mauvaise foi. Il est généralement impossible, en effet, de reconstituer les circonstances de l'accident dans lequel ont été perdus les filets. L'accident est parfois inventé de toutes pièces. Dans d'autres cas, l'accident s'est réellement produit, mais le pêcheur en a profité pour abandonner l'engin et réclamer l'indemnité due en cas de perte. On peut dire qu'à Bône et à Alger, les pêcheurs sont unanimement hostiles à l'assurance des engins.

**M. Charrier** expose qu'à Port-Louis on n'accepte, au contraire, que les deux assurances conjuguées. Mais il constate que le système coûte très cher. L'indemnité maximum allouée en cas de perte d'engins ne dépasse pas 60 % pour le premier accident dans l'année, 40 % pour le deuxième, 20 % pour le troisième. Il estime pourtant que les inconvénients financiers de l'assurance des engins seraient atténués et que les indemnités allouées pourraient être plus fortes si l'on parvenait à instituer des caisses régionales de réassurance.

**M. Lecourbe** lui fait observer qu'une autre difficulté surgira : la diversité des armements et des modes de pêche.

**M. Marec** dit qu'une expérience de réassurance se poursuit en Algérie, qu'on pourra tirer une expérience des résultats qu'elle obtiendra.

**M. Vilarem** signale que la réassurance n'est pas sans entraîner des difficultés d'une autre nature : à mesure que les charges sont supportées par un plus grand nombre d'individus, répartis sur une grande longueur de côte, le pêcheur, qui ne les connaît plus, cesse d'avoir l'impression de léser en dénaturant le caractère des accidents dont il a pu être victime, autre chose qu'une vague collectivité. Sa bonne foi est soumise à plus rude épreuve chaque fois que s'étend le cercle de la réassurance.

**M. le Président** résume la discussion, il estime qu'en présence d'une question aussi controversée, il ne peut être émis un vœu par la Section ; il appartiendra à chaque association de décider si elle assurera ou non les engins de pêche. Toutefois, il pense qu'il y aurait lieu de recommander la création des caisses régionales de réassurance, mais en limitant le bénéfice aux assurances sur corps. Enfin, il propose que la pratique des secours individuels soit défi-

nitivement abandonnée, et que toute subvention, quelle qu'en soit l'origine, soit désormais versée aux sociétés d'assurance.

La Section adopte toutes ces propositions.

**M. le Président** fait ensuite donner lecture de deux mémoires de M. FLOCH, commis principal de l'Inscription maritime à Camaret, l'un sur les *mutuelles de réassurance de matériel de pêche* qui conclut au monopole d'Etat, suggestion à laquelle la Section refuse de se rallier, l'autre sur les *Coopératives de pêche*.

**M. Floch** retrace l'histoire de la Société « la Langouste », de Camaret. Il montre quelles difficultés elle a dû vaincre (insuffisance de capital, mauvaise direction, hostilité des mareyeurs) ; l'intérêt qu'elle présente (meilleur aménagement du prix, progrès matériel). Il préconise l'appui de l'Etat, l'octroi de subventions, la création, sous le contrôle de l'Etat, d'une banque des coopératives maritimes, l'institution de conseils économiques régionaux.

**M. le Président** fait ensuite donner lecture d'un mémoire de M. BERTHEMET, administrateur de l'Inscription maritime à Ajaccio, sur les *Prud'homies de pêcheurs de la Méditerranée, et sur l'aide qu'elles pourraient apporter aux institutions de prévoyance, de coopération et de crédit ou de secours mutuel*.

**M. Berthemet** retrace la genèse des institutions prud'homales. leurs caractères économiques, leurs fonctions juridictionnelles et sociales. Il préconise un élargissement de l'indépendance encore restreinte dont elles disposent dans la gestion des biens de la communauté. De là dépend à son avis la possibilité pour les prud'homies de s'adapter à la pratique de la mutualité, du Crédit maritime, des institutions de prévoyance. M. BERTHEMET croit profondément au rôle bienfaisant des prud'homies sous leur forme actuelle et séculaire : il demande leur maintien, sous la protection bienveillante de l'administration de la Marine marchande.

**M. Caprile**, secrétaire du Syndicat des marins-pêcheurs de Marseille-Ville, présente à la Section un projet de vœu tendant à l'abaissement de 40 à 30 ans de l'âge d'éligibilité des prud'hommes pêcheurs. Ce projet de vœu est adopté.

**M. le Président** fait connaître qu'il a reçu de la Chambre syndicale des commerçants et industriels de la Marée de Bordeaux et du Sud-Ouest un projet de vœu dont il donne lecture.

Ce projet tend à faire exonérer de tout impôt de consommation, et notamment de toute taxe sur le chiffre d'affaires, les produits de la mer vendus à l'état frais.

M. le Président, après discussion, met aux voix le projet de vœu, qui est adopté par la Section.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Vincent Cameleyre, armateur à Arcachon, qui présente deux projets de vœux, l'un sur l'exonération de droits de douane au bénéfice des rogues et tourteaux pour la pêche à la sardine, l'autre sur l'interdiction d'exporter le bois de pin nécessaire aux expéditeurs de poisson (fabrication des caisses).

M. le Président, après discussion, met aux voix ces deux vœux. Le second de ces projets est rejeté ; le premier est adopté après une intervention de M. CERVERA, armateur à Alger.

La séance est levée à midi.

---

Séance du mercredi 27 avril 1927 (matin).

PRÉSIDENCE DE M. GIRAULT, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 9 h. 15.

**M. le Président** indique que l'ordre du jour appelle en premier lieu l'examen des mémoires relatifs à l'organisation du sauvetage à bord des navires de pêche.

Il fait connaître qu'il a reçu sur cette question deux intéressants mémoires : l'un de M. DEBROSSE, capitaine au long cours, intitulé : *Notes rétrospectives sur l'organisation du sauvetage à bord des bateaux de pêche*, l'autre de M. BELLEMÈRE, administrateur de l'Inscription maritime, qui a pour titre : *Contribution à l'étude des moyens de sauvetage à bord des navires de pêche*.

**M. le Président** fait donner lecture du travail de M. DEBROSSE.

**M. Debrosse** fait ressortir qu'il croit indispensable de rendre réglementaires à bord de tous les bateaux de pêche de 5 à 50 tx et même sur ceux de moins de 5 tx allant au large, une ancre flottante en toile avec dispositif pour le filage de l'huile, et, à bord des bateaux de pêche de plus de 50 tx, un fleur fixe intérieur avec tubulures débouchant à la mer au-dessus de la flottaison. L'auteur a inséré, dans son travail, des figures montrant le fonctionnement de ces deux engins.

**M. le Président** signale que ce que M. DEBROSSE réclame pour les petits bateaux de pêche est déjà réglementaire sur les embarcations de sauvetage des grands navires, en vertu du décret du 31 août 1921.

Après un échange de vues, auquel prennent part, notamment, plusieurs armateurs à la pêche, qui font valoir que la pêche souffre déjà d'un abus de réglementation et que les charges de toutes sortes qui pèsent sur cette industrie ne lui permettent pas de supporter de nouvelles contraintes aussi inutiles qu'onéreuses, attendu que les marins ne réclament rien de tel et ne feraient aucun cas de ces engins, la Section décide de passer outre aux suggestions de M. DEBROSSE et de s'en tenir aux recommandations adoptées par les précédents Congrès en ce qui concerne le filage de l'huile sans préconiser de nouvelles obligations réglementaires.

**M. le Président** demande à M. ROULIER, secrétaire, d'analyser le rapport présenté par M. BELLEMÈRE proposant l'adoption d'un

certain nombre de mesures destinées à mieux assurer le sauvetage collectif et individuel à bord des bateaux de pêche.

**M. Roullier** développe les conclusions du travail de M. BELLEMÈRE, lequel propose, d'une part, certaines améliorations à apporter à la réglementation applicable aux bateaux de plus de 25 tx, d'autre part, la publication depuis longtemps attendue du règlement d'administration publique qui doit fixer les mesures applicables aux bateaux de moins de 25 tx.

En ce qui concerne les bateaux d'un tonnage supérieur à 25 tx, M. BELLEMÈRE voudrait que leur armement fût complété d'un fusil porte-amarre, d'un doris, de chantiers à rabattement automatique permettant de mettre plus facilement les embarcations en dehors du navire, enfin d'une boîte à pansements très rudimentaire.

Pour ce qui est des bateaux de moins de 25 tx, M. BELLEMÈRE propose que le règlement à intervenir impose sur tous les bateaux d'un tonnage supérieur à 6 tonneaux, indépendamment de la brassière de sauvetage par personne embarquée déjà réclamée à Boulogne et à Bordeaux, une ancre avec chaîne, une pompe à main genre Japy, une ancre flottante pour filage de l'huile, un fusil porte-amarre, une bouée couronne, un appareil à signaux phoniques, un compas, un baromètre, une carte de la région, une boîte à pansements, une boîte à signaux pyrotechniques, des fanaux et des avirons de secours, avec un appareil extincteur d'incendie lorsque le bateau est à propulsion mécanique. Au-dessous de 6 tx, le mémoire réclame seulement un grappin et un câblot, une ancre flottante, une corne à brume, une boîte à signaux pyrotechniques, un seau et une écope..

**M. le Président** signale que l'un des vœux présentés par M. BELLEMÈRE va recevoir satisfaction dans quelques jours ; le règlement relatif aux bateaux de moins de 25 tx a été enfin élaboré ; il a été adopté par le Conseil supérieur de la Marine marchande et le Conseil supérieur des Pêches, et le Conseil d'Etat en a délibéré tout récemment ; il sera certainement signé dans quelques jours par le Président de la République. Mais, M. GIRAULT ajoute que le matériel d'armement imposé à bord des petits bateaux est loin de répondre aux desiderata de M. BELLEMÈRE ; il prévoit simplement un gilet-brassière par personne embarquée et une bouée de sauvetage munie d'une ligne de lancement par bateau, et il a déjà été fort difficile d'obtenir l'insertion dans le règlement de ce minimum indispensable.

Après discussion, la Section décide qu'il convient de s'en tenir

aux prescriptions de ce règlement, sans chercher à exiger davantage, attendu qu'on peut être certain d'avance que toutes prescriptions complémentaires ne seraient pas observées, les marins-pêcheurs étant réfractaires à l'encombrement de leur bateau par toute espèce de matériel qui n'est pas strictement indispensable pour la pêche.

M. le Président exprime le regret « que l'on n'oblige pas le marin à être prévoyant malgré lui », selon l'expression employée par l'auteur du mémoire lui-même.

M. le Président indique que la suite de l'ordre du jour est consacrée à l'examen des mémoires relatifs à la *réglementation du travail à bord des navires de pêche*.

M. LE PRÉSIDENT annonce que trois rapports sont soumis à la Section : l'un de M. BESSET, administrateur de l'inscription maritime, intitulé : « *Réglementation du travail sur les navires de pêche* », un autre de M. l'administrateur LETOURMY, qui a pour titre : « *Le nouveau Code du travail maritime et la pêche* » ; le troisième de M. l'Inspecteur de la navigation ROZÉ, portant sur la « *Réglementation du travail à bord des chalutiers pratiquant la grande pêche* ».

M. LE PRÉSIDENT fait donner lecture du mémoire de M. BESSET, qui, après un historique très précis de la réglementation du travail à bord des navires en général, rappelle sommairement les dispositions qui régissent spécialement les bateaux de pêche, suivant qu'ils sont en route, sur les lieux de pêche ou dans les ports ou sur rades abritées, et, abordant alors la critique de cette réglementation, propose la révision de celle-ci sur trois points.

A l'article 13 du décret du 24 février 1920, M. BESSET préconise la suppression de la disposition qui prévoit que le repos ininterrompu de huit heures par vingt-quatre heures, dont tout homme doit disposer, peut être réduit à six heures pendant cinq jours consécutifs, M. BESSET trouve cette disposition inhumaine et en contradiction flagrante avec le principe de la loi du 2 août 1919.

M. LE PRÉSIDENT indique qu'il partage pleinement sur ce point l'opinion de M. BESSET.

M. Besset propose ensuite que le même article 13 soit, en vertu du principe inscrit à l'article 27 du nouveau Code du Travail maritime, complété d'une disposition stipulant qu'en aucun cas, les

mécaniciens et chauffeurs ne peuvent être employés à ramasser le poisson ou à d'autres travaux étrangers à leur spécialité professionnelle.

Enfin, le troisième vœu présenté par M. BESSER tend à ce que la faculté ouverte par le même article 13 de prolonger le travail, dans le port et sur rade abritée, au delà de huit heures lorsqu'il s'agit de procéder au déchargement du poisson, soit limitée en ce sens que, de toute façon, le travail ne puisse jamais dépasser 12 heures.

L'auteur ajoute quelques considérations sur l'attribution du repos hebdomadaire aux marins-pêcheurs, sur le travail des mousques et novices à bord des bateaux de pêche et sur les conditions spéciales du travail à bord des chalutiers de la Méditerranée, et il conclut qu'en définitive, sauf sur les trois points relevés par lui, la réglementation du travail à bord des navires de pêche est satisfaisante et bien adaptée au genre d'industrie spécial qu'est la pêche.

**M. le Président** ouvre la discussion au sujet du mémoire dont il vient d'être donné lecture.

Plusieurs membres de la Section font observer que la réglementation du travail à bord des navires a été édictée à la suite d'accords paritaires et après consultation des groupements professionnels d'armateurs et de marins ; il semble dangereux de vouloir modifier des dispositions établies dans ces conditions, en l'absence notamment de délégués des marins-pêcheurs.

**M. de Laurens-Castelet**, représentant du Comité central des Armateurs de France, appuie ces observations ; il rappelle que, lors de l'élaboration du dernier règlement sur le travail à bord des navires, en date du 31 mars 1925, les représentants de la Fédération des Syndicats maritimes ont, eux-mêmes, demandé que la pêche fût laissée en dehors de la nouvelle réglementation et qu'on s'en tint, pour les bateaux de pêche, aux dispositions du décret du 24 février 1920.

**M. le Président** demande à la Section d'exprimer son avis.

Conformément aux conclusions présentées par M. DE LAURENS-CASTELET, la Section décide de ne pas prendre en considération les vœux exprimés dans le mémoire de M. BESSER.

**M. le Président** résume rapidement le mémoire de M. l'Inspecteur de la navigation ROZÉ, qui a trait, lui aussi, à la réglementation du travail sur les bateaux de pêche. L'auteur déclare qu'une telle



réglementation apparaît impossible et inutile sur les bateaux pratiquant la pêche dans la première zone établie par le décret du 20 juillet 1924, ainsi que sur les bateaux pêchant aux filets dérivants en deuxième zone ; mais il croit possible une réglementation sur les gros chalutiers de pêche hauturière, et signale celle appliquée à La Rochelle comme semblant donner satisfaction à tous, et il insiste surtout pour qu'une réglementation intervienne en ce qui concerne les navires de pêche de la troisième zone. A Terre-Neuve, on fait encore régulièrement des quarts de cinq et même de six heures, et, sur les trois bordées, il y en a toujours deux au travail. Il semble qu'aujourd'hui, alors que, grâce aux renseignements fournis par l'Office scientifique des Pêches, la pêche se fait avec beaucoup moins d'imprévu qu'autrefois et d'une façon presque aussi régulière que le travail d'une usine à feu continu, on pourrait économiser les forces et utiliser plus judicieusement les énergies. M. Rozé conclut à ce que, dans l'intervalle entre les deux plus prochaines campagnes, soit élaboré un règlement d'administration publique, basé autant que possible sur un accord paritaire, fixant les règles de travail à bord des navires morutiers.

Après discussion, la Section est d'avis que, pour les raisons déjà exposées à l'occasion de l'examen du mémoire de M. BESSER, et étant donné, d'ailleurs, qu'aucun armateur ni aucun marin aux grandes pêches n'est présent, il est impossible de prendre en considération les conclusions du mémoire de M. Rozé.

M. le Président fait connaître que le mémoire de M. l'Administrateur de l'Inscription maritime LEROURMY a pour objet l'examen des conséquences que le nouveau Code du Travail maritime a eues sur le contrat d'engagement à la pêche et des nouveaux rapports qu'il a créés entre l'entrepreneur des pêches et sa main-d'œuvre. L'auteur expose que la nouvelle législation n'est, en somme, qu'une mise au point du traditionnel contrat d'engagement maritime, dont la physionomie particulière subsiste intégralement. Il passe en revue les dispositions du nouveau Code, en ce qui concerne la formation du contrat du travail ; les obligations respectives du marin et de l'armateur, le changement de juridiction en matière de litiges, et il propose, en manière de conclusion, quelques vœux tendant, d'une part, à la publication aussi rapide que possible des règlements d'administration publique prévus par la nouvelle législation et à la solution par la voie administrative de quelques questions de détail qui se trouvent soulevées par cette législation, d'autre part, à l'établissement d'une charte-partie type pour les

chalutiers de pêche fraîche comme il en existe pour les diverses catégories de bateaux pratiquant les grandes pêches.

Après discussion, la Section est unanimement d'avis qu'il convient de rendre hommage au travail très intéressant de M. LETOURMY ; mais elle ne juge pas nécessaire d'émettre les vœux dont cet administrateur a pris l'initiative, estimant, notamment, qu'il n'y a aucune urgence spéciale à ajouter de nouvelles réglementations à celles déjà existantes ; elle croit devoir laisser à l'Administration le soin d'élaborer et de faire paraître les règlements prévus par le nouveau Code du Travail lorsqu'elle aura pu procéder à toutes les consultations nécessaires.

**M. le Président** fait savoir que le projet de règlement relatif à l'embarquement de mousses et de novices sur les bateaux de petit tonnage est déjà prêt et que son texte est actuellement soumis à une enquête dans tous les quartiers d'inscription maritime.

**Un congressiste algérien** demande s'il n'y aurait pas intérêt à établir, comme le suggère M. LETOURMY, une charte-partie type pour les chalutiers de pêche fraîche.

**M. le Président** estime qu'en l'absence de représentants qualifiés de l'industrie du chalutage, il ne peut être émis d'avis à ce sujet, l'initiative d'une charte-partie type devant, en fin de compte, émaner des intéressés eux-mêmes, armateurs et marins.

La Section, consultée, adopte la manière de voir de son Président.

**M. le Président** annonce que l'ordre du jour appelle maintenant l'examen des mémoires relatifs à la question de la *taxe d'apprentissage*, qui ont été réservés lors de la discussion des questions concernant l'enseignement maritime.

**M. LE PRÉSIDENT** résume d'abord le rapport présenté par M. CHARIÉ-MARSAINES, secrétaire adjoint de la Section des Pêches du Comité Central des Armateurs de France, sur l'*application de la taxe d'apprentissage à l'industrie de la pêche*.

**M. Charié-Marsaines** rappelle que la taxe d'apprentissage, instituée par l'article 25 de la loi de finances du 13 juillet 1925, pour subvenir aux « dépenses nécessaires au développement de l'enseignement technique et de l'apprentissage ainsi qu'à celles des laboratoires scientifiques », doit être payée, aux termes mêmes de la loi, par tout chef d'entreprise assujéti à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, à raison d'un tant pour cent (fixé

annuellement) sur le montant total des salaires alloués par lui à son personnel. Comme tous les industriels, les armateurs, et notamment les armateurs à la pêche, sont donc astreints au paiement de la « taxe d'apprentissage ». Or, les armateurs effectuent déjà de nombreuses dépenses d'enseignement technique, puisqu'ils doivent obligatoirement embarquer des mousses et des novices pour assurer leur apprentissage et que, en outre, les armateurs à la pêche, pour ce qui les concerne spécialement, sont tenus de payer une taxe annuelle fort lourde pour l'entretien de l'Office scientifique et technique des Pêches maritimes.

Il semblait donc que les armateurs à la pêche soient en mesure de se prévaloir des exonérations dont la loi prévoyait le jeu au bénéfice des assujettis qui auraient « pris des dispositions... en vue « de favoriser l'enseignement technique et l'apprentissage, soit « directement, soit par l'intermédiaire des Chambres syndicales, « des Chambres de commerce, etc. ».

Malheureusement, la Commission permanente du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, appelée à se prononcer en dernier ressort sur les demandes d'exonération formulées par les assujettis, a estimé que ces dépenses ne constituaient pas des dépenses d'enseignement technique et a repoussé toutes les demandes d'exonération présentées par les armateurs à la pêche.

M. CHARIÉ-MARSAINES déclare qu'une telle doctrine ne peut être admise et conclut qu'il est indispensable qu'il soit tenu compte, aux armateurs à la pêche, des efforts considérables déjà faits par eux pour former des apprentis et entretenir des laboratoires scientifiques.

M. le Président ouvre la discussion sur les conclusions de ce rapport.

Après quelques observations dans le même sens présentées par MM. CADORET, CAMELEYRE, CHARRIER et DE LAURENS-CASTELET, la Section émet à l'unanimité un vœu indiquant en principe :

« Que les sommes versées par l'armement, au titre de la taxe « d'apprentissage (loi du 13 juillet 1925), soient intégralement « affectées à l'enseignement maritime public et privé ;

« Que soient accordées aux armateurs à la pêche des exonérations du paiement de la taxe d'apprentissage en considération « des charges qu'ils supportent du fait de la double obligation qui « leur est imposée d'embarquer des mousses et des novices et de « payer la taxe instituée par la loi du 7 juin 1920 au profit de « l'Office scientifique et technique des Pêches maritimes ».

**M. le Président** fait ensuite donner lecture du rapport présenté par M. LABBÉ, directeur général de l'Enseignement technique, sur les services que l'Enseignement technique peut rendre aux pêches et industries maritimes.

Ce rapport est résumé par M. BOUTIRON, conseiller technique du Gouvernement général de l'Algérie.

**M. Labbé** rappelle que l'enseignement maritime comprend actuellement des cours élémentaires dans les écoles primaires, les cours des écoles de pêche, ceux des écoles nationales de navigation maritime, et l'enseignement théorique et pratique donné à bord du *Jacques-Cartier*. Il constate qu'une certaine collaboration existe, dès maintenant, entre les services de la Marine marchande et ceux de l'Instruction publique, d'abord sur les bancs de l'école primaire, ensuite dans certaines écoles nationales de navigation maritime qui sont conjuguées, pour ce qui concerne les sections d'élèves-mécaniciens, avec les écoles pratiques d'industrie des mêmes villes.

M. LABBÉ estime que, dans l'ensemble, l'organisation actuelle est satisfaisante. Des améliorations ne sont pas, cependant, sans être désirables. En ce qui concerne les écoles primaires du littoral, il serait possible d'accentuer encore la part qu'y occupe l'enseignement nautique. Il serait, notamment, d'une bonne méthode d'initier les enfants à la lecture des cartes marines. D'ailleurs, l'instruction générale, elle-même, des jeunes pêcheurs devrait, autant que possible, être poussée au delà du certificat d'études. La fréquentation des écoles primaires supérieures et des écoles pratiques du littoral devrait leur être recommandée dans toute la mesure du possible, et il y aurait intérêt à ce que des cours nautiques figurassent dans leurs programmes d'enseignement.

**M. Boutiron** insiste particulièrement sur la formation du personnel mécanicien. Il estime acceptable la collaboration actuellement existante au Havre, à Nantes et à Marseille entre l'école pratique d'industrie et l'école nationale de navigation maritime. Peut-être, en outre, serait-il opportun de créer, dans les écoles pratiques ou les écoles professionnelles du littoral, des cours de radiotélégraphie et de moteurs modernes, Diesel, etc.

Il termine en signalant que le rapport de M. LABBÉ conclut en recommandant l'emploi du produit de la taxe d'apprentissage pour le paiement des frais nécessités par la nouvelle organisation et l'achat de l'outillage qui deviendrait nécessaire.

**M. le Président** remercie M. LABBÉ du très important travail qu'il a bien voulu présenter au Congrès et M. BOUTIRON pour le très

intéressant exposé qu'il a fait ; il rend hommage aux suggestions si particulièrement autorisées de M. le Directeur général LABBÉ.

L'Administration de la Marine marchande, qui s'est toujours efforcée de travailler en liaison avec l'enseignement public général pour l'organisation de l'enseignement maritime, ne pourra, dit-il, qu'accueillir avec empressement et reconnaissance les idées émises dans le rapport qui vient d'être résumé. Il ajoute que la question de la création d'une section maritime dans les écoles primaires supérieures et dans les écoles pratiques d'industrie du littoral a déjà fait l'objet d'un vœu émis dans une précédente séance sur le rapport de M. ROGER.

Il ouvre ensuite la discussion au sujet des conclusions qui ont été émises par M. LABBÉ.

**MM. de Laurens et Cameleyre** demandent comment M. LABBÉ concilie les propositions émises dans son mémoire relativement à l'utilisation, pour l'amélioration de l'enseignement de la pêche, des ressources provenant de la taxe d'apprentissage avec la thèse du Département de l'Enseignement technique selon laquelle l'enseignement maritime, n'étant pas organisé dans le cadre de ses propres établissements, ne saurait prétendre à aucune part du produit de la taxe d'apprentissage.

**M. le Président** répond qu'il croit pouvoir interpréter les propositions de M. le Directeur général de l'Enseignement technique comme permettant d'escompter un revirement dans les intentions de son Administration. Les représentants des grandes Fédérations maritimes sont d'ailleurs allés protester auprès du Ministre de l'Instruction publique contre l'ostracisme dont l'enseignement maritime avait été frappé par les Services de M. LABBÉ et M. HERRIOT a formellement promis que la Marine marchande et l'Enseignement maritime recevraient leur part équitable dans la répartition du produit de la taxe d'apprentissage.

**M. LE PRÉSIDENT**, l'ordre du jour étant épuisé, demande aux membres de la Section s'ils ont quelque observation à présenter ou quelque proposition à formuler.

**M. Carabin** soumet à la Section un certain nombre d'observations concernant le règlement international du 21 février 1897 ayant pour objet de prévenir les abordages en mer et demande qu'il soit émis un vœu tendant à en réviser le texte sur quelques points intéressant les navires de pêche.

Il signale, notamment, que l'article 26 devrait, à son avis, être complété par une disposition spécifiant que les navires faisant route doivent s'écarter du chemin suivi aussi bien par les navires à vapeur en pêche que par les navires à voiles. Le fait d'attribuer aux chalutiers à vapeur des signaux de nuit distinctifs prouve bien que l'on a entendu classer ces navires dans une catégorie spéciale. Un chalutier à vapeur, en effet, bien que navire à vapeur, n'est pas en mesure de s'écarter, en toutes circonstances, du chemin des navires à voiles, parce qu'il est gêné dans ses mouvements. Il y aurait donc lieu d'obliger tous les navires à s'écarter de la route des chalutiers à vapeur en pêche, comme des voiliers en pêche.

D'autre part, à l'article 9 (§ a) du même règlement, modifié par le décret du 9 novembre 1905, l'alinéa 1<sup>er</sup> parle d'un « appareil immergé » et l'alinéa 2 parle d'un « appareil immergé qui déborde » ; on ne voit pas bien l'intérêt de ces formules, ni la différence qui les distingue. Tous les appareils de pêche sont nécessairement immergés pour capturer le poisson et tous les filets débordent.

Au même article 9 (§ c), il est fait une assimilation complète entre le bateau qui élonge ses lignes et celui qui pêche avec les lignes traînantes ; cependant le premier n'est pas tout à fait aussi libre de ses mouvements que le second, et il y a là une assimilation assez fâcheuse.

**M. le Président** déclare qu'il laisse aux techniciens le soin de se prononcer sur les suggestions de M. CARABIN. Il en est une, toutefois, sur laquelle il croit préférable de ne pas le suivre : c'est celle qui est relative aux termes « appareil immergé » ou « débordant ». Il ne faut pas perdre de vue que l'on se trouve en présence d'un règlement international, traduit dans toutes les langues ; il peut se faire, dès lors, que telle ou telle disposition ne soit pas exprimée d'une façon pleinement satisfaisante dans telle ou telle langue, sans qu'il y ait lieu pour cela de conclure à la nécessité d'une modification du règlement ; il faudrait d'ailleurs voir le contexte et ne pas se borner à envisager une expression isolée.

**M. de Laurens-Gastelet** se prononce dans le même sens et estime suffisant de retenir la proposition de M. CARABIN concernant l'article 26.

Après échange d'observations, la Section se range à cet avis, et émet le vœu « que l'article 26 du règlement international du « 21 février 1897 sur les abordages en mer soit complété en spéci-

« fiant que tout navire en marche doit s'écarter de la route de tout  
« navire de pêche, que celui-ci soit à voile ou à vapeur ».

**M. le Président**, personne ne demandant plus la parole, remercie les membres de la Section de l'assiduité et de l'attention avec lesquelles ils ont suivi ses travaux et les félicite des résultats auxquels ils ont abouti sous la forme d'un nombre important de vœux qu'il transmettra au Comité exécutif.

La séance est levée à midi.

---

VII<sup>e</sup> SECTION

---

**LA PÊCHE DANS LES COLONIES  
ET PAYS DE PROTECTORAT**

PRÉSIDENT : M. A. GRUVEL.

PROFESSEUR AU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE DE PARIS

SECRÉTAIRE : M. PETIT, ATTACHÉ AU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE  
DE PARIS

---

*Séance du samedi 23 avril (après-midi)*

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR GRUVEL, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 15 heures.

**M. le Président** rappelle les travaux poursuivis dans les précédents Congrès, les résultats déjà obtenus et ceux que, à la suite du X<sup>e</sup> Congrès, il espère qu'on obtiendra encore. Ce Congrès, tenu à Alger, est nettement dominé par les questions qui intéressent, plus spécialement, l'Afrique du Nord : Algérie, Tunisie et Maroc.

Dans chacun de ces pays, la pêche présente des caractères différents, ce qui fait que les méthodes de capture et la réglementation ne peuvent être établies sur le même plan.

M. LE PRÉSIDENT, jetant un coup d'œil rapide sur l'ensemble des colonies françaises, montre les progrès accomplis par certaines d'entre elles, la stagnation, au contraire, qui continue chez les autres, malgré les efforts du Ministre des Colonies et de ses services, pour amener, peu à peu, l'intensification de la pêche indigène dans l'ensemble de nos possessions. D'une façon générale, cependant, un mouvement sérieux se dessine pour tirer de nos richesses marines coloniales un parti commercial et industriel intéressant.

La pêche des squales et des grandes raies coloniales est tout à fait à l'ordre du jour, à cause de la possibilité d'utilisation *totale* de ces animaux, surtout des requins, depuis la peau et les nageoires, jusqu'à l'estomac et, même, l'intestin.



La France s'est mise, enfin, à l'étude du tannage des peaux de poissons et nous devons dire que les résultats que nous avons pu constater, nous-même, sont tout à fait encourageants.

Il faut espérer que d'ici deux années, au plus, une grande partie des peaux de poissons utilisées pour la maroquinerie et, peut-être, la cordonnerie, seront originaires des colonies françaises et préparées et utilisées dans notre pays.

Dans l'Afrique du Nord, notamment, la pêche a pris, dans ces dernières années, un développement considérable, particulièrement au Maroc.

Malheureusement, il existe, dans cet intéressant pays, une région extrêmement riche, qui n'est point encore exploitée, au grand détriment du Maroc tout entier, c'est celle d'Agadir, dont M. GRUVEL a fait une étude complète qui sera exposée au cours du Congrès.

M. LE PRÉSIDENT fait ensuite connaître à la Section quels sont les rapports ou communications qu'elle aura à discuter.

Un certain nombre de ces rapports intéressent d'autres Sections, et réciproquement, certains rapports, qui figurent à l'ordre du jour d'autres Sections, intéressent la Section coloniale. Pour ces motifs, le Comité exécutif du Congrès a prévu des séances communes à plusieurs Sections. C'est ainsi que la Section coloniale se réunira à la Section scientifique et à la Section des industries maritimes.

Enfin, le Comité exécutif a également décidé que toutes les questions relatives à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc seraient discutées en assemblée générale, toutes Sections réunies.

Après l'échange de diverses observations, la Section arrête le programme de ses travaux et l'ordre du jour de ses séances.

La séance est levée à 16 heures.

---

Séance du lundi 25 avril (après-midi)

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR GRUVÉL, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 14 heures.

**M. le Président** donne la parole à M. R.-Ph. DOLLFUS, assistant à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, pour la lecture d'un travail sur les poissons utilisés pour la conserverie sur la côte atlantique du Maroc.

**M. Dollfus** montre qu'au Maroc, les types commerciaux de présentation du poisson en boîtes soudées peuvent se ramener à trois :

- a) Type sardine à l'huile.
- b) Type maquereau à l'huile ou au vin blanc.
- c) Type thon à l'huile.

Dans le premier groupe, le choix est limité aux espèces dont on peut obtenir des individus d'une taille d'environ 10 centimètres, tête non comprise, celle-ci étant rejetée. Il faut y comprendre la sardine vraie *Sardina pilchardus* (Walbaum), qui se trouve toute l'année dans les eaux atlantiques du Maroc, mais que l'on ne pêche pas avec des engins à grand rendement ; le Chinchard (*Trachurus trachurus* L.) qui est vendu sous le nom de « Poissons à l'huile » ; l'Anchois (*Engraulis encrassicholus* L.) qui est couramment apporté en grand nombre sur le marché de Casablanca. Les poissons du deuxième groupe doivent mesurer, tête non comprise, celle-ci étant rejetée, environ 20 centimètres. Il faut y comprendre le *Scomber scomber* L. ou maquereau vrai, abondant à partir d'avril et le *Scomber colios* L.

Enfin, les espèces qui entrent dans le groupe C sont celles dont la chair est débitée en morceaux et débarrassée de la peau et des grosses arêtes avant la mise en boîte. Ce sont le Germon (*Thynnus alalunga* L.), le thon vulgaire ou rouge (*Thynnus thynnus* L.), la Bonite à dos rayé (*Sarda sarda* Bloch), le Pelamide à ventre rouge (*Th. pelamys* L.), la Thonine (*Th. thunnina* C. V.), le Tasart (*Orcynopsis unicolor* Geof. St.-Hil.).

On peut encore utiliser, pour donner une conserve du genre thon, diverses formes plus vulgaires comme produits, telles que le Tassergal, la Liche, la Sciène, la Coryphène, etc.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. FORT, de la « Société des Pêcheries de Fedhala », pour une communication sur la pêche au Maroc et sur le port de Fedhala.

Après avoir rappelé les travaux poursuivis sur les côtes du Maroc par M. le professeur GRUVEL et son assistant, M. DOLLFUS, ainsi que le livre très documenté du Président de la Section, M. A. FORT rappelle rapidement que les poissons que l'on y rencontre peuvent se diviser en quatre catégories : les « migrants », les « habitants des grands fonds », les « habitants des petits fonds » et, enfin, les squales et les Baleinopètes.

Il montre comment s'exerce, actuellement, la pêche au Maroc et donne des chiffres très intéressants à ce sujet.

M. FORT expose les progrès accomplis par le port de pêche de Fedhala, plus spécialement pour les madragues dont le rendement est passé de 17.645 kilos en 1921 à 542.024 kilos en 1926.

Il indique toutes les améliorations apportées récemment à ce port, qui reçoit de grosses quantités de combustibles liquides en vrac et possède un gril pour le carénage spécial des chalutiers. Il lui manque un port suffisamment profond pour assurer l'entrée des chalutiers de haute mer à toute heure de marée. C'est le travail de demain, si le Gouvernement local veut bien aider la Société du port de Fedhala à faire faire ces importants travaux.

**M. le professeur Gruvel** souligne l'intérêt de l'exposé de M. FORT. L'idée de Fedhala, grand port de pêche du Maroc, n'est pas neuve. Si les usines doivent s'y développer, il est certain qu'il y aura un intérêt puissant à mettre le port en état de recevoir les navires de pêche à toute heure. C'est la condition essentielle du succès.

**M. le Président** présente sur le Maroc une étude dont il est l'auteur et qui constitue le fascicule premier de la *Faune des Colonies françaises*, publication dont il assume la charge.

Venu à trois reprises différentes à Agadir et dans la région du Sous, M. GRUVEL en a étudié les richesses marines, aussi bien que les productions terrestres, actuelles ou possibles.

Il examine d'abord la constitution des fonds de pêche, tant au point de vue scientifique pur, en signalant les espèces d'invertébrés caractéristiques de ces fonds, qu'au point de vue technique du chalutage et du poisson destiné, soit à l'alimentation à l'état frais, soit à la conserve.

Quant à la région du Sous qu'il a entièrement parcourue à plusieurs reprises, jusqu'à Tiznit même, il montre sa richesse en oliviers (près de 4 millions de pieds) et en arganiers répandus sur un immense espace. Enfin, cette région, formée surtout d'alluvions déposées par le fleuve au moment des crues, est extrêmement fertile et pourrait fournir en quantités considérables et pendant à peu

près toute l'année, des légumes frais : petits pois, haricots verts, tomates, etc., qui nourriraient pendant les mois « creux » les usiniers de conserves de poissons installés à Agadir.

On trouve tout : matière première, huile, main-d'œuvre et situation parfaite, il ne manque plus que les boîtes.

En ouvrant le port d'Agadir, tout au moins à l'industrie des pêches maritimes, le Protectorat obtiendrait des résultats économiques sociaux et même politiques considérables, avec un effort financier des plus modestes.

M. LE PRÉSIDENT présente ensuite un intéressant mémoire de M. Th. MONOD, assistant au Muséum, sur *les Crustacés et Mollusques utiles du Cameroun*.

M. Monod, qui a passé un an dans cette colonie en a rapporté des collections importantes dont l'étude fera l'objet d'un travail d'ensemble qui sera publié dans la *Faune des Colonies françaises*.

Parmi les crustacés utiles, il faut d'abord citer les Penaeidés, famille des crevettes marines, représentée au Cameroun par trois espèces : *Penæus brasiliensis*, Lat., *P. trisulcata* Leach, *Parapænæopsis atlantica* Bals.

Les crevettes de la famille des Palaemonidés, très répandues au Cameroun, vivent dans les eaux saumâtres et les eaux douces. Certains atteignent une taille considérable : une vingtaine de centimètres, environ. Citons *Palaemon jamaicensis* Herbt, *P. acanthurus* Wieg., *P. olfersi* Wieg.

La famille des Atyidés est exclusivement dulcaquicole. M. Monod n'en a rencontré que deux espèces dans les cours d'eau forestiers.

Une espèce de Callianassidé, *Callinassa turnenara* White, a une importance économique relativement considérable à Douala. Ces crustacés apparaissent en pleine saison des pluies, au mois de septembre en quantité prodigieuse, mais le phénomène ne se manifesterait dans toute son ampleur que tous les trois ans. Du portugais « camarones » est venu le nom anglais « River cameroons », d'où l'allemand « Kamerun » et le français « Cameroun ». Ainsi, ces prétendues crevettes ont donné leur nom au pays.

Parmi les crabes nageurs, l'une des formes les plus fréquentes est le *Callinectes latimanus* Rathb.

Parmi les mollusques comestibles, M. Monod signale : *Ostrea gasar*, Adan., *Os. Rufa*, Lmk, *Senilia senilis*, L., des Galatea, sp. des Aetheria (*A. elliptica*, Lmk) et, enfin, parmi les mollusques terrestres, différentes espèces d'*Achatina*.

**M. le Président** présente un intéressant travail de M. P. CHABANAUD, assistant à l'Ecole des Hautes Etudes, intitulé : *Les différentes variétés de Soles des côtes de France et d'Afrique au nord de l'Equateur*. Ce travail, conçu d'une manière à la fois scientifique et pratique, comprend des clefs de détermination qui permettent d'identifier les espèces. On y trouve, en outre, une définition claire de tous les termes techniques employés et aussi la description très complète de chaque espèce.

Sept genres sont représentés dans les régions envisagées par M. CHABANAUD. Ils comprennent 17 espèces. Il faut ajouter à cet ensemble la sous-famille des *Synapturinae* et celle des *Cynoglossidae*.

Ce travail de M. CHABANAUD jette un jour nouveau sur la classification des Soleidae et sera lu par tous les ichthyologues.

**M. le Président** avant de présenter un travail de M. CONSEIL sur *la Pêche industrielle à la Martinique*, rappelle que M. CONSEIL, qui n'est pas un inconnu pour les assidus des Congrès des Pêches, est chef de la Mission officielle des Pêches à la Martinique. Il s'occupe depuis quatre ans de l'établissement d'un inventaire scientifique de la faune marine des Antilles et de sa mise en exploitation.

L'intéressant travail qu'il a adressé à la Section coloniale est une mise au point très serrée de la question des pêches, si importante pour notre colonie.

**M. Conseil** montre tout d'abord l'insuffisance du rendement actuel de la pêche qu'il attribue à diverses causes, dont les effets se surajoutent : sécheresse croissante dont souffre le pays et qui empêche l'eau douce d'apporter avec elle les éléments minéraux et organiques nécessaires à la formation du plankton, nourriture principale des jeunes poissons et de beaucoup d'autres ; accroissement du nombre des distilleries dont les produits contaminent les eaux côtières ; accroissement du nombre d'engins destructifs et, enfin, emploi des explosifs, malgré une interdiction sévère.

Les poissons dits « migrants », qui se tiennent au large, n'étant pas soumis à ces causes de destruction, sont extrêmement abondants et intéressants.

M. CONSEIL, après avoir fait ressortir les causes du mal en indique les remèdes, par le reboisement et l'étude scientifique de tous les éléments océanographiques de la région, d'où nécessité de recherches biologiques et océanographiques méthodiques et de longue haleine.

L'auteur montre l'importance, considérable à la vérité, des travaux qu'il a déjà accomplis avec des moyens rudimentaires, établit un inventaire scientifique de la faune marine de la région et expose les résultats qu'il a déjà obtenus et qui préparent le terrain à une exploitation méthodique.

Enfin, M. CONSEIL pose la question : Que reste-t-il à faire ? Beaucoup encore, évidemment, car l'organisation d'une industrie nouvelle dans un pays ne s'improvise pas.

M. CONSEIL demande, avec raison, l'organisation la plus rapide possible du crédit maritime, avec coopérative d'achat et assurance mutuelle. Il pourrait ajouter : encouragement à la production, du moins pour les débuts.

**M. le Président**, en commentant le beau rapport de M. CONSEIL, fait remarquer que la présence du Germon ou Thon blanc représente, à elle seule, une richesse énorme qui, si elle était convenablement exploitée, suffirait à faire vivre plusieurs usines de conserves et ne peut que féliciter M. CONSEIL des résultats extrêmement intéressants qu'il a déjà obtenus avec des moyens tout à fait rudimentaires.

**M. le Président**. — Personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

---

Séance du mardi 26 avril (matin)

PRÉSIDENCE DE M. GRUVEL, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 9 heures.

**M. le Président** ouvre la séance en donnant la parole à M. BLACHE pour la lecture d'une communication sur *les intérêts de la Métropole et des Colonies françaises dans le marché mondial de la Nacre*.

**M. Blache** expose que la France s'est toujours intéressée aux matières précieuses. Sa place sur le marché de la nacre, notamment, a toujours été une des premières, car cette matière fait vivre une des principales industries de la région de l'Oise. On s'est intéressé, à juste titre, à essayer de créer, dans un de nos ports, un marché de cette matière première.

Il convient, tout d'abord, de distinguer la nacre franche proprement dite des différents coquillages nacriers qui portent communément le nom de nacre.

La nacre franche, blanche ou noire, a été exclusivement employée, jusqu'à ces quarante dernières années, dans l'industrie du bouton et la tabletterie. Ce n'est que depuis peu qu'on a signalé l'apparition de coquillages nacriers de remplacement, en raison des prix de plus en plus élevés de la nacre franche. La France, qui a été la première à utiliser ces coquillages (trocas surtout et burgau), a orienté depuis la presque totalité de sa fabrication dans ces dernières matières.

Elle n'a plus qu'un intérêt très limité dans le marché de la nacre franche qui est actuellement à Londres et à New-York et il n'y a donc aucun intérêt à chercher un marché de ces matières qui seraient d'autant plus difficile qu'aucune colonie française ne produit de la nacre franche blanche.

Par contre, notre importation, qui se dispute les trocas avec le Japon sur tous les principaux centres de pêche, a su amener au Havre un marché de ces matières qui est largement suffisant à l'industrie métropolitaine. La production coloniale française des trocas est en Nouvelle-Calédonie et à Djibouti. Le Havre importe, en dehors des trocas de la Nouvelle-Calédonie, une quantité importante d'Australie, de Fiji, de Macassar et de l'Indochine.

**M. le Président** remercie particulièrement M. BLACHE pour la très intéressante communication qu'il vient de faire. M. Pierre

BLACHE est un des hommes connaissant le mieux la question de la nacre qu'il a étudiée sur place dans l'archipel néocalédonien.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. le Secrétaire pour la lecture d'un rapport de M. le marquis DE BARTHELÉMY sur *les pêches maritimes en Indochine*.

**M. de Barthélémy** traite surtout la question de la pêche sur les côtes d'Annam. Il montre les innombrables petits villages de pêcheurs, cachés au fond de criques sauvages où il est difficile de les découvrir, ce à quoi les employés de la Régie du sel parviennent cependant. La gabelle d'Annam, dit-il, est le plus grand ennemi de la pêche. Il déplore la mauvaise utilisation des produits et la perte absolue, en ces villages, des parties, pourtant intéressantes, qui sont jetées à la mer et pourraient servir à obtenir : des vessies natatoires, de la colle de poisson, etc. Le seul produit préparé est une sorte de stock-fish de mauvais aloi.

Quelle éducation reste à faire pour obtenir de bons résultats ! Cependant, quelle énorme quantité de poissons, de surface surtout, dans ces mers ! Les villages de pêcheurs restent pauvres, au milieu de richesses insoupçonnées !

Il est nécessaire de faire rentrer ces « isolés » dans le courant économique normal de l'Indochine.

**M. DE BARTHELÉMY** voudrait voir s'installer dans le Sud-Annam une société de pêcheurs, dont les bateaux porteraient dans tous les villages des acheteurs, qui seraient aussi des éducateurs au point de vue de la pêche.

Le marché chinois, si proche et si énorme, devrait inciter les financiers à créer une société de pêche importante pour tirer parti de tout, produits et sous-produits.

**M. le marquis DE BARTHELÉMY** conclut en espérant que le très important travail du professeur GRUVEL sur l'Indochine attirera l'attention sur l'intérêt qu'offrirait une entreprise de pêche dans notre colonie d'Extrême-Orient. On oublie trop que la pêche donne des résultats immédiats que la plupart des cultures sont très loin d'offrir.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. le Secrétaire pour la lecture d'une communication de M. le lieutenant HERVIOT sur *le Gabon et le Congo maritimes*.

**M. le lieutenant Herviot**, après avoir donné un aperçu géographique des régions, fournit des renseignements documentés sur



les peuplements de pêcheurs, les engins employés par eux et l'utilisation des produits de la pêche. M. HERVIOR se plaint de la disparition, de jour en jour, des produits de la pêche dont le prix augmente, par conséquent, d'une façon inquiétante. C'est encore le facteur « paresse » qui augmente le plus !

M. le Président annonce que l'ordre du jour est épuisé ; il remercie les rapporteurs et les congressistes qui lui ont prêté leur concours. Il déclare clos les travaux de la Section coloniale du Congrès.

La séance est levée à 11 heures.

---

Séance du mercredi 27 avril (après-midi).

(Séance commune avec la 1<sup>re</sup> Section et la VII<sup>e</sup> Section).

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR GRUVEL, PRÉSIDENT  
DE LA VII<sup>e</sup> SECTION

La séance est ouverte à 14 h. 30.

**M. le Président** donne la parole à M. DANTAN pour la lecture d'une communication sur *la croissance du corail rouge*.

**M. Dantan** s'est demandé s'il n'était pas possible d'étudier la croissance du corail rouge, par l'examen de plaques minces faites dans le polypier.

Dans huit échantillons de corail envoyés de La Calle par M. DROUARD, il a fait faire des plaques dans des branches de différentes grosseurs.

Les préparations présentent toutes des couches concentriques montrant que la croissance est discontinue. Presque toutes ont un noyau central à contour irrégulier, ce qui ne permet pas d'indiquer sa grosseur d'une façon précise. Le polypier se régularise ensuite, et les branches pourvues de deux couches concentriques ont, en moyenne, 3 millimètres de diamètre.

La troisième couche est généralement plus importante et la grosseur est alors de 5<sup>m</sup>/m<sup>7</sup>.

Enfin, les branches présentant quatre couches concentriques ont 8 millimètres et celles qui en montrent cinq, ont 10 millimètres.

Si, comme l'on est naturellement porté à le croire, ces zones de croissance marquent les pousses annuelles la croissance du corail serait rapide, puisqu'un polypier de 5 ans aurait 10 millimètres de diamètre à sa base.

Des expériences seraient nécessaires pour confirmer cette conclusion.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. NOVELLA pour la lecture d'une communication sur *la Mytiliculture et l'Ostréiculture en Algérie*. M. NOVELLA expose qu'à Mers-el-Kébir, il s'est livré à des expériences sur les moules, qui ont donné des résultats fort encourageants.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. POHL pour la lecture d'une communication intitulée *Avantages et inconvénients que peut présenter la culture sous-marine des perles fines dans les colonies françaises.*

**M. Pohl** montre comment nos colonies pourraient profiter des découvertes japonaises concernant la culture méthodique des perles fines, appelée à remplacer peu à peu les vieilles méthodes barbares de pêche au hasard, et comment la métropole pourrait ainsi s'affranchir de la tutelle étrangère pour son approvisionnement en perles fines.

Les perlés produites par le nouveau procédé de greffe sont, de l'avis de tous les biologistes compétents, de véritables perles fines, au même titre que les perles accidentelles, car elles sont secrétées par les mêmes mollusques et dans les mêmes conditions naturelles. Par suite de la sélection rationnelle des huîtres perlières, et par suite des récentes améliorations apportées au procédé opératoire et à l'installation des fermes sous-marines, ces perles sont même extérieurement plus belles que les autres perles fines ; elles sont, en outre, d'une structure interne plus homogène, plus parfaite ; elles sont enfin plus durables et elles se prêteront d'une façon plus satisfaisante à l'opération du pelage si celle-ci devenait nécessaire. En somme, *la valeur de ces produits cultivés est indiscutablement supérieure à celle des produits sauvages.*

Cette culture serait possible et, même assez facile, pense-t-il, dans la plupart de nos colonies de l'Océan Indien et d'Océanie. Ce serait, pour la France, une source énorme de revenus. Mais, en présence de l'hostilité nettement et même farouchement déclarée par la Chambre syndicale des perles fines, il se demande s'il faut conseiller ou non cette culture. Il pense qu'il est préférable de s'abstenir jusqu'à ce que les questions scientifiques et commerciales qui s'attachent à la culture des perles fines soient définitivement résolues, et il propose que le Ministre des Colonies prenne l'initiative de la réunion d'une Commission interministérielle, pour essayer de mettre définitivement au point cette question, d'un intérêt considérable pour notre pays.

**M. le Président** ouvre la discussion sur la communication, qui vient d'être faite.

Personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.

---

## VIII<sup>e</sup> SECTION

---

### OSTRÉICULTURE

PRÉSIDENT : M. CADORET,

PRÉSIDENT HONORAIRE DU SYNDICAT GÉNÉRAL DE L'OSTRÉICULTURE.

SECRÉTAIRE : M. DONIES,

SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE  
DES PÊCHES MARITIMES.

---

*Séance du samedi 23 avril (après-midi).*

PRÉSIDENCE DE M. CADORET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 14 h. 15.

**M. le Président** souhaite la bienvenue à ses collègues qui n'ont pas craint d'affronter les fatigues d'un long voyage pour participer au Congrès.

Il remercie plus particulièrement M. LABEYRIE, vice-président du Syndicat général de l'Ostréiculture ; M. FAUCHIE, secrétaire du Syndicat Ostréicole du Morbihan ; M. Vincent CAMELEYRE, ostréiculteur à Arcachon, et MM. BAYLE, TURLLOT, TABARY.

**M. le Président** expose ensuite que le *Syndicat général de l'Ostréiculture* a présenté au Congrès une note concernant le résultat de ses travaux et le vote de ses membres sur les sujets suivants :

Application du décret du 31 juillet 1923 à tous les coquillages.

Protection des bancs coquilliers.

Conseil d'administration de l'Office scientifique et technique des Pêches maritimes.

Permissions aux militaires et marins ostréiculteurs.

Transport des moules, coques, huîtres.

Redevances des établissements de pêche maritime.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir procéder à l'examen et à la discussion des vœux présentés, sur ces différents sujets, par le *Syndicat général de l'Ostréiculture*.

Il en est ainsi décidé.

**M. le Président** donne lecture de la proposition suivante concernant l'application du décret du 31 juillet 1923 à tous les coquillages.

Il expose que le Syndicat général de l'ostréiculture considère :

« Qu'il est absolument nécessaire de protéger la santé publique en exerçant une surveillance active sur la pêche, l'expédition et la vente de tous les coquillages ;

« Que dans certaines régions, il a été constaté des cas d'intoxication provoqués par des coquillages, récoltés dans des eaux malsaines et livrés aussitôt à la consommation ;

« Que les faits de cette nature, en jetant le discrédit sur tous les coquillages, sont susceptibles de porter préjudice aux ostréiculteurs, malgré les mesures de salubrité imposées pour l'expédition et la vente des huîtres par le décret du 31 juillet 1923 ;

Le Syndicat général de l'Ostréiculture demande à ce que le Congrès émette un vœu ainsi conçu.

« Que les dispositions du décret du 31 juillet 1923, instituant un contrôle sanitaire ostréicole, soient rendues applicables à tous les coquillages, tant à la production et à l'expédition qu'à la vente ».

**M. le Président** ouvre la discussion à ce sujet.

**M. Lecourbe** soulève quelques objections sur les modalités d'application de la mesure proposée.

**M. Le Danois** appuie cette manière de voir.

A la suite de cette discussion, l'adjonction suivante est proposée :

Considérant, toutefois, que l'application rapide et globale de ce régime à tous les coquillages peut présenter de réelles difficultés, l'Assemblée suggère à l'Administration de la Marine marchande de procéder par étapes, soit, par exemple, en n'appliquant, au début, la réglementation qu'aux expéditions partant des lieux de production, ou à certaines espèces de coquillages et, notamment, à ceux qui sont consommés crus.

**M. le Président** met aux voix le principe du vœu formulé. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**M. le Président** passe, ensuite, à la question de la *protection des bancs coquilliers*.

Il expose les desiderata du S. G. O.

Celui-ci considérant :

« Que les arrivages de moules, coques, etc. présentent, en grande proportion, des échantillons de petite taille qui, souvent, n'atteignent pas la dimension réglementaire ;

« Que ces produits sont peu appréciés de la clientèle et restent parfois invendus ;

« Qu'il est de l'intérêt général, aussi bien pour les pêcheurs que pour les consommateurs, de fournir à ceux-ci de la marchandise de belle taille, afin d'éviter une diminution de la vente de produits constituant un aliment populaire et relativement bon marché ».

Demande que l'administration de la Marine marchande fasse exercer une surveillance active sur tous les gisements coquilliers, à l'effet de faire respecter les arrêtés d'interdiction de pêche et d'empêcher la récolte et l'expédition des coquillages de trop faible dimension ;

Que, en ce qui concerne, plus spécialement, les bancs de la baie de Somme, et afin de ménager les ressources de ces bancs, la pêche des coques soit interdite du 1<sup>er</sup> avril au 15 septembre, au cours des années 1927 et 1928.

**M. le Président**, après une courte discussion, met aux voix le principe du vœu présenté par le S. G. O.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**M. le Président** expose ensuite les desiderata du S. G. O. concernant *la représentation des ostréiculteurs au sein du Conseil d'administration de l'Office scientifique et technique des Pêches maritimes*.

Le S. G. O., considérant :

« Que les ostréiculteurs versent, au budget de l'Office scientifique et technique des Pêches maritimes, des sommes très importantes, soit comme taxe sur les concessions, soit comme taxe sur les duplicata et étiquettes du Contrôle sanitaire ostréicole ;

« Que le concours de professionnels expérimentés des cultures marines, offre une grande utilité pour l'examen des questions concernant les industries coquillières ».

Demande qu'il soit attribué, dans le Conseil d'administration de l'Office scientifique et technique des Pêches maritimes, quelques places aux représentants professionnels des ostréiculteurs et mytiliculteurs de façon qu'il y ait, au moins, un représentant pour le

littoral situé au nord de la Loire et un représentant pour le littoral situé au sud de la Loire.

**M. le Président** ouvre la discussion à ce sujet.

**M. Gameleyre** demande qu'en particulier, un représentant soit désigné pour le sud de la Gironde.

**M. le Président** met ensuite aux voix le principe du vœu formulé par le S. G. O.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

**M. le Président** expose ensuite une demande qui a été formulée à l'effet de faire obtenir, *aux militaires et marins ostréiculteurs, des permissions de longue durée pendant la saison ostréicole, de septembre à mars.*

Cette question donne lieu à discussion.

Certains congressistes font observer qu'elle ne rentre pas dans le cadre des travaux du Congrès et qu'elle sera, sans doute, écartée à ce titre par le Comité exécutif en application du règlement.

**M. LE PRÉSIDENT** met cependant aux voix l'adoption de la motion qui est prononcée à la majorité.

**M. le Président** expose ensuite les desiderata du S. G. O. concernant *le transport des moules, des coques et des huîtres.*

Le S. G. O. considérant :

« Que les moules, coques, huîtres portugaises, etc., d'une valeur initiale relativement faible, supportent des prix de transport très élevés et calculés comme les prix de transport des coquillages d'une bien plus grande valeur ;

« Que, notamment, les moules et coques font l'objet d'une très grande consommation familiale ».

« Demande que les Compagnies de chemin de fer veuillent bien étudier, avec bienveillance, la question du transport de ces mollusques et établir des tarifs **tenant compte de la valeur des marchandises transportées** ;

Qu'une réduction de tarifs soit accordée pour les transports d'huîtres portugaises dont la valeur est bien inférieure à la valeur des huîtres plates ;

Qu'en outre, pour tous les transports de mollusques, des réduc-

tions soient consenties pour les envois effectués par wagons complets.

**M. le Président** demande si quelqu'un a des observations à présenter.

Un membre de la Section propose l'adjonction de la proposition suivante :

Que les Compagnies de chemins de fer apportent plus de soin à la manipulation des marchandises périssables de l'ostréiculture.

**M. LE PRÉSIDENT** met aux voix la proposition ainsi complétée, qui est adoptée à l'unanimité.

**M. le Président** passe ensuite à l'examen des desiderata du S. G. O. concernant *les redevances des établissements ostricoles*.

Le S. G. O. expose :

« Que les tarifs de redevances des établissements de pêche, fixés par l'arrêté du 26 février 1927, prévoient des échelles progressives avec des taux unitaires variant suivant la superficie ou la longueur des établissements, et laissant à l'Administration, au-dessus de certaines dimensions, le soin de déterminer le montant des redevances à exiger ;

« Que, si, d'une part, il y a intérêt à protéger les petits concessionnaires exploitant personnellement ou avec l'aide de membres de leur famille, il existe, d'autre part, un intérêt non moins grand à laisser se constituer des exploitations importantes, foyers d'activité, de recherches, de perfectionnements, élargissant les moyens de production et de vente et employant un certain nombre de salariés ;

« Que le rendement des terrains varie suivant leur utilisation ; que, par exemple, les terrains servant de dépôts sur lesquels les mollusques ne profitent pas ne doivent pas être soumis aux mêmes taxes que les terrains affectés à la « pousse » ou à l'engraisement.

Il demande, en conséquence, que le Congrès veuille bien émettre un vœu qui pourrait être formulé ainsi :

Que les taxes progressives, fixées par l'arrêté du 26 février 1927, soient remplacées, pour les établissements similaires, par des taxes d'un taux uniforme, par are, mètre carré ou mètre linéaire, quelles que soient les dimensions des établissements ;



Que dans chaque catégorie d'établissements, figurant à l'arrêté susvisé, il soit appliqué deux ou trois taxes unitaires suivant l'utilisation et le rendement des concessions ;

Que la détermination des nouvelles taxes soit étudiée, dans chaque quartier, par les Commissions instituées par l'article 4 du décret du 21 décembre 1915, auxquelles seraient adjoints les présidents des Syndicats de parqueurs et un représentant local de l'Administration des Domaines.

**M. le Président** ouvre la discussion à ce sujet.

**M. Lecourbe** exprime quelques craintes sur les oppositions que fera, sans doute, le Ministère des Finances.

Un certain nombre de membres de la Section demandent que la rédaction du dernier paragraphe soit changée et remplacée par la suivante :

Qu'il soit entendu qu'en tous cas, le coefficient 5 sur les taxes de 1914 ne puisse être dépassé.

Après une courte discussion, **M. LE PRÉSIDENT** met aux voix l'ensemble de la proposition qui est adoptée avec la modification proposée.

**M. le Président** fait ensuite donner lecture d'une note de **M. l'Administrateur maritime de Port-Vendres** sur *un instrument pratique pour le mesurage de la taille marchande des huîtres*.

La Section prend connaissance, avec grand intérêt, de cette note, l'instrument préconisé étant simple, de construction facile et de nature à faciliter la tâche des agents chargés du contrôle.

**M. le Président** fait observer que l'ordre du jour est épuisé. Il fait connaître que la section tiendra, le mercredi 27 avril, à 14 h. 30, une séance commune avec la VII<sup>e</sup> Section.

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16 heures.

---

**SÉANCES GÉNÉRALES**  
**POUR L'ÉTUDE DES QUESTIONS**  
**CONCERNANT PLUS SPÉCIALEMENT L'ALGÉRIE,**  
**LA TUNISIE ET LE MAROC**

---

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR PÉRARD,

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF,

assisté de

MM. BOUTAN, LECOURBE, COPPIN, GIRAULT, GRUVEL,

PRÉSIDENTS DE SECTION.

SECRÉTAIRES : MM. TERRIN, LE BAIL, ZIEGLER, ROULLIER,

SECRÉTAIRES DE SECTION.

---

*Séance du mardi 26 avril (matin)*

La séance est ouverte à 8 h. 1/2.

**M. le Président** fait connaître que le Comité exécutif du Congrès a pensé, qu'étant donné, d'une part, l'importance particulière que prennent dans ce X<sup>e</sup> Congrès les travaux concernant l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, d'autre part la difficulté de faire une répartition entre les différentes Sections d'études originales dans lesquelles il était envisagé à la fois des questions rentrant dans le programme de plusieurs sections, il était nécessaire de grouper tous les mémoires concernant l'Afrique du Nord, de les examiner et de les discuter au cours de séances générales. Le Comité exécutif a chargé son Président de présider les séances générales, étant entendu qu'il serait successivement assisté des présidents de Section dans la discussion technique des questions exposées.

En suivant le programme ainsi tracé, il va être procédé tout d'abord à la discussion des travaux concernant la première Section.

**M. le Président** donne alors la parole à M. le professeur Boutan pour la lecture d'une communication sur *les crustacés d'Algérie*.

**M. le professeur Boutan** expose que les crustacés vendus en Algérie sont de quatre sortes différentes.

« Les énormes crevettes rouges (*Poeneus foliaceus*) ne sont vendues en grande abondance à la pêcherie d'Alger que depuis peu de temps. C'est en effet un crustacé de la zone méso-abyssale, et il constitue actuellement un appoint des plus importants dans les pêches de nos chalutiers, depuis que ces derniers se sont décidés à aborder les grands fonds. Sans eux, les chalutiers déclarent qu'ils ne feraient pas leurs frais. La crevette rose, ordinairement plus petite, est le *Parapeneus membranaceus*. Elle vit moins profondément et on la trouve en abondance par 100 à 150 mètres de fond, mélangée avec un beau type, également comestible, le *Pandalus Narval*, qui se reconnaît à première vue à son rostre démesuré. Cette forme est plus rare ; elle vivrait dans une zone intermédiaire entre l'habitat des deux espèces précédentes.

« Enfin, comme dernier type, ayant un habitat beaucoup plus localisé, citons le *Poeneus Caramote*, qui se pêche en grande abondance à Bône, et qui se trouve seulement à l'état sporadique dans les environs d'Alger. C'est un animal d'estuaire, se pêchant surtout dans les 25 mètres de fond.

Ces différentes sortes de crevettes constituent un facteur important dans la consommation sur les côtes d'Algérie. Malheureusement, la difficile conservation des crustacés l'empêche d'être actuellement un objet d'exportation. Je me propose de l'étudier tout spécialement à ce point de vue, au laboratoire.

**M. le Président** remercie M. BOUTAN de sa très intéressante communication.

Personne ne demandant la parole à son sujet, il donne la parole à M. le lieutenant de vaisseau MORIN, commandant le groupe garde pêche d'Alger, pour la lecture d'une communication concernant *les cartes de pêche en Algérie*.

**M. le commandant Morin** présente au Congrès un exemplaire des cartes du Cap Bengut à Cherchell. Il a cherché à établir des cartes qui soient d'une lecture facile. Il a évité les complications graphiques, et a voulu faire œuvre pratique. Il a divisé les fonds en deux groupes : chalutables et non chalutables.

**M. le Président** remercie M. MORIN et donne la parole à M. NOVELLA, administrateur de l'Inscription maritime à Oran, pour

la lecture d'une communication concernant cette même question des *cartes de pêche en Algérie*.

**M. Novella** présente au Congrès une carte de pêche qu'il a établie pour le quartier d'Oran. Il expose les principes qui l'ont guidé dans l'établissement de celle-ci.

**M. le Président**, après avoir remercié M. NOVELLA, ouvre la discussion au sujet des deux communications qui viennent d'être présentées.

**M. Le Danois**, directeur de l'Office scientifique et technique des Pêches, rappelle ce qui a été fait en France à ce point de vue. Il insiste sur la collaboration des patrons-pêcheurs et de la Marine nationale, indispensable pour faire œuvre utile.

**M. Legendre** ajoute que l'établissement de ces cartes serait facilité, ainsi que la navigation et la pêche des chalutiers, par l'emploi des procédés de sondage ultrasonores LANGEVIN-CHILOWSKY, dont il a parlé au Congrès.

**M. Lacoste** demande l'unification des indications conventionnelles des cartes. et notamment des couleurs.

**M. le Président** résume la discussion et remercie encore MM. MORIN et NOVELLA et les différents orateurs qui ont pris la parole sur ce sujet. Il semble qu'un échange de vue plus complet que celui qui a eu lieu en séance serait nécessaire et il propose à cet effet la nomination d'une Sous-Commission d'étude ; il en est ainsi décidé.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. le docteur J. PELLEGRIN, pour la lecture d'une communication sur les *poissons enryhalins de l'Afrique du Nord*.

**M. le docteur Jacques Pellegrin** fait une communication sur les poissons enryhalins de l'Afrique du Nord. On désigne sous ce nom les espèces peu sensibles aux changements de salure, qui passent une partie de leur existence dans les eaux douces, une autre dans la mer.

Parmi ces poissons, il en est un certain nombre qui présentent un intérêt économique considérable, à cause de leur valeur alimentaire, comme les aloses, les anguilles, les muges, les bars, par exemple. Au point de vue purement scientifique, on en compte plu-

sieurs qui méritent une attention particulière, surtout en ce qui concerne leur distribution géographique. En Berbérie, il reste encore bien des points à élucider, notamment au sujet de la biologie de l'anguille et de la date d'apparition des civelles de montée, de la présence des esturgeons ou des lamproies et de diverses autres espèces venues soit du nord, soit de l'Atlantique tropical. C'est pourquoi le docteur J. PELLEGRIN sera très reconnaissant à ceux qui s'intéressent aux questions de pêche, de bien vouloir lui adresser les échantillons remarquables au Muséum national d'histoire naturelle, 57, rue Cuvier, à Paris.

M. le Président fait connaître qu'il va être procédé maintenant à la discussion de divers mémoires relevant de la II<sup>e</sup> Section du Congrès. Il prie M. LECOURBE, président de la II<sup>e</sup> Section, de prendre place à côté de lui au bureau.

Puis il donne la parole à M. LE SECRÉTAIRE de la II<sup>e</sup> Section pour la lecture en premier lieu des monographies concernant les différentes pêches algériennes.

M. le Secrétaire donne alors lecture d'une étude de M. BLANC, agent d'Administration de l'Inscription maritime à Djidjelli sur *la pêche au maquereau en Algérie*.

M. Blanc signale que le maquereau est pêché à la ligne de traîne dès avril ou mai, et par les bateaux dits « lampariens » de juillet à fin septembre.

Les bateaux employés sont du type italien jaugeant environ 3 tonneaux, qui tend cependant à disparaître, les pêcheurs préférant les bateaux de coupe espagnole dits « oranais ». Beaucoup d'entre eux sont munis de moteurs. Ces bateaux sont montés par un équipage de 7 à 8 hommes.

Les centres de vente les plus importants sont : Alger, Oran, Bône et Philippeville. A Alger et à Oran le poisson est vendu à l'encan. Il est également livré aux ateliers de salaison.

M. BLANC demande que la pêche au lamparo soit libre toute l'année et que soient créées des coopératives de vente du poisson.

M. le Secrétaire donne ensuite lecture du rapport de M. BERTONI, syndic des gens de mer de 1<sup>re</sup> classe sur *la pêche au thon dans le quartier d'Oran*.

M. Bertoni expose, tout d'abord, les différentes méthodes de pêche au thon pratiquées dans le quartier d'Oran.

*A la ligne* : le poisson est capturé au moyen d'une ligne de chanvre terminée par un hameçon appâté avec des allaches. Ce procédé est surtout en usage à Arzew.

*A la traîne* : trois lignes terminées par des hameçons garnis de plumes de coq sont traînées par le bateau sur les fonds poissonneux.

*A l'appât* : cette pêche se pratique le navire étant en marche. Le thon pêché à la ligne est attiré par des petits poissons appelés chinchards, attirés eux-mêmes par des branches de pins immergées dans lesquelles ils peuvent se réfugier. Une pêche identique est pratiquée avec des anchois comme appât. Cette méthode de pêche est principalement en usage à Mostaganem.

*Au filet fixe dit thonnaire* : trois embarcations pourchassent et cernent les thons qu'ils obligent à se diriger du côté du filet où ils se prennent par les ouïes.

*A la madrague* : la madrague est un vaste filet dont M. BERTONI donne une description détaillée permettant des captures importantes. Il en existe une à Arzew.

*Au filet trainant dit bouliche* : cette pêche est pratiquée seulement sur deux points de la côte : à la plage de l'Oureah et à la plage de la Macta situées entre Mostaganem et Arzew. Un décret du 5 décembre 1925, restreignant la pratique de cette méthode de pêche en a, en fait, entraîné la suppression.

La pêche au thon pourrait être dans le quartier d'Oran d'un rendement bien supérieur, mais les pêcheurs la délaissent pour pratiquer la pêche au feu plus rémunératrice. Il est à craindre, signale M. BERTONI, que le thon se raréfie si les chaluts continuent, en labourant les fonds, à détruire les petits poissons qui constituent sa nourriture.

M. BERTONI termine en attirant l'attention sur l'intérêt que pourrait présenter l'installation de madragues qui permettent d'importantes captures et ménagent le petit poisson.

M. le Président ouvre la discussion sur les conclusions de ce rapport.

M. Jeannot, maire d'Arzew, reconnaît qu'au point de vue économique il y aurait intérêt à diffuser l'installation de madragues, mais l'augmentation du nombre de ces engins risquerait de porter préjudice aux marins pêchant le thon à la ligne très nombreux dans la baie d'Arzew. Les autorisations de caler des madragues ne devraient donc être délivrées qu'avec parcimonie et l'Adminis-

tration devrait, dans tous les cas, prendre l'avis des municipalités des ports dans lesquels ces engins de pêche doivent être installés.

**M. Le Danois**, directeur de l'Office scientifique et technique des Pêches maritimes émet un avis contraire. Les madragues, dit-il, ne peuvent nuire à la pêche du thon à la ligne. Le nombre de thons n'est pas limité, il convient de remarquer d'ailleurs que les madragues étant fixées sur la côte ne peuvent gêner les pêcheurs à la ligne qui travaillent habituellement au large. Il insiste sur le danger qu'il y a à opposer les intérêts des différents pêcheurs, en l'espèce les pêcheurs à la madrague et les pêcheurs à la ligne.

**M. le Président** fait donner lecture par M. LE SECRÉTAIRE de la II<sup>e</sup> Section du rapport de M. RAYNAUD, inspecteur de la navigation à Bône, sur *la pêche aux crustacés en Algérie*.

Les crustacés sont peu abondants sur toute la côte algérienne à l'exception des parages de Bône et de La Calle. Les espèces les plus communes sont les langoustes, les homards, les crabes, les crevettes et les langoustines.

Les crevettes et les langoustines sont pêchées par des chalutiers à l'aide du filet bœuf.

A l'embouchure de la Seybouse on pêche la grosse crevette dite Camaron avec le filet traînant appelé tartanon.

Les langoustes et les homards, dont la pêche est pratiquée principalement à Alger, Castiglione, Cherchell et Dellys, se capturent généralement avec des nasses. La pêche de ces crustacés est interdite du 1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre, époque à laquelle les femelles sont grainées au maximum. M. RAYNAUD estime cette période d'interdiction insuffisante. Un minimum de trois mois lui paraît nécessaire.

La pêche à la langouste devrait être encouragée dans les eaux du quartier de Bône en particulier dans les parages de La Calle. A cette fin, des subventions devraient être accordées aux bateaux viviers qui iraient pêcher dans ces parages.

**M. le Président** ouvre la discussion sur le rapport qui vient d'être lu.

La question de la réglementation de la pêche à la crevette à l'aide du filet tartanon donne lieu à une intéressante discussion.

**M. le professeur Boutan** rappelle l'exposé qu'il a fait tout à l'heure. Il résulte de cet exposé que la réglementation de la pêche à la

crevette ne saurait être uniforme mais devrait varier avec les espèces et avec les fonds. M. BOUTAN estime que dans le cas particulier de Bône l'emploi du tartanon pourrait être autorisé pour l'exploitation de la caramote.

**M. Marec**, administrateur de 1<sup>re</sup> classe de l'Inscription maritime, chef du quartier de Bône, partage cette manière de voir. Il demande que l'usage du tartanon, actuellement frappé d'interdiction saisonnière soit, à Bône, toléré en tout temps, attendu qu'il n'est employé que pour la capture de la grosse crevette (caramote) qui se pêche uniquement dans le cône de déjection de la Seybouse et précisément à l'époque de cette interdiction dont le maintien aboutirait en fait à la suppression d'une intéressante industrie. M. MAREC reconnaît cependant la nécessité d'exiger un maillage minimum de 25 millimètres.

**M. Le Danois** estime également que le secteur de Bône ayant un caractère de fond spécial qui le rapproche des fonds tunisiens, une exception à la réglementation du tartanon pourrait être envisagée dans ce quartier sous réserve de fixer des périodes de pêche.

**M. le professeur Gruvel** émet une opinion contraire. Il ne faut pas aller trop loin dans la voie des dérogations et ne pas permettre qu'un engin soit autorisé, dans une région sans limitation de dimensions de mailles tandis qu'il est prohibé dans d'autres. A Bône, en particulier, des abus s'étaient produits, il faut en éviter le retour.

**M. Vilarem**, administrateur de 1<sup>re</sup> classe de l'Inscription maritime, chef du quartier de Philippeville, est d'avis d'interdire le tartanon dans tous les quartiers sans distinction, s'il est prouvé que cet engin est nuisible.

**M. le Président** fait donner lecture par le Secrétaire de la II<sup>e</sup> Section d'une notice de M. DROUARD, agent de l'Inscription maritime à La Calle sur *la pêche à la sardine sur les côtes de l'Algérie*.

**M. Drouard**, après avoir fait un historique rapide de la pêche à la sardine en Algérie, indique que cette pêche est pratiquée à l'aide de bateaux non pontés jaugeant en moyenne 2 tonneaux 500 et montés par 7 à 8 hommes. Les engins employés sont le sardinal filet dérivant à maille régulière de 10 millimètres et surtout le lamparo ou rêt volant, filet à poche. L'emploi de ce dernier engin est réglementé par l'arrêté du 8 décembre 1925. Jusqu'à cette date,



l'emploi et les dimensions de ce filet n'étaient, dans le quartier de Bône soumis à aucune réglementation, en raison de la proximité de la Tunisie où cet engin est librement utilisé par les pêcheurs. La nouvelle réglementation place les pêcheurs de Bône dans une situation inférieure vis-à-vis des pêcheurs étrangers opérant dans les eaux tunisiennes. M. DROUARD demande, en conséquence, le retour au *statu quo ante*.

La pêche à la sardine constitue une importante ressource pour les armateurs et pêcheurs algériens. Une faible partie du poisson est livrée à la consommation locale à l'état frais, la part la plus importante des captures est livrée aux usines et aux ateliers de salaison.

Le nombre des bateaux armés à la pêche à la sardine augmente dans de fortes proportions (299 en 1916 ; 404 en 1925). Cette faveur tient, de l'avis de M. DROUARD, à la faculté laissée aux pêcheurs de pratiquer la pêche au feu du 15 juillet au 15 octobre. L'auteur fait la description de la lampe employée dans ce genre de pêche et donne ensuite des indications sur le développement du moteur à bord des bateaux sardiniers. Son rapport est complété d'états et de graphiques concernant les armements et le rendement de cette pêche au cours de la période 1916-1925.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. CACIOTOLO, industriel à Philippeville, pour la lecture de son rapport sur *la pêche au lamparo*.

**M. Caciotolo** rappelle les diverses phases de la réglementation à laquelle la pêche au lamparo a été soumise depuis 1873, époque à laquelle certains pêcheurs et saleurs de Stora commencèrent à en demander l'interdiction. Longtemps l'Administration, estimant que ce mode de pêche n'était pas nuisible, se refusa à leur donner satisfaction. Cependant en 1891, le 12 janvier, un décret en interdit l'emploi sur toute la côte de l'Algérie pendant les mois de février, mars et avril. De vives protestations accueillirent cette mesure qui privait les pêcheurs de toutes ressources pendant trois mois de l'année, car la période d'interdiction coïncidait justement avec celle pendant laquelle les poissons migrateurs ne peuvent être capturés au sardinal. Un décret du 2 juillet 1894, suivi des arrêtés du 5 juillet 1894 relatifs à chacun des quartiers de l'Algérie, donna satisfaction à tous les pêcheurs algériens en autorisant le lamparo toute l'année dans les quartiers de Bône et de Philippeville et en le prohibant pendant les mois de février, mars et avril à Alger et à

Oran. Plus tard un arrêté du 2 juillet 1908 en interdit l'usage en mai, juin et juillet, à Philippeville et à Stora. Telle était la situation lorsque l'arrêté du 8 décembre 1925 vint prohiber l'emploi de cet engin en février, mars et avril.

M. CACIOTOLO estime que cette interdiction ne se justifie pas. A l'appui de son affirmation il invoque l'autorité de M. le professeur GRUVEL dont il cite les écrits relatifs à cette question. Il montre ensuite combien son maintien serait préjudiciable à l'intérêt des pêcheurs et des industriels ; les premiers devraient renoncer à l'exercice de leur profession, les deuxièmes seraient contraints à la fermeture de leurs usines. Seules les usines de salaisons étrangères installées sur la côte algérienne profiteraient de cette situation. En terminant M. CACIOTOLO demande donc instamment la suppression de cette interdiction.

M. le Président demande si quelqu'un a des observations à présenter au sujet des conclusions de ce rapport.

M. Henri Schiavo, au nom des petits pêcheurs d'Alger, déclare partager entièrement la manière de voir de M. CACIOTOLO. Le lamparo doit être autorisé par tous les fonds et d'un bout de l'année à l'autre.

M. Novella, administrateur principal de l'Inscription maritime, exprime un avis semblable. Il a d'ailleurs traité cette question dans un rapport qu'il a présenté au Congrès et soutenu devant la VI<sup>e</sup> Section.

M. Cadoret fait alors remarquer que le lamparo présente le grave inconvénient d'abîmer le poisson et que les conserves préparées avec le poisson capturé avec ce filet sont souvent défectueuses.

M. Vilarem, administrateur de 1<sup>e</sup> classe de l'Inscription maritime, répond à cette observation en faisant remarquer que ce n'est pas parce qu'il est pêché au lamparo que le poisson est livré en mauvais état aux usines. Cela tient uniquement au fait que le pêcheur ne veut pas se résoudre à rentrer au port lorsqu'il a capturé une certaine quantité de poisson. Il faut donc éduquer le pêcheur et l'obliger à de fréquents apports aux usines, mais il ne faut pas interdire l'emploi du lamparo.

D'ailleurs, il ne faut voir dans la question du lamparo qu'une phase de la lutte entre saleurs et friteurs. Les industriels doivent au début de la campagne s'engager à absorber tout le poisson capturé par les bateaux ; or, les saleurs ne veulent pas du poisson

de janvier, février et mars, trop maigre à cette époque, alors qu'il est particulièrement recherché des friteurs. Interdire le lamparo pendant ces mois c'est favoriser les sauteurs, tous étrangers, qui ne travaillent que pour l'étranger, au détriment des conserveurs qui tous Français exportent leurs marchandises dans la métropole. M. VILAREM demande donc que le lamparo soit autorisé toute l'année.

**M. Antraygues**, administrateur de 1<sup>re</sup> classe de l'Inscription maritime, chef du Service de la Marine marchande et des Pêches au Maroc, fait observer que l'usage du lamparo au Maroc est absolument indispensable pour assurer le ravitaillement des usines. Comme M. VILAREM, il croit que, si le poisson est souvent livré en mauvais état aux usines, c'est parce que les pêcheurs n'en prennent pas un soin suffisant.

**M. le capitaine de corvette Monconduit** est également de cet avis : il estime, cependant, qu'il convient de maintenir une limite de fonds suffisante pour que le filet, en traînant, ne détruise pas le fonds.

**M. Lacoste**, directeur de l'Inscription maritime en Algérie, profite de cette occasion pour déplorer les fluctuations incessantes de la réglementation des « arts » en Algérie. Il y aurait le plus grand intérêt à instaurer, dans la colonie, une politique stable de la pêche.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. LAMBERT, capitaine du port, à Alger, pour la lecture de son rapport sur *les ports de pêche en Algérie*.

**M. Lambert** décrit la situation particulière de chacun des ports de pêche algériens. Tandis que les ports de Nemours, Boni-Saf, Arzew, Mostaganem, Ténès, Cherchell, Tipaza, Castiglione, Alger et Philippeville paraissent suffisants avec les installations existantes, en cours de réalisation ou décidées, il estime que les améliorations suivantes devraient être apportées aux autres ports :

- 1° Dans tous les ports, à l'exception de celui d'Alger qui la possède : établissement de distributeurs d'essence automatiques pour le ravitaillement en essence des bateaux de pêche à moteur aux prix de la mer, francs de droits, sous le contrôle de la Douane ;
- 2° A Oran, attribution d'un quai ou d'une portion de quai réservé à la pêche à vapeur avec aménagements nécessaires ;

3° A Dellys, installation à créer pour le ravitaillement éventuel en eau douce des navires accostant le débarcadère ;

4° A Bougie, attribution d'une portion de quai avec prise d'eau et dépôt de charbon pour les chalutiers à vapeur ;

5° A Djidjelli, amélioration du port pour que deux paires de chalutiers puissent y opérer et y trouver un abri ;

6° A Bône, agrandissement et amélioration du poste attribué à la petite pêche.

En ce qui concerne les cales sèches ou de halage, M. LAMBERT fait observer que :

1° Dans le département d'Oran, trois ports possèdent des cales de halage pouvant recevoir des chalutiers et que des formes de radoub sont prévues dans les travaux d'extension du port d'Oran ;

2° Dans le département d'Alger, Alger possède formes de radoub et cales de halage nécessaires ;

3° Dans le département de Constantine, il existe seulement, à Bougie et Bône, des cales de halage ; encore sont-elles trop petites pour les grands chalutiers qui doivent venir à Alger ou emploient des moyens de fortune peu sûrs et peu commodes, tels que de faire hisser l'AV puis l'AR avec une grue pour le carénage ou les réparations ;

4° En conséquence, d'Arzew à la frontière tunisienne, le seul port d'Alger est en mesure de pourvoir au carénage d'un gros chalutier. Cette situation mérite d'être améliorée.

M. LAMBERT termine son exposé en émettant un certain nombre de vœux dans le sens des observations qui précèdent.

**M. le Président** demande si quelque membre de l'assemblée a des observations à présenter.

**M. Caciotolo** demande que le port de Philippeville soit doté d'une cale sèche pour la mise à terre des chalutiers, balancelles et autres navires.

**M. Laurora**, armateur à Bône, dénonce les ravages exercés sur les fonds de pêche par les bateaux pratiquant *la pêche au filet bœuf*. Il demande l'interdiction de cet engin au moins pendant quatre mois de l'année, du 1<sup>er</sup> mai au 31 août.

**M. Jeannot**, maire à Arzew, dans un exposé très clair sur le « boulichè », plaide éloquemment la cause des pêcheurs d'Arzew employant ce filet qui ont été si durement éprouvés par un récent cyclone.

**M. le Président** donne la parole à M. l'administrateur de 1<sup>re</sup> classe de l'Inscription maritime VILAREM, chef du quartier de Philippeville, pour la lecture de son rapport sur *les mesures d'ordre réglementaire susceptibles d'enrayer l'activité des pêcheurs à la dynamite en Algérie*.

**M. Vilarem**, après avoir rappelé les dégâts que la pêche à la dynamite cause à la faune marine, signale que cette pêche frauduleuse pourrait être, sinon supprimée, du moins considérablement enrayerée par l'adoption des mesures modifiant, d'une part les règlements sur la pêche, d'autre part, la législation qui régit la détention de la dynamite.

La réglementation actuelle de la pêche comporte une lacune très fâcheuse dans le fait qu'elle n'interdit pas le colportage et la vente du poisson dynamité. Le poisson tué par explosion est cependant facile à reconnaître, M. le professeur BOUTAN, inspecteur des Pêches en Algérie, a fait, à cet égard, des expériences concluantes. Il conviendrait de compléter au plus tôt les règlements de police de la pêche, en permettant aux agents qualifiés de verbaliser contre les colporteurs ou vendeurs de poisson ainsi capturé.

Concurremment, la législation sur la détention de la dynamite encore insuffisante pour éviter des fraudes devrait être complétée. Il faudrait que dans chaque mine soit tenue une véritable comptabilité des explosifs, afin qu'aucune cartouche ne puisse être distraite et cédée à des pêcheurs par des ouvriers ou contre-maîtres peu scrupuleux. Par ailleurs, les agents de service des mines qui sont chargés de contrôler les dépôts devraient avoir qualité pour constater les infractions. Enfin les cartouches délivrées devraient être marquées d'un numéro ou d'une marque particulière à chaque mine, de façon à ce que l'on puisse déterminer la provenance de celles qui seraient saisies sur les fraudeurs.

En terminant son exposé, M. VILAREM demande le renforcement de la police de la pêche par l'interdiction de transporter et de vendre le poisson dynamité. Il estime également nécessaire le renforcement du contrôle de l'emploi de la dynamite dans les mines, par l'habilitation des agents du Service des Mines à constater les infractions à la législation en vigueur, la modification de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1919, dans le sens de l'obligation pour les mines de tenir une comptabilité des explosifs et de la modification du décret du 20 juin 1915, de telle façon que le marquage de la dynamite soit rendu obligatoire au moment de la vente à l'entrepôt.

M. le Président demande si quelqu'un a des observations à présenter. Un certain nombre de congressistes prennent la parole. Tous reconnaissent avec M. VILAREM la nécessité de mettre un terme aux agissements des dynamiteurs.

M. LE PRÉSIDENT propose de renvoyer la suite de l'ordre du jour à la séance de l'après-midi. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h. 3/4.

*Séance générale du mardi 26 avril (après-midi).*

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR PÉRARD,  
PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF.

La séance est ouverte à 15 heures.

**M. le Président** indique qu'il va être procédé en premier lieu à la discussion des mémoires concernant la section coloniale. Il prie M. le professeur GRUVEL de prendre place à ses côtés.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. ALLOUES, membre de la Chambre de commerce de Bizerte, pour l'exposé de son rapport sur *l'industrie de la pêche sur le littoral de Bizerte, de Tabarka et de l'île de la Galite.*

**M. Alloues** étudie le littoral de Bizerte et les poissons qui le fréquentent et montre comment la pêche y est pratiquée et quels engins sont employés.

Il donne un aperçu sur les passages et les captures de thons dans la région qui l'intéresse. De décembre 1926 à février 1927, il a été pêché 521 thons, pesant en moyenne de 45 à 50 kilos.

La pêche dans les lacs amodiés retient aussi l'attention de M. ALLOUES ; les statistiques fournies sont intéressantes : en 1926, la pêcherie de l'Oued Tindja a donné 45.000 kilos de poissons et la pêcherie de Sidi-Ahmed, 10.000 kilos.

Dans ces chiffres, le mullet entre pour près de 50.000 kilos.

M. ALLOUES expose la question du rétablissement des pêcheries dans le lac de Bizerte, auquel l'Administration des Travaux publics n'est pas hostile, et après avoir rapidement examiné la pêche sur le littoral de Tabarka, termine son intéressante communication par des faits concernant la pêche de la langouste à l'île de la Galite et l'ostréiculture ; l'une et l'autre sont à encourager.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. MONCONDUIT, capitaine de corvette, inspecteur du Service de la Navigation et des Pêches, pour la lecture de son rapport sur *la pêche en Tunisie.*

**M. Monconduit**, prenant pour base l'excellent ouvrage publié par M. le Professeur GRUVEL sur la pêche maritime en Tunisie, s'attache à jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'évolution de cette industrie dans le protectorat, au cours de ces dernières années.

La pêche maritime comprend la pêche libre en mer et les exploitations concédées.

*La pêche libre en mer* provient pour près de la moitié de l'exploitation des grands arts trainants : en 1926, sur 4.800.000 kilos, ils ont produit 1.974.000 kilos.

Pendant de longues années, les bateaux-bœufs n'ont exploité que le golfe de Tunis, mais à la suite des campagnes de recherches exécutées de 1920 à 1923, ils ont abordé le golfe d'Hammamet dont la production s'est développée considérablement à mesure que celle du golfe de Tunis s'épuisait ; de 1924 à 1926, la production du golfe de Tunis est tombée de 1.395.000 kilos à 808.000 kilos ; celle du golfe d'Hammamet est passée de 453.000 kilos à 1 million 166.000 kilos.

Simultanément, les engins à moteur ou à vapeur ont pris la place des balancelles à voiles : de 1924 à 1926, la production des chalutiers à propulsion mécanique est passée de 802.000 à 1.621.000, tandis que celle des balancelles à voiles tombait de 1.046.000 à 353.000. Nous estimons que la pêche dans le golfe de Tunis a franchi la limite d'exploitation normale, et que le chalutage, dans les eaux tunisiennes, doit rester très modéré.

*La pêche au feu* n'a été autorisée, en Tunisie, qu'à partir de 1923 ; les indigènes y étaient très opposés ; en opérant progressivement et quartier par quartier, nous sommes arrivés à la faire accepter dans toute la région nord où elle favorise l'introduction de la petite barque à moteur ; en 1926, il y avait, à Bizerte seule, 15 barques la pratiquant, et grâce à elles, les pêcheurs pratiquent dans de meilleures conditions la pêche au thon d'hiver qui n'y était que très accidentelle.

*La pêche des éponges* a produit plus de 160.000 kilos en 1926, c'est le meilleur rendement obtenu depuis 30 ans ; un décret, pris en 1922, a interdit le dragage des éponges à la gangave par les fonds inférieurs à 20 mètres au lieu de 15 ; au dire des pêcheurs, ce devait être la ruine de cette industrie. En réalité, beaucoup de gangaviers, après avoir essayé en 1923, 1924, de se cantonner aux côtes de Tripolitaine, sont revenus en Tunisie, tandis que la pêche au trident se développait considérablement, elle est passée de 50.000 kilos en 1922 à 96.000 en 1926 ; les prix qui atteignent 160 francs le kilo, pour les meilleures espèces, ont stimulé la production.

*La pêche des langoustes* se ressent aussi de la diminution des mois de campagne et de l'interdiction de pêcher les femelles ; la



production, après avoir été de 80 à 100.000 kilos en 1919-1920, était tombée à 14.000 en 1923 ; elle est remontée à 56.000 en 1926 ; nous faisons dépendre la durée de la campagne de l'abondance de la pêche.

*Les pêches amodiées* comprennent les concessions de thonaires et la pêche dans les lacs ; la plupart des thonaires se trouvent être, par la force des choses, entre les mains d'une puissante société italienne, la Société Parodi. La campagne de 1926 a été spécialement mauvaise ; alors qu'une bonne année produit 18.000 thons, la dernière campagne n'en a pas produit 5.000 ; il semble que ces résultats doivent être attribués à la faible température des eaux au moment de la passe : cette irrégularité du rendement rend extrêmement difficile l'exploitation d'une thonaire aux sociétés qui ne disposent pas de puissants moyens financiers. Il n'en est pas de même des lacs dont quelques-uns constituent des affaires très sûres, et dont la presque totalité couvre toujours, par leurs revenus, les dépenses d'exploitation. Ils sont très étroitement soumis aux conditions hydrologiques du voisinage et le rendement de certains varie, du simple au double, d'une année à l'autre.

Le lac de l'Iskeul, dont l'entretien du chenal a été insuffisant, voit sa production tomber de 110.000 kilos en 1922 à 24.000 en 1926 ; le lac de Porto-Farina qui n'a pas subi pendant deux hivers l'invasion des eaux douces de la Medjerdah a vu, au contraire, la sienne passer de 38.000 kilos en 1924 à 113.000 en 1926 ; les deux lacs de Tunis sont plus réguliers, la pêche en 1926 y a donné respectivement 213.000 et 113.000 kilos. La dernière passe d'anguilles de la partie nord avec 50.000 kilos en deux mois a été spécialement remarquable.

La grande nappe d'eau des Bibans, pendant longtemps inexploitable, en raison des difficultés de transport a donné 179.000 kilos dont la plus grande partie a pu être vendue à Tunis le surlendemain de la pêche.

*Le prix du poisson en Tunisie.* — L'exportation du poisson est interdite en Tunisie, à quelques dérogations près ; cette mesure qui est une survivance de la guerre empêche les cours de s'envoler ; voici le mouvement des cours pour le prix moyen du gros sur le marché de Tunis qui absorbe plus de la moitié de la production : 1923 : 1 fr. 99 ; 1924 : 2 fr. 11 ; 1925 : 2 fr. 26 ; 1926 : 3 fr. 15. Ces prix comprennent ceux du poisson de chalut et du poisson fin.

L'exploitation de la partie nord du lac de Tunis qui fournit les fonds nécessaires au fonctionnement de la Station de Salammbô,

continue à réaliser des bénéfices intéressants ; malgré les sacrifices qu'elle consent par son organisation de vente au détail et qui peuvent être estimés à 100.000 francs pour 1925, elle a au cours de cette année réalisé plus de 900.000 francs de profit.

**M. le Président** remercie M. le commandant MONCONDUIT pour son très remarquable rapport dont il vient de donner lecture. Il demande si quelqu'un a des observations à présenter.

**M. le professeur Gruvel** s'associe aux éloges de M. LE PRÉSIDENT et rend hommage aux efforts du commandant MONCONDUIT et tient à associer à cette œuvre le souvenir du regretté M. BOURGE qui a été l'instigateur du développement des pêches tunisiennes.

**M. Le Danois** s'associe également aux paroles qui viennent d'être prononcées.

**M. le Président** donne la parole à M. MAREC, administrateur de l'Inscription maritime, pour la lecture de son rapport *sur la pêche du Corail en Algérie*.

**M. Marec** expose que les bancs de corail des côtes numides ont été exploités dès l'antiquité. Le corail était déjà en vogue chez les anciens, chez les Arabes qui en continuaient la pêche à La Calle au x<sup>e</sup> siècle. A cette époque, et jusque dans les temps modernes, des propriétés merveilleuses lui ont été attribuées. Ce ne fut guère qu'à partir de 1860 qu'il fut connu scientifiquement.

L'histoire de nos relations commerciales avec les habitants de la région de Bône remonte au xv<sup>e</sup> siècle et l'auteur retrace l'histoire politique et économique de la pêche au corail en Algérie, depuis cette époque jusqu'à nos jours, pour étudier en dernier lieu comment se pose actuellement le problème.

M. MAREC préconise, pour l'exploitation rationnelle des bancs, ruinés en grande partie autrefois par une pêche trop intensive et aujourd'hui reconstituée, les réformes suivantes : réglementation de la pêche au scaphandre, extension de la zone territoriale, limitation du nombre des exploitants, mise en coupe des gisements après délimitation précise, concession sous le contrôle de l'Etat, à une Société de la mise en valeur intégrale de nos richesses corallières, aménagement d'un port algérien dans ce but.

**M. le Président** remercie M. MAREC de sa communication si intéressante et si complète et lui donne à nouveau la parole pour l'exposé de son rapport *sur la pêche aux éponges sur les côtes d'Algérie*.

La pêche des éponges a été, dans l'antiquité, une des principales

industries du littoral lybien. On leur attribuait des vertus thérapeutiques merveilleuses contre les tumeurs qu'elles résolvent, contre l'hémoptysie, etc.

C'est en Méditerranée qu'ont été récoltées de tout temps les meilleures éponges. On les pêche au large de la Grèce et des îles de la mer Egée, en face des Dardanelles, le long du littoral qui va de Smyrne à Chypre, sur les côtes égyptiennes et celles de Tripolitaine. Mais leur exploitation est coûteuse dans le golfe de Gabès. Les méthodes de pêche sont, du reste, restées immuables. Seule, la pêche au scaphandre, inaugurée par les Grecs, surtout ceux d'Hydra et de la Dodécannèse, constitue une innovation, du reste, très heureuse, en particulier parce que le champ d'action des pêcheurs a été largement augmenté. Jusqu'à présent, les éponges d'Algérie n'avaient jamais été l'objet d'une exploitation régulière parce que, à tort ou à raison, elles passaient pour assez rares et de qualité médiocre. Or, la campagne d'étude entreprise en 1926 a montré que l'*Euspongia officinalis*, variété *mollissura*, l'une des espèces les plus appréciées, s'y rencontre en quantité suffisante pour permettre une exploitation rémunératrice.

En effet, en un mois, le bateau *Navarin*, venant de Sfax, a pêché dans les eaux d'Herbillon 470 kilos d'éponges, estimées 190.000 fr.

L'auteur montre ensuite les différences qui existent entre l'armement tunisien et l'armement algérien, et entre les conditions de pêche pour les deux pays. Il insiste sur la situation des scaphandriers étrangers et sur la nécessité de préciser leur situation légale à bord, et montre comment le quartier de Bône a résolu ces difficultés en 1926. Il fait ressortir l'intérêt que présente une mise en valeur rationnelle des gisements spongifères algériens et, par conséquent, l'urgence de réglementer cette pêche, d'établir une carte des gisements, d'étendre à l'Algérie les essais de spongiculture en cours, de rechercher, enfin, comme pour le corail, des modalités d'exploitation qui empêchent le gaspillage des gisements et permettent même de les développer.

Enfin, M. MAREC commente un troisième rapport sur l'intérêt et les possibilités d'une unification plus complète des réglementations algériennes et tunisiennes en matière de pêche.

A mesure que la situation de la France se consolide en Afrique du Nord, elle a intérêt à apporter, dans la limite des possibilités, internationales, une unité de plus en plus grande, dans les réglementations disparates imposées par les régimes différents des territoires sur lesquels flotte son pavillon.

C'est, évidemment, l'Algérie, véritable prolongement de la métropole, qui doit en prendre l'initiative et chercher à adapter aux

protectorats du Maroc et de la Tunisie l'essentiel de sa législation.

La nécessité de cette unification s'impose plus particulièrement sur mer où les divergences se font plus sensibles et plus gênantes, par contraste avec la liberté de la mer internationale.

Des différences existent dans l'étendue de la zone territoriale, dans les dates d'interdiction de la pêche, dans le maillage des filets. Cependant, il y a identité au point de vue géologique et océanographique, particulièrement entre le secteur nord tunisien et le littoral du quartier de Bône.

La raison de l'état de choses actuel est que la France a trouvé en Tunisie, comme récemment au Maroc, des situations acquises. La convention passée le 23 mars 1870 entre la France, l'Angleterre et l'Italie nous porte un préjudice considérable. L'expérience prouve que c'est à des conventions similaires qui ont subsisté de la conquête à 1888, qu'il faut attribuer la ruine des bancs de corail algériens. Il y aurait intérêt à comprendre dans le programme de nos revendications internationales la révision de ces conventions qui ne sont plus conformes à notre situation, d'après guerre.

En attendant, il serait nécessaire : 1° d'étendre la zone territoriale algérienne aux limites minima admises au Maroc et en Tunisie ; 2° de procéder à un réajustement de détail de certaines mesures locales au moyen de conférences privées entre les services compétents de nos protectorats et de l'Algérie, qui établiront un projet d'ensemble à soumettre à la prochaine conférence nord-africaine.

**M. le Président** ouvre la discussion sur les conclusions des rapports qui viennent d'être lus.

Sur la nécessité de la réglementation de la coupe du corail. Une discussion s'engage à laquelle prennent part M. le professeur GRUVEL, M. LECOURBE, M. LE DANOIS, le commandant MONCONDUIT, MM. MORIN, NOVELLA. A la suite de cette discussion un certain nombre de vœux sont adoptés.

Au sujet de la réglementation connue, une discussion s'engage également. On fait ressortir que la question pourrait être traitée à la prochaine conférence de l'Afrique du Nord.

**M. le Président** fait observer que l'heure est très avancée et qu'il reste beaucoup de questions à traiter. Il propose de lever la séance et de reporter à une séance de nuit, qui aura lieu à 21 heures, la suite de la discussion.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 19 heures.

*Séance générale du mardi 26 avril (nuit).*

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR PÉRARD,  
PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF.

La séance est ouverte à 21 heures.

**M. le Président** expose qu'il va tout d'abord donner la parole aux orateurs inscrits sur des sujets se rapportant à la V<sup>e</sup> Section.

**M. le Président** donne alors la parole à M. AUFFRET, officier d'administration de la marine pour la lecture d'une communication sur *l'utilisation des déchets de poissons en Algérie*.

**M. Auffret** expose qu'il a fait une enquête pour rechercher comment les déchets de poissons étaient utilisés en Algérie, il a pu se rendre compte qu'il se produisait un véritable gaspillage. C'est ainsi qu'à Castiglione, qui comprend des usines de conserves et une trentaine d'ateliers de salaison, plus de 600 tonnes de déchets sont annuellement inutilisés. A Alger, toutefois, les déchets de la poissonnerie sont adjugés à l'entrepreneur d'équarrissage, qui les mêle aux divers résidus organiques amenés de la ville et transforme le tout en une poudre qui est mélangée avec d'autres produits sous le nom de tourteau organique.

M. AUFFRET passe ensuite en revue les installations d'utilisation qu'il a visitées dans certaines villes de Bretagne et Vendée et examine ce qui pourrait être fait en Algérie.

**M. le Président**, après avoir remercié M. AUFFRET, rappelle que la question soulevée a été, dans son ensemble, **longuement traitée** au Congrès de Boulogne, les solutions envisagées varient suivant les cas particuliers. Les chiffres indiqués par M. AUFFRET montrent que nulle part il n'existe encore en Algérie un tonnage suffisant pour permettre à une usine moderne de vivre.

Il faut donc, suivant les cas, prendre des solutions intermédiaires, c'est-à-dire l'extraction de l'huile des poissons par simple cuisson, et l'utilisation des autres déchets à l'état de compost. Toutefois, les poissons maigres non comestibles pourraient avantageusement être transformés en farine de poisson.

**M. le professeur Pérard**, à la demande de quelques congressistes, est amené à donner quelques chiffres concernant le coût de l'installation des usines de traitement dans les divers cas envisagés, le rendement et le prix de revient.

**M. Caciotolo** signale que lui-même a fait à Philippeville quelques essais d'utilisation des déchets de poisson, mais les cultivateurs auxquels il s'est adressé pour les applications pratiques n'ont pas voulu y donner suite malgré des résultats intéressants.

**M. le Président** donne la parole à M. LUMET pour la lecture du rapport présenté par M. BISEUIL sur *l'accroissement du nombre des bateaux de pêche à moteur sur le littoral algérien*.

**M. Biseuil** étudie d'abord les caractères essentiels de la pêche en Algérie. Il dit la nature des poissons, puis les modalités de pêche, filets traînants, chaluts, palangres.

Etudiant plus spécialement le poisson bleu, il en déduit les raisons du développement du moteur du fait du déplacement des bancs migrateurs.

Il envisage ensuite le côté technique et économique de la question de l'utilisation des moteurs et conclut en proposant un vœu pour l'organisation de la vente aux pêcheurs de l'essence dédouanée.

**M. Lumet** indique qu'un vœu donnant satisfaction à M. BISEUIL a été voté par la Sous-Section des moteurs.

**M. le Président** ouvre la discussion sur les conclusions de ce rapport.

Plusieurs congressistes demandent à ce qu'il soit installé, dans les ports, des distributeurs automatiques d'essence contrôlés par le service des douanes.

On examine également la question du recrutement des mécaniciens et les examens qu'il y a lieu de leur faire subir.

**M. Lumet** intervient dans la discussion pour demander qu'un minimum de connaissances soit exigé de ceux qui sont appelés à conduire les moteurs à bord.

**M. le Président** fait remarquer que, pour permettre le développement des applications des machines, il est cependant nécessaire de ne pas être trop sévère pour ne pas entraver ce développement en pleine évolution. Il montre également la nécessité de cours et de travaux pratiques à organiser dans les centres de pêche.

**M. le Président** indique qu'il va être maintenant passé en revue les questions concernant la IV<sup>e</sup> Section et se rapportant aux conserves, salaisons et industrie frigorifique. Il prie M. COPPIN de prendre place à ses côtés.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. MARIA pour la lecture de son rapport sur *le transport de poisson frais par chemin de fer*.

**M. Maria** montre que le chemin de fer a été le plus important facteur des progrès de la consommation du poisson de mer. La France occupe, avec la Belgique, la première place sur le marché européen quant à la valeur marchande de ses produits. Cependant, elle a beaucoup à faire au point de vue des appareils de conservation du poisson pendant le transport. L'emballage direct dans la glace fait, en effet, perdre sa finesse au produit.

En Algérie, des perspectives presque illimitées sont ouvertes à la pêche. La flottille comprend 1.169 bâtiments montés par 5.740 hommes. La France consomme une notable partie du poisson pêché. Cette exportation s'est considérablement développée depuis la guerre.

M. MARIA expose, d'une façon particulièrement détaillée, la situation de chaque port algérien. D'une façon générale, on peut dire qu'en Algérie tout est à faire pour le transport du poisson frais. le matériel réfrigérant manque sur les réseaux. Leur situation budgétaire ne leur a pas permis d'envisager la construction de ce matériel spécial très coûteux. L'initiative prévue pourrait y suppléer. Les preuves de l'utilité de matériel frigorifique sont faites. L'intelligente activité et l'initiative de nos commerçants doit s'engager dans cette voie.

**M. le Président** donne la parole à M. AUFFRET, officier d'administration de 1<sup>re</sup> classe pour la lecture de son rapport sur *la consommation du poisson de mer à l'intérieur de l'Algérie*.

**M. Auffret** expose qu'il résulte d'une enquête auprès des maires, que la consommation intérieure représente deux tiers environ de la consommation totale.

Que la consommation annuelle, par tête, a été, dans les villes, de 24 kilos pour les européens et de 2 kilos pour les indigènes ; que cette moyenne, pour l'ensemble de l'intérieur, a été de 7 kil. 260 par européen et de 0 kil. 474 par indigène.

C'est dans le département d'Oran que la consommation a été la plus forte, à cause d'une production plus grande, d'une meilleure répartition et, par suite, d'un prix moins élevé.

Les poissons communs se sont vendus entre 1 fr. 50 et 4 francs le kilo ; le thon, la bonite, le muge, de 3 à 8 francs ; les poissons fins, de 6 à 20 francs.

La langouste, de 15 à 35 francs, mais les crevettes n'ont pas dépassé 10 francs le kilo.

Le poisson est consommé à l'état frais, très frais.

L'intervalle entre l'instant de la capture et celui de la consommation dépassant rarement 36 heures pour les centres éloignés. Il est de 16 heures environ, en moyenne.

Si l'indigène consomme si peu de poisson, c'est dans l'intérieur, à cause de son prix qui, bien que souvent raisonnable, dépasse ses moyens. A Alger, les Arabes font du poisson, la base azotée de leur alimentation.

M. AUFFRET termine son exposé en proposant des vœux qui tendent à rechercher des nouveaux fonds dans la zone de 500 à 1.000 mètres, créer des centres de pêche, étudier l'influence des pêcheries permanentes et temporaires, le tout pour augmenter la production.

Organiser des trafics réguliers et directs ; créer des coopératives de pêcheurs pour les achats en commun et la répartition des produits directement aux consommateurs.

**M. le Président** donne la parole à M. VILLAREM, administrateur de 1<sup>re</sup> classe de I. M., pour la lecture de son rapport sur *les industries de salaisons et de conserves de poissons en Algérie*.

**M. Villarem** fait d'abord un exposé historique de la question. L'origine des industries de conserves et de salaison, en Algérie, date de la seconde moitié du siècle dernier. A partir de 1876, elles prennent, de plus en plus, d'importance.

Actuellement, les centres usiniers de conserves les plus importants sont à Castiglione, Oran, Philippeville. Les ateliers de salaisons sont assez nombreux ; les plus importants sont à Nemours. Ils sont, en général, aux mains des étrangers.

M. VILLAREM étudie ensuite la pêche et les quantités traitées par les usines pour les sardiniens et les anchois. La pêche aux maquereaux a pris une grande extension. Les sauteurs exportent ces poissons en Grèce. La pêche au thon est assez importante et les usines commencent à les traiter.

En somme le rendement des industries de conserve est peu important eu égard aux possibilités, tandis qu'au contraire les ateliers de salaisons occupent une grande place. Les trois quarts de la production sont dirigés vers l'étranger.

Peut-être pourrait-on remédier à cette situation par le contingentement de l'exportation. Pour augmenter la fabrication des conserves de poisson, il faudrait moderniser le matériel des usines,



créer des usines nouvelles sur certains points de la côte particulièrement favorables.

Il faudrait aussi s'occuper du personnel, favoriser son recrutement, surtout chez les Kabyles qui sont les indigènes les plus qualifiés pour devenir marins. Il faudrait les éduquer et leur faire faire leur service dans la marine.

Enfin de nouveaux engins de pêche à grand rendement seraient à envisager.

**M. le Président** ouvre la discussion sur les conclusions du rapport dont il vient d'être donné lecture.

**M. Tarting.** — On est opposé dans les chambres de commerce d'Algérie au contingentement. C'est la liberté du commerce absolue que demandent industriels et commerçants algériens. Ils s'opposent à tout vœu demandant le contingentement.

**M. Le Danois** est surpris d'apprendre que presque toutes les industries de salaison sont étrangères. Pourquoi et comment arrivent-ils à éliminer les maisons françaises ?

**M. Caciotolo** répond que les maisons françaises ne sont pas assez modernisées. La concurrence étrangère est terrible.

Une discussion s'engage à laquelle prennent part notamment : MM. BLONDELLE, de Mers El Kébir, PITOLLET, d'Oran et CACIOTOLO, de Philippeville, fabricants de conserves.

Ils demandent, qu'étant donnée l'interdiction d'apposer le mot France sur leurs produits, les droits de douane soient augmentés sur les conserves étrangères, particulièrement sur les sardines portugaises, qui sont l'objet de faveurs spéciales dans leur pays. Les fers blancs en particulier sont exonérés de droits de douane à leur entrée au Portugal.

**M. Blondelle**, appuyé par ses collègues, demande que les salaisons destinées à l'étranger soient taxées à la sortie et que les saleurs étrangers soient étroitement soumis aux impôts et charges qui frappent les usiniers algériens.

**M. Galle** demande que le Gouvernement général favorise le développement des usines de sardines en simplifiant les formalités administratives et en assurant une protection plus efficace contre les produits d'origine étrangère.

Un certain nombre de congressistes demandent à ce qu'il soit fait des cours techniques dans les écoles de pêche pour favoriser le recrutement des directeurs et des contremaîtres pour les usines de conserves.

**M. le Président** donne lecture d'un certain nombre de vœux présentés au sujet des mémoires dont il vient d'être donné lecture.

Après discussion, les principes posés dans un certain nombre de ces vœux sont adoptés.

**M. le Président** donne la parole à **M. VILLAREM** pour la lecture de son rapport sur *l'Algérie et le ravitaillement de la métropole en poissons frais conservés et salés*.

**M. Villarem** étudie d'abord les exportations du poisson frais, donnant les statistiques du poisson expédié au cours des dernières années. Ce poisson est expédié en France dans de très mauvaises conditions, d'où nécessité d'étudier des moyens plus modernes, soit en faisant des essais de chambre frigorifique à bord des paquebots appartenant à l'Etat, soit en favorisant en Algérie l'installation d'une usine ayant pour objet la congélation en saumure ou à l'air.

**M. VILLAREM** étudie ensuite la situation pour les exportations de poissons conservés, et les exportations de poissons salés. La plus grande partie de ces derniers est salée par des industriels étrangers qui les expédient à l'étranger. Cette industrie ne profite donc pas à la France.

Il étudie les moyens susceptibles de détourner ces exportations et préconise pour la sardine l'intensification des productions des usines de conserves.

Pour le maquereau, il recommande des essais de dagage et de fumage (genre haddock) pour accommoder ce poisson au goût français.

Il termine en présentant un vœu dans ce sens.

**M. le Président** ouvre la discussion sur les conclusions du rapport de **M. VILLAREM**. Après l'échange de quelques observations, différents vœux sont adoptés notamment un vœu relatif aux transports, demandant que les avantages et priorités accordés par d'autres Compagnies au transport rapide du poisson soient étendus à la Compagnie des Chemins de fer Algériens de l'Etat.

**M. Raymond** demande que le Gouvernement général veuille bien accorder des subventions afin d'encourager une nouvelle tentative de campagne de pêche à la langouste par bateaux à viviers, dans les parages de La Calle ou du quartier de Bône.

**M. le Président** donne la parole à **M. COSSUREL**, inspecteur de la

navigation à Alger, pour la lecture de son rapport sur l'*Utilisation éventuelle des procédés frigorifiques pour le transport et la conservation du poisson en Algérie.*

**M. Cossurel** expose d'abord que le froid est jusqu'à présent le seul moyen que l'on possède pour conserver et transporter le poisson, matière essentiellement périssable.

Il est aussi nécessaire en Algérie et peut-être même davantage à cause de la température, qu'en France où on l'utilise en grand. Pour le moment les grands moyens employés en France et ailleurs ne sont pas nécessaires en Algérie où la production suffit à peine à la consommation journalière des grandes villes du littoral.

Pour que l'on y ait recours, il faudrait intensifier la production. L'effort doit porter actuellement sur le développement de la pêche et la production obtenue, il suffira, tant pour le transport à l'intérieur jusqu'aux confins du Sud, où cet aliment manque totalement, que pour la consommation, d'avoir recours et d'appliquer les procédés employés à cet effet dans la métropole.

Actuellement on emploie pour le transport et la conservation, des camionnettes ordinaires et la glace concassée que l'on produit facilement en Algérie.

Le transport ne durant que quelques heures, tant en bateaux qu'en camionnettes, ces moyens suffisent.

Je crois qu'il serait bon, en attendant que la production augmente, de rendre les camionnettes isothermiques, d'avoir des chambres froides dans les grands centres pour la resserre et de supprimer les intermédiaires qui sont une des principales causes de cherté rendant cet aliment peu abordable aux petites bourses.

**M. le Président** indique qu'il va être procédé, maintenant, à l'examen des questions concernant la VII<sup>e</sup> Section du Congrès, (Economie sociale et législation). Il prie M. GIRAULT, président de cette Section, de prendre place à ses côtés.

**M. le Président** donne ensuite la parole à M. ALBERTINI, administrateur de l'Inscription maritime à Alger, pour la lecture d'une communication sur *la mutualité en Algérie.*

**M. Albertini** expose les efforts faits pour amener les pêcheurs algériens aux idées de mutualité et de coopération.

Les populations côtières, formées surtout d'Italiens et d'Espagnols immigrés, vivaient, jusqu'à ces derniers temps, en isolés. Leur esprit particulariste les tenait éloignées de toute idée de solidarité. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine et de temps que le Gouvernement algérien et les administrateurs de l'Inscription

maritime ont pu réaliser l'œuvre actuellement existante, dont M. ALBERTINI trace le tableau suivant :

Les sociétés de secours mutuels (accident, maladie), sont peu nombreuses, les pêcheurs préférant encore s'adresser à l'Assistance publique qui ne leur demande aucune cotisation. Par contre, il existe, cinq « Sociétés d'assurances mutuelles maritimes » (accidents de matériel : corps et engins), à Bône, Philippeville, Alger, Castiglione et Oran. Trois d'entre elles ont accepté de se grouper pour former une « Caisse centrale de réassurance maritime ». Un certain nombre de coopératives d'achat et de vente sont constituées ou en train de se constituer (une à Alger, pour l'achat d'engins et la délivrance d'essence dédouanée ; une à Djidjelli, pour la vente des salaisons ; une à Philippeville, pour la délivrance d'essence dédouanée). Le mouvement paraît en bonne voie. Enfin, le Crédit maritime mutuel, qui, seul, peut lui fournir les capitaux indispensables, est sur le point d'être organisé en Algérie.

M. ALBERTINI suggère la création, à Alger, par la Chambre de commerce, d'un « abri du marin » et demande que des encouragements soient donnés aux coopératives maritimes et au Crédit maritime mutuel en Algérie.

**M. le Président** remercie M. ALBERTINI et ouvre la discussion au sujet des conclusions de son travail.

**M. Lecourbe** fait remarquer que la loi de 1913 sur le Crédit maritime mutuel est applicable à l'Algérie et qu'aucune disposition spéciale nouvelle n'est nécessaire. L'initiative appartient aux intéressés.

**M. Galle**, délégué financier, n'en croit pas moins nécessaire que ceux-ci soient aidés et incités par l'annonce d'une subvention. Il fait connaître que les délégations financières viennent de consacrer 50.000 francs au Crédit maritime.

**M. Gayron**, adjoint au Maire d'Alger, tout en appréciant l'intérêt de cette initiative, la considère comme insuffisante. Il demande qu'une loi vienne modifier la répartition des redevances de la Banque d'Algérie, de manière que le Crédit maritime mutuel en ait sa part au même titre qu'actuellement le Crédit agricole.

**M. Girault** fait remarquer au Congrès qu'un point de vue semblable a été adopté par la VI<sup>e</sup> Section, en ce qui concerne les redevances de la Banque de France.

**M. Tarting**, vice-président de la Chambre de commerce d'Alger, approuve chaleureusement et appuie la proposition de M. CAYRÓN.

**M. Schiavo**, au nom du Syndicat des Pêcheurs d'Alger, exprime la conviction que des résultats importants seront obtenus dès que des crédits pourront être mis à la disposition des Caisses régionales. Si beaucoup de pêcheurs ne viennent pas aux œuvres sociales, c'est qu'ils en ignorent l'existence. Que les administrateurs de l'Inscription maritime continuent de lutter pour elles, et qu'on leur donne des capitaux, alors on les verra se développer rapidement, en dépit de toutes les prévisions pessimistes.

**M. Vilarem**, administrateur de l'Inscription maritime, chef du quartier de Philippeville, exprime la même confiance dans l'esprit croissant de solidarité du pêcheur algérien.

**M. Charrier**, maire de Port-Louis, est également optimiste sur l'avenir du Crédit maritime. Il signale que, dans la Métropole, malgré la modicité des crédits mis à sa disposition, cette institution a groupé, en 1926, 36 Caisses locales et 32 Coopératives et que ses mouvements de fonds, dans l'année, ont atteint 98 millions pour 7.653.170 francs seulement d'avances de l'Etat.

**M. le Président** résume la discussion et met aux voix les projets de vœux de MM. CAYRON et ALBERTINI, qui sont adoptés par l'assemblée.

**M. le Président** donne la parole à M. GIRAULT pour la présentation d'un mémoire de M. le Professeur d'hydrographie BOUVAIST, directeur de l'Ecole nationale de Navigation maritime d'Alger, sur *l'enseignement maritime en Algérie*.

**M. Bouvaist** constate qu'exception faite de l'Ecole de pêche d'Oran et du cours préparatoire au brevet de patron au bornage, créé à l'Ecole de navigation d'Alger, par la Chambre de commerce de cette ville, il n'existe, dans toute l'Afrique du Nord, aucune école dont les pêcheurs algériens puissent suivre les cours pour y recevoir une certaine instruction technique.

Il estime que les jeunes générations de pêcheurs algériens sont désireuses de le faire, mais qu'il ne saurait être question de leur demander d'abandonner, pour y parvenir, même pour peu de temps, leurs occupations professionnelles. Ce qu'il importe, par conséquent de créer, ce sont des centres d'enseignement locaux, que les pêcheurs algériens puissent fréquenter à leurs heures de loisirs.

La création d'écoles de pêche, analogues à celles qui existent dans la métropole, lui paraît difficilement réalisable, en raison des dépenses élevées que nécessiteraient leur installation et leur

fonctionnement. Par ailleurs, le recrutement du personnel enseignant se heurterait à de grosses difficultés.

M. BOUVAIST préfère la solution suivante : de jeunes instituteurs, ayant terminé leurs études réglementaires seraient maintenus pendant un an à l'Ecole normale et suivraient, à titre d'auditeurs libres, les principaux cours de l'Ecole nationale de navigation maritime d'Alger.

Ils seraient, ensuite, affectés à une école publique dépendant d'un centre de pêche et pourraient alors diriger, au moyen de cours complémentaires, un petit centre d'enseignement maritime élémentaire.

M. Girault fait siennes les conclusions de M. BOUVAIST. Il fait appel aux armateurs et aux Chambres de commerce, les uns pour qu'ils exigent les brevets de leurs patrons, les autres pour qu'elles subventionnent les cours de pêche.

M. Jeanmot, maire d'Arzew, souscrit également aux conclusions de M. BOUVAIST. Il signale que de premiers résultats ont été obtenus à Arzew, où fonctionne un cours élémentaire, où d'ailleurs une école privée est en formation.

M. Novella, administrateur de l'Inscription maritime, chef du quartier d'Oran, confirme ces indications et souligne leur importance.

M. le Président consulte l'assemblée au sujet des conclusions des travaux qui viennent d'être présentés.

Le point de vue de M. BOUVAIST est adopté.

M. le Président donne ensuite la parole à M. COSSUREL, inspecteur de la navigation maritime à Alger, pour la lecture d'un mémoire sur *la sécurité et l'hygiène à bord des chalutiers en Algérie*.

M. Cossurel explique que l'exiguïté des chalutiers algériens et la manœuvre des filets amènent souvent les équipages à considérer le canot comme une gêne et à le laisser à terre. Il s'est donc attaché à chercher un type de canot léger et à lui trouver une place où il ne soit pas une gêne tout en pouvant être mis rapidement à la mer. Il préconise l'usage obligatoire, sur les chalutiers de moins de 100 tonneaux, d'une ou plusieurs doris.

M. COSSUREL expose ensuite que l'installation des chalutiers algériens est également défectueuse au point de vue de l'hygiène. Les postes d'équipage y sont uniquement éclairés et aérés par le panneau de descente. Ce sont des chambres obscures et sans air,

Les marins ne sont que trop portés à négliger la propreté. Des postes clairs et bien aérés, les obligeraient, au contraire, à des soins qu'ils ne prennent pas toujours. Il demande qu'avant la construction d'un navire de pêche ou l'affectation à la pêche d'un navire quelconque, les plans des locaux d'habitation soient, obligatoirement, soumis à l'examen du Service de la sécurité de la navigation, qui n'autoriserait la construction ou l'affectation que si ses locaux offraient les conditions d'éclairage, d'aération et de capacité nécessaires à une bonne hygiène.

**M. le Président** met aux voix les deux projets de vœux de M. COSUREL qui sont adoptés après avoir été légèrement remaniés.

**M. le Président** donne la parole à M. GIRAULT, qui présente au Congrès, un mémoire de M. BOBEHIER, inspecteur de la Navigation maritime à Oran, sur *le sauvetage maritime en Algérie*.

**M. Bobehier** réclame la mise en service d'un canot de sauvetage à Nemours, d'un autre à Arzew, le remplacement du canot à rames de Philippeville par un canot à moteur, la création d'une station de sauvetage à Bône, l'affectation à la partie est de la côte algérienne d'un remorqueur de sauvetage. Il demande, en outre, que soit accrue la sécurité des navires de pêche à moteur, à bord desquels les incendies se multiplient.

**M. Girault** insiste personnellement sur le risque, de plus en plus grand, d'incendie que fait courir, aux bateaux de pêche, l'emploi du moteur, surtout du moteur à essence, quand les précautions convenables ne sont pas prises.

**M. le Président** ouvre la discussion sur cette question après l'échange de diverses observations.

Le Congrès adopte un projet de vœu demandant que les bateaux de pêche à moteur soient pourvus d'appareils extincteurs d'incendie plus puissants et plus efficaces que ceux dont ils sont généralement munis. Il adopte les propositions de M. BOBEHIER en ce qui concerne les stations de sauvetage à créer sur le littoral algérien, en y ajoutant la demande d'un canot supplémentaire pour Mers el Kébir, et d'un autre pour Tipaza (et la baie de Castiglione).

**M. Cervara**, armateur, demande vainement un canot pour le port de La Calle.

**M. le Président** signale que l'ordre du jour est épuisé ; personne ne demandant la parole, la séance est levée à minuit.

# SÉANCE GÉNÉRALE

---

*Jeudi 28 avril (matin)*

PRÉSIDENCE DE M. LE PROFESSEUR PÉRARD;

PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF.

La séance est ouverte à 10 heures.

**M. le Président** fait connaître que la séance est consacrée au vote des vœux émis par les sections du Congrès, il rappelle qu'aux termes du règlement, il ne peut intervenir aucune discussion au cours de cette séance.

Toutefois, des amendement peuvent être apportés aux textes proposés, à condition qu'ils ne soient pas de nature à changer la nature ou la portée des vœux présentés à l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT donne ensuite successivement la parole aux Secrétaires de section, qui procèdent à la lecture des vœux présentés par leurs sections respectives.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix successivement chaque vœu ; certains donnent lieu à une modification du texte.

*La liste des vœux adoptés par le Congrès est donnée ci-après (1).*

M. LE PRÉSIDENT fait connaître ensuite qu'il y a lieu de fixer quels seront la date et le lieu de réunion du prochain Congrès.

Différentes invitations ont été remises au bureau du Congrès.

La première en date émane de M. THUCMYRE, député, conseiller général de la Seine-Inférieure, proposant Dieppe comme lieu de réunion du prochain Congrès.

Une autre, de M. CARABIN propose que le XI<sup>e</sup> Congrès se tienne en Corse.

Enfin, une lettre signée de nombreux congressistes demande que le XI<sup>e</sup> Congrès se tienne à Paris, où se tiendra le prochain Congrès international.

---

(1) Voir page 158



**M. le Président** fait connaître que, tout en remerciant M. CARABIN de son invitation et en la retenant, en principe, pour l'avenir, il est contraire à nos traditions qu'un Congrès se tienne deux ans de suite dans la Méditerranée ; d'après le roulement établi, le XI<sup>e</sup> Congrès devrait se tenir dans un port de pêche de la Manche. Le choix de la ville de Dieppe serait donc en tous points conforme à nos traditions.

Toutefois, le Comité exécutif, prenant en considération la demande qui lui a été adressée de faire coïncider dans la mesure du possible le prochain Congrès national et le Congrès international, propose à l'assemblée de désigner Paris comme siège du XI<sup>e</sup> Congrès, laissant au Comité exécutif le soin de décider s'il ne pourrait pas être tenu à Dieppe une partie du Congrès, comme le fait s'est produit en 1925 pour Arcachon et Bordeaux.

Après l'échange de diverses observations entre les membres présents à l'assemblée, **M. le Président** met aux voix la proposition suivante qui est adoptée à l'unanimité :

*Le XI<sup>e</sup> Congrès national se tiendra à Paris en 1929, en même temps que le Congrès international.*

**M. le Président** fait connaître à l'assemblée que le Comité exécutif du Congrès, avait procédé, à l'instigation de la Sous-Section des Moteurs, à une enquête sur la question de l'aménagement des chambres des moteurs et la définition du noyau d'habitabilité, des médailles devant être décernées aux auteurs des travaux les plus intéressants. De très intéressants rapports furent présentés à ce sujet par les inspecteurs de la navigation. La Commission spéciale de la Sous-Section des moteurs, chargée de désigner les lauréats éventuels, a présenté au Comité exécutif des propositions à la suite desquelles le Comité a décerné les médailles suivantes :

*Médailles d'argent :*

MM. les inspecteurs de la navigation : KERNAFLEN, du Havre ; MAGRIN, de Dieppe ; BOUTIN, de Bordeaux.

*Médailles de bronze :*

MM. les inspecteurs de la navigation : PEAUCELLIER, de Caen ; ROSÉ, de Saint-Malo ; POLLES, de Nantes ; BONVY, de Vannes ; BISEUIL, d'Alger,

*Mentions honorables :*

MM. les inspecteurs de la navigation : DUCAMIN, de Dunkerque ; PICHON, de Bordeaux ; SALOMON, de Nice.

Des médailles ont été mises à la disposition du Comité exécutif du Congrès par :

*La Société d'Enseignement professionnel et technique des Pêches maritimes ;*

*L'Association technique maritime ,*

*L'Automobile-Club de France.*

M. le Président félicite les lauréats et les remercie de leur collaboration aux travaux du Congrès.

L'assemblée tout entière, par ses applaudissements, s'associe aux paroles prononcées par son Président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi 1/4.

## VOEUX ADOPTÉS PAR LE CONGRÈS

---

### A. — VŒUX CONCERNANT PLUS SPÉCIALEMENT L'ALGÉRIE, LA TUNISIE ET LE MAROC.

Le Congrès émet le vœu :

1° Que le Gouvernement général de l'Algérie favorise spécialement le développement de la pêche *systématique* des squales du genre *Controphore*, très abondants sur les côtes algériennes, et dont l'exploitation peut donner lieu à une industrie intéressante en ce qui concerne l'huile et la peau ;

2° Qu'étant donnée l'importance qu'il y aurait à écouler vers l'intérieur de l'Algérie une partie du poisson bleu pêché pendant la saison chaude en grande quantité, le Gouvernement général de l'Algérie coordonne les efforts des mareyeurs et des transporteurs pour que le poisson arrive en bon état, et avec le minimum de frais, sur les lieux de vente ;

3° Que l'emploi du filet « lamparo » soit autorisé en Algérie, sans condition de dimensions, de temps, ni de lieu, sous la réserve que la maille du filet ait 10 millimètres au minimum et que le filet ne cesse d'être employé comme filet flottant ;

4° Que soit favorisée le plus possible la création de madragues sur la côte algérienne ;

5° Que tous les travaux en cours ou décidés dans les ports de pêche algériens soient hâtés dans toute la mesure du possible ;

Que des quais ou portions de quais suffisants pour les besoins de la pêche locale soient prévus dans les différents ports algériens et que ces quais reçoivent les aménagements nécessaires ;

6° Que des criées voisines des quais soient établies au plus tôt dans les principaux centres de pêche d'Algérie ;

7° Que le feu de la jetée Joinville, à Cherchell, soit rendu permanent ;

8° Qu'un feu permanent soit établi au plus tôt à l'extrémité ouest de la digue de Ténès ;

9° Qu'en considération des dommages éprouvés par la population maritime du quartier d'Oran, au cours d'un récent cyclone, M. le

Gouverneur général veuille bien étudier la possibilité d'autoriser la pêche au filet dénommé « bouliche », à titre tout à fait exceptionnel, cette année, pendant les périodes d'interdiction prévues par les règlements en vigueur ;

10° Que l'attention des armateurs algériens soit attirée par l'intérêt qu'il y aurait pour eux :

a) De pêcher à la drague dans les grands fonds au delà de 500 mètres ;

b) D'étendre leur champ d'action jusque sur les côtes du Maroc et de la Mauritanie, comme le font les Bretons, les Rochelais et les Espagnols, et, à cet effet, de modifier en conséquence leur matériel et leurs navires ;

11° Que le Gouvernement général de l'Algérie favorise le développement des usines de conserves, en simplifiant les formalités administratives et en assurant une protection plus efficace contre les produits d'origine étrangère ;

Que les usines de conserves de poissons développent leurs moyens de production en modernisant leur outillage ;

12° Que les avantages et priorités accordés par d'autres compagnies pour le transport rapide du poisson frais soient appliqués par la Compagnie des chemins de fer algériens de l'Etat : que ces mesures soient applicables en tous temps, y compris les jours fériés, et à toute heure d'arrivée, jusqu'à la dernière heure du matin ;

13° Que les services compétents du Gouvernement général de l'Algérie veuillent bien étudier les possibilités de moderniser les exportations algériennes de poissons frais, soit par l'installation de chambres frigorifiques sur les bateaux, soit en encourageant l'installation, en Algérie, de sociétés ayant pour but la congélation en saumure ou à l'air ;

14° Que des expériences pratiques de dagage et de fumage des maquereaux, en Algérie, soient effectuées par les soins des Services scientifiques des pêches ;

15° Que l'emploi du wagon frigorifique à forte isolation sans réfrigération (wagon isothermique), recommandé dans les précédents congrès des pêches et qui s'est répandu avec succès, non seulement en France, mais à l'étranger, soit généralisé en Algérie, notamment pour les exportations de marée ;

16° Que l'Algérie s'inspire, dans la plus large mesure, tant pour ses transports intérieurs que pour ses exportations, des résultats

acquis par l'application du principe de la forte isolation au transport intérieur du poisson emballé en glace ;

17° Qu'étant donné le développement considérable que tend à prendre la pêche maritime au Maroc, les plus grandes facilités soient accordées aux industriels pour le développement de leurs exploitations ;

18° Que les travaux en vue de l'établissement des cartes de pêche soient continués sur tout le littoral nord-africain ;

19° Que les gouvernements locaux de l'Afrique du Nord fassent explorer, sous le contrôle de leurs services techniques, les régions encore inexploitées par les pêcheurs, pour étendre les territoires de pêche ;

20° Que les gouvernements locaux veuillent bien fournir les moyens matériels pour poursuivre, dans le plus bref délai, la réalisation des cartes de pêche ;

21° Que soit modifiée, s'il est nécessaire, la loi qui règle la répartition des redevances de la Banque d'Algérie, de façon à permettre de prélever, à titre de subvention et d'avances, des sommes importantes permettant la création ou le développement de caisses de crédit maritime en Algérie ;

22° Que MM. les administrateurs de l'Inscription maritime de l'Algérie continuent d'aider, par une active propagande, au développement des œuvres de mutualité : mutuelles d'assurances coopératives, caisse de crédit maritime, fonctionnant déjà en Algérie, et de rechercher les moyens de créer de semblables organisations, dans les ports où elles n'existent pas encore ;

23° Qu'il soit créé, à Alger, un abri du marin ;

24° Que soient créés, en Algérie, en Tunisie et au Maroc, des centres d'enseignement maritime élémentaire, où les marins-pêcheurs puissent acquérir les connaissances professionnelles qui leur sont indispensables ;

25° Que des cours nautiques soient professés dans les écoles normales de l'Algérie, en vue de la formation de jeunes instituteurs spécialisés dans les questions maritimes ;

26° Qu'il soit effectué une révision des moyens de sauvetage, employés sur les côtes de l'Algérie, de façon à assurer au mieux leur utilisation et leur efficacité ;

27° Qu'étant donnée l'importance que pourraient avoir la mytiliculture et l'ostréiculture pour l'Algérie, le Gouvernement général fasse tenter des essais de mytiliculture et d'ostréiculture par un professionnel compétent sur la côte, sous le contrôle du Service technique,

B. — VŒUX D'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

I<sup>re</sup> SECTION

**Etudes scientifiques maritimes.**

1° Que le ministre des Travaux publics introduise dans la réglementation relative aux premiers secours aux noyés applicables dans la marine marchande les dispositions du décret du 23 janvier 1927, sur les premiers secours aux électrocutés, méthode Schafer.

II<sup>e</sup> SECTION

**Technique des pêches maritimes.**

1° Que des démarches soient poursuivies, en vue de réaliser une entente internationale pour la création en mer libre de cantonnements de pêche pour permettre aux poissons de se reproduire ;

2° Que les peines de prison actuellement prévues par la loi pour la répression des délits de pêche soient supprimées, sauf dans les cas où le délinquant a fait usage de matières explosives ou toxiques, ou d'engins prohibés d'une façon absolue ;

Que, par contre, le montant des amendes existantes soit très fortement augmenté ; le taux actuel étant absolument dérisoire ,

Qu'en outre, en cas de récidive dans un délai de deux mois, les tribunaux soient autorisés à prononcer également la saisie du poisson indûment capturé ;

Qu'enfin, au cas de nouvelle récidive dans un délai de six mois, la loi prévoie la possibilité pour le juge d'appliquer au bateau délinquant une peine d'interdiction de pêche allant jusqu'à cinq jours ;

3° Que la réglementation stricte prévue dans les conventions en vigueur pour les chaluts soit abrogée, sous réserve des dispositions à prendre pour éviter tous dégâts aux câbles sous-marins ;

Que la réglementation internationale pour la pêche dans la Manche et la Mer du Nord soit refondue en un texte unique ;

Que la nouvelle réglementation prévoie qu'en cas d'avaries causées aux engins de pêche par les chalutiers, ces derniers soient présumés responsables, jusqu'à preuve du contraire, aucune res-

triction du droit de pêche et aucune condition de distance n'étant par ailleurs imposées à ces navires ;

Que les engins dérivants soient jalonnés par des bouées qui en signalent la présence ;

Que lorsque deux bateaux s'aperçoivent que leurs filets sont emmêlés, celui qui est au vent attende, s'il le peut, pour relever ses filets, que le bateau sous le vent ait rentré les siens jusqu'à sa hauteur ;

Que, pour prévoir le cas où l'un des bateaux est obligé d'amar-  
rer ou de tenir un bateau sur les engins d'un autre, la rédaction de l'article 18 de la convention du 6 mai 1882 soit ainsi modifiée :  
« Il est interdit à tout pêcheur d'amarrer ou de tenir son bateau sur les filets, bouées, flottés ou toute autre partie de l'attirail de pêche d'un autre pêcheur, d'une manière qui *pourrait causer des dommages à ces engins* ;

Qu'une série de signaux simples soit établie pour les commu-  
nications entre pêcheurs ;

4° a) Qu'il soit interdit, sous peine de sanctions, de transporter et de vendre le poisson tué à la dynamite ;

b) Que le contrôle de l'emploi de la dynamite dans les mines soit renforcé par l'habilitation des agents du Service des mines à constater les infractions à la législation en vigueur, par la modification de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1919, dans le sens de l'obligation, pour les mines, de tenir une comptabilité des explosifs. et par la modification du décret du 20 juillet 1918, de telle façon que le marquage de la dynamite soit rendu obligatoire au moment de la vente à l'entrepôt ;

5° Qu'un régime analogue à celui édicté pour la pêche au feu en Algérie, par le décret du 1<sup>er</sup> juillet 1926, soit progressivement étendu aux côtes métropolitaines et à celles des autres possessions de l'Afrique du Nord et de l'Afrique occidentale ;

Que, d'une façon générale, la pêche au feu soit autorisée au moins huit ou neuf mois pendant l'année, à condition d'être pratiquée à l'aide de filets flottants qui ne pourront être mouillés que par des fonds d'au moins 40 mètres, le foyer lumineux pouvant être allumé en tous points de la côte, quelle que soit la profondeur de l'eau ;

6° Que soient activés, autant que possible, les travaux actuellement en cours au port de Saint-Pierre, de façon à permettre aux grands chalutiers de s'y ravitailler et d'y débarquer le produit de leur pêche et que soient consacrées à l'exécution de ces travaux

les sommes annuelles payées par les chalutiers, sous forme de taxes, à la colonie de Saint-Pierre-et-Miquelon.

### III<sup>e</sup> & IV<sup>e</sup> SECTIONS

#### **Armement. — Conservation des produits.**

1<sup>o</sup> Qu'en vue de diminuer les frais généraux des entreprises de pêche et d'augmenter le rendement de la pêche et ainsi de permettre à ces industriels de se maintenir :

a) Les produits de la mer soient assimilés, au point de vue fiscal, aux produits de la terre ;

b) Les tarifs de transport par chemin de fer tiennent le plus grand compte du poids mort transporté avec la marée, emballage et glace, dont la fusion ayant modifié le poids au départ ne correspond plus à celui de l'arrivée ;

c) Les compagnies de chemin de fer reprennent l'étude des tarifs saisonniers ;

d) L'Office scientifique et technique des pêches concentre tous ses efforts sur la recherche de nouveaux fonds de pêche ;

2<sup>o</sup> Que les articles 62 et 63 des conditions d'applications des tarifs généraux de grande vitesse soient modifiés pour prévoir l'utilisation du télégraphe et du téléphone, pour avertir, à leurs frais, les expéditeurs de denrées périssables, de la souffrance de leurs marchandises, et leur permettre de modifier éventuellement la destination des colis, ceci en vue d'éviter, lorsque cela est possible, la perte de certaines denrées alimentaires à une période où tous les efforts doivent tendre à éviter tout gaspillage ;

Que lorsqu'une gare a été amenée à vendre une denrée périssable tombée en souffrance, elle indique obligatoirement à l'expéditeur, sur le décompte de la vente, le nom et l'adresse de l'adjudicataire ;

3<sup>o</sup> Que les compagnies de chemins de fer (et notamment la Compagnie du Midi) mettent obligatoire en service et sans majoration de tarif ou avec une majoration égale pour les réseaux des wagons isothermiques pour les colis de marée à destination des au-delà d'une certaine distance, par exemple 400 kilomètres ;

4<sup>o</sup> Que les compagnies de chemin de fer améliorent les moyens de transport de la marée au départ d'Arcachon, notamment à destination de Marseille, de Toulon et de Nice ;



5° Que, pour permettre de lutter efficacement contre la concurrence étrangère et faciliter les exportations, les tarifs de transport des harengs salés ou fumés, logés en barils ou en caisses, soient révisés de façon à ce qu'ils jouissent des mêmes réductions que celles accordées au transport des morues et des conserves de poissons ;

6° Qu'étant donnés les résultats obtenus à Boulogne, La Rochelle et Dieppe, et ainsi que cela existe en Angleterre, il soit créé dans tous les centres de pêche d'une certaine importance des caisses d'assurances mutuelles entre armateurs de pêche, ainsi que des coopératives d'achats et réparations et, en général, toutes organisations qui tendent à diminuer les frais d'exploitation ;

7° Que les Pouvoirs publics continuent à encourager l'armement à la pêche et à soutenir ses entreprises :

a) En évitant d'augmenter ses charges par une réglementation trop étroite et trop différente de celle qui régit les armements étrangers ;

b) En continuant, par une propagande active et des prescriptions administratives, à développer de plus en plus la consommation du poisson dans les établissements publics, tels que casernes, lycées, collèges, hôpitaux, etc. ;

8° Que soit envisagée à bref délai dans l'armée la création d'un corps de cuisiniers militaires analogue à celui qui existe dans la marine nationale ;

9° Que des brochures simples et pratiques soient distribuées aux corps de troupe, afin de permettre aux officiers chargés des ordinares de faire confectionner, dans les meilleures conditions possibles, des plats de poissons ;

10° Que, dans le but d'améliorer les procédés actuels de conservation du thon à bord des bateaux (procédés qui manquent d'efficacité), il soit effectué à bord des bateaux thoniers, pendant la campagne 1927, des expériences de conservation par le procédé simple et peu coûteux de la ventilation suppléant l'aération naturelle ;

11° Que les caisses d'origine des produits alimentaires frigorifiés portent d'une façon apparente la date de mise en frigorifique du produit ;

12° Que l'Administration des P. T. T. facilite les abonnements de conversations téléphoniques à heures fixes, comme cela a lieu de Paris sur certaines villes pour le service de la Presse.

V<sup>e</sup> SECTION

**Industries maritimes.**

1<sup>o</sup> Que, prenant en considération les vœux déjà émis dans les Congrès antérieurs (Eoulogne 1923, Bordeaux 1925) :

a) Il soit compris dans le Conseil d'administration de l'Office technique et scientifique des Pêches maritimes un représentant de l'industrie des huiles et des engrais de poissons ;

b) Les études chimiques concernant les produits de la mer soient développées et encouragées par tous les moyens possibles ;

c) La terminologie employée dans le commerce des huiles et graisses d'animaux marins soit précisée, la dénomination commerciale courante « Huile de poissons » s'appliquant à des produits de composition et de propriétés très différentes ;

d) Il soit obligatoirement établi, dans la dénomination commerciale des engrais de poissons, une distinction officielle entre les engrais de poissons purs et les composts dans lesquels d'autres matières premières sont employées dans la fabrication concurremment avec les déchets de poissons ;

e) L'attention bienveillante de M. le Ministre de l'Agriculture soit attirée sur les difficultés d'application de la circulaire n<sup>o</sup> 70 aux agents du service de la répression des fraudes en ce qui concerne les engrais de poissons purs ;

2<sup>o</sup> Que les laboratoires officiels du service de la répression des fraudes reçoivent des indications précises et détaillées en ce qui concerne l'application de la méthode Kjeldahl pour le dosage de l'azote dans les engrais de poissons, de manière à ce que les résultats des analyses du même produit faites par des laboratoires différents soient aussi concordants que possible ;

3<sup>o</sup> Que les règlements d'administration publique, concernant la durée du travail dans les usines traitant les sous-produits de la pêche ou des usines de conserves de poissons, ne soient pris qu'après avoir entendu les explications des industriels intéressés et qu'on tienne compte, dans la plus large mesure, de ce que ces usines de sous-produits, étant alimentées par la pêche locale ou les usines de conserves et traitant une matière première éminemment putrescible, et qui doit être traitée sans délai, doivent bénéficier des conditions qui sont faites à ces mêmes établissements de pêche ou usines de conserves.

### Sous-section des moteurs.

1° Que le règlement d'administration publique du 21 avril 1914 spécifie explicitement les prescriptions ci-après afférentes à l'aménagement des chambres de moteurs :

a) Toutes les parties des moteurs doivent être facilement accessibles ;

b) Le moteur doit être soigneusement assujéti en place sur un carlingage renforcé et il doit en être de même des appareils de marche arrière, lesquels doivent pouvoir être démontés sans qu'il soit nécessaire de déplacer le moteur ou de sortir l'arbre porte-hélice ;

c) Les parois latérales du compartiment doivent être recouvertes d'un revêtement métallique qui s'étendra jusqu'à la cuvette inférieure. Le plafond du compartiment hors claire-voie doit lui-même être recouvert d'une feuille métallique ;

2° Que le noyau d'habitabilité du moteur soit défini comme suit :

1° Pour l'installation d'un moteur à huile lourde :

a) La largeur de chaque coursive devra être au moins égale  $0^m 60 \times 1$  mètre ; 1 mètre étant la largeur du moteur hors tout, la largeur de la coursive n'étant d'ailleurs en aucun cas inférieure à  $0^m 30$  ;

b) La largeur du passage libre à l'arrière du bâtis du moteur sera au moins égale à la largeur des coursives latérales ;

c) En cas de lancement à la main, il devra rester à partir de l'extrémité de la manivelle un espace entièrement libre d'une largeur minimum de  $0^m 50$  sur toute la hauteur de la chambre ;

d) La hauteur à réserver au-dessus du moteur devra permettre d'accéder au moteur en vue d'un démontage facile des pièces d'entretien courant.

2° Pour l'installation d'un moteur à explosion (essence ou pétrole lampant).

Les mêmes prescriptions que ci-dessus devront être appliquées, mais en raison de la plus grande inflammabilité de ces combustibles et du faible encombrement des moteurs à explosion, les dimensions des coursives déterminées aux paragraphes a) et b) seront majorées de 50 % (soit  $0^m 90 \times L$  et, en aucun cas, les coursives ne devront avoir une largeur inférieure à  $0^m 50$ ).

3° Que, pour favoriser le développement des moteurs et permettre, pour les usagers, de réduire les frais d'exploitation, les administra-

tions intéressées et particulièrement celle des douanes (tant de la Métropole que de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc) :

a) Facilitent, dans tous les centres de pêche et partout où besoin sera, la création d'entrepôts fictifs, analogues à ceux qui existent déjà dans divers ports, pour la délivrance des combustibles soit en réservoirs fixes, soit en bidons ou autres.

b) Recherchent et appliquent une formule simple permettant aux petits pêcheurs de s'approvisionner facilement à ces entrepôts fictifs en carburants et huiles minérales de graissage de toutes sortes, exempts de droits de douane.

4° Que l'Administration de la Marine marchande, à l'occasion d'un prochain concours de bateaux de pêche à moteurs, procède à des essais méthodiques de mesure de l'effort de traction d'un chalut dans les conditions habituelles de la pêche.

## VI<sup>e</sup> SECTION

### **Economie sociale et législation.**

1° Que la fréquentation scolaire soit assurée d'une manière plus rigoureuse dans les communes maritimes et que des cours élémentaires spéciaux appropriés au métier de pêcheur soient professés dans le plus grand nombre possible de ces écoles désignées par les préfets ;

2° Que soient professés dans toutes les écoles normales des départements côtiers les cours spéciaux d'enseignement nautique prévus par les arrêtés pris de concert entre le département de l'Instruction publique et l'Administration de la Marine marchande, afin de former des instituteurs spécialisés dans les questions maritimes ;

Que des règles particulières d'affectation soient établies pour ces instituteurs, de façon à assurer la continuité de leur collaboration à l'enseignement maritime ;

3° Que dans les écoles primaires et supérieures et dans les écoles pratiques établies dans les localités du littoral il soit créé une section maritime, à côté des sections industrielles, commerciales et agricoles déjà existantes, de façon que ces écoles puissent concourir à la préparation professionnelle de patrons et de mécaniciens pour l'industrie de la pêche ;

4° Que, dans le but d'encourager la fréquentation des écoles de pêche par les pêcheurs et surtout de permettre la formation de

patrons de pêche brevetés, les armateurs et usiniers organisent dans les principaux centres de pêche des caisses de compensation destinées à assurer le paiement d'un salaire normal aux pêcheurs pendant qu'ils suivent les cours des écoles de pêche ;

5° Que les sommes versées par l'armement au titre de la taxe d'apprentissage soient intégralement affectées à l'enseignement maritime public et privé ;

Que soient accordées aux armateurs à la pêche des exonérations du paiement de la taxe d'apprentissage (loi du 13 juillet 1925), en considération des charges qu'ils supportent du fait de la double obligation qui leur est imposée d'embarquer des mousques et des novices et de payer la taxe instituée par la loi du 7 juin 1920, au profit de l'Office scientifique et technique des Pêches maritimes ;

6° Qu'un programme sommaire des connaissances à la fois techniques et pratiques soit rendu réglementaire, pour les épreuves du permis de conduire, et que les écoles de pêche fassent pénétrer ces connaissances chez les marins-pêcheurs dans des conférences périodiques comportant notamment des démonstrations pratiques sur des moteurs ;

7° Que l'attention des constructeurs soit appelée sur l'intérêt qu'il y aurait pour eux à mettre à la disposition des écoles de pêche des moteurs de démonstration ;

8° Que des avantages spéciaux soient accordés pour l'accomplissement de leur service militaire aux marins titulaires du brevet de patron de pêche ;

9° Que soit étudiée la question de la formation d'un personnel spécialisé en vue de la direction des entreprises de conserves de poissons et crustacés ;

10° Que soit modifiée la répartition des fonds provenant des redevances de la Banque de France, telle qu'elle est fixée par l'article 66 de la loi de finances du 19 décembre 1926, et que le crédit maritime soit compris au nombre des institutions appelées à bénéficier de cette répartition ;

11° Que soit créée et organisée, aussitôt que possible, une fédération des coopératives de crédit maritime mutuel et que les avances de l'Etat nécessaires à son fonctionnement soient mises en rapport avec ses besoins ;

12° a) Qu'aucun secours individuel pour perte de matériel de pêche ne soit consenti, même en cas de calamités publiques, et que les crédits votés pour y remédier soient intégralement attribués aux sociétés d'assurances mutuelles ;

b) Que soit réalisée, dans le plus bref délai, la création de caisses régionales de réassurances venant apporter une garantie nouvelle aux assurances sur corps consenties par les sociétés ;

c) Que l'extension de l'assurance aux engins de pêche soit laissée à l'appréciation des sociétés mutuelles, sans qu'il paraisse opportun d'encourager cette extension, étant donnés les difficultés d'application qu'elle soulève et les risques considérables qu'elle est susceptible de faire courir aux sociétés ;

13° Que soit abaissé de 40 à 30 ans l'âge d'éligibilité des prud'hommes pêcheurs ;

14° Que l'article 26 du règlement interministériel du 21 février 1927, sur les abordages en mer, soit complété en spécifiant que tout navire doit s'écarter de la route de tout navire de pêche, que celui-ci soit à voile ou à vapeur ;

15° Que les bateaux de pêche dont les dimensions ou les dispositions ne permettent pas, soit l'embarquement d'une embarcation de sauvetage, soit l'installation de manœuvre et sa mise à la mer faciles et rapides, soient munis de moyens de sauvetage appropriés en nombre suffisant pour contenir tout l'équipage et que la délivrance du permis de navigation soit subordonnée à la présentation de ce matériel ;

16° Que les plans des locaux d'habitation de tout bateau de pêche soient soumis à l'examen du service de sécurité et de navigation, avant commencement d'exécution des travaux de construction réglementaires d'éclairage, d'aération et de capacité nécessaires à une bonne hygiène ;

17° Que les bateaux de pêche à moteur soient pourvus d'appareils extincteurs d'incendie plus puissants que ceux dont ils sont généralement munis ;

18° Que le règlement d'administration publique, prévu par l'article 117 du nouveau Code du travail maritime et qui doit fixer l'effectif et les conditions de travail des mousles et novices sur les navires de pêche, intervienne aussi prochainement que possible.

## VII<sup>e</sup> SECTION

### **La pêche dans les colonies.**

1° Qu'étant donnée l'opinion unanime des biologistes français sur les perles de culture, considérées par eux comme des perles fines, au même titre que les perles sauvages :

a) M. le Ministre des Colonies prend l'initiative de la réunion d'une commission interministérielle, pour mettre définitivement au point la question des perles fines de culture, avec l'aide des laboratoires maritimes et des biologistes compétents ;

b) Cette commission interministérielle fasse d'urgence le nécessaire pour modifier une situation profondément regrettable dont le résultat a été d'empêcher, dans les colonies françaises, la création et le développement de la mélagriculture perlière, grâce à laquelle la métropole pourrait s'affranchir de la tutelle étrangère pour la quasi-totalité des perles fines destinées à son exportation ;

c) Le Gouvernement général de l'Algérie favorise l'introduction des pintadines du golfe de Gabès, dans les environs d'Alger, en vue de recherches scientifiques sur les greffes perlières et sur les perles fines de culture ;

2° Que, pour donner au grand public une idée nette et frappante de l'importance considérable des richesses de nos eaux coloniales et l'inciter à en étudier l'exploitation, le Ministre des Colonies insiste d'une façon pressante auprès du Commissaire général de l'Exposition coloniale de 1929, ainsi qu'auprès des Gouvernements généraux des colonies, pour qu'un *palais de la mer* soit édifié en un point convenablement choisi de l'Exposition. Il importe, en effet, d'attirer l'attention, aussi vivement que possible, sur l'ensemble des ressources marines et fluviales coloniales encore insuffisamment exploitées ;

3° Que le Ministre des Colonies invite les gouverneurs et les conseils généraux des deux colonies des Antilles à prendre d'urgence toutes les dispositions, après avis du laboratoire central des pêches coloniales, en vue de l'exploitation rationnelle des immenses ressources qu'offre la mer des Antilles, aussi bien pour la consommation locale que pour l'exploitation ;

4° Que la réglementation de la pêche au corail soit l'objet d'une refonte totale s'inspirant de la constatation que cette industrie doit être considérée comme une coupe régulière de produits sous-marins, plutôt que comme une pêche proprement dite ;

Que l'établissement d'une carte topographique et géologique des bancs de corail, fixant leurs limites, leurs profondeurs respectives, les époques et les durées de leur mise en exploitation, etc., soit poursuivi dans le plus bref délai possible ;

Que des mesures de protection fiscale soient envisagées, même pour les parties des bancs de corail s'étendant au delà de la limite des eaux territoriales ;

Qu'un contingentement des exploitants soit imposé proportionnellement aux capacités d'exploitation rationnelle des bancs de corail ;

Que l'emploi du scaphandre, pour la récolte du corail, soit subordonné au paiement de droits annuels ;

Qu'enfin la durée de croissance du corail soit scientifiquement étudiée, afin de permettre d'établir la réglementation rationnelle de cette exploitation sur le littoral algérien où le corail constitue une source importante de richesse ;

5° Qu'une réglementation de la pêche aux éponges soit au plus tôt instaurée en Algérie, en raison de la puissance constatée de fonds spongifères susceptibles d'exploitation ;

Que cette pêche, ainsi que celle du corail, soit considérée comme une coupe régulière de produits sous-marins et réglementée comme telle ;

6° Que l'étude d'une carte des gisements spongifères soit entreprise ;

7° Que les études relatives à la spongiculture soient poursuivies par les services scientifiques et techniques algériens.

## VIII<sup>e</sup> SECTION

### Ostréiculture

1° Que les dispositions du décret du 31 juillet 1923 instituant un contrôle sanitaire ostréicole soient rendues applicables à tous les coquillages, tant à la production qu'à la vente ;

Que, toutefois, l'application rapide et globale de ce régime à tous les coquillages pouvant présenter de réelles difficultés, il soit procédé par étapes, par exemple en n'appliquant, au début, la réglementation qu'aux expéditions partant des lieux de production, ou à certaines espèces de coquillages et notamment à ceux qui sont consommés crus ;

2° Qu'il soit exercé une surveillance active sur tous les gisements coquilliers à l'effet de faire respecter les arrêtés d'interdiction de pêche et d'empêcher la récolte et l'expédition des coquillages de trop faible dimension ;

Que, en ce qui concerne plus spécialement les bancs de la baie de Somme et afin de ménager les ressources de ces bancs, la pêche des coques soit interdite du 1<sup>er</sup> avril au 15 septembre, au cours des années 1927 et 1928 ;



3° Qu'il soit attribué, dans le Conseil d'administration de l'Office scientifique et technique des Pêches maritimes, quelques places aux représentants professionnels des ostréiculteurs et mytiliculteurs, de façon qu'il y ait au moins un représentant pour le littoral situé au sud de la Loire ;

4° Que les Compagnies de chemins de fer veuillent bien étudier avec bienveillance la question du transport des huîtres portugaises, moules et coques, et établir des tarifs tenant compte de la valeur des marchandises transportées ;

Qu'une réduction des tarifs soit accordée pour les transports d'huîtres portugaises dont la valeur est bien inférieure à la valeur des huîtres plates ;

Qu'en outre, pour tous les transports de mollusques, des réductions soient consenties pour les envois effectués par des wagons complets ;

Que les Compagnies de chemins de fer apportent plus de soin à la manipulation des marchandises périssables expédiées par l'industrie ostréicole et mytilicole ;

5° Que des taxes progressives fixées par l'arrêt du 26 février 1927 sur les concessions maritimes soient remplacées, pour les établissements similaires, par des taxes d'un taux uniforme, par are, mètre carré ou mètre linéaire, quelles que soient les dimensions des établissements ;

Que, dans chaque catégorie d'établissements de pêche figurant à l'arrêté susvisé, il soit appliqué deux ou trois taxes unitaires suivant l'utilisation et le rendement des concessions ;

Que la détermination des nouvelles taxes soit étudiée dans chaque quartier, par les Commissions instituées par l'article 4 du décret du 21 décembre 1915, auxquelles seraient adjoints les présidents des Syndicats de parqueurs et un représentant local de l'Administration des Domaines ;

Que toutefois, si cette procédure paraissait trop compliquée, il soit appliqué, d'une manière générale et sauf quelques cas spéciaux, un coefficient nouveau.

# SÉANCE SOLENNELLE DE CLOTURE

---

PRÉSIDENTE DE M. VIOLLETTE,  
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

*Jeudi 18 avril (après-midi).*

La séance est ouverte à 15 heures.

La parole est donnée à **M. Maurice Ajam**, ancien sous-secrétaire d'Etat, Président du Congrès, qui prononce l'allocution suivante :

Soyez convaincu, Monsieur le Gouverneur général, que je n'ai pas l'intention de vous infliger un nouveau discours. Mon rôle ici est très simple. Toute la partie extérieure, la partie protocolaire en quelque sorte du Congrès a été résolue jusqu'à présent. Elle est terminée.

Nous entrons maintenant dans la partie technique. Il s'agit de faire toucher du doigt quelle a été l'importance des travaux accomplis par nos sections, et il n'y a ici qu'un homme qui puisse nous renseigner : c'est l'homme qui a été l'animateur du Congrès, qui a suivi tous ses travaux : mon distingué collaborateur, le professeur PÉRARD.

Je n'ai plus qu'une mission à accomplir, et il m'est particulièrement agréable de le faire. C'est en présence de ce public réuni ici pour rendre hommage aux congressistes, et en présence des congressistes eux-mêmes, de vous remercier une fois encore, Monsieur le Gouverneur général, de la façon si courtoise, si amicale, si bienveillante dont vous nous avez reçus. (*Applaudissements répétés*).

M. le Gouverneur général de l'Algérie donne ensuite la parole à M. LE PROFESSEUR PÉRARD, secrétaire général, président du Comité exécutif du Congrès, qui donne lecture du rapport suivant :

Monsieur le Gouverneur général,  
Mesdames,  
Messieurs,

Il est certaines dates dans le cours du temps que l'usage considère comme fatidiques : 10, 25, 50. Aujourd'hui se clôture notre X<sup>e</sup> Congrès qui consacre 30 ans d'efforts. Nous pouvons mesurer le chemin parcouru et prendre acte des progrès accomplis.

En 1896, lorsque, sur l'initiative de notre premier président, le regretté M. Emile CACHEUX, se tint le Congrès de Saint-Malo, combien peu croyaient à la réussite de cette *Société d'enseignement professionnel maritime*, alors en projet ; à l'heure actuelle, au contraire, quel est celui qui ne rend justice aux services qu'elle a rendus ? Ses fondateurs firent preuve d'une clairvoyante initiative en prévoyant l'évolution fatale qu'allait subir la pêche maritime.

Celle-ci, pendant cette période de trente années, il faut le reconnaître, est devenue une grande et véritable industrie. Le chalutier à voiles, presque uniquement employé en 1896, a, dans les grands ports, cédé sa place au chalutier à vapeur de fort tonnage ; et si, dans les ports de moindre importance ou encore pour certaines pêches saisonnières et locales, on emploie des barques plus modestes, du moins voit-on, pour celles-ci, l'emploi du moteur principal ou auxiliaire se généraliser de plus en plus. A cet armement industriel, aux moyens puissants de capture que l'on met en œuvre aujourd'hui, doit correspondre, à terre, toute une organisation industrielle méthodiquement et rationnellement conduite pour le traitement, le transport et la vente des produits de pêche.

A la base de toute industrie doivent être prévues des *études scientifiques*. Nul ne discute ce point acquis et c'est même à l'heure actuelle un lieu commun que de parler de la nécessité de l'alliance de la science et de l'industrie. Les pêches maritimes n'échappent pas à cette loi générale. Tout au contraire, dans cette industrie de la pêche, et plus encore peut-être que dans l'industrie minière ou chimique, par exemple, la recherche scientifique s'impose, car ici la matière première, au lieu d'être inerte, est vivante. Les animaux marins se déplacent, vivent, se reproduisent dans la vaste étendue des mers, d'après des lois qu'il faut connaître si l'on veut obtenir le maximum de rendement et pratiquer une pêche intensive, sans appauvrir par trop les fonds.

Les études longues, patientes des savants doivent être la base sur laquelle doivent s'appuyer à la fois les armateurs pour leur exploitation industrielle des mers et les Pouvoirs publics pour la codification de leurs règlements répressifs, car la réglementation devient d'autant plus nécessaire qu'une industrie se développe davantage.

Mais les *recherches scientifiques* ne sont pas les seules qui intéressent l'industrie ; les *études techniques* présentent pour elle une importance au moins égale ; de ce point de vue, la France a, depuis la guerre, suivi l'exemple que lui donnait l'étranger et la création de l'Office technique et scientifique des pêches, que dirige avec tant

de compétence mon collègue et ami LE DANOIS. est venue à point pour apporter à l'armement français, grand ou petit, une collaboration méthodique et éclairée.

Ensuite dans toute grande industrie se pose la question *du prix de revient*. Une industrie, pour être prospère, doit être payante, elle doit rémunérer largement les capitaux qui vont vers elle. C'est là un point de départ inéluctable. Ne pas le reconnaître serait une lourde et impardonnable faute. L'industriel doit, pour atteindre ce résultat, poursuivre parallèlement deux buts : *intensifier sa production, diminuer ses frais d'exploitation et ses frais généraux*.

C'est pour répondre à cette nécessité d'assurer une production intensive qu'au cours de ces trente dernières années nous avons vu se développer les moyens de capture, par l'emploi du navire de tonnage de plus en plus élevé, permettant d'aller plus loin du port rechercher des fonds de pêche plus productifs, par l'emploi d'engins de plus en plus perfectionnés : chalut à plateau, puis chalut Vigneron Dahl et enfin chalut Aristag, invention nouvelle présentée à ce Congrès même, par M. GUERNIER, armateur à Casablanca.

Ensuite il est nécessaire, avons-nous dit, de réduire le plus possible les frais d'exploitation. Dans ce but, il faut, entre autres choses, supprimer toute manutention inutile et organiser industriellement, à cet effet, des grands ports de pêche en liaison étroite avec les gares maritimes et les entrepôts frigorifiques.

Cette *organisation rationnelle de nos grands ports de pêche* est loin d'être réalisée à l'heure actuelle ; dans la plupart de nos ports actuels, que de manœuvres inutiles et par suite que de dépenses improductives !

Il est juste de faire ressortir cependant que, grâce à l'initiative éclairée d'un de nos anciens Présidents, le regretté M. NAIL, ancien député de Lorient, et sous-secrétaire d'Etat de la Marine marchande, a été créé de toutes pièces le port de pêche de Lorient-Keroman, qui va entrer très prochainement en exploitation et peut être cité comme un modèle du genre, même en face des plus grands ports de pêche étrangers.

Mais l'intensification de la production conduirait à une crise grave si elle ne s'accompagnait du développement corrélatif de l'écoulement des produits fabriqués. *L'étude des moyens propres à augmenter la consommation du poisson* a donc été une des préoccupations constantes de notre Société et une sorte de « leit motiv » dans nos différents Congrès.

Au surplus, même en dehors de toute préoccupation industrielle, n'est-ce pas un devoir d'ordre social et national, surtout à l'heure

actuelle, d'abaisser le plus possible le coût de la vie ? Et n'est-ce pas un des moyens d'y arriver que d'amener en quantité de plus en plus grande, sur les marchés de nos villes de l'intérieur, le poisson de mer, aliment sain, d'un pouvoir nutritif égal à celui de la viande, et d'en faciliter la consommation aux classes ouvrières ?

D'autre part, il faut faire l'éducation de la masse, surtout dans notre pays où bien des préjugés subsistent encore sur la nécessité de l'alimentation carnée. Le Français n'est pas assez ichtyophage, il faut qu'il le devienne davantage. Permettez-moi de vous rappeler ce que nous avons fait et réalisé dans ce but. Notre brochure de propagande « *Du poisson sur toutes les tables* », vendue, oh ! à un prix modeste, à la vérité : 0 fr. 10, mais vendue tout de même à des centaines de milliers d'exemplaires, a connu un succès considérable, puisque nous avons dû, comme pour un roman en vogue, faire plusieurs tirages successifs.

Et puis ce fut, en 1923, à Boulogne, l'organisation en commun avec les armateurs de ce grand port de pêche de notre VIII<sup>e</sup> Congrès et de la grande semaine du poisson, où quatre ministres, dont le Président du Conseil d'alors, M. Poincaré, voulurent bien nous donner le haut appui de leur présence.

Pendant la grande semaine de Boulogne, on vit fonctionner des friteries de poissons en plein air ; les congressistes, les nombreux visiteurs purent, dans ces établissements de démonstration, consommer gratuitement des plats de poissons préparés devant eux. Le succès fut considérable.

Au Congrès de Bordeaux, il y a deux ans, une friterie automobile stationna à la porte même de la Faculté des Sciences, où se tenait notre séance d'ouverture, et parcourut ensuite successivement les grandes artères de la cité bordelaise. Mais, malgré tous les efforts, nous sommes loin encore des 25.000 friteries qui existent en Angleterre et des 5 millions de plats de poissons qu'ils servent en moyenne par semaine.

Et nous abordons maintenant les *œuvres sociales*.

Toute industrie, pour se développer et grandir, doit posséder des cadres instruits ; la nécessité de l'*enseignement technique* et de l'*apprentissage méthodique* dans l'industrie maritime est apparue dès le premier Congrès tenu à Saint-Malo en 1896, et c'est à la suite de ce Congrès que fut créée dans ce but, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, notre *Société d'Enseignement professionnel et technique des pêches maritimes*. Son premier soin fut de créer des *écoles professionnelles de pêche*, mais ses débuts furent difficiles ;

pour en assurer la vie, il fallut toute la ténacité d'hommes comme : MM. ROCHÉ, CANU, CACHEUX, GUILLARD, Amédée ODIN, ces trois derniers aujourd'hui disparus et dont je salue respectueusement la mémoire.

A l'heure actuelle, nous voyons tous les pêcheurs réclamer eux-mêmes la création de ces écoles professionnelles. Il faut ajouter, d'autre part, que depuis deux ans, le commandement des navires de pêche est réglementé et que l'école de pêche répond à une nécessité.

Dans l'industrie des pêches maritimes, les institutions de prévoyance furent de tout temps en honneur ; je ne passerai pas en revue toutes les créations utiles qui furent réalisées dans ces 30 dernières années, je mentionnerai seulement le crédit maritime, dont la création fut demandée dans nos Congrès et obtenue grâce à l'intervention éclairée auprès des Pouvoirs publics, d'un de nos membres les plus dévoués, M. LE BAIL, député du Finistère.

Les caisses de crédit maritimes prêtent à court terme aux Sociétés coopératives de pêcheurs les sommes nécessaires à l'achat de leurs engins, de leurs appâts et par des prêts à long terme encouragent la construction des navires, permettant ainsi aux marins disposant de ressources insuffisantes, la transformation rationnelle de leur armement.

Le Crédit maritime s'est largement développé dans la Métropole, il y a lieu de regretter toutefois que les ressources dont il dispose ne soient pas beaucoup plus importantes.

Il est clair, mes chers Collègues, que tout l'exposé que je viens de faire ne fait que mentionner un état de choses connu de vous depuis longtemps ; vous m'excuserez de l'avoir rappelé dans ce coup d'œil rétrospectif sur nos efforts passés, en raison de ce qu'ici, à ce Congrès d'Alger, beaucoup de nouveaux collègues sont venus à nous pour s'instruire et qu'il n'est pas indifférent de leur montrer tous les aspects que peuvent présenter les progrès réalisés dans cette grande industrie des pêches maritimes.

Au surplus, tous ces points de vue différents nécessitent encore des études nouvelles, il n'en est pas de meilleure preuve que les 120 rapports présentés à notre X<sup>e</sup> Congrès et qui touchent, d'ailleurs, à toutes les questions que je viens d'énumérer.

Je suis heureux de constater que le succès du X<sup>e</sup> Congrès a dépassé nos plus optimistes prévisions ; vous m'excuserez de ne pas faire ici l'exposé statistique que l'observation stricte de nos traditions m'obligerait à insérer dans mon rapport ; je me bornerai

à mentionner simplement que le nombre de nos adhérents est de 30 % supérieur à celui obtenu au Congrès de Bordeaux. Le Congrès d'Alger ne le cède donc en rien à ses brillants devanciers. C'est là une constatation qu'il m'est très agréable de faire.

Ce succès est dû au concours si large et si dévoué des membres du Comité d'organisation, du Comité local algérien et du Comité exécutif. Permettez-moi de leur adresser encore une fois, à titre de Président, mes remerciements les plus chaleureux.

La création d'une section nouvelle, celle de l'armement, dont la présidence fut confiée à un armateur distingué désigné à notre choix par ses collègues eux-mêmes, M. COPPIN, président du Syndicat des Armateurs de Boulogne-sur-Mer, et l'organisation d'une séance générale pour traiter toutes les questions relatives à l'Algérie et à l'Afrique du Nord, constituent deux points nouveaux qu'il était de mon devoir de signaler.

Et maintenant il me reste, selon la tradition, à faire l'examen des questions techniques qui ont été traitées au Congrès et à signaler les vœux les plus importants qui ont été émis.

Messieurs, nous avons voulu que le X<sup>e</sup> Congrès présente très nettement un caractère local et nous avons réussi, puisque plus des trois quarts des rapports ou des communications présentés au Congrès se rapportent à l'Algérie ou à l'Afrique du Nord.

Il m'est, vous le comprenez sans peine, impossible de les analyser ou même de les énumérer tous, ce serait abuser par trop de votre patience.

Pour les mêmes raisons, je ne ferai pas, à nouveau, la lecture des vœux émis par le Congrès ; vous serez saisi officiellement dès demain, Monsieur le Gouverneur général, de ceux qui concernent plus spécialement l'Algérie et je les recommande à votre bienveillante attention.

Maintenant, sans m'attarder dans une énumération fastidieuse, qu'il me soit permis de vous signaler, en suivant dans l'ordre même du programme technique des travaux du Congrès, quelques points particulièrement importants. Mais, auparavant, il m'est un devoir très agréable à remplir, j'ai à cœur de proclamer ici et bien haut tout l'intérêt que le Gouvernement général de l'Algérie n'a cessé de témoigner aux travaux de nos Congrès. Aussi, nous vous prions, Monsieur le Gouverneur général, d'accepter nos remerciements chaleureux et l'expression de notre gratitude et il vous semblera équitable que nous associions à votre nom ceux de vos prédécesseurs, MM. STÉEG et LUTAUD. (*Applaudissements répétés*).

En ce qui concerne plus particulièrement les *études scienti-*

*fiques* dont vous avez compris tout l'intérêt, le Gouvernement général de l'Algérie a organisé la station de Castiglione dont votre conseiller technique, M. le professeur BOUTAN, fera demain les honneurs à ses collègues du Congrès.

Vous avez également compris tout l'intérêt qu'il y avait à réunir dans un même conseil, « le conseil des pêches », les fonctionnaires de vos divers services compétents en ces questions et, prenant en considération le vœu d'un de nos précédents Congrès, vous avez appelé, au sein de ce conseil, un représentant des armateurs et un représentant des pêcheurs. Peut-être estimerez-vous, suivant en cela les suggestions de notre Congrès, que cette représentation professionnelle gagnerait à être étendue encore.

La section scientifique de notre Congrès signale à votre bienveillante attention l'intérêt qu'il y a à faire établir, en Algérie, *des cartes de pêche*. Des études très intéressantes nous ont été présentées sur ce point particulier, je regrette qu'il ne me soit pas possible de les résumer, mais les hautes autorités qui représentent, ici, votre Gouvernement général ne manqueront pas d'ailleurs, j'en suis certain, dans le rapport qu'ils vous présenteront, de vous donner toutes précisions désirables.

Des améliorations sont à réaliser dans les *ports de pêche*.

Les pêcheurs de la Méditerranée n'ont pas, comme ceux de l'Atlantique, la facilité de pouvoir profiter des marées pour caréner leurs barques et ils demandent que les services compétents du Gouvernement général mettent à l'étude les dispositions à prendre pour leur faciliter cette opération. Je signale, en passant, que les pêcheurs de Marseille, d'ailleurs représentés ici à ce Congrès, m'ont entretenu, lors de mon passage dans cette ville, de cette même question qui sera résolue par eux très prochainement, grâce au concours de la Chambre de commerce de Marseille. Il y aurait peut-être intérêt à prendre ici des mesures analogues.

La *réglementation des engins de pêche* a été largement discutée au cours de nos séances, je ne l'aborderai pas ici, mais cependant et parce qu'il y a urgence, je vais, Monsieur le Gouverneur général, vous recommander tout particulièrement la prise en considération d'un vœu émis par le Congrès sur la proposition de M. le Maire d'Arzew.

Au banquet d'hier, vous nous avez dépeint, avec votre belle éloquence, la situation particulièrement pénible créée en Oranie par les derniers cyclones. Les pêcheurs d'Arzew, agriculteurs aussi, ne peuvent plus maintenant compter que sur la pêche pour assurer leurs moyens d'existence. Or, l'engin dont ils se servent : la bou-



liche, est, de par les règlements actuellement en vigueur, interdit pendant les mois d'été.

Le Congrès a été unanime pour demander que, nonobstant toute considération d'ordre scientifique ou autre, on permette à ces malheureux pêcheurs si durement éprouvés de faire usage, à titre exceptionnel, de cet engin au cours de cette année. C'est pour eux une question vitale.

Touchant cette même question de la *réglementation des engins de pêche*, il a été également signalé au Congrès tout l'intérêt d'une entente possible entre le Gouvernement général de l'Algérie et les protectorats Tunisien et Marocain pour la refonte de leur réglementation particulière et la mise en vigueur, chaque fois que la chose paraîtra pouvoir se faire, de dispositions communes.

De ce point de vue, les conversations particulières qui ont eu lieu ici entre les délégués des protectorats Tunisien et Marocain, M. le commandant MONCONDUIT, M. ENTRAYGUES et certains de vos chefs de services, pourront sans doute faciliter cette réalisation.

D'ailleurs, je crois savoir que vous-même, Monsieur le Gouverneur, vous devez vous rencontrer bientôt avec les Résidents généraux du Maroc et de la Tunisie, et étudier, dans la conférence de l'Afrique du Nord, les questions intéressant à la fois l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Nous vous demandons que dans cet examen les pêches et les industries maritimes ne soient pas oubliées.

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur *la pêche du corail* ou, pour parler plus correctement, sur *la coupe du corail* ; le Congrès a pris connaissance à ce sujet d'un rapport des plus intéressants ; des mesures rigoureuses de réglementation s'imposent si on ne veut voir, pour des années, disparaître cet élément de richesse.

Les questions concernant les *industries maritimes algériennes* ont été largement traitées au Congrès par divers rapporteurs ; il se dégage nettement de l'exposé qui nous a été fait que l'évolution industrielle dont j'ai parlé dans la première partie de ce compte rendu est à peine amorcée en Algérie.

Il est certain que la consommation du poisson pourrait être développée, les transports améliorés avec la coopération de l'industrie frigorifique, l'outillage des fabriques de conserves devrait être modernisé.

Mais ici les mesures à prendre semblent concerner plus spécialement les intéressés eux-mêmes ; le Gouvernement ne peut en l'espèce qu'encourager les efforts individuels, les guider et donner des conseils.

Dans cet ordre d'idées il y aurait grand avantage à compléter les études scientifiques entreprises par vos services par des *études techniques* concernant les questions industrielles. Il n'est pas douteux qu'il est tout à fait nécessaire de voir en Algérie la pêche s'industrialiser davantage. Les intéressés ont déclaré au Congrès qu'ils étaient disposés à faire l'effort nécessaire pour moderniser encore plus leur matériel, ils demandent seulement que ceux qui ont pour mission de leur donner leurs conseils éclairés veuillent bien les aider à cet effet.

Les questions concernant *l'économie sociale* sont en honneur en Algérie aussi bien que dans la métropole. Le Congrès a pris connaissance avec le plus grand intérêt des efforts qui ont été faits dans le but de faire profiter les pêcheurs algériens des dispositions législatives prises en leur faveur.

Dans certains cas, l'Algérie a même devancé la métropole. Je rappelle, pour ne citer qu'un exemple, qu'une des premières écoles de pêche de notre Société a été créée à Philippeville il y a plus de 25 ans.

Il reste cependant beaucoup à faire. Le *Crédit Maritime* pourrait rendre de très grands services s'il était organisé en Algérie, même dans le cadre des lois actuelles et sans attendre des dispositions législatives nouvelles. Les caisses régionales algériennes auraient d'ailleurs un avantage marqué sur celles de la métropole, celui de pouvoir disposer de ressources spéciales beaucoup plus importantes.

Mais je ne veux pas abuser de votre patience, Monsieur le Gouverneur général, je connais tout l'intérêt que vous portez aux pêcheurs algériens, aux armateurs, à tous ceux qui s'occupent du traitement des produits de la mer, vous examinerez avec bienveillance leurs desiderata mûrement étudiés, longuement discutés à notre Congrès et que nous vous présenterons sous forme de vœux adoptés ce matin par le Congrès tout entier.

Nous sommes assurés que vous ferez tout ce qui sera possible pour leur donner satisfaction. Nous vous en exprimons par avance toute notre gratitude.

Et maintenant, mes chers Collègues, il va falloir nous séparer. Dans quelques instants ce Congrès va finir, et nous allons partir, les uns directement vers la métropole, les autres vers la Tunisie, un groupe important d'entre nous va participer à un voyage d'études au Maroc. Le temps passé ici nous a paru bien court.

Nous emportons tous de l'Algérie, et de cette belle ville d'Alger en particulier, des souvenirs inoubliables.

Soyez remerciés, vous tous, qui nous avez accueillis si cordialement et qui nous avez permis, en nous conviant à venir en Algérie, d'apprécier et d'admirer votre magnifique œuvre de réalisation agricole et industrielle qui pour certains d'entre nous a été une révélation.

Ce que l'Algérie a fait pour les industries agricoles, elle le fera pour les industries aquicoles, nous en sommes pleinement convaincus maintenant que vous connaissez peut-être mieux les points sur lesquels doivent porter vos efforts. Et ce faisant, vous aurez, soyez-en certains, travaillé pour notre plus grande France, pour l'union toujours plus étroite de la métropole et de ses départements algériens et cette œuvre mérite par avance toute notre reconnaissance.

En 1929 nous serons heureux de vous recevoir à Paris et à Dieppe aussi cordialement que nous avons été reçus ici, quoiqu'à vrai dire, vous recevoir aussi largement et aussi brillamment sera une tâche difficile pour les organisateurs du XI<sup>e</sup> Congrès. Nous espérons que vous y viendrez nombreux.

Si notre visite à Alger a été pour beaucoup d'entre nous une magnifique leçon de choses, réciproquement nous pensons que pour beaucoup d'Algériens notre X<sup>e</sup> Congrès a été aussi un enseignement ; maintenant que vous nous avez vus au travail, vous serez sans doute des nôtres, et vous aurez à cœur de répondre à notre appel, pour collaborer avec nous, assister et prendre part aux travaux du XI<sup>e</sup> Congrès.

C'est donc à Paris, en 1929, que je vous donne rendez-vous en vous remerciant encore pour l'accueil inoubliable qui nous a été fait ici, et je termine en vous disant non pas adieu, mais au revoir.

De très vifs applaudissements soulignent la péroraison du rapport du Secrétaire général du Congrès.

**M. Viollette**, *gouverneur général de l'Algérie*, prend alors la parole et prononce le discours suivant :

D'un mot, je veux remercier votre Président, mon vieil ami AJAM, du témoignage qu'il lui a plu d'apporter au Gouverneur général de l'Algérie et à l'Algérie elle-même.

Il était vraiment légitime que l'Algérie, à son habitude, se montrât accueillante pour une grande manifestation dont l'importance ne pouvait échapper à personne.

L'industrie de la pêche, qui donc pourrait la méconnaître ? Et lorsqu'elle trouvait ici, pour discuter de ses intérêts et de ses méthodes, des interprètes aussi autorisés que ceux qui ont délibéré ces jours passés, comment l'Algérie ne se serait-elle pas mise en frais pour recevoir de tels hommes ?

En ce qui me concerne personnellement, je n'ai qu'un regret : c'est d'avoir été éloigné du Palais d'Été le jour où vous y êtes venus et d'avoir été obligé de m'y faire représenter par mon distingué collaborateur, M. le Secrétaire général. Du moins, cela vous a-t-il permis d'apprécier sa souveraine amabilité, et il a pu vous donner le témoignage que l'administration algérienne tout entière était d'accord pour vous dire : Merci ! (*Applaudissements*).

Vous avez, M. le Secrétaire général, dans votre rapport extrêmement nourri, tiré l'économie générale de vos travaux, et vous avez longuement insisté sur cette nécessité qui s'impose actuellement en France comme à l'étranger, de systématiser, — je reprends un mot que vous avez prononcé tout à l'heure, mon cher ami, — de rationaliser l'industrie de la pêche.

Il est clair que les méthodes du temps jadis : la petite barque montée par quelques hommes au cœur solide, qui s'en allaient bravant les temps les plus fâcheux et les plus inquiétants au devant d'un résultat souvent si maigre, cela, ce sont des choses d'un temps périmé ! Vous avez prononcé le mot d'industrie ; c'est en vérité une grande industrie qui, depuis quelques années, s'installe dans le monde entier autour des questions de la pêche, et vraiment, c'est une chose légitime.

Partout, les hommes font l'effort le plus soutenu pour arriver à organiser non seulement la récolte des céréales et des produits de la terre, mais même l'élevage. Le problème des ovins, celui des bovins, sont des problèmes qui, à l'heure actuelle, comportent de véritables études scientifiques, des études de laboratoire. Et c'est aussi une industrie de l'élevage que l'industrie de la pêche ! Elle comporte l'étude des conditions de reproduction du poisson, l'étude des moyens de conservation du poisson.

Il y a toute une organisation commerciale qui s'impose pour arriver, de la façon la plus heureuse, sans perte pour le pêcheur, à apporter le produit sur le marché qui peut le mieux payer et rémunérer l'effort. Et ainsi, il est évident que cette industrie de la pêche devient de par le monde une de ces nécessités qui appellent nécessairement l'attention des pouvoirs publics et l'intervention de l'Etat.

J'entends bien, mon cher Président, que, fort justement, vous faisiez observer qu'il était souhaitable que l'Etat n'intervienne pas

trop ; mais, les plus individualistes sont bien forcés, lorsqu'il s'agit de coordonner les efforts, de les associer, de les distribuer, ils sont bien forcés, dis-je, de recourir à un arbitrage qui soit supérieur au caprice individuel ; et c'est ainsi que, de la façon la plus naturelle, ils demandent à la puissance publique de vouloir bien se charger de cette sorte de rôle de police qui est indispensable à la sécurité des efforts de chacun.

La question devient nationale et toute l'industrie de la pêche se trouve maintenant, et désormais de la façon la plus naturelle, être condensée et consacrée par des textes législatifs qui précisent les droits de chacun.

Au surplus, comment parler de l'industrie de la pêche sans parler de l'industrie du froid, qui en est inséparable ?

Lorsque la récolte est bonne, n'est-il pas indispensable de penser aux jours où la pêche est impossible ? Comment aussi ne pas se préoccuper de posséder des moyens d'évacuation vers les marchés lointains ? Et c'est, dès lors, toute une technique infiniment compliquée, infiniment complexe, et je comprends que des hommes comme vous se passionnent pour un tel problème.

Et puis — et que les représentants des nations étrangères qui sont ici me pardonnent, et ils me pardonneront bien volontiers parce que leurs préoccupations sont identiques aux nôtres — lorsque nous encourageons l'industrie de la pêche, très naturellement nous avons le souci de donner à ces générations de marins la possibilité de gagner leur vie ? Ces hommes qui, de père en fils, sillonnent les mers ; ces hommes qui, de père en fils, ont comme une sorte de nostalgie de la mer, nostalgie telle qu'ils seraient bien embarrassés s'il leur fallait redevenir des terriens. Oh pêcheurs bretons, vous me comprenez ! Ces hommes qui ont en quelque sorte la mer dans le sang, dont la possibilité d'existence n'est que sur ces flots tour à tour apaisés et tour à tour tumultueux ; ces hommes, comment n'avoit pas la préoccupation de leur assurer, le cas échéant, par le crédit, par les débouchés, la sécurité de l'existence et la récompense d'un labeur si rude et si admirable ? (*Applaudissements.*)

Ces hommes, ce sont ceux qui, à l'occasion, fournissent la grande contribution à l'effort de la défense nationale.

Il ne s'agit pas pour la France de réclamer la souveraineté des mers ! La France n'a aucune préoccupation de domination, et elle est toute prête à s'allier avec les autres nations pour organiser, non pas la souveraineté au profit d'un Empire, mais la liberté des mers au profit de tous ! (*Vifs applaudissements.*)

Et ainsi, dans ce vaste effort d'ordre économique et d'ordre national, auquel peuvent collaborer, sans préoccupation, sans arrière-pensée, les peuples les plus divers ; dans cet immense effort qui n'a qu'un souci : donner à l'humanité un peu plus de bien-être, lui distribuer tous les jours de plus grandes facilités d'existence, lui donner un peu plus de cette substance indispensable à son activité, vous, qui vous êtes réunis ici pour y apporter votre petite pierre, pour collaborer à l'édifice, pour marquer un point de plus sur la route du progrès, soyez-en remerciés au nom du Gouvernement de la République qui, à tous, Français et étrangers, donne ses souhaits de meilleure bienvenue et son assurance de sympathie profonde. (*Applaudissements.*)

Vous allez quitter l'Algérie ; vous allez prendre les routes les plus diverses. Pays paradisiaque, disiez-vous, mon cher ami ; oui, pays paradisiaque pour ceux qui le regardent, mais vous le savez, il n'est pas d'Eldorado ! Ce pays de paradis, si vous saviez combien d'efforts et de peines, quel labeur intense et formidable il a fallu dépenser pour arriver à le créer !

Ce matin, avec M. le Ministre de l'Intérieur, nous allions voir cette merveille des merveilles : Boufarik, la porte du pays des étrangers, et M. le Maire de Boufarik nous rappelait qu'il y a 40 ans, là où s'installent les plantations admirables, les vignobles les plus merveilleux, c'était le marécage, c'était la fièvre, c'était les colons tombant par centaines. Mais l'effort humain a triomphé de tout ; la foi humaine a triomphé de tout. L'espérance humaine a été supérieure à la nature, et aujourd'hui, sur cette terre d'Afrique, continuant leur rude labeur, colons, européens, indigènes, français tout comme les européens, ils donnent le même cœur, le même amour, la même affection à la tâche sacrée, à la prospérité du pays.

Rempportez-en le souvenir, et que ce soit une raison de plus, Français, de vous enorgueillir de votre Patrie ; étrangers, de vous apercevoir que la France est souriante, travailleuse et accueillante. (*Vifs applaudissements.*)

C'est sur ces simples paroles que je déclare closes les sessions du X<sup>e</sup> Congrès des Pêches de cette année. (*Applaudissements prolongés.*)

La séance est levée à 17 heures.

---

RÉCEPTIONS

---

BANQUETS

---

VISITES

ET

EXCURSIONS

## *Voyage d'aller*

---

Les congressistes partis de la métropole arrivèrent à Alger en deux groupes principaux.

Le premier embarqué sur le paquebot *Gouverneur-Général-Chanzy*, de la C. G. T. arriva à Alger le 20 avril dans l'après-midi.

Ce premier groupe comportait une partie de l'état-major du Congrès ; il eut la bonne fortune de voyager en même temps que M. Maurice SARRAUT, ministre de l'Intérieur, se rendant en Algérie pour représenter le Gouvernement d'abord aux fêtes du cinquantième parlementaire de M. THOMSON, puis au X<sup>e</sup> Congrès national des pêches et industries maritimes.

Le deuxième groupe comprenant près deux cents congressistes arriva le 22 avril à 15 heures, par le paquebot *Timgad*, de la C. G. T.

Ces deux groupes furent reçus à leur arrivée par M. TARTING, président du Comité local entouré des représentants du gouvernement général de l'Algérie, de M. le Préfet d'Alger, de la Municipalité et de la Chambre de commerce ainsi que de nombreuses personnalités algéroises qui leur souhaitèrent la bienvenue.

D'autres groupes importants arrivèrent par le paquebot de la Compagnie Touache.

Le Comité exécutif du Congrès adresse tous ses remerciements à la Compagnie générale transatlantique et à la Compagnie Touache non seulement pour les importantes réductions de tarif dont elles voulurent bien faire bénéficier les congressistes, mais aussi pour les attentions de tous ordres dont ils furent l'objet à bord des paquebots.

---



## Vin d'honneur

offert aux congressistes par le comité local d'organisation  
du Congrès.

Samedi 23 avril (soirée).

---

Le 23 avril, à 21 heures, les congressistes ont été reçus par le Comité local algérois dans le hall du Palais consulaire tout spécialement décoré à cet effet avec de nombreux drapeaux, des plantes vertes et des fleurs à profusion.

M. TARTING, *président du Comité local du Congrès* recevait les congressistes et les hautes personnalités algéroises qui avaient, au nombre de plus de quatre cents, répondu à l'invitation qui leur avait été adressée. M. Jean CAUSERET, *secrétaire général du Gouvernement général* représentait M. VIGLETTE, *gouverneur général de l'Algérie*, absent d'Alger.

M. Tarting, dans une allocution vibrante, exprima tout le plaisir qu'il avait à accueillir ce soir ses collègues de la métropole et les remercia d'être venus en si grand nombre participer aux travaux du Congrès, il eut un mot aimable pour les dames qui n'avaient pas craint la fatigue de la traversée. Il leur souhaita à tous une cordiale bienvenue, leur assurant que le Comité local d'organisation avait fait et ferait tout son possible pour que leur séjour dans la ville d'Alger leur soit le plus agréable possible.

Il fut très chaleureusement applaudi.

M. Ajam, président du Congrès remercia M. TARTING et les membres du Comité local de leur si active collaboration aux travaux du Congrès, et les félicita de l'organisation locale en tout point remarquable.

Il dit combien il avait été touché de l'accueil si cordial fait aux congressistes dans cette belle ville d'Alger. Il but au succès du Congrès qui s'annonce comme devant surpasser tous ceux qui l'ont précédé.

---

## *Excursion de la Mitidja*

---

### Visite de Blida et des gorges de La Chiffa

---

*Journée du dimanche 24 avril.*

---

Dès huit heures les congressistes au nombre de près de deux cents prirent place dans les auto-cars de la maison Catelan et à huit heures le signal du départ fut donné par M. CHARTUS, rédacteur à la Chambre de commerce qui avait la direction du convoi.

Les excursionnistes ont successivement passé dans les localités ci-après : Birmandreis, Birkadem, Birtouta, Boufarik, Oued-el-Alleug et La Chiffa, puis se sont arrêtés au Ruisseau des Singes où un repos d'une demi-heure leur a permis d'admirer les superbes *gorges de La Chiffa*, et de se distraire avec les singes, habitants de l'endroit de longue date.

A midi et demi, un déjeuner, présidé par M. DACHOT, *maire de Blida*, a été servi à l'hôtel d'Orient.

Au dessert, M. Tarting a remercié M. DACHOT d'avoir bien voulu accepter la présidence du banquet et a fait l'éloge de Blida surnommée avec justesse la Ville des Roses. Il n'a pas oublié de rendre hommage à l'effort inlassable des colons et des indigènes auxquels on doit la prospérité agricole de la Mitidja.

M. Dachot lui a répondu par une charmante improvisation en faisant ressortir les beautés des jardins et des sites de sa localité. Il s'est déclaré fier de recevoir les membres du X<sup>e</sup> Congrès des Pêches et Industries maritimes auxquels il a souhaité un heureux séjour en Algérie.

M. Ajam a pris ensuite la parole pour remercier M. le Maire de Blida, de son cordial accueil. Il a exprimé la joie de tous ses amis et de lui-même d'avoir visité les belles plaines de la Mitidja où les parfums des orangers en fleur les ont captivés, et leur ont donné l'impression d'être dans un paradis terrestre.

Le retour s'est effectué par Dalmatie, Souma, Rovigo, l'Arba, Rivet, les Eucalyptus, Maison-Carrée et Alger.

## Réception au Palais d'Été

par M. le Gouverneur général de l'Algérie.

Dimanche 24 avril (après-midi)

---

MM. les congressistes avaient été invités par M<sup>me</sup> Viollette et M. le Gouverneur général de l'Algérie, à une réception donnée en leur honneur au Palais d'Été, le dimanche 24 avril, à 17 h. 30.

Mais, ce même jour, M. VIOLETTE devait se trouver aux côtés de M. SARRAUT, Ministre de l'Intérieur, à Constantine pour célébrer le cinquantenaire parlementaire de M. THOMSON.

En son absence, c'est M. CAUSERET, *secrétaire général du Gouvernement général de l'Algérie*, assisté de M. PRIOUX, *directeur du cabinet* de M. VIOLETTE, qui fit, aux congressistes, les honneurs de ce magnifique palais. Sous la conduite de MM. CAUSERET et PRIOUX, les congressistes purent admirer les salles de réception et les magnifiques jardins, puis ils se rendirent dans une des salles attenant à la grande salle des fêtes où un buffet, décoré de fleurs superbes, avait été dressé.

M. Ajam, dans une très spirituelle et très cordiale allocution, remercia vivement M. le Gouverneur général de l'Algérie et M. le Secrétaire général CAUSERET pour l'accueil si cordial qui leur avait été fait dans cette magnifique résidence d'été.

M. Gauseret, après avoir excusé M<sup>me</sup> VIOLETTE et M. le Gouverneur général, retenus dans le département de Constantine, exprima aux congressistes combien il était heureux de les recevoir et se fit applaudir en remerciant plus particulièrement les dames d'être venues en grand nombre, malgré la longue excursion de la journée. Il termina en souhaitant, à nouveau, la bienvenue, au nom de l'Algérie, aux congressistes métropolitains.

---

## Visite à la Station zoologique d'Alger

Lundi 25 avril 1927 (matin).

---

Les congressistes, membres de la 1<sup>re</sup> Section, réunis le lundi 25 avril, à 9 heures, dans le hall du Palais consulaire, partent, sous la conduite de M. le professeur BOUTAN, directeur de la Station zoologique, et de M. DIEUZEIDE, assistant, pour visiter le Laboratoire maritime de la Station zoologique située à la jetée Nord. Ils furent très intéressés par les aquariums où on avait réuni un certain nombre d'exemplaires de la riche faune de la baie d'Alger :

*Anemonia sulcata* ;  
*Astroïdes calycularis* ;  
*Marthasterias glacialis* ;  
*Spirographis Spallanzani* ;  
*Aplysia depilans* ;  
*Eupagurus Prideauxi* avec *Adamsia*.

Des poissons :

*Pagellus acarne* ;  
*Diplodus annularis* ;  
*Julis Giofredi* ;  
*Blennius*, etc.

Puis on leur montra la salle de collections, les laboratoires, les appareils scientifiques. L'embarcation de la Station expérimentale de Castiglione « Chrysophrys », les amenait ensuite vers le fortin du Musoir Nord, à côté duquel il existe un gisement important d'un beau madréporaire, *Astroïdes calycularis*, qui forme un magnifique tapis orange sur les pierres de la jetée.

On revint, ensuite, vers 9 h. 3/4, au Palais Consulaire.

---

## *Visite des Travaux d'extension du Port d'Alger*

*Lundi 25 avril (après-midi)*

---

La Société SCHNEIDER et C<sup>le</sup> qui est chargée des travaux d'extension du port d'Alger, avait bien voulu convier les congressistes à visiter l'état actuel des chantiers et à se rendre compte, par eux-mêmes, des difficultés de toute nature qu'il y avait eu à vaincre pour mener à bien les travaux déjà exécutés.

A 15 heures, les congressistes se sont retrouvés sur le quai de la gare maritime où les attendait le remorqueur *Furet*, mis gracieusement à leur disposition par la Compagnie SCHIAFFINO. Ils furent reçus à bord par le commandant LAMBERT, commandant du port d'Alger. Après une visite des différents bassins, le *Furet* débarqua ses passagers à l'arrière-port, à 16 heures, sur les chantiers mêmes de la Compagnie SCHNEIDER.

Devant les bureaux de la Compagnie, M. BALENSI, ingénieur en chef des ponts et chaussées, fit une conférence sur les travaux en cours et projetés et exposa, en détail, les méthodes qui avaient été employées. Sous sa conduite, les congressistes se rendirent ensuite dans les différents chantiers, où l'on fit exécuter, devant eux, des manœuvres très intéressantes, notamment la mise à l'eau d'un bloc de 50 tonnes et la manipulation, à l'aide de bardeur et de transbordeur électrique, d'un bloc de 450 tonnes.

M. BALENSI leur donna ensuite un aperçu du fonctionnement des grues et des bétonnières servant à la confection des blocs destinés à la construction du môle de pêche et des jetées du large.

M. LE PROFESSEUR PÉRARD remercia M. Balensi de ses très intéressantes explications et félicita les ingénieurs de la Compagnie Schneider pour la science et l'ingéniosité dont ils avaient fait preuve pour résoudre avec le plus grand succès les délicats problèmes qui s'étaient posés au cours des travaux.

---

## *Représentation de Gala au Théâtre Municipal*

*Lundi 25 avril (soirée)*

---

La soirée du lundi 25 avril fut consacrée à une représentation de gala donnée en l'honneur des congressistes, au grand Théâtre municipal.

Les congressistes furent vivement intéressés par les danses indigènes, les chants arabes pour lesquels le Comité local s'était assuré le concours d'artistes tout à fait remarquables ; ces derniers furent d'ailleurs, très chaleureusement applaudis.

---

## *Visites diverses*

*Mardi 26 et mercredi 27 avril (après-midi)*

---

Le mardi 26, dans l'après-midi, les congressistes, sous la conduite de M. TARTING et de M. LAROQUE, secrétaire de la Chambre de commerce, prirent place dans des autocars et visitèrent, successivement la fabrique d'allumettes Causemille, la manufacture de tapis algériens et l'usine MÉLIA. Ils furent très cordialement accueillis par MM. MOLLET, CROCHARD et MÉLIA, qui leur donnèrent toutes les explications techniques susceptibles de les intéresser.

Le mercredi 27, dans l'après-midi, les congressistes et leur famille firent en auto-car une visite détaillée et des plus intéressantes de la ville d'Alger et de ses environs. Après s'être arrêtés à l'École indigène de la rue Marey où ils purent suivre les travaux de broderies et de dentelles, ils se rendirent au jardin d'essai où ils demeurèrent assez longtemps à admirer les splendides cultures. Puis ils visitèrent différentes écoles ménagères et d'horticulture et enfin la fabrique de bouchons Borgeaud.

Les auto-cars les conduisirent ensuite au ravin de la Femme-Sauvage et au boulevard Bru d'où ils purent admirer le magnifique panorama d'Alger et de sa baie. Après une promenade à Mustapha-Supérieur, ils rentrèrent à Alger à la tombée de la nuit.

---

**Visite et Excursion**  
**plus spécialement réservées**  
**aux Dames**

---

**Réception par M<sup>me</sup> Tamzali**

---

*Samedi 23 avril (après-midi)*

---

Le Comité local d'organisation du Congrès, prévoyant que les dames viendraient en grand nombre au Congrès d'Alger, avait eu l'heureuse idée de constituer un Comité spécial de dames pour les recevoir et leur montrer, à Alger, des choses susceptibles de les intéresser particulièrement.

C'est ainsi que, le 23 avril, M<sup>me</sup> TAMZALI, épouse de notre collègue, M. TAMZALI, membre de la Chambre de commerce d'Alger et du Comité local d'organisation, avait bien voulu faire aux dames congressistes les honneurs de sa maison de style mauresque et organiser une petite fête en leur honneur, au cours de laquelle furent servis des mets indigènes qui furent très goûtés.

M<sup>me</sup> PÉRARD se fit l'interprète de ses compagnes pour adresser, à M<sup>me</sup> TAMZALI, leurs unanimes et chaleureux remerciements.

Une promenade en autocar précéda et suivit cette réception. Les dames furent, en particulier, conduites à N.-D. d'Afrique d'où elles purent admirer le splendide panorama de la baie d'Alger.

---



### Visite à l'Exposition de Dentelles et d'Objets d'arts Indigènes

---

Dans l'après-midi du lundi 25 avril, les dames congressistes, après une très intéressante promenade faite en autocar, visitèrent une exposition de dentelles, broderies, vannerie, haïk spécialement organisée par les dames françaises.

Elles furent reçues par M<sup>me</sup> ARDAILLIN qui leur donna, avec la plus extrême obligeance, toutes les explications désirables sur les objets exposés.

---

### Excursion à El Biar et Bouzareah

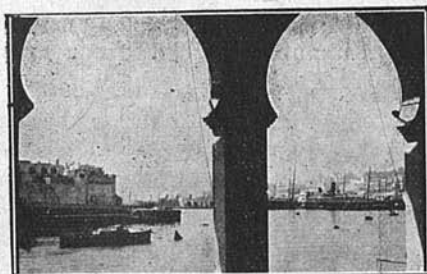
---

Dans l'après-midi du mardi 24 était prévue une excursion à El Biar et Bouzareah.

Cette excursion, tout à fait remarquable, permit aux dames d'admirer les plus beaux panoramas de la ville d'Alger et de ses environs.

A Bouzareah, elles furent conviées à prendre un tasse de thé sur la terrasse du célèbre Hôtel, d'où l'on aperçoit les côtes algéroises de Sidi-Ferruch et du Chenoua.

La rentrée à Alger se fit par la forêt de Bainem et Saint-Eugène.



## *Banquet offert aux Congressistes par la Municipalité et la Chambre de Commerce d'Alger.*

Ce banquet, qui comptait plus de 400 couverts, s'est tenu à la salle des fêtes de la Chambre de commerce.

La musique des zouaves exécuta, à de nombreuses reprises, de très brillants morceaux, qui furent chaleureusement applaudis. Enfin, le menu, particulièrement soigné, fut très goûté des convives qui ne manquèrent pas, d'ailleurs, d'apprécier les vins algériens de grands crus qui leur furent servis.

A la table d'honneur se trouvaient :

M. Jean CAUSERET, secrétaire général du Gouvernement, qui présidait au lieu et place de M. VIOLETTE, gouverneur général, absent d'Alger ; M. AJAM, ancien sous-secrétaire d'Etat, président du Congrès ; M. DUROUX, sénateur d'Alger ; FENOUX, sénateur du Finistère, président de la Commission de la marine marchande ; BORDES, préfet d'Alger ; MALLARMÉ, député d'Alger ; CANDACE, député de la Guadeloupe, rapporteur du budget de la marine marchande ; le Professeur PÉRARD, président du Comité exécutif du Congrès ; RAFFI, maire d'Alger ; le général NAULIN, commandant le 19<sup>e</sup> corps d'armée ; le contre-amiral VINDRY, commandant la marine en Algérie ; TARTING, vice-président de la Chambre de commerce d'Alger ; MM. les Délégués des Gouvernements étrangers ; MM. les Présidents de Section du Congrès ; M. le Recteur de l'Université et MM. les Hauts Fonctionnaires du Gouvernement général.

A une table spéciale, particulièrement fleurie, avaient pris place des dames et de nombreuses personnalités de la ville d'Alger et du Congrès.

Au champagne, les discours suivants furent prononcés :

La parole est donnée tout d'abord à M. RAFFI, *maire d'Alger*, qui prononce le discours suivant :

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,  
MESDAMES,  
MESSIEURS,

Mes premiers mots, dit-il, seront pour rendre un bien sincère hommage à tous ceux qui, depuis des années, s'appliquent à résoudre les différents problèmes que pose l'exploitation rationnelle des produits de la mer.

Avec une ardeur jamais lasse et le sentiment de contribuer à la prospérité du pays, vous vous efforcez de déchiffrer, messieurs, les secrets des eaux chantantes où se multiplie une faune inépuisable, où tant de richesses n'attendent que le labeur de l'homme pour être mises à jour et aider à sa vie.

Avant la guerre, rien n'incitait, d'une façon pressante, à ces recherches, et c'est sans grand intérêt que les pouvoirs publics portaient leur attention vers la création de ressources nouvelles, qui ne s'imposaient pas absolument.

Les mauvais jours sont venus ; si l'après-guerre nous a trouvés riches de gloire, elle nous a trouvés, par contre, démunis de matière première, pauvres d'argent.

Alors, sous l'aiguillon de la nécessité, nous nous sommes employés à trouver, chez nous et dans nos colonies, les moyens de vivre, de refaire notre fortune, pour échapper au joug de la finance internationale, après avoir échappé au joug de l'ennemi.

Pour votre part, messieurs, vos regards se sont portés vers la mer.

Avec persévérance, vous vous êtes mis au travail. Bientôt, le long du littoral français, ont été créés des centres d'études ichthyologiques, des congrès ont été tenus, des concours ont eu lieu.

Pour atténuer la crise économique, diminuer le coût de la vie, vous avez reconnu qu'il était nécessaire d'intensifier la pêche, de moderniser les embarcations et les engins, d'étendre la consommation du poisson.

Déjà, des résultats sont venus récompenser vos efforts.

Grâce au moteur marin, la plupart des embarcations peuvent aller plus loin, revenir plus tôt et plus sûrement, rapporter une pêche plus abondante.

Dans de nombreuses villes, des friteries ont été installées et rendent à la population pauvre des services appréciables. Des

trains rapides vont porter à l'intérieur du pays la pêche de chaque jour.

Pour aider le petit patron, le crédit et l'assurance maritimes ont été institués.

Mais le moteur consomme de l'essence de pétrole qu'il faut payer en livres ou en dollars ; il fallait trouver autre chose.

C'est presque fait :

Au récent concours de La Rochelle, a été démontrée l'excellence des moteurs économiques à huile lourde. Mieux encore, un yacht, le « Rémi », a fonctionné d'une façon parfaite en utilisant un moteur au gaz de charbon de bois.

Ainsi, peu à peu, les problèmes qui vous sont posés se résolvent, et la mer — champ immense que labourent sans répit nos pêcheurs — nous donne des moissons toujours plus lourdes, des profits toujours plus grands.

Ces progrès, qui vous sont dus pour une large part, nos pêcheurs les suivent avec attention.

Partout en Algérie, la rame a cédé ou cède la place au moteur, l'homme peine moins et gagne plus.

Nos gens de mer, latins aux décisions rapides, entrent résolument dans la voie des transformations nécessaires, et s'ils attendent nos avis, ce n'est pas pour les discuter, mais pour s'en inspirer et les suivre.

Nous sommes ici dans un pays jeune, plein d'allant, où, certes, l'on aime la parole, mais autant qu'elle accompagne l'action.

Vous avez parcouru, hier, les alentours d'Alger ; vous avez visité quelques-uns de nos grands domaines, admiré au passage nos jardins et nos vignes ; vous vous êtes émerveillés, j'en suis bien sûr, devant l'œuvre admirable de nos colons et, à votre retour, notre grande ville vous a séduits un peu par son incontestable beauté.

Eh bien ! cette œuvre magnifique est à peine l'œuvre d'un siècle d'histoire et réellement celle de cinquante ans de travail.

En 1830, lors de notre venue, Alger, que ravageaient des épidémies fréquentes, des révoltes continuelles et des calamités de toutes sortes, comptait au plus 20.000 habitants.

Ce n'était plus une ville, mais un refuge de pirates turos, un bagne où agonisaient des captifs.

Quarante ans après notre arrivée, en 1870, Alger comptait un peu plus de 60.000 habitants ; l'Empire avait rêvé d'un royaume arabe et la colonisation inquiète hésitait.

Vint Sedan, l'élan français, brisé en Europe, se reporta sur cette terre, et ce fut bientôt un splendide épanouissement. A pas de géant, la colonisation et notre ville progressèrent.

Alger comptait 78.000 habitants en 1881, 87.000 en 1886, 105.000 en 1891, 122.000 en 1896, 133.000 en 1901, 145.000 en 1906, 152.000 en 1911, et notre dernier recensement nous donne, à l'heure actuelle, plus de 225.000 habitants.

Voilà, Messieurs, ce que les Français qui, dit-on, ne savent pas coloniser, ont su faire en cinquante ans ; aucun peuple d'Europe n'a fait mieux, plus grand, plus beau et plus humain.

Car, il faut le dire bien haut, la population indigène a largement pris sa place dans ce développement : Alger, qui comptait environ 15.000 Arabes et Kabyles en 1830, en compte aujourd'hui plus de 50.000, et il en est beaucoup parmi eux qui, à tous les points de vue, sont nos collaborateurs, nos associés et nos amis.

Pouvons-nous, après cela, douter de notre avenir ?

La guerre a pu vider nos coffres, faucher nos plus beaux hommes : elle n'a pas épuisé les qualités de notre grande et fière race, et voici que déjà nous nous relevons de nos ruines pour poursuivre, dans la paix, seule féconde, notre marche incessante vers un avenir de mieux-être, de justice et de fraternité.

Je lève mon verre à M. le Secrétaire général du Gouvernement, à M. le Président du Congrès des Pêches maritimes, à M. le Préfet, à notre dévoué sénateur M. DUROUX, à nos députés FIORI et MALLARMÉ, à vous, Mesdames et Messieurs : je bois à la France et à la prospérité toujours croissante de notre belle Algérie. (*Vifs applaudissements.*)

**M. Tarting**, vice-président de la Chambre de commerce d'Alger, après avoir lu les lettres d'excuse de MM. CUTTOLI, président des Délégations financières, et FIORI, député, prononce le discours suivant :

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

MESDAMES, MESSIEURS,

En l'absence de M. L. BILLIARD, l'éminent président de la Chambre de commerce d'Alger, que d'impérieuses obligations de sa charge ont appelé en France et dont j'apporte ici les excuses et les regrets, j'ai le très grand honneur, en ma qualité de vice-président de l'Assemblée consulaire, de prendre en son nom la parole à ce

banquet au sein duquel, avec la municipalité d'Alger, elle est heureuse de vous accueillir.

La Chambre de commerce prête, vous le savez, une attention vigilante à tout ce qui est de nature à favoriser l'essor de sa circonscription et celui de son port incomparable.

Elle conseille et appuie les manifestations d'ordre pratique dont l'objet immédiat ou prochain est de révéler des richesses nouvelles ou de tirer un parti meilleur des ressources existantes, par l'application d'une politique économique dont le principe est basé à la fois sur les besoins croissants à satisfaire et sur les perfectionnements que le progrès apporte chaque jour à la technique moderne.

C'est donc avec un très vif empressement qu'elle a souscrit à l'idée, que je lui suggérais, de provoquer la tenue à Alger du X<sup>e</sup> Congrès national des pêches et industries maritimes.

La concentration, sur les possibilités maxima d'exploitation du littoral algérien — et ne serait-ce que de quelques jours — des efforts des personnalités éminentes qui se sont donné pour tâche de faire prospérer au voisinage des eaux nationales françaises l'industrie de la pêche, rentrait trop bien dans le cadre de son programme, pour qu'elle ne saisisse pas l'occasion qui lui était offerte de faire réellement naître cette industrie sur les côtes algériennes.

Elle était sûre d'avance de compter pour ce Congrès sur l'appui des Pouvoirs publics.

Messieurs, la Chambre de commerce d'Alger a, depuis le 7 décembre 1830, date de sa création officielle par un arrêté du général en chef CLAUZEL, concouru par tous les moyens à sa disposition à faire du port d'Alger un grand emporium africain et la réplique des plus grands ports des côtes méditerranéennes d'Europe.

En 1913, elle avait atteint le faite de ses aspirations.

Au point de vue du tonnage de jauge, il occupait le deuxième rang parmi les principaux ports de France avec un tonnage de 19.500.000 tonneaux de jauge, venant immédiatement après Marseille, 21.200.000, et le huitième rang parmi les ports du monde, après New-York, Hambourg, Anvers, Londres, Liverpool, Marseille et Hong-Kong.

Par sa position géographique exceptionnelle, à égale distance du Nord de l'Europe et du canal de Suez, et grâce aussi à une habile propagande à laquelle la Chambre de commerce s'est largement associée, il a été choisi par de nombreuses compagnies de navigation comme port de ravitaillement et de relâche.

Ce trafic spécial s'est accru au point que le problème du stockage et de la manutention des charbons de soute nécessaires est devenu une des préoccupations dominantes de notre Compagnie.

Plus de 100.000 tonnes sont en permanence sur ses quais.

Ce problème, elle le résoudra comme elle a si vigoureusement poursuivi, en plein accord avec les Pouvoirs publics, le vote de la loi du 21 avril 1921 qui, répondant à l'activité débordante du commerce maritime du port, autorisait la construction de deux bassins nouveaux, travaux dont la première étape : la construction du bassin de Mustapha, est en voie de réalisation par l'emploi d'un outillage dont vous apprécierez, à l'issue de ce déjeuner — puisque vous devez effectuer la visite des chantiers — et l'importance et le perfectionnement.

L'industrie du tourisme vient, avec la relâche, concourir à la prospérité du port. La Chambre de commerce n'a cessé de l'encourager. Récemment encore, elle démontrait aux grandes Compagnies étrangères et françaises les facilités qu'avaient les grands paquebots pour pénétrer dans le port même et y trouver un abri sûr. Au cours de la campagne 1925-1926, plus de 90 navires de tourisme ont escalé à Alger, porte des grandes oasis du Sud, Ghardaïa, Biskra, Touggourt, voie d'accès aussi aux grandes villes mortes, si impressionnantes de Timgad et Djemila.

Le 4 avril dernier a été inauguré avec éclat, parce que cette inauguration marquait une date dans l'histoire des relations du port d'Alger avec Marseille et Port-Vendres, en présence des autorités, d'une délégation de la Chambre de commerce de Marseille et de nombreuses personnalités du monde maritime et commercial, la gare maritime par laquelle vous avez débarqué.

Cette gare maritime est aussi l'œuvre de la Chambre de commerce. Son objet est de rendre plus modernes, plus commodes, plus rapides les opérations d'embarquement et de débarquement des passagers, de la poste, des bagages, des marchandises, des primeurs en particulier, qui constituent la richesse croissante de notre proche littoral.

En vue de faire, d'autre part, du port d'Alger la tête de ligne des services aériens commerciaux Algérie-Métropole, l'Assemblée consulaire a mis à la disposition du Sous-Secrétariat d'Etat de l'Aéronautique, des hangars magnifiques, dont vous trouverez la photographie sur la plaquette qui vous a été remise et que nous avons fait éditer à l'occasion de ce Congrès.

Ainsi donc, la Chambre de commerce a largement contribué à

faire de notre port un grand port de commerce, un grand port de relâche, un grand port de tourisme, un grand port aérien. Pour que l'œuvre soit complète, le port d'Alger doit prochainement devenir un grand port de pêche.

L'Assemblée consulaire s'y emploiera activement. Elle est déjà d'ailleurs sur le chemin des réalisations en cette matière.

Le 10 mars 1926, en effet, elle a décidé de créer dans le bassin du vieux port un môle exclusivement réservé à la pêche et susceptible d'améliorer, par les installations modernes qui pourront ultérieurement y être faites, les conditions de la vente à la criée et des expéditions de poisson.

L'idée de création à Alger d'une école de pêche doit aussi faire son chemin.

Pour que la pêche s'industrialise et se modernise sur les côtes d'Algérie, il faut faire l'éducation du pêcheur.

Dans la limite des moyens dont elle dispose, la Chambre de commerce d'Alger apporterait certainement son concours à la création d'une telle institution et à son fonctionnement.

Messieurs, je lève mon verre à M. le Secrétaire général, à MM. les Parlementaires qui nous ont fait l'honneur d'assister à ce banquet, à MM. les Congressistes, à tous nos invités.

Je bois au plus grand essor de l'industrie de la pêche en Algérie, dont votre Congrès doit marquer l'origine.

Ce discours est chaleureusement applaudi.

La parole est ensuite donnée à M. Duroux, sénateur d'Alger, président du Conseil général, qui s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

J'ai le devoir d'associer les parlementaires du département d'Alger : MM. FIORI et MALLARMÉ, ainsi que le Conseil général d'Alger tout entier, à l'accueil qui a été réservé aux congressistes. Cet accueil vous prouve combien nous avons été heureux de voir que vous aviez choisi pour siège de vos travaux en 1927 notre belle ville d'Alger.

Je serai bref, car vous devez tout à l'heure visiter le port et je m'en voudrais de vous faire perdre des instants qui peuvent être précieux.

C'est que, dans un moment, vous serez appelés à admirer les magnifiques résultats obtenus par l'effort et le labeur persévérant



des Algériens et de notre active Chambre de commerce. Vous constaterez que ces résultats sont beaucoup plus beaux que tout ce que l'on a écrit et tout ce que l'on a pu dire.

Je tiens tout particulièrement à m'adresser à un « nouveau débarqué » : M. le député CANDACE, dont nous saluons avec joie la présence ici. Il me permettra de le mettre en garde contre les tentatives de « bourrage de crâne » dont il pourrait être l'objet. Il comprendra vite toute la puissance matérielle et morale qui a été créée ici par les premiers Français, par ceux qui n'ont pas hésité, entre 1835 et 1845, à venir faire souche en Algérie et à supporter des heures pénibles et douloureuses.

Comme eux, leurs fils, leurs successeurs, imbus de l'idéal démocratique français, ont toujours considéré fraternellement les indigènes avec lesquels ils n'ont pas cessé de travailler en plus parfait accord pour le bien commun.

Quelles que soient les tentatives pernicieuses, issues d'imaginatio-  
nations néfastes ou dangereuses, nous tenons à déclarer, nous, Algé-  
riens de souche, que nous ne laisserons pas toucher à l'œuvre de  
nos pères et de nos grands-pères, et que nous sommes pleins de  
mépris pour ceux qui nous méprisent.

Vous tous, Messieurs les Congressistes, avez subi le charme de  
notre Algérie, comme l'ont subi ceux qui sont venus ici à une  
époque où le pays était moins hospitalier.

Ce charme, il vient de ce que l'Algérie est, dans la pure lumière  
qui l'éclaire, la terre de la franchise. La franchise, c'est la plus  
belle des qualités algériennes.

Aussi, vous me croirez quand je vous dis combien nous a été  
agréable votre visite. Je vous souhaite un bon séjour ici et un  
heureux retour dans la Mère-Patrie. (*Applaudissements répétés*).

Invité à prendre la parole, M. Candace, député de la Guadeloupe,  
se lève à son tour et, dans une très brillante et toute vibrante  
improvisation, fait connaître les sentiments dont il est pénétré.

Il s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

Comme le rappelait tout à l'heure mon ami DUROUX, j'ai été,  
certes, émerveillé par ce que j'ai vu ce matin en parcourant cette  
belle ville d'Alger. Mais que DUROUX se rassure ; tout de suite j'ai  
été impressionné par cette force morale de la France, force que l'on  
retrouve ici dans toute sa plénitude, force qui montre, par les résul-

tats obtenus en Algérie, la grandeur et l'unité de la France à travers le monde.

Partout, que ce soit à ses portes ou dans les pays lointains, partout, la France apparaît comme le pays de justice, de liberté et de fraternité.

Ah ! oui, vous le rappeliez tout à l'heure, DUROUX, que c'est en 1830 que la France a planté son drapeau sur la terre algérienne. N'oubliez pas que c'est en 1635, il y a trois siècles, qu'elle a planté son drapeau dans le département d'outre-mer qui m'a vu naître.

Je tiens à le répéter, il n'y a que les Français pour mener à bien une telle œuvre admirable si loin de leur patrie.

Aussi, en 1914, quand la guerre a éclaté, vous avez pu voir cette chose magnifique : tous, qu'ils fussent Marocains conquis récemment à la France, ou Canadiens séparés de la Mère-Patrie par l'infâme traité de Paris, tous sont venus au secours de la Patrie en danger.

N'oublions pas que quand la France colonise, sa civilisation, en dépit de tout, reste dans les cœurs.

Je me suis promené dans cette capitale de l'Afrique du Nord avec une fierté remplie d'émotion. Je pensais que, puisque la France a terminé sa lutte contre l'envahisseur sur la Marne, sur les marches d'Alsace, à Verdun, maintenant que la guerre est terminée, nous devons la seconder dans son œuvre de paix. Tous ceux qui la défendaient doivent aider à la restauration économique du pays.

Ce Congrès signifie que la France ne doit plus s'astreindre à demander aux pays étrangers le poisson, les denrées qu'elle peut obtenir dans son propre sol, dans ses mers et dans celles de ses colonies. Ce Congrès doit être un symbole pour l'avenir. Il prouvera que tous sont unis dans la même tâche, cœur contre cœur, bras liés aux bras, dans le même espoir : la restauration d'un pays qui affirma son indépendance devant le monde entier.

Quant aux indigènes, je tiens à leur dire que la France n'a jamais fait de différence entre eux et les Français, puisque c'est la même chose, et ceci est ma fierté, à moi — colonial — de proclamer que la France n'a jamais regardé la couleur de la peau, et qu'elle ne connaît qu'un devoir immuable : l'Humanité.

La France ne veut pas de races inférieures et c'est son honneur d'avoir fait la révolution de 1789, par laquelle elle est descendue dans les profondeurs de souffrance et de misère pour élever sans distinction tous les siens vers la lumière et la civilisation.

Nous ne devons jamais oublier cela ; mettons-nous tous à l'œuvre pour la France rayonnante par sa bonté, par son libéralisme, par sa fraternité universelle.

L'assemblée tout entière couvre d'applaudissements le Député de la Guadeloupe et lui fait une magnifique ovation.

**M. Maurice Ajam**, ancien sous-secrétaire d'Etat, président du Congrès, prononce ensuite l'allocution suivante :

MESSIEURS,

J'ai eu déjà l'occasion de dire, à plusieurs reprises, ce que les congressistes ont éprouvé de plaisir à être reçus si cordialement par la Municipalité et la Chambre de commerce d'Alger.

A l'issue de ce banquet, il nous faut vous témoigner notre reconnaissance, car vraiment vous nous avez gâtés. Nous occupons dans ce Congrès des postes peut-être mal payés, mais, en tout cas, nous ne pourrions pas dire que l'Algérie nous a... mal nourris.

Louis FOREST, président, comme vous le savez, du Club des Cent, assistait à notre banquet de clôture lors du Congrès de Boulogne et, pour tout discours de remerciements, fit venir le chef de cuisine et lui adressa publiquement des éloges.

Je voudrais bien pouvoir en faire autant, car, en plus de vos invitations gastronomiques, vous vous ingéniez à rendre très agréable notre séjour dans notre belle ville d'Alger.

Ceux qui, comme CANDACE vous le disait tout à l'heure, ne connaissent pas la capitale de l'Algérie, ont été frappés par le spectacle majestueux offert à leurs yeux éblouis par ce ciel si pur. Et hier, à Blida, nous avons enfin découvert le paradis terrestre. Ce n'est plus l'Algérie qui envie la France, mais celle-ci qui va envier votre charmant pays.

Et puis, vraiment, n'êtes-vous pas un peu à craindre ? Alger aspire à être une station climatique en face de Nice, et Chréa aura, sans doute un jour, la prétention de concurrencer Chamonix !

Vous vous dites, et vous êtes d'ailleurs des enfants de la métropole, mais en tout cas, des enfants terribles ! Et qui s'entendent très bien lorsqu'il s'agit de défendre tout ce qui touche à la colonie.

Vos élus, à quelque parti qu'ils appartenent, furent toujours de sages administrateurs. Et ce n'est pas sans émotion que je me souviens de mon regretté ami Charles DE GALLAND, qui présida, durant plusieurs années, aux destinées de votre cité.

Les études des savants et des spécialistes attachés au Congrès d'Alger font état des qualités du pêcheur algérien auquel il faudrait donner peut-être un outillage plus perfectionné, afin que, dans les eaux si riches de la Méditerranée, il puisse obtenir le maximum de résultats.

Ce qui est également nécessaire, c'est de doter nos laboratoires et d'aider nos savants. Sans doute, ceux-ci accomplissent leur tâche avec un désintéressement complet, mais encore, faut-il assurer leur existence matérielle.

A cet égard, l'Allemagne a fait des efforts considérables et notre devoir est de ne pas trop nous laisser distancer sur ce terrain. Je compte que l'Algérie, qui a déjà beaucoup fait, continuera l'exemple qu'elle a largement donné, et ainsi elle pourra bénéficier, en retour, des études et des travaux de nos savants.

Je porte un toast à tous ceux qui nous ont aidés à l'occasion du Congrès d'Alger, à la prospérité de l'Algérie et de sa capitale. (*Vifs applaudissements*).

M. Jean Causeret, secrétaire général du Gouvernement général de l'Algérie, prend à son tour la parole et prononce l'allocution suivante :

Une fois de plus, dit-il, mais avec un cœur fait de cordialité et plein du sentiment de l'amitié que je vous dois et que je vous garde, je viens, au nom de M. le Gouverneur général, vous adresser un affectueux salut.

Votre Congrès a débuté sous les plus heureux auspices, et, dans la manifestation d'aujourd'hui, je vois une preuve nouvelle de votre union, gage indispensable du succès. Votre président doit être fier d'avoir, avec ses compagnons, mené le bon combat dans la ville d'Alger.

La Municipalité et la Chambre de commerce d'Alger, le Conseil général, le département, l'Algérie tout entière vous ont fait fête sous des formes diverses, mais avec le même élan affectueux.

J'ai eu la charmante surprise, en arrivant ici, d'y trouver M. le député CANDACE et j'ai eu la joie d'entendre avec vous ces paroles qu'il a prononcées tout à l'heure, vibrantes, patriotiques, et qui nous ont tous profondément touchés.

Il a, d'une façon majestueuse, défini la pensée qui anime la

France à l'égard des populations de ses colonies et l'œuvre d'humanité qu'elle poursuit à travers le monde.

La belle manifestation d'aujourd'hui est comme le prélude de celle qui se déroulera, grandiose, en 1930, pour célébrer le centenaire du débarquement des Français en Algérie.

Dites bien, quand vous serez retournés au pays natal, ce que vous avez vu ici. Conviez vos amis à venir nous voir, nous les recevrons de grand cœur. Faites que surtout la jeunesse vienne sur nos rives ensoleillées, afin qu'il nous en demeure un peu de cette jeunesse française, dans ce pays déjà si français. L'Algérie en tirera un excellent profit, et la France aussi.

Nous pouvons avoir foi dans l'avenir, car l'avenir est bien à ceux qui poursuivent inlassablement l'effort et qui ne se reposent jamais.

Et pour clôturer dignement cette manifestation, je vous demanderai d'acclamer tous ensemble les deux télégrammes dont je vais vous donner lecture et qui s'adressent à deux grands Français.

*DOUMERGUE, président de la République, Paris.*

*400 congressistes français et indigènes, réunis sous la présidence du Gouverneur général, en un banquet offert à l'occasion du 40<sup>e</sup> Congrès national des Pêches et Industries maritimes à Alger, adressent à M. Gaston DOUMERGUE, président de la République française, avec l'hommage de leur plus profond attachement aux libres institutions du pays, l'assurance de leur dévouement :*

*Saluent avec respect sa personne qui symbolise avec tant d'éclat toutes les vertus de notre race et demeure le plus pur reflet de la plus haute conscience républicaine.*

*POINCARÉ, président du Conseil, Paris.*

*En présence de MM. DUROUX, MALLARMÉ, FENOUX, CANDACE, sénateurs et députés, 400 congressistes français et indigènes réunis, sous la présidence du Gouverneur général, en un banquet offert à l'occasion du 40<sup>e</sup> Congrès national des Pêches et Industries maritimes, à Alger, saluent avec gratitude et fierté M. Raymond POINCARÉ, président du Conseil, dont la sagesse, la fermeté, le patriotisme ont su, en de récentes heures difficiles pour le pays, ramener*

chez tous la confiance et a mérité ainsi, une fois de plus, la reconnaissance de la Patrie.

Et se séparent aux cris unanimement répétés de : « Vive la France ! Vive l'Algérie ! Vive la République ! »

Ces deux motions sont adoptées au milieu d'une émotion indescriptible. La musique du 9<sup>e</sup> zouaves, à ce moment, joue la « Marseillaise » qui est écoutée debout par tous les convives et frénétiquement applaudie.

## Banquet de Clôture

---

*Jeudi 28 avril (midi).*

Le banquet de clôture du Congrès s'est tenu sous la présidence de M. Maurice SARRAUT, *ministre de l'Intérieur*, dans la magnifique salle des fêtes de la préfecture d'Alger, mise très gracieusement par M. BORDES, *préfet d'Alger*, à la disposition du Comité local d'organisation.

Le menu des plus délicats, les vins des meilleurs crus algériens, la décoration de la table, tout fut parfait dans ce banquet dont l'organisation fit le plus grand honneur au Comité local algérois.

Près de trois cents convives, dont un très grand nombre de dames avaient donné leur adhésion. Les hauts fonctionnaires du Gouvernement général, les notabilités de la ville d'Alger, les représentants des corps constitués, les délégués de la presse métropolitaine et algérienne avaient tenu à honneur d'être des nôtres. leur placement dans la salle, côte à côte avec les congressistes, donna à notre fête un caractère de grande cordialité en permettant au surplus entre convives des échanges de vues des plus intéressants.

A la table d'honneur avaient pris place, à gauche du ministre : M. AJAM, président du X<sup>e</sup> Congrès ; M<sup>me</sup> VIOLETTE ; M. CAUSERET, secrétaire général du Gouvernement ; M<sup>me</sup> AJAM ; M. FARJON, sénateur du Pas-de-Calais ; M<sup>me</sup> CAUSERET ; M<sup>me</sup> BORDES ; M. CANDACE, député de la Guadeloupe ; M<sup>me</sup> CORNU ; M. ROUX-FREYSSINENG, député d'Oran ; M<sup>me</sup> LECOURBE ; M. GALLE, délégué financier de Bougie ; M<sup>me</sup> GIRAULT ; le professeur PÉRARD, secrétaire général du Congrès ; le contre-amiral VINDRY.

Le Ministre avait à sa droite, M. VIOLETTE ; M<sup>me</sup> SARRAUT ; M. DUROUX, sénateur d'Alger ; M<sup>me</sup> LUTAUD ; M. FENOUX, sénateur du Finistère ; M<sup>me</sup> FENOUX ; M. MALLARMÉ, député d'Alger ; M<sup>me</sup> CANDACE ; M. BORDES, préfet d'Alger ; M<sup>me</sup> PÉRARD ; M. CORNU, directeur au Ministère de l'Intérieur ; M<sup>me</sup> LAROCHE ; le général NAULIN ; M. Raphaël DE EUEN, délégué du gouvernement espagnol ; RAFFI, maire d'Alger.

Au champagne, M. le Ministre SARRAUT donna, en premier, la parole à M. Maurice AJAM, ancien Sous-Secrétaire d'Etat, président du Congrès, qui prononça le discours suivant :

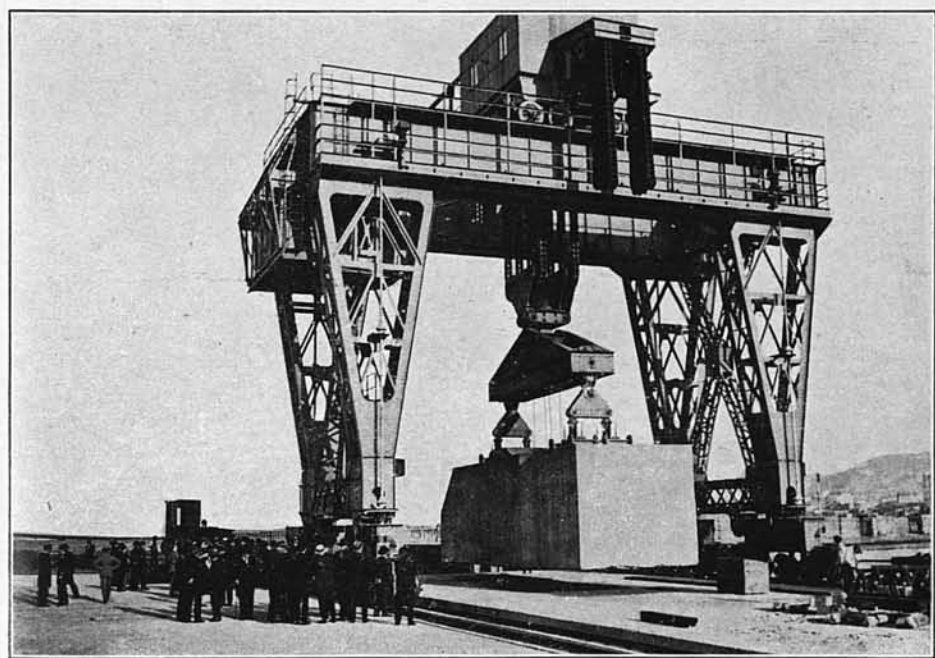
VISITE DES TRAVAUX DU PORT D'ALGER



Bureau du Congrès



L'embarquement sur le *Furet*.



Transbordeur levant un bloc de 450 tonnes.



MM SARRAUT et THOMSON  
sur le pont du *Chanzy*.





Banquet offert aux Congressistes par la Municipalité  
et la Chambre de Commerce d'Alger

MONSIEUR LE MINISTRE,

MESDAMES, MESSIEURS,

Permettez-moi, tout d'abord, de vous donner lecture de la dépêche suivante que je viens de recevoir :

« Vous prie de remercier congressistes français et indigènes de leur témoignage et de les assurer du vif intérêt que le Gouvernement porte à leurs vœux.

« POINCARÉ ».

*De vifs applaudissements saluent la lecture de ce télégramme.*

MESSIEURS,

C'est pour moi un grand honneur que de présider une manifestation économique aussi brillante que le X<sup>e</sup> Congrès des Pêches et Industries maritimes. Mais cet honneur ne va pas sans quelques difficultés et la principale est de chercher des termes pour exprimer la reconnaissance et l'émerveillement des congressistes qui ont bien voulu me choisir comme interprète.

Vous-même, Monsieur le Ministre, qui êtes un de nos plus éloquents tribuns et qui maniez avec habileté toutes les ressources de la langue française, n'avez-vous pas été quelque peu embarrassé, à votre dixième discours, pour traduire votre admiration, en présence des spectacles que vous avez contemplés ?

La première parole que prononcent nos amis algériens, dès que l'on touche leur terre paradisiaque, est celle-ci : « Pourquoi nos frères de France ne viennent-ils pas plus nombreux nous visiter ». Parmi les 400 congressistes qui m'ont accompagné, il n'y en a guère plus d'une vingtaine qui accomplissaient un second voyage.

Après avoir rappelé une visite qu'il fit en Algérie, il y a plus de vingt ans, M. AJAM continue :

Dans mon enthousiasme, j'ai cru sincèrement que j'avais découvert l'Algérie, que personne n'en avait parlé avant moi et j'ai, dans une improvisation véritable, écrit un bouquin de 300 pages, intitulé : « Problèmes Algériens ». Cela se trouve encore sur les quais. J'en ai rencontré un exemplaire l'autre jour et j'ai eu le courage de me lire. Eh bien ! il y a du bon et du mauvais là-dedans ! Le mauvais est de moi, le bon est de Charles LUTAUD, qui a été mon véritable collaborateur. Laissez-moi, ici, saluer respectueusement la mémoire de cet administrateur de grande classe qui fut mon ami. Je l'ai connu du temps où il était mon préfet

de la Sarthe — car le hasard nous a donné là-bas comme fonctionnaires des « Algériens » : LUTAUD, DELANNEY, BORDES. Ils ont été tous les trois d'une rude école. M<sup>me</sup> Ch. LUTAUD est, en ce moment, à Alger. Je crois même faire votre interprète à tous en lui affirmant que nous avons conservé le culte de son mari. Quant à cette charmante femme, quel Algérien pourrait oublier que c'est son goût parfait et son intelligence affinée qui ont inspiré, à leurs artistes, ce chef-d'œuvre mondial qu'on appelle le Palais d'Été !

Me voici un peu loin du Congrès des Pêches. Il faut y revenir.

Au Congrès de Boulogne, qui eut lieu en septembre 1923, nous eûmes l'avantage de voir suivre nos travaux par les représentants officiels du Gouvernement britannique. L'Angleterre avait délégué son Ministre de l'Agriculture, parce que, par une construction logique, le sous-secrétariat des Pêches maritimes dépend du « Ministre de l'Agriculture ». La plaine liquide n'est que la continuation de la plaine terrestre. La grande préoccupation humaine est d'extraire de l'Océan autant d'aliments qu'on peut en extraire du sol.

Quand les COUTANT et les CACHÉUX ont fondé, à la fin du siècle dernier, la « Société d'Enseignement technique et professionnel des Pêches maritimes » ils avaient uniquement pour idéal de maintenir et développer, en France, une industrie capable et de faire vivre des milliers de marins et de faire vivre des millions de consommateurs.

Ils avaient remarqué que nos armateurs, malgré leur ardeur au travail, manquaient de méthode, se traînaient dans la routine.

La Société d'Enseignement professionnel des Pêches maritimes s'est fondée et a organisé ses congrès en première ligne dans le but de multiplier la consommation du poisson, de populariser cette alimentation qui égale, en rendement physiologique, la viande de boucherie, de faire pénétrer les produits de la mer jusque dans les populations ouvrières de l'intérieur. Puis elle s'est aperçue bien vite que les ressources de l'Océan n'étaient pas aussi inépuisables qu'on voulait bien le dire et que le poisson, pour demeurer abondant, devait être ménagé dans son développement embryonnaire.

Vous qui êtes un Méditerranéen, Monsieur le Ministre, vous savez que les fonds de pêche du grand lac ont tendance à s'épuiser. Et cela n'est pas particulier à la Méditerranée.

Constatation dont il ne faut pas trop s'émouvoir, mais qui indique, cependant, d'une part, la nécessité pour nos armateurs d'agrandir leur rayon d'action et, d'autre part, l'obligation d'aboutir à des règlements nationaux et internationaux susceptibles de comprimer certaines exploitations abusives.

Il paraît contradictoire de provoquer, en même temps, la consommation et la conservation de la marée. Mais ici c'est comme en matière de chasse, cela dépend du point de vue auquel on se place.

Le lieu n'est pas fait ici pour les discussions techniques. Tout à l'heure, mon distingué collaborateur, le professeur PÉRARD, donnera, au cours de notre séance de clôture, le résumé des travaux si utiles du Congrès. Il dira comment l'Algérie est appelée à en profiter soit directement soit indirectement. Et maintenant il ne me reste plus qu'à demander et aux armateurs et aux pêcheurs et aux savants spécialisés, comme aussi aux Pouvoirs publics, de nous aider à préparer le grand Congrès international qui aura lieu à Paris, pendant l'Exposition coloniale, congrès auquel plus de trente nations maritimes prendront part.

Je ne répondrais pas au vœu de mes amis si je ne remerciais encore une fois — la dernière, hélas ! — la ville d'Alger et l'Algérie de l'hospitalité si cordiale qui nous a été accordée. Le Conseil municipal, la Chambre de commerce, les délégations financières ont fait preuve, à notre égard, d'une grande générosité.

Nous emporterons de ce voyage éblouissant, réalisation d'un conte des Mille et une Nuits, un souvenir inoubliable et comme le pêcheur endormi sur le sable, après sa royauté éphémère, nous nous demanderons, au réveil, là-bas, dans la Métropole lointaine, si nous n'avons pas rêvé !

Frères Algériens, nous buvons à votre santé et à votre bonheur.

La parole est ensuite donnée à **M. Raïfi**, *maire d'Alger*, qui prononce le discours suivant :

Depuis une semaine, vous êtes à Alger et bientôt va sonner l'heure de la séparation.

Je veux, avant votre départ, vous remercier encore de vous être réunis dans notre grande ville.

Avec une conscience admirable, vous avez rempli les obligations d'un programme vaste et difficile et vos études vont permettre une connaissance plus exacte des conditions dans lesquelles peuvent être exploitées les richesses que recèle la mer.

Je suis très fier d'avoir eu l'honneur de vous recevoir et j'éprouve une vive joie à la pensée que, du Congrès d'Alger, sortira, non seulement, un peu plus de bien-être pour les gens de mer, auxquels m'attachent tant de souvenirs, mais encore pour l'ensemble du pays.

Dans cette France nouvelle de l'Afrique du Nord, nous nous appliquons à atteindre ce but ; certes, nos succès sont déjà grands, mais nous pourrions faire mieux encore si la main-d'œuvre, l'intelligence et la fortune françaises se portaient davantage vers nous.

Hommes de science, marins des ports de la Manche, de l'Océan ou des deux rives de la Méditerranée, commerçants et industriels, vous qui comptez parmi les représentants qualifiés de l'élite de la Nation, accordez-nous votre puissante protection, soyez aujourd'hui, plus qu'hier, nos amis sincères et agissants.

Dites, à votre retour, aux Français aventureux que tentent des horizons lointains, qu'ils trouveront ici des côtes immenses où le poisson abonde, des terres en friche qui n'attendent que l'effort de leurs bras pour produire de nouveau.

Je vous exprime toute ma gratitude pour avoir choisi notre ville pour le X<sup>e</sup> Congrès des Pêches maritimes, je vous suis reconnaissant de vous être mêlés à nous et d'avoir travaillé pour nous.

Je remercie encore M. SARRAUT, Ministre de l'Intérieur, d'être venu exprès de Constantine, où tant d'amis désiraient le retenir, pour présider ce banquet et témoigner, par sa présence, le vif intérêt qu'il porte aux questions économiques, à tout ce qui peut contribuer à la prospérité du pays.

Je dis aussi à nos représentants au sein de vos Commissions : MM. CAYRON, CARABIN et MOULIN ; à M. TARTING, ainsi qu'à ses distingués collaborateurs de la Chambre de commerce, mes vifs remerciements ; je les félicite pour la part qu'ils ont prise à vos travaux.

Je lève mon verre en l'honneur de M. SARRAUT, Ministre de l'Intérieur ; je bois à M. le Gouverneur général, à M. le Secrétaire général du Gouvernement, à M. BORDES, préfet d'Alger, aux Congressistes, à nos représentants au Sénat et au Parlement, à vous tous, à la France, à l'Algérie et à la République.

La parole est ensuite donnée à **M. le Professeur Pérard**, *secrétaire général du Congrès*, qui s'exprime en ces termes :

Le Congrès d'Alger marque une époque dans la série de nos manifestations, car il consacre 30 années d'études et d'efforts continus et patients de notre *Société d'enseignement professionnel des Pêches maritimes* pour mener à bien sa haute mission industrielle et sociale.

Le succès de ce Congrès a dépassé nos prévisions même les plus optimistes. Certes, nous n'avions jamais douté du succès lorsque

nous acceptâmes avec enthousiasme l'invitation que les délégués algériens, MM. GALLE, TARTING, CARABIN et RAMOS nous avaient adressée au nom des Délégations financières, de la ville d'Alger et de sa Chambre de commerce, et au nom des Syndicats professionnels d'armateurs et de pêcheurs.

Vous pensez bien que l'organisation d'une manifestation de l'ordre de celle qui nous réunit ici ne peut être réalisée sans le concours d'un état-major de collaborateurs dévoués, et c'est pour moi un devoir — oh ! d'ailleurs des plus agréables à remplir — de leur adresser, aujourd'hui, mes remerciements les plus chaleureux.

Une voix plus autorisée que la mienne, celle de notre Président, a d'ailleurs rempli ce devoir de gratitude et de reconnaissance auprès des membres du Gouvernement et des hautes autorités qui ont patronné notre Congrès.

Excusez-moi donc, mes chers Collaborateurs, si aujourd'hui je me borne à citer seulement quelques-uns d'entre vous ; ma reconnaissance et mes remerciements vont à tous, vous n'en doutez pas, j'en suis certain.

Et puisque, tout à l'heure, j'ai prononcé le nom de notre président, M. Maurice AJAM, qu'il me permette, tout d'abord, de lui apporter ici l'hommage respectueux et reconnaissant du Congrès tout entier. Qu'il me permette, aussi, en mon nom personnel, de lui exprimer toute ma gratitude pour l'affection et la confiance qu'il me témoigne.

C'est, mes chers Collègues, vous le savez bien, à sa haute autorité, à la sympathie générale qui s'attache à sa personne, que notre Société doit d'avoir pu se relever après la guerre et poursuivre depuis, dans un succès toujours croissant, la marche de ses importants travaux.

Et puis nos remerciements chaleureux s'adressent à M. TARTING, président de notre Comité local d'organisation qui, tenant la promesse qu'il nous avait faite à Bordeaux, a voulu que l'organisation locale du Congrès fût parfaite en tous points.

Je vous demande, très respectueusement, Mesdames, d'être votre interprète pour le remercier particulièrement en votre nom de son heureuse initiative de la création d'un Comité de dames, innovation qui fut par vous particulièrement appréciée. M. TARTING m'autorisera, j'en suis certain, d'associer à son nom celui de M. GILLET, le secrétaire général de la Chambre de commerce et celui de ses secrétaires qui, dès mon arrivée, ont été pour moi de précieux et dévoués collaborateurs. Je les ai vus à l'œuvre de près et je sais maintenant ce que l'on peut réaliser quand on a le bonheur d'être aidé par de tels auxiliaires.

C'est au concours dévoué de nos collègues du Comité exécutif et aussi à M. LACOSTE, directeur de l'Inscription maritime à Alger, que l'organisation technique du Congrès a pu être réalisée d'une manière que vous avez tous appréciée. Toute une longue série de travaux présentés à nos Sections forment, dans leur ensemble, une étude complète de l'industrie des pêches maritimes en Algérie, mettant en lumière son état actuel, son avenir souhaitable et possible, faisant l'exposé des voies et moyens à employer pour réaliser toutes les améliorations désirables. Je n'ai qu'un regret à exprimer, c'est que nous n'ayons pas pu consacrer à la lecture de ces documents, tout le temps qu'il eut fallu. J'espère que grâce aux subventions qu'on a déjà bien voulu nous accorder et peut-être encore, et je m'en excuse par avance, à celles que nous serons amenés à demander encore dans ce but, tous ces mémoires, tous ces rapports importants pourront être publiés *in extenso* et former ainsi la charte même de l'industrie des pêches maritimes en Algérie.

A tous les rapporteurs du Congrès j'associerai, dans les remerciements que je leur adresse, nos secrétaires de Section, qui se sont dépensés sans compter.

Je prie Messieurs les délégués des nations étrangères, qui ont bien voulu répondre à notre appel et prendre part à nos travaux, d'être nos interprètes auprès de leurs gouvernements et de leur exprimer, au nom du Comité français, combien nous avons été profondément touchés qu'ils aient bien voulu choisir Paris comme siège, en 1929, du prochain Congrès international, le premier de la série nouvelle depuis la guerre de 1914.

Je veux aussi, et à mon tour, remercier tout particulièrement mes collègues et amis de la Presse, et plus spécialement les représentants des grands quotidiens d'Alger, qui nous ont si largement prêté leur collaboration pour publier les comptes rendus journaliers de nos travaux.

Je bois à la ville d'Alger, la blanche cité si pittoresquement étagée sur des collines toujours verdoyantes dont l'hospitalité nous fut si douce et dont le charme nous a, à tout jamais, conquis.

Je boirai, enfin, à l'Algérie laborieuse, dont la magnifique plaine de la Mitidja a été, pour l'industriel que je suis, une leçon de choses inoubliable. Messieurs, à la ville d'Alger et à l'Algérie tout entière.

La parole est ensuite donnée à M. Tarting, *vice-président de la Chambre de commerce d'Alger et président du Comité local d'organisation du Congrès*, qui prononce le discours suivant :

Qu'il me soit, tout d'abord permis, au nom du Comité local d'organisation du X<sup>e</sup> Congrès national des Pêches et Industries maritimes et de la Chambre de commerce d'Alger, que je représente en l'absence de son distingué président, M. L. BILLIARD, que les devoirs de sa charge tiennent impérieusement éloigné d'Alger et qui serait toutefois revenu si la chose avait été possible, de dire combien nous apprécions l'honneur que M. le Ministre de l'Intérieur nous a fait en venant présider ce banquet de clôture, après avoir assisté à la manifestation vraiment grandiose faite dans le département de Constantine à l'honorable député M. THOMSON, doyen de nos représentants au Parlement, et à laquelle les Chambres de commerce et les Syndicats commerciaux de la Colonie, dont je me fais le porte-parole, s'associent de tout cœur.

Votre présence aujourd'hui parmi nous, Monsieur le Ministre, est une preuve que le Gouvernement de la République apprécie nos travaux ; elle est, de plus, une marque de votre haute bienveillance à notre égard et à laquelle nous sommes particulièrement sensibles.

Je remercie bien vivement nos parlementaires, sénateurs et députés, dont l'entente parfaite permet d'intervenir efficacement auprès des Pouvoirs publics.

A ces remerciements, j'associe MM. les délégués financiers et les conseillers généraux auxquels nous faisons confiance pour mener à bien les destinées de l'Algérie.

Je salue M. FENOUX, sénateur du Finistère et M. FARJON, sénateur et maire de Boulogne-sur-Mer, dont les congressistes algériens se rappellent l'aimable réception qu'il nous fit en 1923, au moment du VIII<sup>e</sup> Congrès des Pêches et Industries maritimes.

Je souligne, en passant, la présence, à cette table, de M. CANDACE, le distingué député de la Guadeloupe, qui nous a fait l'agréable surprise de venir parmi nous.

Je ne veux pas oublier M. le Préfet d'Alger, mon ami de vieille date, dont chacun de nous se souvient du passage au Gouvernement général où il a occupé brillamment les hautes fonctions de secrétaire général. M. le Préfet nous est revenu pour administrer notre département qu'il n'a pas craint de parcourir en tous sens, depuis son arrivée, afin de connaître les besoins des populations européennes et indigènes et les assurer de sa sympathie.

En ce qui concerne les relations de M. le Préfet avec la Chambre de commerce d'Alger, je puis affirmer qu'elles sont empreintes de la plus grande cordialité ; aussi, je profite de ce banquet pour le remercier et lui témoigner publiquement la reconnaissance de l'Assemblée consulaire dont il facilite la lourde tâche.



Messieurs, ce Congrès arrivera ce soir au terme de son programme. En fait, il se prolongera demain encore, d'abord par la visite que vous allez faire au port de Castiglione de la Station expérimentale d'aquiculture et de pêche, laboratoire maritime créé par la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, sur l'initiative de l'éminent directeur qu'est M. Brunel.

Puis, auront lieu, aux environs, des essais de pêche à grande profondeur. Un torpilleur vous conduira au point où doit s'effectuer la levée des filets.

Au retour, une visite à une des usines de salaison de Castiglione terminera le programme prévu.

Je vous remercie, Messieurs, des conseils que vous nous avez prodigués et dont nous sommes disposés à profiter, afin de faire prospérer l'industrie algérienne de la pêche, et de doter la colonie d'un nouvel élément de richesse ; pour vous dire aussi les vœux que nous formons pour votre heureux retour.

Je termine en levant mon verre à M. SARRAUT, ministre de l'Intérieur, à nos représentants au Sénat et à la Chambre, aux hôtes de l'Algérie et à l'union de toutes les forces vives du pays.

La parole est ensuite donnée à **M. Ameur Tahar**, *conseiller général d'Alger*, qui s'exprime en ces termes :

Permettez-moi, au moment où se clôt le Congrès, de vous remercier bien vivement, au nom des populations musulmanes d'Algérie, et au mien, d'avoir bien voulu venir visiter notre capitale ; nous sommes persuadés que vous emporterez, de l'accueil qui vous a été fait, du panorama de notre ville, son ciel bien bleu, ses paysages uniques et de son grand développement, un souvenir inoubliable. Voyez, messieurs, notre belle Algérie est une colonie riche et prospère, où la France a beaucoup fait, mais où il reste encore beaucoup à faire.

L'Algérie, messieurs, est une terre de jeunesse inépuisable et originale ; une terre de rudes et vaillantes populations. Français et musulmans travaillent ici, de concert, pour la prospérité de leur pays et la grandeur de la France.

Monsieur le Ministre, nulle occasion plus propice ne pouvait nous être offerte de dire à la France, en la personne de son éminent représentant, toute notre reconnaissance pour les bienfaits sans nombre dont les musulmans de l'Afrique du Nord lui sont redevables dans le domaine de l'ordre, de la civilisation et du progrès ; mais si elle a fait beaucoup, il lui reste encore beaucoup à faire.

La France, riche de ses traditions de justice, de générosité et de sympathie pour les musulmans, a entrepris en Algérie une œuvre de francisation qu'elle a le devoir de continuer sans faiblesse et sans défaillance. Mais pour cela, il faut encore des écoles, il faut encore instruire et éduquer.

C'est par l'instruction que les peuples se relèvent en changeant leurs habitudes, en réformant leurs mœurs. C'est à l'école que l'on enseigne à tous les enfants, riches ou pauvres, à sentir selon leur cœur, à penser selon leur raison. Alors qu'il y a une vingtaine d'années, les indigènes se montraient réfractaires à l'instruction, aujourd'hui ils la sollicitent.

Plus que jamais, Français et musulmans ont besoin de l'union qui fait la force et la prospérité d'un pays.

Quoi qu'on dise, l'antagonisme des colons et des indigènes est souvent un mythe ; dans le bled et les villages de colonisation, il n'y a pas entre eux la moindre zizanie. Français et indigènes se rencontrent et travaillent de concert à la prospérité du pays.

Non ! nous ne répéterons jamais assez que nous aimons la France et que nous avons besoin d'elle. Mineurs, nous avons besoin de tuteurs éclairés et bienveillants. Notre mariage avec la France n'est pas un mariage de force ; s'il l'a été au début, il est devenu maintenant un mariage de raison, d'amour.

Je salue en vous, Monsieur le Ministre, non seulement le grand homme d'Etat, mais encore cette France dont vous êtes l'image vivante, cette France immortelle, pays de la justice et de la liberté ; pays de la science et du progrès. Cette France qui, après avoir conquis nos esprits, a su conquérir nos cœurs. Cette France dont nous avons partagé les angoisses en des heures tragiques et dont nous partageons aujourd'hui la joie.

Je lève mon verre à l'Algérie étroitement et indissolublement unie à la France ; je lève mon verre à votre santé à tous, à la santé de vos familles, et crie : « Vive la République ! »

La parole est ensuite donnée à *M. Galle, membre des délégations financières et président de la Commission des transports maritimes* dans cette assemblée, qui prononce l'allocution suivante :

J'ai reçu l'agréable mission de remercier M. le Président du X<sup>e</sup> Congrès maritime d'avoir eu la pensée d'associer à cette manifestation les Délégations financières qui sont, comme on vous l'a déjà dit, la plus haute assemblée du pays. Je salue en même temps très respectueusement M. le Ministre de l'Intérieur.

Vous me permettrez maintenant de rappeler les luttes ardentes que nous menâmes en 1922. A ce moment, on pensait que la pêche

« au bœuf » avait comme résultat de détruire les fonds poissonneux. L'administration et la science, de bonne foi évidemment, s'unissaient pour faire suspendre la pratique de cette pêche. Plus tard, en 1925, au Congrès de Boulogne, grâce à M. le professeur Gruvel et à M. Le Danois, auxquels je me plais à rendre un public hommage, la pêche « au bœuf » fut autorisée évidemment sous des conditions bien déterminées et avec l'utilisation de filets ayant des mailles réglementaires, mais elle fut autorisée. Et cette décision mit en joie toutes les populations de nos côtes.

C'est vers la même époque que l'Algérie obtint une seconde satisfaction : celle de la promesse qui lui était faite de réunir dans sa capitale le X<sup>e</sup> Congrès des pêches et industries maritimes.

Aussi avons-nous pu suivre de près vos travaux et en apprécier déjà les conclusions.

Le pêcheur, c'est le laboureur de la mer qui lutte et peine contre la « grande méchante » — c'est ainsi qu'il désigne la mer.

Il ne faut pas nous désintéresser du sort du pêcheur ; il faut étudier et réaliser le crédit maritime pour lequel les Délégations financières ont déjà voté un crédit d'amorce de 50.000 francs. Le pêcheur de la mer a, en outre, n'est-il pas vrai, quelque droit à une part des redevances de la Banque de l'Algérie ?

Certes, il nous faudra, à cet effet, l'appui au Parlement des représentants du pays, mais nous savons bien pouvoir compter sur leur dévouement.

Les charges militaires qui pèsent sur l'Algérie sont lourdes ; elles ont passé de 4 millions en 1914 à près de 50 millions, actuellement. Ne pensez-vous pas qu'une partie de cette somme énorme pourrait être affectée à une œuvre utile : l'aide et assistance aux marins, par exemple ? Ce qu'il faut également dans ce pays, c'est simplifier les rouages administratifs, et éviter ces longues transmissions de bureau à bureau, qui ont pour résultat de faire traîner les dossiers d'affaires souvent urgentes.

Les congressistes de la métropole sont venus en grand nombre, je les en remercie, j'espère qu'ils emporteront le meilleur souvenir de notre belle Algérie ; aussi, au moment où ils vont nous quitter, je ne leur dit pas adieu, mais au revoir !

La parole est ensuite donnée à M. Mallarmé, député d'Alger, dont nous résumons ci-après le discours :

M. Mallarmé, député d'Alger, remercie, au nom de la représentation parlementaire du département, les congressistes d'avoir apporté par leurs travaux le concours de leur expérience et leur

sympathie pour une œuvre primordiale d'alimentation et de développement économique. Il espère qu'ils ont pu aller le long du littoral visiter les pêcheurs algériens. Nos pêcheurs sont, dit-il, parfois d'autre origine ou même d'autre race que vos pêcheurs bretons ou provençaux ; mais ils ont comme eux l'amour de leur métier ; ils sont attachés à leur barque, à leur port, ils aiment même les dangers de leur profession. Ils sont en un mot de vrais marins.

Il souhaite que la vision que les congressistes rapportent de l'Algérie les incite à y revenir et à y faire venir leurs amis.

Puis s'adressant spécialement à M. Albert SARRAUT, le député d'Alger dit : Vous n'êtes pas ici seulement un hôte, Vous êtes ici chez vous, car vous avez dans vos fonctions le haut contrôle des Affaires algériennes et vous en supportez seul la responsabilité parlementaire. Vous êtes trop averti des voyages officiels pour ne pas avoir poussé votre observation au-delà du spectacle conventionnel qu'on vous a parfois offert ces jours derniers.

Vous nous avez dit hier qu'à votre retour à Paris vous méditeriez sur les leçons que ce voyage vous fournit et sur les réformes qu'on peut apporter aux affaires algériennes. Pour ces réformes le Parlement, qui finalement en décidera, vous apportera son concours sympathique, soyez-en persuadé.

Mais sans même envisager des réformes futures, je vous demande d'user de votre haute autorité pour que la loi actuelle de décentralisation administrative et financière, dont bénéficie l'Algérie, soit interprétée par le Gouvernement général, comme elle doit l'être, c'est-à-dire avec le libéralisme et la générosité que le législateur de 1900 a voulu y mettre.

Je demande que l'esprit dans lequel l'Administration use de ses pouvoirs, ne soit pas une atteinte permanente à la charte de liberté et de développement économique que nous possédons. Les Délégations financières se sont montrées largement dignes de la confiance que le Parlement leur avait accordée. Il serait injuste de contrecarrer leur labeur et de repousser systématiquement leurs avis.

Ce serait d'ailleurs profondément dangereux. Il est nécessaire de faire confiance aux Algériens si l'on veut que le merveilleux effort que vous avez admiré dans ce pays continue à s'épanouir et à porter ses fruits. Il faut que les Algériens travaillent dans une atmosphère d'apaisement, de loyauté et de concorde.

Puis le député d'Alger rappelle qu'il y a juste huit jours, il se trouvait à Strasbourg, aux côtés de M. POINCARÉ, président du

Conseil, au Congrès national des Etudiants de France et qu'il avait tenu, en cette circonstance, comme président de la Commission d'Alsace et de Lorraine, à manifester publiquement l'adhésion et le concours que le Parlement donne au Gouvernement dans son œuvre d'unité nationale en Alsace.

J'ai eu le bonheur, dit M. MALLARMÉ, d'y retrouver la délégation des étudiants d'Algérie. Avec eux j'ai assisté aux ovations inoubliables que tous les étudiants de France ont faites aux paroles de concorde nationale prononcées à l'Université de Strasbourg par le président du Conseil. Ainsi les étudiants d'Algérie sont allés visiter les provinces de la vieille France que nous avons retrouvées et qui nous sont si chères, et au même moment les congressistes réunis dans cette salle venaient de la Métropole visiter cette terre algérienne que des Français ont su féconder et enrichir. Dans les deux cas il y eut des gestes très réconfortants dont nous devons nous féliciter, car ils contribuent à consolider l'unité nationale.

La parole est ensuite donnée à M. Raphaël de Buen, *délégué du Gouvernement espagnol qui, au nom des délégués étrangers représentés au Congrès, s'exprime en ces termes :*

MONSIEUR LE MINISTRE,

MESDAMES, MESSIEURS,

Laissez-moi tout d'abord, en premier lieu, exprimer, au nom des délégations étrangères représentées au X<sup>e</sup> Congrès des Pêches, mes plus vifs remerciements aux organisateurs et aux autorités de cette ville pour l'hospitalité cordiale avec laquelle ils ont été reçus.

Nous conserverons, toute notre vie, le plus agréable souvenir de notre séjour en Algérie, sans pouvoir jamais oublier les preuves d'amitié reçues et le spectacle de la beauté incomparable de cette ville merveilleuse.

L'Algérie est, non seulement un pays de rêve, la perle des colonies françaises dans le passé, la fille aimée de la France dans le présent, mais, aussi, comme nous venons de le voir dans les rapports présentés au Congrès et dans nos visites aux fertiles régions de la Mitidja, et aux industries locales, une région d'une richesse incalculable.

La France doit être fière de l'œuvre si rapidement accomplie ici, et se sentir heureuse des résultats auxquels elle a pu arriver, grâce au travail de ses fils pour l'œuvre de colonisation, à laquelle a collaboré la race indigène.

L'Espagne ne pouvait pas s'isoler de ces Congrès de la Pêche, dans lesquels on discute des problèmes si intéressants pour le développement de la richesse que nous offre la mer.

Le Gouvernement espagnol ne pouvait pas manquer d'envoyer des délégués au X<sup>e</sup> Congrès des Pêches, en recevant l'aimable invitation du Ministère des Affaires étrangères de votre pays.

Nous avons pu, ainsi, suivre les travaux des sections du X<sup>e</sup> Congrès et nous sommes sûrs d'apporter dans notre patrie des indications et des conclusions d'une haute valeur.

En tenant compte de la nécessité d'une coopérative internationale dans les problèmes liés à la pêche maritime, on a discuté à Alger de la nécessité de continuer les Congrès internationaux de pêche, interrompus depuis 1914. La coopération entre les pays maritimes est absolument nécessaire pour parvenir à des accords ; il ne faut pas oublier que, à une certaine distance de la côte, la mer est libre mais, malgré tout, il ne peut pas exister, en dehors des eaux territoriales, une liberté absolue qui puisse parvenir à la destruction ou à la diminution de certaines variétés de poissons.

Nous espérons que l'idée de réunir à Paris, en 1929, le prochain Congrès international des Pêches maritimes sera couronné par le plus grand succès, en donnant à la France l'honneur et la satisfaction de voir se grouper sur son territoire les savants de tous les pays du monde.

Je désire, en terminant, faire savoir aux congressistes français qui m'ont offert ces jours-ci des preuves d'une si grande sympathie, qu'ils doivent me considérer, maintenant, comme un ami personnel qui conservera toujours le souvenir de ces jours, malheureusement trop courts.

Je lève mon verre à la prospérité de l'Algérie et de la France, à la santé de M. le Président de la République et de M. le Ministre de l'Intérieur, et à vous tous, Mesdames et Messieurs.

Sur la demande de nombreux congressistes, la parole est ensuite donnée à M. Candace, député de la Guadeloupe, qui prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Depuis seize ans, dit-il, que j'ai l'honneur de siéger au Parlement national, j'avais fini par prendre l'habitude de jouer le mauvais tour d'interpeller un ministre au moment où il s'y attendait le moins. Mais jusqu'ici je n'avais pas vu un ministre interpeller un député pour l'inviter à prendre la parole. Pourquoi donc ? Est-ce

parce que je suis rapporteur du budget de la Marine marchande ? Je n'avais, en tout cas pas d'autre qualité !

J'ai écouté tout à l'heure le discours si impressionnant prononcé par M. GALLÉ. J'ai également entendu les paroles si bien françaises de M. AMÉUR TAHAR et celles de mon ami MALLARMÉ qui a parlé des revendications algériennes.

M. le Ministre de l'Intérieur a également écouté, mais, comme il nous l'a déjà dit hier, il méditera, réfléchira et agira, s'il le faut. Car, ne l'oubliez pas, SARRAUT n'a pas seulement le talent d'un orateur prestigieux, il a quelque chose de plus : c'est un grand homme d'Etat dans toute l'acception du mot et qui sait toujours prendre ses responsabilités.

Moi, nègre des Antilles, je n'ai qu'un mot à vous dire : l'impression profonde que me laissera la belle capitale de l'Afrique du Nord. Comme colonial, j'en suis fier, comme d'avoir vu dans ce pays de lumière l'union profonde entre les Français et les Indigènes.

La France, que ce soit à ses portes ou dans les colonies lointaines, est unie et forte ; elle continue inlassablement son œuvre de civilisation, de progrès et de justice sociale.

Ce qui m'a frappé, c'est de constater dans cette salle magnifique que la France s'est montrée respectueuse des traditions des peuples placés sous sa tutelle.

Et ce sont des hommes comme SARRAUT qui ont été les meilleurs artisans de cette œuvre de collaboration étroite entre les Français et les indigènes. Là-bas, en Indo-Chine, il a laissé l'empreinte de son génie d'organisation et de sa bonté.

Sur cette terre africaine, c'est la même méthode qui a été implantée et que vous voulez intensifier.

Aussi, les peuples des colonies, tous sans exception ont volé au secours du pays durant les heures tragiques de 1914, car, qu'ils fussent de n'importe quelle couleur, leur patrie était la même : la France !

Ah ! que serait-il advenu de ces populations si l'agresseur avait triomphé ? Que seraient devenues ces races noires que la France a libérées et civilisées ?

Vous, indigènes algériens, qui étiez également il y a moins d'un siècle sous le joug des pirates barbaresques, la France vous a dit, comme à nous il y a trois siècles : « Je vous prends sous ma protection, »

Nous sommes fiers d'être Français, puisque nous ne pouvons oublier que la France nous a sorti des abîmes de misères et de

souffrances pour nous hausser jusqu'à la lumière de sa civilisation et de sa bonté.

Aucun pays n'aurait fait ce qu'a fait la France. Aussi permettez-moi de lever mon verre à notre chère Patrie, mère de la Justice et de la Fraternité.

M. Maurice Sarraut, *ministre de l'Intérieur*, se lève alors et salué par de chaleureux et unanimes applaudissements, prononce le discours suivant :

MESSIEURS,

Les applaudissements qui m'accueillent, avant même que j'ai ouvert la bouche, me sont sensibles et allègent ma conscience d'un poids qui m'alourdissait en venant ici. J'avais l'air de faire figure d'usurpateur. Celui qui logiquement, aurait dû présider ce Congrès, mon éminent collègue et ami André TARDIEU, n'a pu se trouver parmi vous, d'autres impérieux devoirs le retenant à Paris. Il m'a chargé de l'excuser et de vous exprimer ses regrets.

C'est pour vous surtout que je regrette son absence, car s'il avait été ici vous auriez connu la double joie d'entendre un orateur disert, un maître de la parole et qui connaît admirablement les affaires de son département.

C'est donc dans une posture un peu humble que je m'abrite derrière son autorité.

Il existe d'ailleurs une jurisprudence en vertu de laquelle un ministre de l'Instruction publique préside des solennités de concours agricoles, pendant qu'un ministre de l'Agriculture peut fort bien aller baptiser des croiseurs et des cuirassés.

Mon collègue et ami, M. AJAM — qu'il me pardonne ce lapsus, mais c'est dans la pensée de le voir revenir au Sénat et qu'il veuille bien trouver dans mes paroles ma vive sympathie et des espérances proches — m'a appelé le Ministre de l'Alimentation. Je le remercie de cet euphémisme. La formule exacte aurait dû être « le ministre correcteur de la vie chère ».

Le ministre est dans cette tâche obligé de défendre une individualité, celle du consommateur et dont je voudrais parler ici avec la déférence qui est due à la fois à un électeur et à un contribuable.

Je n'en parlerai qu'avec réserve, devant les journalistes qui m'écoutent, le style à la main. Je dirai cependant que le consommateur est un méchant petit animal.

Le consommateur français est peut-être un peu responsable de



la vie chère. Il s'est habitué trop aisément à payer cher les matières et les denrées qu'il est obligé d'acheter.

Au lendemain de la guerre, et après tant de souffrances, il a estimé qu'il avait le droit à la jouissance. Moi qui souhaite qu'on transforme un peu la nourriture, mon désir est qu'on utilise davantage les richesses ichtyologiques. Je veux vous parler du poisson qui est un aliment essentiellement nutritif.

Dans les discours qui viennent d'être prononcés et auxquels j'ai applaudi, on a peu parlé du poisson. Mais on a agité beaucoup d'autres questions et, pour employer une expression connue, je dirai qu'on a noyé le poisson. Il faut lui restituer sa place. Votre Congrès est donc invité à rechercher les moyens permettant de multiplier la consommation du poisson.

Il n'est pas douteux que la Métropole offre d'inépuisables réserves et si nous nous retournons du côté des colonies françaises, nous possédons une longueur de côtes qui nous fait entrevoir d'admirables ressources.

La question des pêches, quand j'étais rue Oudinot, avait retenu mon attention. Je m'en suis occupé d'abord avec mon ami Candace qui, ne l'oublions pas, en 1914 et 1915, a été l'auteur d'un rapport sur la Marine marchande que je considère comme une œuvre remarquable et auquel il faudra se référer chaque fois que l'on abordera ce problème.

Je m'en suis également occupé avec mon conseiller technique, M. GRUVEL, dont la réputation est justement connue et dont j'ai utilisé très sérieusement les conseils quand il s'est agi de l'organisation des pêches coloniales.

Les travaux de votre Congrès me paraissent infiniment intéressants, car on y voit se resserrer l'union de la science et de la pratique pour l'utilisation plus ample de nos ressources nationales et de la conservation du poisson.

Et, à ce point de vue, vous faites une œuvre, qui intéresse d'autant plus, qu'elle prend sa racine dans l'activité gouvernementale à l'heure actuelle et qu'elle représente des principes nouveaux. Jadis on se contentait de couper l'arbre pour avoir ses fruits.

Je vous confirme le télégramme dont on vous a donné lecture tout à l'heure et qui est signé de POINCARÉ, l'admirable ouvrier du redressement national.

Si l'on considère sa politique, — qu'il faut soutenir à plein cœur et non du bout des lèvres, — succédant à celle d'un gouvernement qui a cru qu'on ne pouvait rétablir la situation financière

que par l'apport des concours étrangers, M. POINCARÉ a estimé que c'est avec les ressources de la France qu'on pouvait accomplir cette œuvre. Il n'a pas hésité à demander au peuple français de consentir le sacrifice d'impôts nouveaux.

Le postulat même, qui est à la base de cette politique, indique avec une logique implacable la nécessité de l'utilisation de toutes les ressources nationales.

Il faut faire en sorte que le tribut formidable que nous payons annuellement aux pays étrangers pour les fournitures faites à notre pays, soit supprimé ; il faut que ces mêmes denrées la France puisse se les procurer, soit sur notre sol, soit dans nos colonies.

M. POINCARÉ sait que l'œuvre que vous poursuivez fait partie de son programme et c'est pourquoi, en son nom, je viens vous apporter la sympathie et la gratitude du gouvernement.

J'ai entendu de très beaux discours au cours desquels des vœux ont été formulés. Je répète qu'avec la plus grande attention je prends note des désirs exprimés par les représentants de cette Algérie qui fait mon admiration.

Ici, dans l'intérêt même du développement de la Colonie, plusieurs questions se posent et la logique commande l'action gouvernementale et appelle également le déploiement d'un effort libre que réclame, avec plus d'intensité, l'avenir national.

Tous ceux qui sont venus en Algérie l'aiment et tous n'ont qu'un désir : la servir.

Ma tâche, dans les conseils du gouvernement, consistera à soumettre vos légitimes préoccupations, et je le ferai avec le sentiment d'un homme qui sait dans quelles conditions s'exerce votre activité.

Les congressistes feront, eux, au cœur de la France, la propagande la plus diligente pour votre beau pays.

Je vous remercie encore une fois de l'œuvre utile que vous avez accomplie. Elle ne s'accompagne pas de ces fanfares qui suivent les congrès politiques. Nous ne vivons pas de viande creuse. Il nous faut des choses plus substantielles. C'est alors que nous pourrions envisager la réalisation et la marche des progrès sociaux.

Quelque modeste que soit votre effort, il vaut quelque chose. Le gouvernement vous en remercie et vous apporte le témoignage de sa gratitude et de sa sympathie.

Une salve d'applaudissements salue ce beau discours.

Lorsque les applaudissements ont cessé, M. Maurice SARRAUT

fait connaître que les distinctions honorifiques suivantes ont été décernées à l'occasion du X<sup>e</sup> Congrès national des pêches et industries maritimes :

Sont nommés :

Officier de l'Instruction publique : M. LACOSTE, directeur de l'Inscription maritime d'Alger.

Officiers d'Académie : Mlle LECLERC, chef du service de dactylographie à la Chambre de commerce d'Alger ; MM. BRONKORST et NOVELLA, administrateurs de l'Inscription maritime ; M. ZIÉGLER, ingénieur.

Officier du Mérite agricole : M. le commandant DE LAURENS-CASTELET, secrétaire général adjoint du Congrès.

Chevalier du Mérite agricole : M. CAMELEYRE, armateur à Archon.

Grand-Officier du Nichan-Iftikhar : M. le professeur SEURAT, vice-président du Comité local d'organisation.

Mention honorable de la Mutualité : MM. ALBERTINI et MAREC, administrateurs de l'Inscription maritime.

Médaille de bronze de la Prévoyance sociale : MM. LE SQUIN et DAVERAT, administrateurs de l'Inscription maritime.

M. Maurice SARRAUT fait connaître qu'une très prochaine promotion comprendra les distinctions suivantes :

Chevalier du Mérite agricole Chevaliers du Mérite agricole : de la Chambre de commerce d'Alger, secrétaire du Comité local d'organisation du Congrès ; TERRIN, sous-chef de bureau au Ministère des Travaux publics (Marine marchande) ; HUC, brigadier des Eaux et Forêts à Azrou (Maroc) ; BAUDIN, brigadier des Eaux et Forêts à Azrou (Maroc), ainsi qu'un certain nombre de décorations dans les ordres coloniaux.

Des applaudissements nourris soulignent la proclamation de chaque distinction dont les titulaires sont vivement félicités par leurs collègues. Puis la musique du 9<sup>e</sup> zouaves joue la « Marseillaise », que tout le monde écoute debout.

---

## *Visite à la Station zoologique de Castiglione*

---

### *Excursion à Tipaza*

---

#### **Expériences de chalutage**

---

*Journées du vendredi 29 avril*

---

Le X<sup>e</sup> Congrès des Pêches et Industries maritimes s'est terminé par une excursion faite à Tipaza, et au cours de laquelle furent exécutées des pêches au chalut par des fonds supérieurs à 500 mètres.

Les congressistes, très nombreux, qui prennent part à cette excursion, prirent place, le vendredi 29 avril, dès 8 heures du matin, dans des auto-cars qui, par Guyotville, les conduisirent à Sidi-Ferruch, point de débarquement des Français en Algérie, où l'on s'arrêta quelques instants.

**M. Gillet**, secrétaire du Comité local, rappela, en quelques mots, l'événement historique de 1830.

« La flotte française, commandée par l'amiral DUPERRÉ, quittait Toulon le 25 mai 1830 au soir. Le 30, elle était en vue des côtes d'Afrique. Le lendemain, les bateaux de débarquement n'étant pas encore arrivés et le vent fraichissant, l'amiral faisait mettre le cap sur Palma. Ce n'est que le 10 juin que la flotte remettait à la voile. Le 13, dans l'après-midi, elle se trouvait réunie dans la baie de Sidi-Ferruch qui se développe sous nos yeux. Le lendemain 14, au point du jour, l'armée de Bourmont opérait son débarquement. Le 19 avait lieu la bataille de Staouéli, tout près d'ici. Le 4 juillet, le Fort l'Empereur tombait aux mains de l'armée française et le 5 juillet, le Dey d'Alger capitulait ».

De là, les congressistes se rendirent à Castiglione où ils furent reçus à la station de zoologie maritime, dont MM. les professeurs BOUTAN et SEURAT leur firent les honneurs.

Puis ils visitèrent la fabrique de conserves de sardines de M. MERCURIO, ainsi que le village de pêcheurs de Chiffalo et enfin gagnèrent Tipaza où le déjeuner les attendait. La table était dressée en plein air, sous une treille, en face de la mer, devant un magnifique panorama. Les congressistes, dont l'appétit était aiguisé par la course du matin, firent honneur au repas.

Au dessert, M. Ajam, président du Congrès, prononça une courte allocution pour dire tout son regret de voir déjà terminé le X<sup>e</sup> Congrès des Pêches et d'avoir à se séparer de ses aimables compagnons. Il remercia l'amiral VINDRY d'avoir bien voulu mettre à la disposition des congressistes deux chasseurs pour leur permettre de suivre les expériences de chalutage. Il remercia également les armateurs MM. DI POZZO et RAMOS d'avoir bien voulu se prêter à ses expériences. Enfin, il termina en souhaitant à ses collègues de la métropole une excellente traversée et forma le souhait de voir les Algériens venir en grand nombre à Paris à l'occasion du prochain Congrès des Pêches maritimes.

Puis aussitôt après eut lieu la dislocation de la caravane des congressistes.

Un des groupes partit pour le voyage d'études au Maroc.

Des deux autres groupes qui restèrent à Tipaza, l'un visita les ruines de Tipazza et retourna ensuite à Alger en auto-car par Marengo, Montebello, Attatba, Zeralda, Staoueli, la Trappe, Cherajos et El Biar.

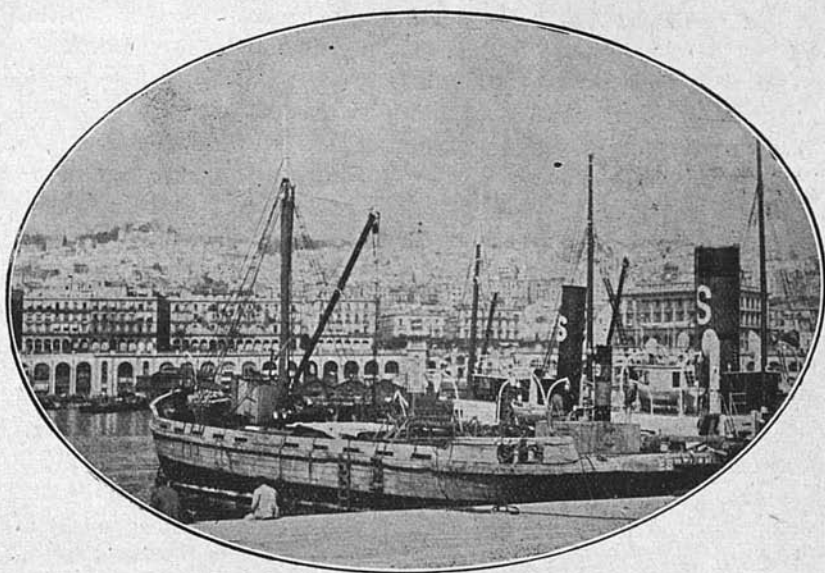
L'autre groupe conduit par l'amiral VINDRY et M. LACOSTE, directeur de l'Inscription maritime, s'embarqua sur les chasseurs 105 et 110 pour assister à des expériences de pêche au chalut.

Il s'agissait de savoir si l'on pouvait, dans la Méditerranée, pêcher du poisson comestible avec le filet-bœuf par des fonds supérieurs à 500 mètres, affirmation qui avait été contestée lors des précédents Congrès. Les congressistes embarqués sur les chasseurs de sous-marin étaient chargés de contrôler officiellement les résultats obtenus.

Les chasseurs prennent aussitôt la mer et se rendent à 10 milles au large, entre Sidi-Ferruch et Guyotville et à une distance d'environ 20 milles de Tipaza où ils rencontrent cinq paires de chalutiers, appartenant à MM. DI POZZO, RAMOS, DARNEDJI, ACHAQUE et COMBE en position de pêche. Les coups de sonde donnent de 500 à 600 mètres.

Le 110 accoste les chalutiers 2169 et 2170, dont le premier, *La Méduse*, ramène la poche du chalut qui donne 200 kilogrammes de poisson : 66 % de grosses crevettes rouges, 15 % de chiens de mer, le reste en poissons de qualités diverses dont une « chimère » aux yeux verts et d'autres espèces inconnues sur nos marchés et dont s'emparent aussitôt, pour les étudier, nos collègues spécialistes en ces questions.

L'expérience terminée, à la satisfaction de tous, les chasseurs regagnent Alger où ils accostent à l'appontement de la flottille, vers 18 h. 30.



## Excursion et voyages d'études en Oranie et au Maroc

---

### Groupe C

Chacun de nos Congrès est, suivant l'usage, suivi d'un voyage d'études, dans les régions voisines de la ville siège du Congrès. C'est ainsi qu'après la clôture du Congrès de Bordeaux (IX<sup>e</sup> Congrès) nombre de nos collègues visitèrent les ports du Sud-Ouest de la France ainsi que Pasages et Saint-Sébastien en Espagne.

A l'occasion du X<sup>e</sup> Congrès, le choix des organisateurs ne pouvait guère se porter que sur l'Algérie occidentale et le Maroc, puisque la Tunisie avait déjà fait l'objet d'un voyage d'études à la suite du Congrès de Tunis en 1914.

Dès l'abord, le projet d'un voyage au Maroc rencontra le plus bienveillant accueil auprès de M. Steeg, résident général de France, qui voulut bien faire connaître à notre président, M. Ajam, qu'il donnerait des instructions précises aux services divers de la Résidence générale de France pour que notre séjour au Maroc nous soit aussi agréable qu'utile et profitable aux intérêts dont nous nous sommes constitués les défenseurs.

Ce haut appui officiel étant acquis, restait à mettre sur pied l'organisation matérielle du voyage. Nous fîmes appel encore une fois — et, inutile de le dire, avec le plus grand succès — à notre collègue M. Dal Piaz, président du Conseil de la Compagnie Générale Transatlantique, qui voulut bien nous assurer le concours du service touristique de la C. G. T. et aussi celui de sa filiale, la Compagnie des Voyages Nord-Africains. C'est avec la plus exquise bonne grâce que M. Regnault, directeur de cette Compagnie, se mit avec nous à l'étude pour mettre sur pied un programme de voyage nous permettant de bien voir le Maroc dans le minimum de temps possible. Ajoutons enfin que MM. Dal Piaz et Regnault nous firent obtenir des conditions de prix particulièrement avantageuses. Aussi et avant toute chose, c'est pour nous un devoir, d'ailleurs très agréable à remplir, d'adresser à M. Steeg, résident général de France au Maroc, l'expression de notre profonde reconnaissance, d'adresser également à M. Delpit, directeur général des Travaux publics du Protectorat marocain, toute notre gratitude pour le concours si dévoué qu'il nous a prêté, enfin de remercier chaleureusement notre collègue M. Antraygues, chef du Service de

la Marine marchande et des Pêches, qui fut notre guide éclairé pendant une partie du voyage.

Nous adressons également à M. Dal Piaz l'expression de notre profonde gratitude ainsi que nos chaleureux remerciements pour l'élaboration de notre programme, à M. Regnault et à ses chefs de service dont nous avons mis si largement à contribution la connaissance touristique approfondie des régions que nous nous proposons de visiter.

Grâce à leur concours si dévoué, l'organisation matérielle du voyage fut parfaite en tous points. Les congressistes purent se rendre compte qu'un voyage exécuté dans ces conditions et comprenant pour l'ensemble du circuit plus de 2.000 kilomètres à parcourir en autocar n'occasionnait aucune fatigue et que dans tous les hôtels transatlantiques, on jouissait d'un très grand confort et d'une table particulièrement bien servie. Aussi le voyage en Oranie et au Maroc fut-il un grand succès.

41 congressistes, dont nous donnons ci-dessous les noms (1), prirent part à ce voyage et tous sans exception se déclarèrent enchantés de l'avoir entrepris.

Il ne peut rentrer dans nos intentions de faire ici le compte rendu touristique, artistique, ou archéologique de ce voyage, ou de donner des détails d'ordre statistique, politique ou économique. Il a été écrit depuis une vingtaine d'années de très importants et fort intéressants ouvrages sur le Maroc ; et ceux de nos collègues qui désireront se documenter à ce sujet n'auront que l'embarras du choix (2).

Nous n'aborderons pas, d'autre part, le côté technique, de manière à ne pas faire double emploi avec la très intéressante brochure publiée à l'occasion du Congrès par MM. Gruvel et Antraygues et dont un exemplaire a été remis avant le départ à tous nos collègues excursionnistes (3).

Nous nous bornerons à esquisser à grands traits une sorte de journal du voyage, relatant plus particulièrement ce qui en fut la partie officielle.

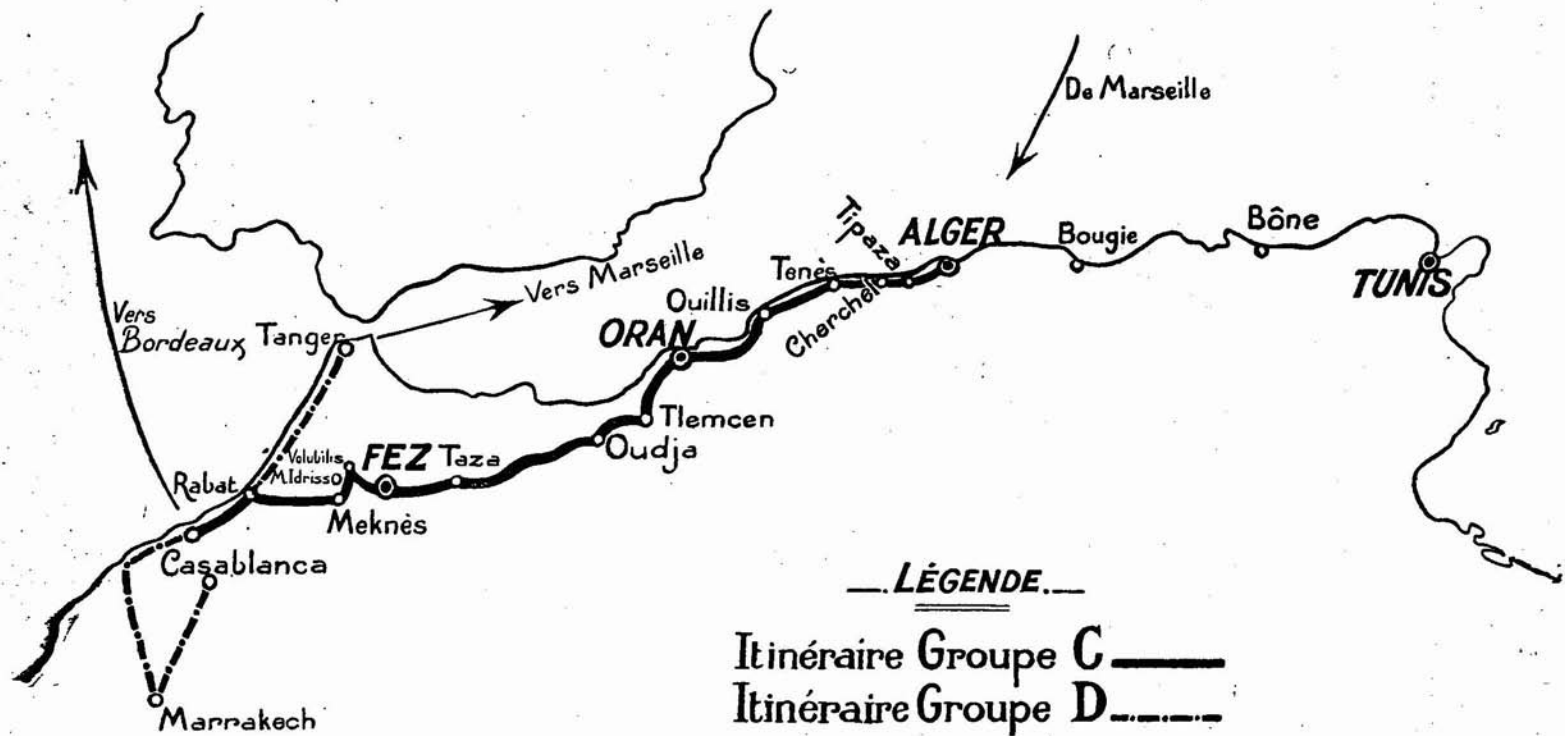
---

(1) MM. et Mmes Ajam, Farjon, Pérard, Coppin, Chérié, de Loisy, Flament, Griset, Hameau, Hemier, Nivert, Roulland, Tony Huber, Vincent, MM. Gruvel, Chaudron, Descaz, de Vrière, Fort, Goux, Lamy, Olier, Paiseau, de Puytisson, Viaudey, Watteau, Ziegler.

(2) Lire en particulier les ouvrages littéraires classiques : Jérôme et Jean Tharaud, *Marrakech ou les seigneurs de l'Atlas*. Jérôme et Jean Tharaud, *Rabat ou les Heures marocaines*. Chevrillon, *Marrakech sous les palmes*.

(3) A. Gruvel et E. Antraygues, *L'Industrie des pêches maritimes sur la côte occidentale du Maroc*.





— LÉGENDE. —

Itinéraire Groupe C ———  
 Itinéraire Groupe D - - - - -

Le programme du voyage avait été combiné de manière à permettre aux excursionnistes, en partant d'Alger le lendemain même de la clôture du Congrès, de faire l'excursion de Tipaza en commun avec les autres congressistes, puis de séjourner environ une journée à Oran, dont la Chambre de commerce nous avait adressé une invitation officielle ; puis, après avoir visité les principales villes du Maroc (celles du Sud exceptées), de s'embarquer à Casablanca sur le paquebot de la C. G. T. dont le départ a lieu tous les mardis, ou encore, après avoir visité Marrakech et Mazagan, traversé le Maroc de Casablanca à Tanger, de s'embarquer dans ce port sur le paquebot de la Compagnie Paquet, dont le départ a lieu tous les dimanches.

A notre très grand regret, il nous fut impossible de visiter les villes de Safi et Mogador, malgré l'invitation pressante qui nous en fut faite par les Chambres de commerce et les groupements industriels intéressés et aussi malgré toutes les raisons qui militaient pour nous en faveur d'une visite de ces ports de pêche particulièrement intéressants.

*Vendredi 29 avril. — ALGER, TÉNÈS*

Le départ eut lieu le vendredi 29 avril, dès 8 heures, devant le palais consulaire. La caravane de 41 excursionnistes était répartie entre quatre autocars comprenant 10 à 11 places chacun.

Ces cars, des auto-circuits nord-africains, sont du type Pulmann à fauteuils indépendants et permettent de faire sans fatigue de longues randonnées.

Nous rejoignîmes à la station aquicole de Castiglione nos collègues des autres groupes, et, après la visite de cette station qui nous intéressa vivement et celle de la fabrique de conserves Mercurio dont il a été déjà fait mention, nous déjeunâmes tous ensemble à Tipaza.

Après le déjeuner eut lieu la dislocation et notre caravane prit le chemin de Cherchell, tandis que nos collègues visitaient les ruines romaines de Tipaza ou s'embarquaient sur les chasseurs pour assister aux expériences de pêche au large.

La visite du Musée de Cherchell eut lieu sous la conduite de M. Glénat, conservateur de ce musée, qui nous en fit les honneurs avec une exquise bonne grâce. M. Ajam se fit l'interprète de ses

---

(1) La Compagnie Paquet avait bien voulu également consentir à nos adhérents une réduction de 50 % sur le tarif de passagers. Nous lui exprimons ici encore toute notre gratitude.

collègues pour adresser à M. Glénat tous nos remerciements et nos félicitations. Il est certain que l'organisation du Musée de Cherchell fait le plus grand honneur à M. Glénat (1).

Après Cherchell, nous prîmes la route de la corniche d'Oranie qui surpasse en beauté et en grandeur la célèbre corniche de la Turbie, on domine souvent à plusieurs centaines de mètres les flots bleus de la Méditerranée dont les vagues se brisent en écumant sur les rochers de ces côtes abruptes. Le coup d'œil est particulièrement impressionnant.

A la nuit tombante nous arrivâmes à Ténès, où nous reçûmes l'hospitalité dans les bungalows de l'hôtel Transatlantique pittoresquement installé au bord de la mer dans un joli bois de pins. Les ménages eurent chacun leur petite maison blanche pourvue de tout le confort moderne. Quelques congressistes célibataires durent se contenter de coucher sous la tente ; ils le firent avec le sourire et la plus exquise bonne grâce.

*Samedi 30 avril. — TÉNÈS, ORAN*

Le réveil eut lieu de grand matin, et même certains d'entre nous, marcheurs intrépides, devancèrent le lever du jour pour visiter la vieille ville de Ténès que l'on aperçoit juchée sur un plateau à quelques kilomètres de l'hôtel.

Entre Ténès et Oran, l'étape est longue, le parcours en autocar ne peut être effectué en une matinée ou une après-midi ; il faut compter la journée entière. Or il n'existe pas d'hôtel entre ces deux points. La Compagnie des voyages nord-africains y a pourvu en disposant dans un site très pittoresque, à Ouillis, une cantine où l'on sert un repas froid emporté le matin de Ténès.

A notre arrivée à Ouillis, nous fûmes accueillis par une foule de jeunes garçons et filles arabes qui nous entourèrent en réclamant à grands cris le don de quelques pièces de menue monnaie. Cette invasion inattendue fut pour tous un amusement et l'objet de nombreuses prises de vues par nos collègues photographes (2).

Nous arrivâmes à Oran vers 17 heures. Devant la porte de l'hôtel Continental où nous devons descendre, nous attendaient MM. Bou-

---

(1) Lire la brochure intitulée : *Au pays des nuits d'or, une ancienne capitale de l'Afrique latine : Cherchell*, éditée par le Syndicat d'Initiative de Cherchell.

(2) Les illustrations qui accompagnent ce compte rendu proviennent en majeure partie de photographies mises à notre disposition par nos collègues Flament (F.), Paiseau (P.), Pérard (J. P.), Ziegler (Ch. Z.).



CHERCHELL. — Le Musée  
(J. P.)



TÉNÈS  
Hôtel Transatlantique. — Les tentes  
(P.)



OULLIS  
(CH. Z.)



TÉNÈS  
Bungalow de l'Hôtel Transatlantique  
(P.)



TLEMÇEN  
Le Musée  
(J. P.)



TLEMÇEN  
La tour Mansourah  
(P.)



TLEMÇEN  
Route de Sidi bou Médine  
(J. P.)

chet, président de la Chambre de commerce ; M. Anduze, directeur de l'agence de la Compagnie transatlantique, et notre collègue M. Novella, administrateur de l'Inscription maritime, à qui nous exprimâmes notre gratitude pour cette réception ainsi que notre confusion d'avoir été devancés.

Ces Messieurs s'empressèrent de nous donner toutes les indications utiles pour que nous puissions visiter avec profit la ville d'Oran dans le court délai qui nous était imparti. Enfin nous reçûmes officiellement une invitation de la Chambre de commerce pour assister à une réception devant être donnée en notre honneur, le lendemain, à 11 heures.

*Dimanche 1<sup>er</sup> mai. — ORAN, TLEMCEM*

Suivant le programme que nous nous sommes tracé, nous ne nous arrêterons pas à décrire la ville d'Oran, dont la visite très intéressante mériterait plusieurs pages de description, ainsi que son port marchand et de pêche dont l'importance nous a surpris.

Nous nous bornerons à donner un compte rendu succinct de la réception amicale à laquelle nous étions conviés.

À onze heures précises, les congressistes se retrouvaient devant l'hôtel de la Chambre de commerce et étaient conduits dans la salle des fêtes où se trouvaient MM. Bouchet, président ; Beaupuy, président honoraire, entourés des membres de la Compagnie. Pour nous faire honneur, des invitations avaient été également adressées à de nombreuses notabilités de la ville.

La réception fut des plus cordiales. Après l'échange de compliments de bienvenue, on se dirigea vers le buffet très élégamment servi et décoré de fleurs à profusion. M. Bouchet en fit les honneurs et, levant sa coupe de champagne en l'honneur de ses hôtes, prononça une allocution qui fut très applaudie.

Notre joie est grande, dit-il, de vous recevoir dans ce palais consulaire, de voir réunis autour de nous, avec un groupe de femmes exquises, des sommités du monde commercial et scientifique.

Je n'oublierai pas que vous venez d'assister à un congrès très important : le X<sup>e</sup> Congrès national des pêches et industries maritimes, qui s'est tenu à Alger ces jours derniers. Or, Oran est justement le port de pêche le plus important de la rive africaine et méritait, à ce titre, de retenir votre attention.

Le rendement de la pêche dans le seul quartier d'Oran s'est élevé, en 1925, à 15 millions de francs. Arzew, qui appartient à notre circonscription consulaire, a produit 7.300.000 francs et le montant total, pour le département, a atteint, la même année, vingt-sept millions.

Ces chiffres ont leur éloquence. Celui des embarcations de plaisance, qui dépasse sept cents, vous prouvera aussi que notre population ne considère pas seulement la pêche comme une industrie, mais aussi comme un sport, une distraction saine et passionnante.

J'assiste avec tristesse à la dévastation des fonds par les filets traînés à l'époque du frai. J'ai la certitude que cette question n'a pas échappé à votre vigilance et que vous aurez avisé aux moyens d'y porter remède.

Outre le poisson frais que nous expédions, nous avons des usines de mise en conserve à Mers-el-Kébir, Arzew, Nemours, auxquelles il manque seulement l'appoint des primeurs et des confitures pour combler les périodes où le poisson ne donne pas. Tout cela s'organise peu à peu et l'activité de nos populations maritimes s'accroît en même temps que leur prospérité.

M. Ajam prit à son tour la parole et remercia M. le Président Bouchet et les membres de la Chambre de commerce de leur si cordiale réception : le Congrès se devait, en effet, à lui-même de faire un séjour à Oran, port de pêche très important et grande ville maritime. Les Oranais, d'ailleurs, ont pris une large participation au Congrès, sous l'heureuse initiative de M. Novella, administrateur de l'Inscription maritime, dont les travaux ont été particulièrement appréciés.

Après avoir souligné, à son tour, l'heureux développement de la pêche sur la côte Ouest de l'Algérie, M. Ajam dit qu'il est de tout cœur avec les viticulteurs de ce département, à l'occasion de la catastrophe qui vient de les atteindre.

M. Ajam termina en exprimant des sentiments cordiaux aux membres de la Chambre de commerce et leva sa coupe à la prospérité de l'Algérie.

MM. Farjon et Beaupuy prononcèrent à leur tour des allocutions qui furent également très applaudies et au cours desquelles ils tinrent à rendre hommage à M. Jonnart, ancien gouverneur général de l'Algérie, qui a toujours donné son puissant appui aux industries maritimes.

A 14 heures précises, les congressistes prennent place à nouveau dans les autocars, salués à leur départ par MM. Bouchet, Anduze et Novella, et l'on prit la route de Tlemcen par Aïn-Témouchent.

Deux routes, en effet, conduisent d'Oran à Tlemcen : l'une passe par Sidi-bel-Abbès, c'est celle que suit le chemin de fer ; l'autre, plus courte, passe par Aïn-Témouchent.

La route longue d'abord pendant plusieurs kilomètres la Sebkhra ou grand lac salé d'Oran ; le pays semble désolé et la route est assez monotone. On traverse la forêt de Chabet el Leham et on arrive après 70 kilomètres à Aïn-Témouchent, chef-lieu de canton, centre d'un district agricole très prospère, où nous nous arrêtons quelques instants. Après Aïn-Témouchent, la route redevient très accidentée ; on arrive au col de Khitaï, d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur les collines verdoyantes de Tlemcen.

On descend ensuite en longs lacets jusqu'à la vallée de l'Isser que

L'on traverse pour remonter ensuite sur Tlemcen. Ce n'est plus maintenant que fleurs et verdure, d'immenses vergers d'oliviers, des forêts de figuiers et d'eucalyptus, au milieu desquels on aperçoit trois taches blanches qui grandissent au fur et à mesure. Ce sont au centre, Tlemcen, la perle du Maghreb, la Grenade africaine ; sur la gauche, Sidi bou Médine, la ville sainte, et enfin, sur la droite, la mosquée d'Agadir.

Nos autocars, après avoir passé l'Isser, s'engagent sur les lacets d'une forte montée et nous arrivons bientôt dans un nuage de poussière devant l'hôtel Transatlantique situé à environ 500 mètres de l'enceinte de Tlemcen, au milieu de jardins délicieusement fleuris.

Cette arrivée à Tlemcen fut pour beaucoup d'entre nous une surprise et pour tous un véritable émerveillement. Il est à peine 16 heures : aussi de nombreux excursionnistes, sans même entrer dans l'hôtel, prennent le chemin de la ville et, remettant au lendemain, suivant le programme officiel, la visite des monuments, se mêlent dans les rues si pittoresques de la ville arabe à la foule aux costumes bariolés de couleurs éclatantes. Il semble que c'est déjà, sans avoir passé la frontière, un premier contact que l'on prend avec le Maroc. Aussi les artistes et photographes de notre caravane, s'en donnent à cœur joie et s'empressent de prendre force croquis, aquarelles ou clichés.

#### Lundi 2 mai. — TLEMCEM

La matinée du lundi 2 mai fut consacrée à la visite de *Sidi bou Médine*. L'on monte en pente douce, derrière l'hôtel Transatlantique, un chemin délicieusement ombragé, bordé de haies de rosiers du Bengale ; on côtoie le cimetière, le Makbara et plusieurs kouba très pittoresques ; on longe des jardins, des haies de figuiers, de grenadiers et de lauriers-roses et l'on gravit enfin une assez longue rue très escarpée qui se termine par la célèbre mosquée datant de 1339.

Nous visitons alors la kouba du Marabout et la Mosquée. Certains d'entre nous font l'ascension du minaret d'où l'on jouit d'un panorama merveilleux sur les rochers de Lalla-Setti (altitude : 1.046 mètres). Toute la plaine s'étend devant nos yeux, à perte de vue bordée aux confins de l'horizon par une petite chaîne de montagnes qui doit nous masquer la mer. Tlemcen, Agadir, Mansourah se détachent en blanc éclatant sur un fouillis de verdure.

Au retour, nous visitons le bois de Boulogne, jardin public de

Tlemcen, vaste parterre de fleurs pittoresquement groupées, avec aussi de très beaux arbres, et nous redescendons à l'hôtel par un petit sentier creux ombragé de figuiers qui côtoie un minuscule torrent aux eaux claires et chantantes.

L'après-midi fut consacré à la visite d'Agadir, la cité ancienne, la Tlemcen primitive, à laquelle faisait face le camp de Mansourah établi par Abou Yacoub en 1302, alors qu'il faisait le siège de Tlemcen. Il ne reste maintenant de cette cité qu'une partie des remparts et la tour de la Mosquée, dont la hauteur atteint 40 mètres. Puis, revenus à Tlemcen, nous pûmes admirer la grande Mosquée Djama Kébir avec sa cour dallée en onyx, sa fontaine également en onyx et son lustre en bois de cèdre — cette mosquée fut la dernière qu'il nous fut permis de visiter (au Maroc, il est absolument interdit aux étrangers de pénétrer dans les mosquées), la Medersa de Sidi bel Hassen où est maintenant installé un musée très intéressant, et puis nous nous pressâmes encore une fois de descendre dans la ville arabe où la plupart d'entre nous demeureront jusqu'à la tombée de la nuit, s'amusant à contempler les boutiques pittoresques des tanneurs, des teinturiers, des fabricants de babouches, ainsi que les scènes de tout ordre dont les rues sont le théâtre.

*Mardi 3 mai. — TLEMCEM, OUDJDA, TAZA*

Le lendemain, mardi 5 mai, il nous faut partir de bonne heure, car l'étape est assez longue, et nous risquons, paraît-il, d'être immobilisés assez longtemps à la frontière marocaine. Certains d'entre nous sont, d'ailleurs, assez inquiets, car, malgré les avis réitérés qui leur ont été donnés, ils ont négligé de se munir de passeport.

Après un dernier coup d'œil aux jardins fleuris de l'Hôtel Transatlantique, nous traversons la ville de Tlemcen ; nous passons à nouveau devant le rempart de Mansourah, pour nous engager dans une contrée accidentée et cultivée, parsemée de bois d'oliviers et de thuyas ; on descend enfin dans la plaine de la Marnia.

Et on arrive à Lella Marnia pour continuer dans la plaine une route assez monotone ; nous croisons sur la route de nombreux troupeaux de moutons qui nous immobilisent parfois assez longtemps. Enfin nous arrivons à la frontière marocaine, où l'arrêt est, à notre grande surprise, de courte durée : on nous laisse passer sans même nous demander nos passeports : le bureau frontière a reçu, heureusement pour nous, des instructions spéciales pour l'entrée des congressistes au Maroc.

Il est cependant plus de 13 heures lorsque l'on arrive à Oudjda,



l'on se précipite à table, et l'on se dépêche de déjeuner lestement, puis de remonter en autocars, sans même jeter un coup d'œil sur la ville qui, paraît-il, ne présente aucun intérêt spécial. Notre guide tient à ne pas arriver trop tard à Taza. Il fait un soleil éclatant, une chaleur qui, printanière pour ce climat, passerait pour estivale en France. La route, au début, est quelque peu monotone ; aussi nombre d'entre nous, dans l'autocar, se laissent bientôt aller à une douce somnolence. Nous traversons une vaste plaine, fertile d'ailleurs et bien cultivée, mais nue et sans arbre.

On arrive à El Aioun, où l'on retrouve un peu de verdure, quelques jardins bien irrigués avec des bois de figuiers. La kasbah, entourée de murs crénelés, est assez pittoresque. A Taourirt, l'on se prépare à recevoir le Résident général, M. Steeg, qui se rend en Algérie pour assister à la conférence Nord-Africaine.

Le bureau militaire est pavoisé et devant sont alignés des tireurs, baïonnette au canon.

Nous rencontrons, d'ailleurs, bientôt l'automobile du Résident général et celle de son escorte. On fait halte. MM. Ajam, Farjon, Pérard vont au-devant du Résident général qui descend de voiture. Les congressistes lui présentent leurs devoirs, et M. Steeg nous réitère de son côté tous ses regrets de ne pouvoir nous recevoir lui-même, mais il a donné des ordres pour que tout se passe comme s'il était présent.

On remonte en voiture et la route se poursuit. Nous sommes dans la vaste plaine de la Moulouya qui s'enfonce au loin dans une verte coupure entre les deux contreforts du moyen et du grand Atlas dont on commence à apercevoir très au loin les grands sommets neigeux. Le paysage a grand caractère et est tout à fait impressionnant. On traverse bientôt sur un magnifique pont la Moulouya elle-même qui roule des flots gris bleuâtre sur un vaste lit de cailloux et l'on arrive à Guercif où nous assistons à une fantasia tout à fait imprévue à notre programme.

Sans doute M. Steeg n'a pas pu consacrer un temps suffisant pour assister à toutes les évolutions qui devaient être faites en son honneur, et celles-ci se poursuivent en son absence. Nous admirons l'allure guerrière de ces beaux cavaliers, leur maestria à conduire au galop de charge leur superbe monture tout en faisant pétarader leurs longues moukhalas filigranées d'argent. Sur la grande place stationnent des chameaux portant des palanquins aux couleurs éclatantes, strictement clos d'ailleurs et occupés sans doute par les épouses des quelques chefs venus présenter l'hommage de leur tribu au Résident général de France. Mais, malgré l'attrait

captivant du spectacle, il faut poursuivre notre route, après avoir pris d'ailleurs de nombreuses photographies de cette scène si pittoresque qui restera longtemps dans notre souvenir. La route monte, atteint le col de Zhaza, et traverse ensuite de hauts plateaux assez monotones sans doute en temps ordinaire, mais qui, à cette époque de l'année, sont couverts de fleurs champêtres aux nuances vives et délicates. L'horizon est bordé au loin par la masse sombre de l'Atlas, dont on aperçoit plus distinctement les glaciers. Puis nous descendons, le pays change d'aspect, le palmier nain fait son apparition dans le bled et nous arrivons bientôt en vue de Taza nous apercevons les blanches maisons à travers des bois d'oliviers. Nous nous arrêtons dans le fond de la vallée, l'Hôtel Transatlantique étant situé dans la partie basse de la ville européenne, au centre d'une enceinte fortifiée, dont les murs crénelés sont ceux d'un ancien blokhaus. Cette arrivée met en émoi certaines de nos compagnes à qui, d'ailleurs, on n'a pas manqué de dire que le pays était rien moins que sûr, qu'il ne se passait pas de jours où l'on ne tire de-ci de-là des coups de fusils sur les égarés et qu'il ne fallait pas sortir passé le coucher du soleil. En fait, Taza est parfaitement calme et il n'y a aucune appréhension à avoir, si l'on ne s'aventure pas dans les montagnes où règnent des zones d'insécurité.

D'ailleurs, il fait nuit, la journée a été fatigante, et, le dîner achevé, la plupart des excursionnistes gagnent leurs chambres d'ailleurs fort confortablement installées.

*Mercredi 4 mai. — TAZA-FEZ*

Nombre d'entre nous, levés de très matin, grimpent à travers un bois d'oliviers un sentier rocailleux et gagnent ainsi la ville arabe. Les autres, plus paresseux, s'y font conduire en autocar.

Nous ne disposons que de quelques heures pour la visite de la ville, mais, à vrai dire, ce temps est largement suffisant. Taza est certes une ville très pittoresque par sa situation, mais elle ne présente aucun monument particulièrement remarquable.

Nous parcourons les rues principales, les souks, en admirant, d'ailleurs, la propreté qui y règne ; on sent là l'influence bienfaisante d'une autorité ferme et vigilante ; il ne faut pas oublier, en effet, qu'en ce moment Taza est le siège d'importants rassemblements de troupes et qu'une épidémie serait un véritable désastre. Le tour des remparts est à recommander, et plus particulièrement la partie comprenant Bab el Rih et les grottes de Kifane.

Nos collègues s'attardent dans les souks et il faut de nombreux appels de klaxon pour les rassembler autour des autocars.

GUERCIF



Scène de la Fantasia  
(CH. Z.)



Scène de la Fantasia  
(CH. Z.)



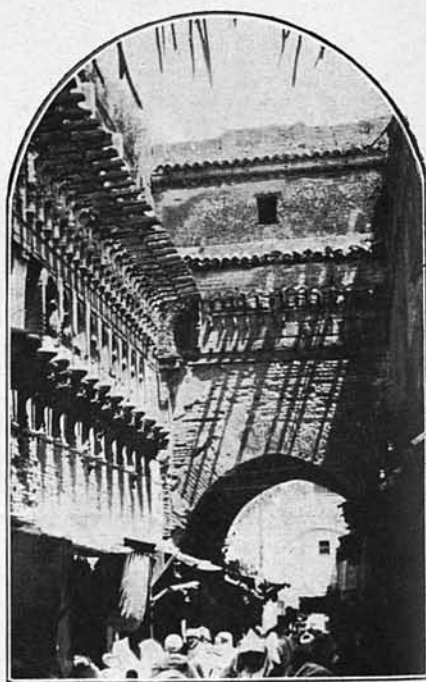
Scène de la Fantasia  
(CH. Z.)



Vue générale (ch. z.)



Types arabes  
(ch. z.)



BOU INANIA. — L'Horloge  
(ch. z.)



MEDERSA BOU INANIA  
(j. z.)



Place et Fontaine Nejarine  
(ch. z.)

La route de Taza à Fez, fort bien entretenue et digne des meilleures routes françaises, grimpe d'abord jusqu'au col de Touahar, puis descend dans la vallée de l'Innaouene, escaladant une chaîne de collines et débouche ensuite sur un vaste plateau, dont l'aspect désolé est impressionnant.

L'Atlas et ses cimes neigeuses bornent l'horizon. On descend ensuite dans la vallée de Sebou traversant des gorges sauvages ; on escalade enfin une côte d'où se découvre brusquement à nos yeux émerveillés le panorama de Fez. Nous côtoyons les remparts et la caravane se scinde en deux groupes.

La Compagnie transatlantique possède, en effet, à Fez deux hôtels : l'un, à une des extrémités de la ville, près de Bab Guissa, installé dans un ancien palais à peine transformé pour cette destination nouvelle, le Dar Jamaï ; le second, l'hôtel de France, situé dans Fez el Bali, à proximité de Bou Jeloud, a été installé dans la demeure d'un riche bourgeois de Fez, dont on a conservé avec art tout le caractère pittoresque.

Nous fûmes donc répartis entre ces deux hôtels, notre caravane étant trop nombreuse pour pouvoir être logée dans un seul. Mais, par une aimable attention, nous fûmes invités à prendre nos repas alternativement à l'un et à l'autre.

*Mercredi 4 mai et jeudi 5 mai. — SÉJOUR A FEZ*

A Fez, nous fûmes accueillis avec la plus grande courtoisie par M. Courtin, directeur des Services municipaux, qui s'empessa de mettre à notre disposition son brigadier mokhrani, pour nous servir de guide et nous faciliter les visites des principaux monuments.

La promenade dans les souks, en dehors de l'intérêt qu'elle présente en soi, fut, pour la plupart d'entre nous, l'objet d'acquisitions multiples, après des marchandages savamment conduits par notre guide. Grâce à l'autorité de nos collègues Goux et Ziegler, experts en la matière, chaque congressiste put rentrer nanti d'un ou plusieurs coussins achetés à peu près à leur valeur marchande. Il paraît même que quelques dames firent de très bonnes affaires. Tout arrive.

La visite de Fez se fit en suivant le programme classique : entrée par Bab Dekakène, la Makina, Fez Djedid, le Mellah, Bou Jeloud, la Medersa, Bou Inania et la célèbre horloge qui l'avoisine, le Dar Batha, musée, le Dar Beïda, magnifique palais qui a été aménagé pour la résidence générale de France ; puis, rentrant dans

Fez el Bali, la visite pittoresque du souk Attarine, la Kiseria, la Medersa Attarine, la célèbre mosquée Karouine et son mur de prière, dont, bien entendu, il ne nous fut possible de voir que l'extérieur, encore des fondouks et des souks pittoresques fleurant la menthe marocaine, la place Nejarine et sa fontaine renommée, le sanctuaire sacré de Moulay Idriss, patron de Fez, la Medersa Cherratine, et l'on se dispersa quelque peu. Les uns allèrent visiter le quartier des Andalous, les souks des potiers et des teinturiers ; d'autres préférèrent retourner dans les souks du centre, ayant encore des achats en perspective.

Le premier soir, au Dar Jamaï, la direction de l'hôtel fit donner en notre honneur une fête arabe : Nous pûmes dans ce cadre tout à fait approprié, applaudir des danseuses et des danseurs chleuhs, entendre des chansons arabes, goûter à des friandises, nous faire abondamment parfumer sur et sous nos vêtements, opération qui ne fut pas goûtée de la même manière par toutes nos compagnes.

Le lendemain 5 mai, à 17 heures, nous étions conviés par le général de Chambrun à un thé, où nous retrouvâmes M. Courtin, quelques membres de la colonie française. M<sup>me</sup> la marquise de Chambrun nous accueillit avec la plus exquise bonne grâce. Le général prononça une courtoise, mais fort aimable allocution, à laquelle M. Ajam répondit en exprimant tous nos chaleureux remerciements et notre reconnaissance pour l'accueil si cordial qui nous avait été fait.

Quittant à regret l'hôtel du général et notre aimable hôtesse, nous reprenons nos autocars, avec lesquels nous faisons le tour des remparts, promenade des plus pittoresques et des plus intéressantes, avec des points de vue merveilleux sur la ville de Fez, notamment du Borj nord. Enfin, à la nuit tombante, nous regagnons le Dar Jamaï, où un grand nombre d'entre nous s'empressent de monter sur les terrasses, d'où l'on découvre toute la ville.

Au soleil couchant, ce fut alors la cérémonie de la prière, dont la grandeur est vraiment impressionnante ; et puis les terrasses se peuplèrent peu à peu de jeunes Marocaines venant se divertir, goûter la fraîcheur et jouir de la sérénité du crépuscule. Faut-il ajouter que nous disposions de puissantes lorgnettes grâce auxquelles nous pûmes apprécier, malgré la distance, la beauté de ces jeunes femmes et leurs si pittoresques costumes ?

#### 6 mai. — FEZ, MEKNÈS

Le lendemain, jeudi 5 mai, départ de bonne heure pour Meknès en passant par le col de Ségotta, route pittoresque, traversant une

FEZ



Vue générale prise du Dar Jamaï  
(cu. z.)



Hôtel Transatlantique  
(Dar Jamaï)



Grande rue de Fez Djedid (J. P.)

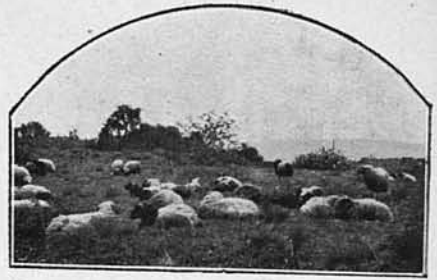


MEKNÈS  
Vue générale  
(CH. Z.)

AZROU



(CH. Z.)



(J. P.)



(J. P.)



(J. P.)



(CH. Z.)

Dans la forêt de cèdres



contrée agricole fertile, toute diaprée de fleurs aux couleurs éclatantes. Nous visitâmes les ruines romaines de Volubilis, où des fouilles savamment conduites mettent chaque jour à découvert de nouvelles merveilles ; puis nous visitâmes Moulay Idriss, la cité sainte, si pittoresquement juchée sur un piton abrupt au milieu de riches forêts d'oliviers. Et c'est avec plaisir que nous arrivâmes vers midi à l'hôtel Transatlantique de Meknès bâti sur une colline juste en face de la ville arabe, dans une situation particulièrement bien choisie.

L'après-midi fut consacrée à la visite de Meknès, qui nous fut beaucoup facilitée par l'aimable empressement de M. le Président du Syndicat d'initiative.

Visite classique à pied du quartier indigène et des souks avec la Medersa de Bou Anania, les célèbres portes de Bab-Mansour et de Bab-Djama En Nouar, puis en autocar au mausolée de Sidi Mohamed ben Aïssa, le fondateur vénéré de l'importante secte des Aïssaoua, nous passons ensuite par la célèbre porte de Bab el Khemis pour visiter le Heri, l'Aguedal, nous parcourons à pied le jardin d'essais, et nous arrivons au Dar el Beïda, où nous fûmes particulièrement bien accueillis : le commandant français de cette école militaire nous en fit lui-même les honneurs ; notre secrétaire général le remercia chaleureusement et lui promit, à charge de revanche, pour lui et ses élèves officiers marocains, une visite complète de l'Ecole centrale et de ses laboratoires lors de leur voyage annuel à Paris. L'excursion se termina par des achats dans les souks où chacun se dispersa. Les photographes, et plus particulièrement notre ami Ziegler, prirent des clichés très intéressants. Profitons de cette occasion pour le remercier d'avoir bien voulu nous prêter ses belles photographies pour illustrer ce compte rendu sommaire de notre magnifique voyage.

*Samedi 7 mai. — MEKNÈS, AZROU, RABAT*

La journée du samedi 7 mai fut consacrée à la visite d'Azrou et de sa forêt de cèdres, excursion qui, paraît-il, ne rentre pas dans le programme classique des visites touristiques au Maroc. A notre avis, c'est une faute, car cette excursion est de toute beauté.

En dehors de l'intérêt touristique, nous étions attirés à Azrou par la visite de l'établissement de pisciculture établi en 1924 au pied du moyen Atlas, sur les bords de l'oued Tigrigra, sur les conseils de notre collègue le professeur Gruvel.

Nous rencontrâmes à la porte de cet établissement M. le Conservateur des eaux et forêts, le garde général et les deux brigadiers, MM. Victor Bourdon et Louis Huc. Notre collègue Gruvel nous fit

lui-même les honneurs de l'établissement, en nous montrant en détail ses installations et en nous indiquant tous les services qu'il a déjà rendus et ceux qu'on peut attendre de lui dans l'avenir. A l'issue de cette visite, notre président, M. Ajam, félicita M. le professeur Gruvel et ses collaborateurs, et particulièrement MM. Victor Bourdon et Louis Huc, brigadiers des Eaux et Forêts, ajoutant qu'il était heureux de pouvoir, au nom du Gouvernement de la République, leur remettre les insignes de chevalier du Mérite agricole, que leur épingla aussitôt sur leur poitrine notre secrétaire général, M. le professeur Pérard, aux applaudissements répétés de tous les congressistes.

L'excursion en autocar dans la forêt de cèdres fut pour nous un émerveillement. Nous pûmes monter jusqu'à la cote 1800 où se trouve un vaste plateau occupé par les tentes d'un chef arabe dont la tribu protège la route de Khenifra et veille sur sa sécurité pendant le jour.

En passant au retour devant le magnifique cirque de l'Ito, merveilleusement éclairé à ce moment, il nous revint à la mémoire le passage bien connu des « Seigneurs de l'Atlas » dans lequel Jérôme et Jean Tharaud célèbrent le caractère impressionnant de ce site :

« Et voilà que, tout à coup, comme nous venions de traverser le grand plateau solitaire d'El Hajeb, se découvrit à nos yeux un paysage d'une grandeur singulière, tel que, sans doute, la nature n'en a pas fait deux pareils.

« Devant nous s'étendaient les premières pentes de l'Atlas, couvertes de leurs forêts de cèdres, et, à nos pieds, une dépression profonde, hérissée de choses bleuâtres, de milliers de petites collines pointues, enchevêtrées inextricablement, un océan de vagues pétrifiées et lumineuses, un pays irréel qui paraissait taillé dans une matière dure et précieuse, opale, onyx ou béryl. Tout cela baigné dans la lumière des fonds de tableau de Vinci. L'imagination arrachée violemment à sa torpeur était emportée d'un bond vers le lointain des âges, aux époques où ces milliers de collines, ces milliers de coupes d'azur étaient autant de cratères qui projetaient vers le ciel leurs gaz enflammés et leurs laves incandescentes, illuminant la solitude et le prodigieux silence que l'homme ne troublait pas encore. Nulle trace de végétation ni de vie. Dans ce pays de pierreries il semblait que pas un insecte ne pût trouver sa nourriture. On eût dit qu'en descendant au fond de ce gouffre bleuté on allait pénétrer soudain dans un de ces domaines du songe, comme on en voit dans les histoires arabes, et qu'on devait trouver au seuil de ce fabuleux royaume le derviche et les mots magiques qui peuvent seuls en ouvrir l'entrée... »

Le retour à Meknès où nous ne fîmes que toucher barre et le départ pour Rabat, où nous arrivâmes la nuit déjà tombée, se firent sans aucun incident particulier.

#### *Dimanche 8 mai. — SÉJOUR A RABAT*

L'hôtel Transatlantique est situé boulevard El Alou, en face du cimetière d'El Alou ; du haut de la terrasse supérieure on jouit

---

(1) Jérôme et Jean Tharaud, *Marrakech ou les Seigneurs de l'Atlas*.

d'un panorama de toute beauté : devant soi, un horizon de mer infini ; à droite, la kasba des Oudaïa, l'embouchure de l'oued Bou Regreg dont la couleur d'un bleu turquoise reflète les blanches maisons de Salé, l'antique rivale de Rabat.

Aujourd'hui dimanche, c'est jour de marché. La place d'El Alou est encombrée d'une foule composite : R'bati de toutes conditions, Berbères, Chleuhs venus de leurs tribus lointaines apportant sur leurs bourriquots ou leurs chameaux toutes sortes d'objets d'échange, étoffes, tapis, fruits. On resterait des heures, du haut de la terrasse de l'hôtel, à jouir du châtoiment des couleurs de cette multitude bariolée se détachant sur le bleu intense de l'océan ou celui plus tendre du Bou Regreg, à contempler mille scènes pittoresques, dans lesquelles l'agitation des humains contraste avec la placidité des animaux.

Mais nous ne sommes que de simples passants et pour bien peu de temps ; l'emploi de nos heures est strictement fixé et, dans notre intérêt même, il faut se conformer à l'horaire d'un programme qui a été minutieusement étudié.

Ce matin, nous devons visiter la ville européenne nouvelle, les ruines du Chella et nous trouver à 11 heures précises à la Résidence générale, où M. Urbain Blanc, ministre plénipotentiaire, en l'absence de M. Steeg, donne une réception en notre honneur.

M. Blanc est un fonctionnaire des plus distingués, d'une amabilité exquise ; il connaît le Maroc à merveille et nous raconte toute une série d'anecdotes fort intéressantes.

La maison de France, décorée à l'arabe, est splendidement installée avec des jardins magnifiques ; de la salle des fêtes, où nous sommes reçus, le panorama est merveilleux.

Mais les conversations particulières cessent. M. Urbain Blanc, levant une coupe de champagne en notre honneur, nous exprime tout le plaisir qu'il a à accueillir dans cette maison de France des parlementaires, des savants, des délégués des Chambres de commerce ou des Syndicats professionnels venus ici, au Maroc, non pour le seul agrément d'un voyage touristique pittoresque, mais encore pour pouvoir se rendre compte par eux-mêmes personnellement et sur place des ressources que présente le Maroc. M. Blanc fait ressortir ensuite l'intérêt tout spécial que le protectorat porte à la pêche et aux industries maritimes.

L'exploitation de la richesse des eaux marocaines, dit-il, présente pour le gouvernement du protectorat une importance de premier ordre qui dépasse les espérances de bénéfices matériels que nos pêcheries et nos industriels ont le droit d'escompter.

Comme vous le savez, Messieurs, nos populations sont composées de pasteurs et surtout d'agriculteurs céréaliers. Quoique le Maroc du nord et du

centre soit généralement favorisé par des pluies printanières, il est, au sud, exposé à des carences de pluie qui compromettent ou ruinent les récoltes et la bonne venue du bétail.

Au moment où je vous parle, les populations du Sous et de l'Anti-Atlas, gravement éprouvées par trois récoltes successives nulles ou déficitaires, sont en proie à la misère que M. Steeg s'efforce par tous les moyens d'atténuer.

Or, si les progrès de la pêche, intensifiant la production, et aussi l'éducation du goût des indigènes nous permettaient un jour de les habituer à cette riche alimentation, nous pourrions suppléer au manque de céréales et de viande par le poisson séché. Nos musulmans et nos israélites ne seraient plus exposés à souffrir de la faim.

Faisons des vœux pour qu'il en soit ainsi dans l'avenir.

Mesdames, Messieurs, vous avez déjà visité quelques-unes de nos villes du nord ; vous allez vous diriger sur Fedhala et Casablanca, puis, en suivant le long de la côte, vers Majagan et enfin vers Marrakech. Vous constaterez que la sécurité est partout assurée par l'organisation de la paix française. Vous vous rendez compte aussi de la grandeur de l'effort qui a été accompli dans ce pays où vous êtes les très bienvenus.

M. Maurice Ajam remercia M. Urbain Blanc de l'accueil fait aux congressistes dans la maison de France. Il exprima son admiration pour l'œuvre de la France au Maroc.

« Nous vous enverrons du monde, déclara-t-il en terminant, pour collaborer avec vous. »

L'après-midi de cette journée de dimanche fut consacrée à la visite de Rabat et de Salé : nous montâmes à la tour Hassan, nous bûmes du thé à la menthe sur la terrasse de la kasbah des Oudaïa, et, après une visite du musée, d'ailleurs fort intéressant, nos compagnons et surtout nos compagnes se laissèrent à nouveau attirer par le charme des souks et les achats de souvenirs conclus après les longs marchandages habituels.

#### *Lundi 9 mai. — RABAT, FEDHALA, CASABLANCA*

La route qui mène de Rabat à Casablanca fait honneur aux ingénieurs des Ponts et Chaussées du protectorat. Elle est entièrement goudronnée et ne le cède en rien, pour la circulation des automobiles, à nos plus belles routes françaises. A part cela, elle est assez monotone. A 25 kilomètres avant Casablanca, nous bifurquons sur la droite et prenons la route de Fedhala.

Fedhala est un port naturel aménagé et agrandi par la Société Hersent ; toutefois le voisinage de Casablanca est pour Fedhala une redoutable concurrence. Fedhala, à l'heure actuelle, présente de l'intérêt surtout comme port de pêche, il peut aussi et doit devenir bientôt un centre de villégiature et une plage balnéaire pour les habitants de Casablanca. Une société immobilière a été créée à cet effet ; elle a aménagé de vastes avenues, fait des plantations qui

ont parfaitement réussi, construit un casino, et l'on peut avec confiance bien augurer de l'avenir touristique et balnéaire de Fedhala.

A l'arrivée, nous fûmes reçus par M. François Littardi, directeur de la Compagnie Hersent, qui nous fit parcourir les rues de Fedhala, nous conduisit aux installations de la Société ; puis, nous visitâmes les fabriques de conserves de notre collègue M. Cadoret et de M. Vergara, le frigorifique de la Compagnie des Entrepôts frigorifiques de l'Afrique du Nord, sous la conduite de M. Geo Foucault, directeur général de la Compagnie, et enfin le dock de pétrole de la Vacuum Oil Company, où nous attendait le directeur, M. Sellers. Nous nous rendons ensuite au Casino, où la Société Hersent donnait un déjeuner en notre honneur ; M. Laurent, contrôleur civil, chef de la région de la Chaouïa, présidait, ayant à ses côtés MM. Littardi et Ajam.

Au dessert, M. Littardi prit la parole, nous dit tout le plaisir qu'il avait eu à nous recevoir et à nous faire les honneurs de Fedhala. M. Ajam répondit en quelques mots en remerciant la Société Hersent de son aimable invitation et en faisant des vœux pour le succès de Fedhala port de pêche et de Fedhala *Trouville marocain*.

Vers 15 heures, l'on reprit place dans les autocars, qui franchirent en une demi-heure la courte distance qui nous séparait de Casablanca.

Une partie de nos collègues devant s'embarquer le lendemain pour regagner la France, et les autres devant partir en autocar pour Marrakech, dès le début de l'après-midi, on avait compris dans l'emploi du temps de cette journée du lundi 9 mai la visite du port de pêche et une réception à nous offerte par la Chambre de commerce de Casablanca.

De l'Hôtel Transatlantique, où nous ne faisons qu'une courte halte, nous nous dirigeons, guidés par notre collègue M. Antraygues, chef du service de la marine marchande et des pêches du protectorat, vers le palais consulaire, où nous attend M. Chapon, président de la Chambre de commerce, entouré de ses collègues et des principales notabilités de la ville. Un buffet abondamment servi et très joliment décoré avait été dressé dans la salle des fêtes.

M. le président Chapon nous souhaite la bienvenue, en nous exprimant tout l'intérêt que portait sa compagnie aux travaux des spécialistes des industries maritimes. Il fit un court résumé historique des travaux de construction du port, nous montra toutes les difficultés qui s'étaient présentées, comment on les avait vaincues ; il nous exposa ensuite quelles étaient les possibilités actuelles de

ce grand port pour la pêche, pour le commerce, l'importance qu'il présentait dès maintenant, ce que l'on pouvait en attendre dans l'avenir. Il termina en levant une coupe à notre santé, associant à son toast les nombreuses dames congressistes.

Notre président, M. Ajam, répondit en quelques mots. Il exprima l'émerveillement que lui avait causé, dès son entrée à Casablanca, l'activité intense qui régnait dans les vastes artères de cette blanche cité sortie de terre, pour ainsi dire, en quelques années seulement. Des maisons à cinq étages, des magasins somptueux, des édifices magnifiques se trouvent là où, il y a peu de temps encore, on ne voyait que le bled. Certes, dit-il, nous venons à peine d'arriver et nous ignorons encore toutes les merveilles du vaste port en eau profonde qui fait le plus grand honneur à nos ingénieurs français. Mais le peu de ce que nous avons vu jusqu'ici nous démontre clairement que, loin de se montrer trop optimiste dans ses prévisions d'avenir, M. le président Chapon est sans doute resté encore au-dessus de ce que sera la vérité de demain. A son tour, il lève sa coupe en l'honneur de la Chambre de commerce de Casablanca, des autorités de la ville et des membres de la compagnie qui ont bien voulu, dès notre arrivée dans la ville, nous accueillir si aimablement.

Aussitôt après, guidés par MM. Antraygues et Guernier, nous nous dirigeons vers le port de pêche, où nous assistons au débarquement des poissons pêchés par les chalutiers de la Société marocaine de pêcheries et salaisons.

Ces chalutiers, qui sortent chaque matin, rentrent chaque soir et il nous fut donné d'assister à l'arrivée de trois de ces chalutiers, à 6 heures du soir.

M. Guernier, président du Conseil d'administration de la Société, fournit aux congressistes toutes explications sur les opérations de sa flotte. Le poisson, rangé très soigneusement par catégories, en caisses de 10 kilos, frappa l'attention des armateurs français présents et des congressistes, par sa fraîcheur et sa belle qualité. Chaque chalutier apportait des pêches variant de 90 à 150 caisses chacun. Souvent, un chalutier réussit à apporter 250 caisses, ce qui représente 2.500 kilos de poisson en une journée de pêche, soit en deux coups de chalut.

M. Guernier expliqua aux congressistes que ce succès était dû à l'emploi d'un chalut de son invention, le chalut « Aristag », et dont, d'ailleurs, il a rendu compte au Congrès d'Alger dans un rapport présenté à cet effet.

Les poissons, recouvert de glace, sont divisés en deux lots : un

lot, destiné à l'alimentation de Casablanca, est mis en glacière pour être vendu le lendemain, à la première heure ; un lot, destiné à l'alimentation de l'intérieur du Maroc, est immédiatement chargé sur des camions rapides partant sur l'heure à destination de Rabat, Meknès, Fez, Taza et Marrakech.

Pendant qu'on décharge le poisson si bien présenté, les bateaux sont réapprovisionnés en eau, charbon et glace et sont ainsi prêts à prendre la mer le lendemain matin.

Casablanca reçoit encore de nombreux sardinières qui, en saison, apportent jusqu'à 70.000 kilos de sardines dans une journée.

On peut dire, d'ailleurs, que le port de Casablanca, merveilleusement outillé, est appelé à devenir le grand port de pêche du Maroc, conjointement avec Tanger, au nord, et Agadir, au sud.

#### Mardi 10 mai. — CASABLANCA

##### DISLOCATION

Le lendemain matin, sous la conduite de M. Chapon, président de la Chambre de commerce, de M. Bard, commandant du port, et de notre collègue, M. Antraygues, nous nous embarquons sur une vedette et un remorqueur ; on nous fit faire le tour des jetées et on nous expliqua sur place, avec tous les détails désirables, ce que serait le port après son achèvement complet.

Le grand port comprendra :

1° Une grande jetée de couverture de 1.900 mètres, en prolongement de celle déjà amorcée, en 1908, à Sour el Djedid, d'abord perpendiculaire, puis parallèle à la côte. Elle est aujourd'hui réalisée sur plus de 1.800 mètres, les travaux actuels se poursuivent sur des fonds de 16 mètres ;

2° Une jetée transversale de 1.400 mètres, qui, enracinée vers les Roches-Noires, rejoindra la première à 300 mètres de son extrémité, après une solution de continuité de 250 mètres, réservée pour la passe principale ; elle est aujourd'hui exécutée sur plus de 600 mètres de long ; le mouillage ainsi délimité aura une superficie de 140 hectares, où les grands navires de tout tonnage pourront ancrer en toute sécurité ;

3° A l'intérieur, un petit port de 8 hectares, achevé en 1917, enserré par deux jetées de moindres dimensions et comportant, d'un côté, une darse mettant à l'abri les petites embarcations, de l'autre, un mouillage accessible aux petits navires calant 3 m. 50 à 4 mètres ;

4° Un pourtour de quais et de terre-pleins munis de l'outillage moderne (remorqueurs, allègres, grues, citerne).

A l'est du port commercial proprement dit, s'est créé le port phosphatier qui est relié directement au gisement et muni de l'outillage le plus moderne.

Le port de Casablanca paraît appelé à un grand avenir. Son commerce total fut, en 1915, de 80 millions, se répartissant sur un mouvement de 422 navires et 160.000 tonnes ; il passa, en 1916, à 107 millions sur 372 navires et 200.000 tonnes, puis, en 1917, à 142 millions sur 608 navires et 225.000 tonnes.

Le trafic de 1923 a porté sur 637.000 tonnes et 507 millions de francs.

Nous visitons ensuite les installations du port phosphatier, qui sont tout à fait remarquables. Un cargo de 8.000 tonnes peut être chargé dans la journée. Le chargement s'effectue au moyen de tapis roulant prenant le phosphate pulvérisé dans l'un quelconque des silos de départ. Un appareil automatique procède à l'échantillonnage du lot chargé ; la pesée est également automatique, elle est faite sur le tapis roulant lui-même.

Notre président, M. Ajam, à l'issue de la visite, se fit notre interprète pour remercier nos guides, plus particulièrement M. Lehnart, directeur adjoint de l'Office des Phosphates chérifiens, et M. Thevenard, chef du service des embarquements, et leur dire tout l'intérêt que nous avons pris dans cette visite qui nous a émerveillés.

Puis, on regagna l'Hôtel Transatlantique, où, après le déjeuner, eut lieu la dislocation de notre caravane, les uns s'embarquant sur le *Haiti*, de la Compagnie transatlantique, pour rentrer à Bordeaux, tandis que les autres partaient vers 14 heures en autocar pour Marrakech.





## EXCURSION A MARRAKECH, MAZAGAN ET TANGER

### Groupe D

---

Pendant qu'une partie de nos collègues s'embarquaient sur le *Haiti* pour regagner la France, un autre groupe, au nombre de 21, parmi lequel se trouvaient MM. Ajam, Farjon, Pérard et Coppin, pour ne citer que les membres du Bureau, avait décidé de visiter Marrakech et de rentrer en France en s'embarquant sur le paquebot de la Compagnie Paquet partant le dimanche de Tanger.

Le Syndicat français d'initiative de Tanger, la Chambre de commerce française avaient, en effet, invité d'une manière très pressante les congressistes à terminer leur voyage au Maroc par une visite de Tanger, leur offrant à cet effet l'hospitalité la plus large. D'autre part, les Chambres de commerce de Safi, de Mogador et de Mazagan avaient insisté auprès du Comité exécutif pour qu'un séjour d'une certaine durée puisse être fait dans chacun de ces ports, vu l'importance que présentaient pour eux les industries de la pêche.

A notre très grand regret, il ne nous fut pas possible de faire cadrer un séjour à Safi et Mogador avec l'itinéraire qui nous avait été tracé par les services touristiques de la Compagnie transatlantique. Mais nous pûmes, en limitant quelque peu notre séjour à Marrakech et au prix d'un léger détour, nous arrêter quelques heures à Mazagan et accepter la cordiale invitation à déjeuner qui nous avait été adressée par notre collègue M. Descas.

*Mardi 10 mai. — CASABLANCA, MARRAKECH*

De Casablanca à Marrakech la route mesure 238 kilomètres. La plus grande partie se déroule dans la Chaouïa, qui, si elle constitue un champ fertile pour l'agriculture, ne présente par contre au voyageur qu'une vaste étendue monotone. Pas un arbre pour reposer l'œil. Passé l'oued el Rebia, c'est le bled encore plus triste et monotone si possible. De loin en loin quelque caravane allant ou venant de Marrakech et cheminant sur la piste parallèle à la route anime seule le paysage. On se laisse bercer par le ronronnement des moteurs, gagner peu à peu par une douce somnolence.

Puis, vers le soir, apparaissent à l'horizon les Djebilet, petites collines qui de loin nous montrent leurs sommets absolument dénudés. Le pays change d'aspect et devient encore plus sauvage. La route monte et se dirige vers un col que l'on gravit bientôt.

Il paraît que de ce col la vue est magnifique et que, par les journées d'hiver où l'atmosphère est limpide, on aperçoit, au milieu de la verdure de sa palmeraie, Marrakech avec ses remparts en terre rouge dominés par la célèbre Koutoubia, tandis qu'à l'horizon se profilent majestueusement les cimes neigeuses et les glaciers du grand Atlas.

Moins favorisés, nous n'apercevons dans le lointain qu'une sorte de brouillard laiteux qui nous masque les montagnes, mais duquel se dégagent peu à peu, à mesure que nous approchons, la palmeraie et enfin la vaste cité marocaine.

Nous traversons l'oued Tensift, laissant à droite le Gueliz sur lequel veille un fort avec quelques canons et au pied duquel s'étend la ville nouvelle européenne, et par Bab Djedid nous traversons les remparts, et arrivons presque aussitôt à destination à l'hôtel Transatlantique luxueusement installé dans les célèbres jardins de la Mamounia.

La nuit tombe ; il ne faut pas songer à pousser plus avant notre connaissance avec la grande cité du sud marocain.

*Mercredi 11 mai. — SÉJOUR A MARRAKECH*

Grâce au concours de M. Soucarre, directeur des services municipaux, que nous sommes heureux de pouvoir remercier ici encore, l'emploi de notre temps à Marrakech fut parfaitement organisé.

La matinée du 11 mai fut consacrée à une excursion en autocar à travers la palmeraie (sortie de la ville par Bab Doukkala), avec une halte dans cette délicieuse propriété que possèdent M. et M<sup>me</sup> Majorelle, les industriels parisiens et nancéens bien connus ; à la visite de la Menara, de ses basses-cours et de son autrucherie, avec retour par la ville moderne du Gueliz.

L'après-midi, excursion en voiture à travers les jardins de l'Aguedal, visite du Dar el Beïda, ancien palais transformé actuellement en hôpital (hôpital Maisonnave), puis du Dar Maghzen, du Mellah et de ses souks, des tombeaux Saadiens et des ruines du Dar el Bedi.

A l'heure du coucher du soleil, rendez-vous sur la terrasse du bâtiment des services municipaux pour contempler de là les scènes multiples qui se déroulent, à ce moment de la journée, sur la place Djemaa el Fna : charmeurs de serpents, conteurs arabes, petits danseurs chleuhs évoluent et pérorerent au milieu d'une foule dense qui les contemple ou les écoute religieusement et goûte infiniment leurs prouesses et leurs contes.

Il faut la plume d'un Chevrillon ou d'un Tharaud pour

MARRAKECH

Jardins Majorelle  
(J. P.)



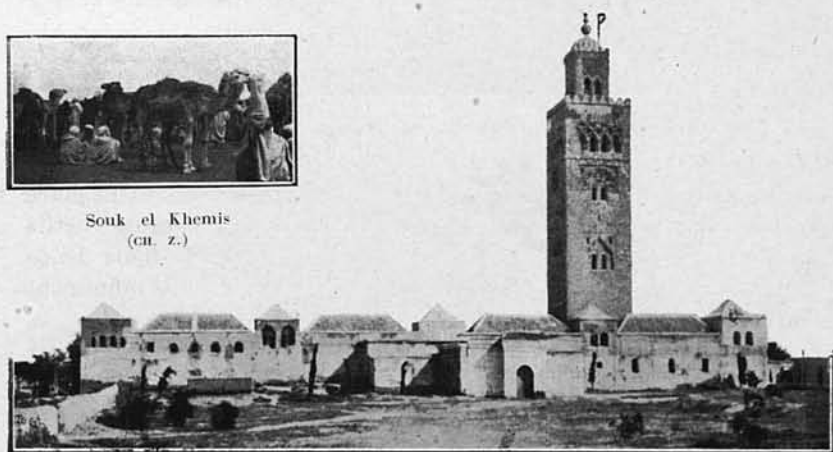
Hôtel Transatlantique  
(Manounia)



Tombeaux Saadiens  
(ch. z.)



Souk el Khemis  
(ch. z.)



Mosquée de la Koutoubia  
(ch. z.)

MARRAKECH  
La place Djemaa el Fna



(CH. Z.)



Souk el Khemis (CH. Z.)



Les Chanteurs Chleuths  
(CH. Z.)



Scène de Marché  
(CH. Z.)



Charmeur de Serpent  
(CH. Z.)

dépeindre tout l'intérêt de ces scènes, la mimique des conteurs et de leur auditoire, les évolutions si lascivement savantes des petits Chleuhs. On ne se lasse de contempler ce spectacle captivant que lorsque, le soleil ayant disparu derrière le Gueliz et empourpré la place de ses derniers rayons, tout s'estompe et disparaît peu à peu dans la nuit naissante.

Le lendemain étant jour de marché, notre première visite fut consacrée au Souk el Khemis où nous restâmes longtemps à voir caracoler les splendides et rapides pur sang arabes, à contempler la tribu monotone et placide des chameaux ou les spirituels bourriquets qui sont les serveurs à tout faire des plus modestes Marocains. Autour des écrivains publics, des peseurs, des cuisiniers ambulants, des marchands de toutes sortes, on assiste à des scènes des plus pittoresques : marchandages, colères, plaintes, mimiques expressives. Que de documents glanés là en quelques heures pour le peintre et le littérateur ! Pour nous, seulement modestes photographes, nous nous contentons de prendre quelques clichés. Du Souk el Khemis, nous faisons le tour des fortifications, passant devant Bab Debbagh, et, par Bab Aïlen et Si Ayoub, nous gagnons le palais de la Bahia, aménagé pour la résidence générale de France. Nous admirons les nombreuses salles, les splendides jardins de ce magnifique palais ; quelques-uns d'entre nous, que les grimettes n'effraient pas, montent sur la terrasse supérieure d'où l'on jouit d'un panorama très étendu sur la ville. Notre matinée se termine enfin par une promenade dans les souks (souks aux bijoux plus particulièrement) et la visite de la Medersa Ben Yousef.

L'emploi du temps de l'après-midi étant laissé à notre entière initiative, certains de nos collègues frêtèrent des autos pour aller à Asni, dans l'Atlas, excursion qui, paraît-il, les enthousiasma particulièrement par ses aperçus nouveaux : fraîcheur des vallées profondément encaissées au pied des cimes neigeuses, forêts de lauriers-roses, Bordjs aux remparts antiques, aux couleurs éclatantes, eau jaillissant en cascades, torrents impétueux, richesses minières. Asni serait, d'après eux, promise à un brillant avenir.

*Vendredi 13 mai.* — MARRAKECH, MAZAGAN, AZEMMOUR, RABAT

Il est certain que la visite de Marrakech est à recommander très fermement à tout touriste qui visite le Maroc ; il est non moins certain que les routes qui y mènent sont d'une monotonie désespérante. C'est le seul souvenir qui nous reste de la route qui, de Marrakech, conduit à Mazagan ; on pousse un soupir de délivrance quand, à l'horizon, on aperçoit la ligne bleue de la mer.

A Mazagan nous attendaient MM. le contrôleur civil, le président de la Chambre mixte d'agriculture, le directeur des services municipaux et, enfin, notre collègue M. Descas qui nous avait très aimablement conviés à un déjeuner au Casino.

Nos hôtes nous conduisent d'abord dans la salle des séances de la Chambre d'agriculture où, dans une allocution très cordiale, M. le Président nous souhaite la bienvenue. M. Ajam répond par quelques mots de remerciements et nous nous rendons au Casino, où un repas digne des plus fins gourmets nous est servi (à signaler tout particulièrement la langouste grillée). Au dessert, après une spirituelle allocution de notre hôte M. Descas, et une réponse de M. Ajam, on fait venir le chef cuisinier et l'on bat un triple ban en son honneur.

Puis l'on se dirige vers la fabrique de conserve de poissons appartenant à M. Descas, que l'on visite en détail. Cette usine fait honneur à son Directeur, auquel les congressistes ne ménagent pas les compliments. Puis on visite la ville, les remparts, le réservoir souterrain construit par les Portugais et enfin le splendide jardin municipal délicieusement fleuri et merveilleusement situé sur une élévation d'où la vue s'étend à travers la verdure sur le bleu sombre de l'océan.

A partir de Mazagan, la route longe la plage où est situé le Casino. Cette plage, longue de 1.800 mètres, est une merveille et il est certain que tous les terrains situés à cet endroit sont promis au plus bel avenir. D'ici quelques années, ce sera à cet endroit un fouillis de verdure, de plantes et de fleurs encadrant de magnifiques villas. La route longe la côte pendant quelques kilomètres. Nous traversons l'oued Rbia au bord duquel s'étage la blanche cité d'Azemmour avec ses pittoresques remparts que nous ne pouvons, hélas ! que contempler de loin, et, sans autre fait bien saillant à rapporter, nous arrivons bientôt dans les faubourgs européens de Casablanca. Nous traversons la ville nouvelle, admirant encore l'architecture de ses bâtiments officiels qui fait le plus grand honneur à ceux qui en conçurent l'ensemble et assurèrent l'exécution. Après une halte de quelques heures, nous repartons pour Rabat où nous arrivons tard dans la soirée, à la lueur des phares.

*Samedi 14 mai.* — RABAT, TANGER

La route de Rabat à Tanger se déroule dans la partie comprise jusqu'à la frontière espagnole au milieu d'une plaine très fertile mais d'un aspect des moins pittoresques.

Aucun souvenir ne reste gravé dans notre mémoire de ce long trajet, sauf les nuages de poussière que soulève notre passage et les cahots violents qu'occasionne, en certains endroits, le mauvais état de la chaussée. C'est à croire que nous sommes revenus en France, et que nous voyageons le long d'une de ces routes oubliées depuis la guerre par le service des Ponts et Chaussées.

On traverse en vitesse Kenitra, on franchit l'oued Sebou, on s'arrête quelques instants à Souk el Arba du Gharb pour emporter un déjeuner froid préparé à notre intention et nous arrivons bientôt à Arbaoua, modeste petit village situé à quelques kilomètres de la frontière espagnole ; l'autocar s'arrête devant la douane française et le bureau de renseignements, il nous faut sortir nos passeports pour sortir de la zone française, qui l'eût pensé ? Le chef du bureau se montre d'ailleurs des plus courtois, et sur le seul énoncé de notre qualité de congressistes, nous donne aussitôt la liberté de continuer notre route, nous parcourons quelques kilomètres, franchissons l'oued Loukhos sur le pont international, et arrivés à l'extrémité de celui-ci, nouvel arrêt, imposé cette fois-ci par les carabineros espagnols.

Le contrôle espagnol se montre beaucoup plus sévère que le contrôle français. Le carabinero de service prend nos passeports et va les porter au bureau de l'officier de renseignement. Notre attente se prolonge, et les photographes en profitent pour prendre une vue pittoresque de l'oued Loukhos au milieu duquel semble avoir miraculeusement poussé un immense troupeau de vaches. Le carabinero revient ; des explications sont demandées, en espagnol, naturellement, il paraîtrait que le passeport d'un de nos conducteurs d'autocar n'est pas en règle et on ne veut pas nous laisser passer. Heureusement, notre collègue, M. de Loisy parle à merveille l'espagnol ; il pourrait, nous semble-t-il, faire un excellent avocat en cette langue, car son éloquence persuasive nous tire bientôt d'embarras. Le carabinero n'insiste plus et permet à l'auto de reprendre sa route après plus de trois quarts d'heure d'arrêt.

Nous traversons aussitôt, assez lentement (par peur des contraventions), mais trop vite encore à notre gré la pittoresque petite ville d'El Ksar el Kébei, qui nous semblerait fort intéressante à visiter d'après les quelques aperçus qu'il nous est permis d'en avoir.

Le paysage est maintenant plus attrayant, on franchit, à nouveau, l'oued Loukhos et l'on s'engage sur un plateau où se trouve un bois de chênes-lièges et comme midi s'approche et que l'appétit de tous les excursionnistes est fortement aiguisé par la course que

l'on vient de faire, après un départ très matinal, on applaudit la décision prise par le conducteur de notre autocar, de faire halte dans ce joli bois de chênes-lièges pour y déjeuner. L'endroit, d'ailleurs, est particulièrement bien choisi. Un tapis d'herbe et de mousse semble avoir été aménagé tout exprès pour nous. Nos charmantes compagnes ouvrent les paniers de provisions, mettent le couvert, découpent, distribuent, font les honneurs et remplissent tous les devoirs d'une excellente hôtesse. Inutile d'ajouter que la plus franche gaieté ne cesse de régner un seul instant au cours de ce lunch improvisé. Le café manque, il est vrai, mais nous nous trouvons à quelques kilomètres à peine de Larrache, et un court arrêt dans cette ville va nous permettre de réparer cette omission.

Larrache mériterait sans doute une visite, mais il nous faut repartir bien vite, car nous allons entrer dans la zone militaire et il est interdit d'y pénétrer après 14 heures.

Nous traversons une troisième fois le Loukhos, cette fois sur un pont de bateaux. Le paysage devient très pittoresque, nous sommes maintenant dans une région montagnaise, derniers contreforts du Rif. De ci de là, la route est gardée militairement par des postes fortifiés. Nous croisons quelques auto-mitrailleuses, des automobiles d'état-major, des convois de ravitaillement ; mais nous n'entendons dans ce très arrière-front aucune détonation, même lointaine. Le pays semble parfaitement calme, en tout cas il est bien gardé.

Nous sommes d'ailleurs arrêtés, à plusieurs reprises, en cours de route ; il faut montrer, chaque fois, nos passeports, et toujours fournir de longues explications, à cause de notre conducteur ; sans M. de Loisy certainement nous aurions couché dans quelque poste militaire. Bien entendu, il faut encore des formalités pour sortir de la zone espagnole et rentrer dans la zone internationale de Tanger, mais là un coup de téléphone opportun du consul de France, M. de Witasse, a tout apaisé par avance. Nous voilà bientôt à Tanger et de la ville haute nous descendons vers le port où, paraît-il, on nous attend.

En effet, nous trouvons, en arrivant, M. René Buzenet, président de la Chambre de commerce ; M. Malcor, président du Syndicat d'Initiative, entouré de MM. Plante, secrétaire général, et Druand, trésorier, qui nous souhaitent la bienvenue, nous font connaître le programme de notre emploi du temps et nous indiquent les hôtels où chacun de nous doit recevoir l'hospitalité, et où l'on s'empresse de faire porter nos bagages. Et comme le programme est très



chargé, nos hôtes nous prient de commencer, sans plus tarder, la visite des travaux du port.

Celle-ci commence par une promenade sur la jetée ouest du port dont cent mètres sont actuellement terminés.

M. Fayard, ingénieur des travaux, nous explique ce que sera le futur port de Tanger, quelles sont les difficultés qui se sont présentées et comment on les a surmontées. Il a fallu, notamment aménager à plusieurs kilomètres de la ville une carrière pour la fabrication des blocs et des enrochements, relier cette carrière au port lui-même par une voie de chemin de fer longeant la côte. Tous ces travaux préparatoires sont terminés maintenant, la construction de la jetée est activement poussée et, dans quelques années, Tanger sera doté d'un port en eau profonde de premier ordre. Si l'on considère, d'un autre côté, sa situation toute particulière comme port d'escale de la Méditerranée et le fait qu'il est relié au Maroc par un chemin de fer à voie normale, on peut prédire pour Tanger un avenir commercial des plus brillants.

On repart ensuite en autocar et nos hôtes nous font parcourir les principales artères de la ville. Nous admirons, dans la partie haute de Tanger, des villas magnifiques entourées de splendides jardins d'où l'on découvre sur la mer un panorama splendide, à travers la verdure et les fleurs. Il est certain que, comme station d'hivernage, la ville de Tanger doit présenter un charme tout à fait spécial. Nous ne nous étonnons plus de voir ces vertes collines se peupler de plus en plus et se couvrir de maisons dont certaines sont de véritables palais.

La France possède à Tanger des intérêts matériels et moraux considérables ; notre colonie bien homogène nous a paru travailler avec la plus grande activité à les défendre. Nous attirons sur cette colonie l'attention toute particulière de notre gouvernement. Puissent les Français de Tanger, qui méritent si bien de la mère patrie, se sentir efficacement soutenus !

Après cette visite de la ville, nous descendons jusqu'à la plage où se trouve actuellement le lieu de débarquement des bateaux de pêche, principalement de ceux desservant la thouaire de la Société des Pêcheries de Tanger. Nous assistons au débarquement des thons et des barils et nous pénétrons dans l'usine, dont le Directeur nous fait les honneurs avec la plus exquise bonne grâce.

Après avoir assisté au commencement de la préparation des thons, au soin de leur cuisson et de leur mise en boîtes de conserves, nous sommes conviés à prendre quelques rafraîchissements.

M. le Directeur de la Société des pêcheries et M. Ajam prononcent quelques paroles de bienvenue et de remerciements.

Le soir, dans la salle des fêtes du Kursaal très gracieusement décorée, un banquet, sous la présidence de M. de Witasse, consul de France, était donné en notre honneur.

Nous retrouvons là les principales personnalités de la colonie française qui nous avaient accueillis à notre arrivée et notamment MM. René Buzenet, président de la Chambre de commerce, Malcor, président du Syndicat d'Initiative, André Pierre, directeur de la *Dépêche française*, Fayard, ingénieur des Travaux publics, Daniel Saurin, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Girard, directeur de la Société des travaux de construction du port, Paul Servant, diverses autres notabilités et des représentants de la presse locale.

La cordialité la plus grande ne cessa de régner au cours de ce banquet.

Au champagne, M. Malcor, président du Syndicat d'initiative, prononça un discours dont nous résumons ci-après les principaux passages.

M. Malcor remercie, tout d'abord, les congressistes d'avoir achevé par Tanger leur voyage au Maroc, ayant compris que le Maroc français ne se voit bien qu'en y arrivant ou en partant par son port méditerranéen. Il montre ensuite quelle est la richesse et tout l'avenir que lui promet la courte distance qui le rapproche de Fez et de Meknès.

M. Malcor indique quels sont les espoirs futurs et tout le développement que doit prendre Tanger dès le fonctionnement du réseau à voie normale Tanger-Fez et l'achèvement de la construction de la jetée principale et de l'aménagement du port qui faciliteront les transactions et permettront de prendre une large part au trafic maritime du détroit de Gibraltar.

M. Malcor jette un coup d'œil sur le passé et rappelle aux congressistes calaisiens et boulonnais présents que c'est après la cession par les Anglais de Dunkerque à la France que Tanger a été occupée par les Anglais et que le gouverneur anglais retiré de Dunkerque est devenu premier gouverneur de la ville, ce qui a donné naissance à trois régiments d'infanterie qui ont formé le fameux corps d'occupation embarqué à Dunkerque pour Tanger le 9 décembre 1661.

La très grande partie des deux cent mille livres, prix payé par la France pour le rachat de Dunkerque, a été employée à cette opération par le roi d'Angleterre Charles II qui avait entrevu nettement la valeur de cette ville.

M. Malcor continue ensuite disant combien le Syndicat a été heureux de recevoir les personnalités qui, aujourd'hui, sont ses hôtes et il exprime le souhait que, de toutes les visites faites au Maroc par les congressistes, celle de Tanger marque une place importante malgré leur passage éclair.

Il montre toute l'activité de la colonie française si petite par le nombre, si grande par le labeur et dont les membres considèrent comme un honneur d'être chargés de défendre notre patrimoine. S'adressant plus particulièrement à notre Président et à M. Farjon, il souhaite que les parlementaires viennent plus souvent à Tanger se pénétrer de son importance primordiale. car il faut constater, hélas, l'ignorance coloniale de la majeure partie de nos compatriotes. Des Congrès comme le vôtre peuvent accomplir une œuvre grande et durable. Aussi M. Malcor est-il heureux de pouvoir féliciter, de tout cœur, le bureau de cette grande manifestation : MM. Ajam, Farjon, Pérard. Et il remercie tout particulièrement ce dernier d'avoir mené à bien avec le plus grand succès une organisation particulièrement difficile.

Puis, s'adressant aux dames congressistes :

« Je rends hommage, dit-il, à l'élément féminin du Congrès qui n'a pas fléchi durant les 45 jours d'un voyage parfois fatigant. »

Enfin, M. Malcor termine ce discours, chaleureusement applaudi, en levant son verre aux colons français de Tanger et à la France.

M. le sénateur Farjon lui répond, remerciant tout d'abord son ami M. Ajam, le président du Congrès, d'avoir bien voulu lui céder ce soir la parole en raison des liens particuliers qui l'attachent à la ville de Tanger.

Très ému, il rappelle que, voici 16 années, il est passé à Tanger où il ne comptait voir que des ruines après un long abandon politique ; mais, au contraire, il est émerveillé du développement lent, mais sûr dont la grosse part revient aux Français installés en pointe d'avant-garde à la porte principale du Maroc français.

Il donne l'assurance que le Parlement n'oubliera jamais le labeur spontané de la colonie réduite, mais vaillante.

« Je souhaite, dit-il, que tous les parlementaires deviennent les propagandistes acharnés du maintien de la constitution établie entre les grands peuples et je lève mon verre en l'honneur du distingué consul général M. de Witasse et à la mère patrie. »

Après une allocution pleine de finesse de M. Coppin, prit fin

cette réception dont le souvenir restera gravé dans les cœurs de tous les congressistes qui eurent la bonne fortune de faire cette partie du voyage.

*Dimanche 15 mai. — TANGER, MARSEILLE*

Le lendemain, 15 mai, l'*Anfa*, de la Compagnie Paquet, arrivé dans la nuit, se rappelle à nous dès le lever du jour par les éclats de sa sirène. Le départ est matinal, et l'on s'empresse vers l'appontement où nous attendent MM. Malcor, Paul Servant, Buzenet et de nombreuses notabilités de la cité tangeraise.

Nous les remercions vivement encore une fois de leur si cordiale hospitalité et nous prenons congé également des quelques collègues qui, devant s'embarquer sur le *Volubilis* à Casablanca, demeurent quelques jours encore au Maroc. Et puis, devant les appels pressants, il faut s'embarquer dans les barcasses qui, sans trop d'éclaboussures (car la mer est calme), nous conduisent à bord. Bientôt le bateau lève l'ancre, les blanches maisons de Tanger s'ameuisent, s'estompent et disparaissent enfin à nos yeux.

C'est bien la fin de ce magnifique voyage, qui restera pour nous tous un souvenir délicieux. Nous comprenons maintenant que l'on ait la nostalgie de ce pays merveilleux et, en voyant disparaître la côte définitivement, ce n'est pas adieu que nous disons à la terre marocaine, mais au revoir.

Nos collègues restés à Tanger furent, de la part de nos hôtes, l'objet des plus délicates attentions. Plus particulièrement M. Paul Servant et sa charmante fille se firent leurs guides pour leur faire admirer les environs de Tanger en organisant à cet effet la classique promenade à âne.

C'est pour nous le plus élémentaire devoir de leur exprimer ici notre reconnaissance et de leur dire l'excellent souvenir que nous avons gardé de leur si cordial accueil.



# TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

---

Comité de patronage .....	v
Bureau du Congrès .....	viii
Comité d'organisation .....	x
Comité local algérien .....	xiii
Délégués officiels du Gouvernement .....	xviii
Délégués des administrations publiques, des Sociétés savantes et des Syndicats professionnels.....	xx
Règlement du Congrès .....	xxiii
Programme général technique.....	xxviii
Programme du Congrès .....	xli
Séance solennelle d'ouverture .....	1
Séances de la 1 <sup>re</sup> section.....	17
Séances de la 2 <sup>e</sup> section.....	25
Séances des 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> sections.....	45
Séances de la 5 <sup>e</sup> section.....	61
Séances de la sous-section des moteurs.....	71
Séances de la 6 <sup>e</sup> section.....	79
Séances de la 7 <sup>e</sup> section.....	107
Séances générales pour l'étude des questions concernant plus spécialement l'Algérie, la Tunisie et le Maroc.....	125
Séance générale pour l'adoption des vœux.....	155
Vœux adoptés par le Congrès.....	158
Séance solennelle de clôture .....	173
Visites, Réceptions, Banquets .....	187
Excursion et voyage d'études au Maroc.....	234

